DD180
.6.G12
v.3

4.17.1900.

Library of the Theological Seminary,

PRINCETON, N. J.

Purchased by the
Mrs. Robert Lenox Kennedy Church History Fund.

Division DD180

Section .6.G12

Number v.3

RETRAITE ET MORT

DE CHARLES-QUINT

AU MONASTÈRE DE YUSTE.

RETRAITE ET MORT

DE

CHARLES-QUINT

AU MONASTÈRE DE YUSTE.

LETTRES INÉDITES

PUBLIÉES

D'APRÈS LES ORIGINAUX CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES ROYALES DE SIMANCAS;

PAR

M. GACHARD,

Archiviste général du Royaume, membre de l'Académie et de la Commission royale d'histoire; de l'Académie impériale des sciences de Vienne, de l'Académie royale d'histoire de Madrid, etc., etc.

LIBRARY OF PRINCETON
APR 17 1900
THEOLOGICAL SEMINARY.

INTRODUCTION.

BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

1854.

INTRODUCTION

AUX

LETTRES SUR LA RETRAITE ET LA MORT

DE

CHARLES-QUINT.

I.

Le 7 décembre 1514, les états généraux des Pays-Bas étaient assemblés à Bruxelles, dans la grande salle du palais bâti par le duc de Brabant Jean III. La régente, Marguerite d'Autriche, les avait convoqués, par l'ordre de Maximilien I^er^. Elle assistait à cette séance avec son jeune neveu l'archiduc Charles, et trois commissaires expressément désignés par l'Empereur: Frédéric, comte palatin du Rhin, Félix, comte de Wurtemberg, et Nicaise Hackeney, maître d'hôtel de l'archiduc.

Le président du conseil privé, Gérard de Plaine, sei-

gneur de la Roche, porta la parole au nom de l'Empereur. Après avoir exposé que ce prince avait l'intention de prendre la croix et de marcher contre les infidèles; qu'il désirait, par ce motif, que son petit-fils vînt visiter les pays d'Allemagne auxquels il aurait à succéder, et se faire connaître de ses futurs sujets, il fit la demande d'une aide destinée à couvrir les frais du voyage de l'archiduc. Il demanda, de plus, que les états fournissent à l'Empereur le moyen de payer la dot de madame Isabeau, l'une de ses petites-filles, fiancée au roi de Danemark; qu'ils lui accordassent 500,000 florins pour l'acquittement des dettes arriérées du trésor, et enfin que la somme nécessaire à l'entretien de 500 hommes d'armes fût comprise dans les subsides à voter par eux.

Les états délibérèrent sur cette remontrance. Leur réponse, inspirée par les députés de Brabant, fut que, au lieu d'appeler l'archiduc en Allemagne, où il n'avait rien à prétendre encore, l'Empereur ferait beaucoup mieux de lui remettre l'administration des pays qui lui étaient dévolus depuis huit ans. Ils exprimèrent, en conséquence, le vœu que Maximilien émancipât son petit-fils : à cette condition, ils lui offraient 100,000 florins, en récompense des peines qu'il avait prises, et des dépenses qu'il avait eu à supporter, pendant sa tutelle.

La régente accueillit gracieusement le vœu des états; les commissaires de l'Empereur, de leur côté, s'y montrèrent favorables; l'archiduc leur témoigna combien il en était touché, par des paroles simples et affectueu-

ses (1). Le comte de Wurtemberg fut envoyé à Maximilien, pour le lui faire agréer (2).

L'Empereur ne pouvait avoir d'objection sérieuse contre la demande des états des Pays-Bas; d'ailleurs, les 100,000 florins qu'on lui promettait (3) auraient résolu toutes les difficultés qui se seraient élevées dans son esprit. Sa détermination fut donc bientôt arrêtée : il commit l'archiduchesse régente, le comte palatin Frédéric, le comte Félix de Wurtemberg, le président de Plaine et Nicaise Hackeney, pour, en son nom, émanciper son petit-fils (4).

Cet acte important s'accomplit le 5 janvier 1515, dans une assemblée solennelle des états généraux. A partir de ce jour, Charles exerça tous les droits de la souveraineté : il achevait à peine alors sa quinzième année.

Il n'avait pas encore seize ans, lorsque la mort de Ferdinand le Catholique l'appela à succéder aux cou-

---

(1) Elles nous ont été conservées dans le registre des états de Brabant; les voici : « Messieurs, je vous remercie de l'honneur et bonne » affection que me portez. Soyez bons et loyaux subjects, je vous » seray bon prince. »

(2) Archives des états de Brabant : *Rootboeck*, fol. 46 v°-48. — Archives de Mons : registre du conseil de ville commençant en 1509, et finissant en 1522.

(3) Charles-Quint ordonna de lui compter 150,000 florins, après son émancipation, et de plus, il continua de lui faire payer, chaque année, une subvention de 50,000 florins qu'il s'était attribuée sur la recette générale des Pays-Bas. (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. VII, p. 76.)

(4) Lettres patentes du 25 décembre 1514, données à Inspruck. (*Ibid.*, p. 71.)

ronnes de Castille et d'Aragon, ainsi qu'aux vastes États qui en dépendaient dans le nouveau monde et en Italie. Il n'en comptait que dix-neuf au moment où les électeurs lui déférèrent la dignité impériale, vacante par la mort de son aïeul Maximilien.

Plus d'un prince eût été écrasé sous le poids de tant de puissance et de grandeur. Charles-Quint prouva que la tâche immense qui lui était imposée n'excédait point ses forces : pendant quarante ans, il remplit l'Europe du bruit de son nom, et de l'éclat de ses entreprises militaires et politiques.

Un écrivain qui tient le premier rang parmi les historiens de notre époque, a donné naguère un magnifique résumé de ce règne glorieux (1). Nous nous bornerons ici à retracer les faits qui ont une liaison directe avec le recueil de documents dont la publication nous a été confiée. Nous expliquerons les circonstances qui amenèrent Charles-Quint à renoncer au pouvoir suprême. Nous dirons comment, ayant résolu de descendre du trône, il fit choix, pour sa retraite, du monastère de Yuste. Nous parlerons des bâtiments qu'il ordonna d'élever dans ce monastère, du temps qu'exigea leur construction, des sommes qui y furent employées, et nous entrerons dans quelques détails sur les persécutions qu'essuyèrent, de la part de leur ordre,

---

(1) *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère hiéronymite de Yuste*, par M. Mignet. La 1re édition de ce livre a vu le jour au mois de juin 1854, et la 2e a paru au mois de septembre de la même année.

les religieux auxquels fut commise la surveillance de ces travaux. Nous raconterons l'abdication de l'Empereur, sur laquelle les historiens belges eux-mêmes ne nous ont transmis que des récits incomplets, inexacts à plus d'un égard. On sait peu de chose de la vie de Charles-Quint, depuis le 25 octobre 1555 jusqu'au jour de son embarquement; on n'apprend pas, en lisant les relations publiées jusqu'ici, pourquoi il resta encore pendant dix mois aux Pays-Bas, tandis que son impatience de partir pour l'Espagne était extrême : nous ferons connaître les résultats des recherches auxquelles nous nous sommes livré afin de combler ces lacunes. Nous aurons ainsi préparé le lecteur, nous l'espérons du moins, à l'intelligence et à l'appréciation des documents dont est formé notre recueil.

II.

Charles-Quint n'avait pas reçu du ciel une constitution robuste. A l'âge de huit ans, son gouverneur et premier chambellan, Charles de Croy, prince de Chimay, le trouvait « tendre et délicat, » au point que, après une excursion de deux ou trois lieues, il jugeait nécessaire pour lui quarante-huit heures de repos (1). La correspondance de Marguerite d'Autriche avec Maximilien, publiée par M. Le Glay, nous apprend que, dans son

(1) *Trésor national*, 1842, t. II, p. 129.

enfance, il n'avait pas une santé toujours satisfaisante (1). Aux épousailles de madame Isabeau, sa sœur, avec Christiern II, qui furent célébrées dans le mois de juin 1514, il dansa « ung peu plus peut-estre que sa « complexion ne portoit (2) » : la fatigue qu'il en ressentit lui occasionna une fièvre dont il ne se guérit qu'après un assez long traitement (3). Au mois d'octobre 1517, il tomba malade à San Vicente dans les Asturies : il n'y avait que quelques semaines qu'il était arrivé en Espagne, et il était en chemin pour se rendre à Tordesillas, auprès de la reine doña Juana, sa mère. Cette indisposition fut assez sérieuse: « Le bon prince, » — dit Laurent Vital dans sa relation de ce voyage, — « le bon prince ne prenoit en rien plaisir, et n'y avoit » Guillemin ne Jean Bobin qui, par leurs joyeuses » devises, le sceussent récréer ne faire rire, tant estoit » de mavaise fasson : de quoy estions bien desplai- » sants (4). » Étant à Saragosse, au mois de novembre 1518, il eut, pendant qu'il jouait à la paume, une attaque d'épilepsie qui le laissa plusieurs heures avec la pâleur de la mort sur le visage, et cette attaque se renouvela deux mois après, dans le moment où il en-

---

(1) *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche, de* 1507 *à* 1519, etc. Paris, 1839, t. I, p. 145; t. II, p. 241.

(2) *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier*, etc., t. II, p. 260.

(3) *Ibid.*, et pp. 261 et 265.

(4) Relation du premier voyage de Charles en Espagne: MS. 14523 de la Bibliothèque royale.

tendait la grand'messe (1). En 1524, il parcourait la Vieille-Castille : il fut atteint d'une fièvre quarte qui lui dura cinq mois (2).

Deux causes contribuèrent, avec ces prédispositions naturelles, à ruiner, avant le temps, les forces physiques de Charles-Quint. Ses expéditions militaires, ses fréquents voyages, les soins d'une administration qui embrassait tant d'États et de peuples divers, furent la première de ces causes; son intempérance fut la seconde. Comme le dit si bien M. Mignet, « ce grand homme, » qui savait commander à ses passions, ne savait pas » contenir ses appétits; il était maître de son âme dans » les diverses extrémités de la fortune, il ne l'était pas » de son estomac à table (3) »; et non-seulement il s'adonnait trop aux jouissances que la table lui offrait, mais encore il se plaisait à faire usage des aliments qui étaient le plus contraires à sa santé.

Ces appétits désordonnés, il en avait contracté l'habitude de bonne heure. Le cardinal Loaysa, qui fut son confesseur pendant sept ans, de 1523 à 1530, les lui reprochait souvent et avec sévérité: « Je supplie V. M., » — lui écrivait-il peu de temps après qu'il se fut séparé de lui, — « je la supplie de ne point manger des mets » qui nuisent à sa santé: personne n'ignore que votre » estomac est ennemi du poisson; pour l'amour de

(1) *Charles-Quint*, etc., par M. Mignet, 2e édition, p. 21.
(2) Journal MS. des voyages de Charles-Quint, par Vandenesse.
(3) *Charles-Quint*, etc., p. 54.

» Dieu, considérez que votre vie appartient à tous aussi » bien qu'à vous..... On me mande de là-bas (Charles » était en Allemagne) que quelquefois on entend votre » poitrine de plus loin que votre langue (1). » Il revenait peu de temps après sur ce chapitre, en adressant à l'Empereur la prière de se gouverner, dans le boire et le manger, plus selon le besoin que selon sa fantaisie (2). Le poisson devait être bien pernicieux à Charles, et il devait l'aimer beaucoup, car son ancien confesseur insiste pour qu'il l'écarte de sa table (3). A l'occasion du carême de 1532, il lui exprime la crainte que, pour donner l'exemple, il ne veuille pas user de la permission qu'il a du pape de manger de la viande : « toute- » fois, ajoute-t-il, il n'y aura point en cela d'inconvé- » nient, si V. M. s'impose la pénitence de ne point se » rassasier, si elle renonce entièrement aux soupers, » et si elle ne boit pas entre le dîner et la collation.

---

(1) « Señor, suplico á Vuestra Magestad no coma manjares contrarios á su salud : todo el mundo ve que vuestros pechos son enemigos de pescados : por amor de Dios, que mireis que vuestra vida es de todos como vuestra..... Me escriben de allá que algunas veces se oyen de mas lejos vuestros pechos que vuestra lengua..... » (Lettre du 20 décembre 1530, dans les *Briefe an Kaiser Karl V, geschrieben von seinem Beichtvater in den Jahren* 1530-32, publiés par G. Heine ; Berlin, 1848, in-8°, p. 405.)

(2) « ..... Tres cosas suplico á Vuestra Magestad : ..... la segunda que en el comer y beber se gobierne mas por consejo de la necesidad que del apetito..... » (Lettre du 12 janvier 1531, *ibid.*, p. 406.)

(3) « ..... No se ofrece otra cosa que escriba, sino suplicaros que comais carne, y echeis de vuestra mesa los peces como á ponsoña..... » (Lettre du 26 février 1531, *ibid.*, p. 411.)

» Mais, si V. M. lâche la bride à son appétit, je vous » dis que la conscience et la santé du corps en souf- » friront également (1). »

L'intempérance de Charles-Quint s'accrut avec son âge. Les désordres de bouche auxquels il se livrait étaient si publics qu'ils attirèrent l'attention des ministres étrangers. On peut voir ce que disent à ce sujet les ambassadeurs vénitiens Bernard Navagero et Laurent Contarini, dans les rapports qu'ils firent au sénat, en 1546 (2) et en 1548 (3). Le premier avait résidé trois ans à la cour impériale; le second revenait d'Allemagne : envoyé par la république au roi des Romains Ferdinand, il s'était souvent trouvé, à la suite de ce prince, dans les mêmes lieux que l'Empereur. L'archevêque de Vienne, Marillac, qui, de

---

(1) « ..... No dejo de temer el pescado desta cuaresma, porque, á causa de dar buen egemplo, pienso Vuestra Magestad no se aprovechará de la licencia que del papa tiene. Todavía se podrá sufrir, si Vuestra Magestad hace alguna penitencia en no artarse, y dejar del todo las cenas, y con no beber entre la comida y la colacion : pero, si Vuestra Magestad deja las riendas al apetito, yo os digo que la conciencia y salud corporal irán cuesta abajo..... » (Lettre du 29 février 1552, dans les *Briefe an Kaiser Karl V*, etc., p. 481.)

(2) « ..... Mangia assai e forse più di quello che conviene alla complessione ed esercizio ch'egli fa, e mangia cose che generano umori grossi e viziosi, dalli quali consecutivamente nascono quelle due infermità che l'affligono, la podagra e l'asma..... » (*Relazioni degli Ambasciatori veneti al senato*, etc., 1re série, t. I, p. 542.)

(3) « ..... Essendo così molestato (l'Empereur) e dalla gotta e da una strettura di petto, e mangiando, come fa, così disordinatamente, è da credere che sia per avere corta vita.... » (*Ibid.*, p. 469.)

1547 à 1550, représenta le roi de France auprès de Charles-Quint, ne s'exprime pas là-dessus d'une manière moins positive (1). A l'époque de son abdication, Charles, quoique de plus en plus usé par les maladies, se montrait tout aussi rebelle qu'auparavant à toute espèce de régime; nous en avons la preuve dans la relation de Frédéric Badoaro, qui en ce temps était ambassadeur de Venise à la cour de Bruxelles : « Pour » ce qui est de la table, dit Badoaro, l'Empereur a » toujours fait des excès. Jusqu'à son départ des Pays- » Bas pour l'Espagne, il avait l'habitude de prendre, » le matin, à son réveil, une boîte de chapons pétris » avec du lait, du sucre et des épices; après quoi, il se » rendormait. A midi, il dînait d'une grande variété » de mets; il faisait collation peu d'instants après » vêpres, et, à une heure de nuit, il soupait : man- » geant, dans ces divers repas, toute sorte de choses » propres à engendrer des humeurs épaisses et vis- » queuses.... (2). » Il avait fait venir de Portugal une

---

(1) « ..... Avec tout cela, il (l'Empereur) est fort désordonné de la bouche, et ne fait aucun exercice.... » (Sommaire de l'ambassade de feu M. de Vienne devers l'empereur Charles V, en 1550, dans la *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, par M. Ranke, t. VI, p. 497.)

(2) « Nel magnare, ha sempre Sua Maestà eccesso: et fino al tempo che ella partì di Fiandra per Spagna, la mattina, suvegliata che ella era, pigliava una scatola di pisto di capponi, con latte, zuccaro et spetiarie, dopo il quale tornava a riposare; a mezzo giorno desinava molte varietà di vivande, et poco di pò vespro merendava, et ad un' hora di notte se n'andava a cena, magnando cose tutte da

femme qui possédait le talent d'accommoder les viandes à son gré (1). Les pièces que nous avons publiées dans le premier volume de ce recueil montrent que, au monastère de Yuste, pas plus que sur le trône, Charles n'était assez raisonnable pour régler ses appétits. Son fidèle et dévoué majordome, Luis Quijada, lui faisait vainement, sur ce point, les représentations que lui dictait son zèle (2).

Charles-Quint comptait à peine trente ans, lorsqu'il ressentit les premières atteintes de la goutte (3). Jean

---

generare humori grossi et viscosi .... » (*Relatione del clarissimo Federigo Badouaro ritornato ambasciatore*, etc., *l'anno* 1557, MS. de la Bibliothèque royale de Bruxelles n° 6085, fol. 25 v°.)

(1) Elle s'appelait Anna de Andrada; son traitement avait commencé le 1er novembre 1555, et dura jusqu'au départ de Charles-Quint pour l'Espagne; il était de 28 patards par jour, outre une pension de 200 florins par an. (Comptes et acquits de la recette générale des finances, de 1556.)

Dans l'état de la recette générale du mois d'octobre 1556, figure une somme de 28 livres 12 sols, payée « à Claes Kerremans, mar- » chand de lictz, demeurant à Bruxelles, pour le louage de deux lictz » par luy livrez à certaine damoiselle de Portugal accoustrant » viandes à l'Empereur, depuis le premier novembre LV jusque le » XIIe d'aoust LVI. »

(2) Nous avons trouvé trois pièces assez curieuses sur le régime et les goûts de Charles-Quint en ce qui concernait sa table : ce sont des lettres écrites par un des officiers de sa maison à la reine Marie de Hongrie, pendant le siége de Metz, en 1552. Nous les donnons dans l'*Appendice* A. Il sera curieux de les rapprocher de la lettre de Guillaume Van Male au seigneur de Praet, du 24 décembre 1552. (Voy. *Lettres de Malinœus sur la vie intérieure de Charles-Quint*, publiées par le baron de Reiffenberg, 1843, Bruxelles, in-8°, p. 91.)

(3) Selon Sepulveda, cité par M. Mignet, *Charles-Quint*, etc., p. 22.

Vandenesse, contrôleur de sa maison, qui le suivait partout, nous apprend que, en 1538, étant à Gênes avec le pape Paul III, de retour du congrès de Nice, la goutte le mit dans l'impossibilité d'aller rendre visite au saint-père (1). Ce n'était jusque-là, toutefois, que des accidents peu graves encore. Les attaques du mal devinrent, quelques années après, plus vives et plus fréquentes. Au mois de mars 1542, à Valladolid, Charles fut obligé de remettre l'audience que sollicitait l'évêque de Londres, ambassadeur de Henri VIII, parce qu'il était « très-fort travaillé des gouttes (2). » En 1543, après la conquête du duché de Gueldre, il avait pris le chemin de Bruxelles, où l'attendaient les états généraux des Pays-Bas, convoqués par son ordre : la goutte le força de s'arrêter à Diest, et il fallut que les états vinssent l'y trouver : il se fit porter dans la salle où eut lieu leur assemblée (3). Il eut, quelques jours après, dans le palais de la reine douairière de Hongrie, à Binche, un nouvel accès (4) qui

---

Je dois faire remarquer que Vandenesse ne parle pas de cette attaque de goutte, et que le cardinal Loaysa, dans sa correspondance où il s'occupe beaucoup de la santé de l'Empereur, n'en fait pas mention non plus.

(1) Journal MS. des voyages de Charles-Quint.

(2) Ce sont les expressions dont il se sert dans une dépêche en date du 5 avril 1542, adressée à Eustache Chapuis, son ambassadeur en Angleterre, et dont une copie est aux Archives du royaume.

(3) Vandenesse, Journal MS. des voyages de Charles-Quint. — L'assemblée des états généraux eut lieu le 20 septembre.

(4) *Ibid.*

l'affaiblit beaucoup; mais il ne laissa point pourtant d'aller visiter son armée devant Landrecies, dont elle faisait le siége, prêt à livrer bataille à François Ier, si ce prince, comme en courait le bruit, s'approchait pour secourir la place. Une lettre que, dans ces circonstances, il écrivit à Henri VIII, mérite d'être extraite ici: « Très-hault, très-excellent et très-puissant prince, » — disait-il au roi d'Angleterre — « nous avons dé- » laissé de vous escripre et faire sçavoir de noz nou- » velles, dez le retour devers nous du seigneur de » Chantonay, actendant nostre venue au camp, pour » vous pouvoir advertir de l'estat de noz forces et des » termes et desseings de celles du commun ennemy. » Mais la goutte nous a tellement fait la guerre, que » n'avons peu personnellement entendre en l'aultre, » jusques à ce qu'il y a huit jours, que nous aven- » turasmes de partir de Bintz, et venir à Mons, où, » pour nous trouver encore débile, fusmes constrainct » sesjourner jusques à jeudy dernier, que vinsmes à » Bavais, et le lendemain au Quesnoy; et hier fusmes » veoir nostre armée mise en deux camps sur Lan- » dreschies, comme nous supposons que les général » et mareschal de voz gens de guerre, tant de cheval » que de pied, vous ont adverty. Et, après avoir re- » gardé l'estat de ladicte armée, assiète desdicts deux » camps, et les advenues d'iceulx, et considéré la qua- » lité dudict Landreschies, et comment il a esté pro- » cédé aux approches de la place, et dispositions pour » y continuer, et les advis et nouvelles que l'on a » dudict ennemy, et comment il fait journellement

» approucher ses forces, et que luy et ses enffans marchent, démonstrans vouloir secourir ledict Landreschies et bailler la bataille, avons advisé de tenir lesdicts deux camps sur ledict Landreschies, et entendre en l'expugnation, en actendant plus certain advis de ce que ledict ennemy vouldra faire. Et, pour ce que ne sumes encore du tout refaict de la grande actainte que nous a donnée ladicte goutte, vinsmes au soir en ce lieu, prouchain dudict Landreschies, dez lequel tiendrons correspondence avec nostre armée, et nous trouverons en icelle, selon que verrons convenir, avec les termes que ledict ennemy tiendra (1)..... »

Charles-Quint, qui était venu passer quelques semaines à Bruxelles, à l'issue de cette expédition, en partit, le 2 janvier 1544, pour la diète de Spire (2). Au mois de juillet, il entra en Champagne, où son armée l'avait précédé. Ayant conclu la paix avec François Ier à Crépy, il revint aux Pays-Bas. Le 3 décembre, il se rendit de Bruxelles à Gand; il ne devait séjourner dans cette dernière ville que très-peu de jours : il eut, le 5, une attaque de goutte qui l'y retint jusqu'au 15 janvier (3). Il avait convoqué une nouvelle diète impériale à Worms, et, lorsqu'il se sentit mieux, il crut qu'il

(1) Cette lettre est datée du 21 octobre, à Avesnes. Il y en a une copie aux Archives du royaume.

(2) Journal MS. de Vandenesse.

(3) *Ibid.* — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. III, pp. 51 et 57.

pourrait aller y présider (1); dans ce but, il reprit le chemin de Bruxelles. Là, le 1er février, un second accès de goutte, qui l'attaqua en même temps à l'épaule, au bras, à la main et à l'un des pieds, vint déranger ses projets : il fut obligé d'envoyer le seigneur de Granvelle à Worms, pour l'excuser auprès des électeurs. Il ne put se mettre en route que le 7 avril (2).

Pendant l'hiver de 1545 à 1546, il eut également à souffrir deux attaques du mal : l'une, le 4 décembre, à Bois-le-Duc, où il se vit forcé de s'arrêter jusqu'à la fin du mois; l'autre, dans les premiers jours de janvier, à Utrecht, où il s'était rendu, pour y tenir le chapitre de la Toison d'or (3).

L'hiver de 1546 à 1547 lui fut moins contraire que les deux précédents; il eut seulement, dans le mois de mars, un accès de goutte, assez violent à la vérité, mais qui disparut après un traitement de quelques jours (4). Il faisait, à cette époque, la guerre aux protestants d'Allemagne, et, comme le remarque un ambassadeur vénitien, la vie des camps convenait particulièrement

---

(1) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. III, p. 37.

(2) Journal MS. de Vandenesse. — Lettre de l'Empereur au roi Ferdinand, son frère, du 1er février, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. III, p. 55.

(3) Journal MS. de Vandenesse. — *Histoire de la Toison d'or,* par M. de Reiffenberg, p. 411.

(4) Journal MS. de Vandenesse. — Lettre de Charles-Quint au roi Ferdinand, écrite de Nordlingue, le 19 mars 1547, et citée dans les notes du comte de Wynants, directeur général des archives de l'État avant 1794.

à ce prince; il s'y montrait gai, dispos, plein de vivacité (1) : il semblait qu'alors ses facultés physiques fussent tout autres.

Vainqueur de la ligue protestante, et traînant enchaînés à sa suite l'électeur Jean-Frédéric et le landgrave de Hesse, Charles convoqua la diète de l'Empire à Augsbourg; il fit son entrée dans cette ville le 23 juillet (2). La goutte, qui l'avait ménagé depuis deux ans, reparut, aux approches de l'hiver (3), avec des symptômes assez alarmants, pour qu'il conçût la crainte de ne plus voir son fils : ce fut dans ces circonstances qu'il dicta la célèbre instruction que les historiens nous ont transmise (4).

---

(1) « ..... Non può in modo alcuno dissimular questo principe il piacere che ha quando si trova alla guerra. È in quel tempo tutto allegro, tutto vivo..... » (Relation de Bernard Navagero, dans les *Relazioni degli Ambasciatori veneti al senato*, série I, t. I, p. 307.)

Au mois de juin 1543, Henri VIII envoya à Spire, où était l'Empereur, son premier secrétaire, William Paget. Il avait été convenu, l'hiver précédent, entre les deux monarques, qu'ils se mettraient à la tête de leurs armées, pour envahir la France chacun de son côté. Henri, peu disposé à exécuter cette convention, désirait que l'Empereur ne prît pas lui-même le commandement de ses troupes, et Paget fut chargé de lui faire des représentations dans ce sens. Cet ambassadeur échoua. On répondit à toutes les raisons alléguées par lui : « S. M. est pour maintenant en très-bon point, et ne se peult si bien » excuser (que le roi d'Angleterre) sur l'eage, ny pour la goutte, » qui ne la travaille guères en esté, *et si luy prouffite le travail des* » *champs.* » (Archives du royaume.)

(2) Journal MS. de Vandenesse.

(3) *Ibid.*

(4) Sandoval, *Historia de Carlos V*, t. II, p. 474.

A partir de cette époque, la santé de l'Empereur déclina d'une manière sensible, malgré quelques retours momentanés. La goutte n'était pas le seul mal contre lequel il eût à lutter : il avait un asthme qui lui causait une toux sèche et presque continuelle, et il souffrait beaucoup des hémorroïdes (1), sans compter d'autres indispositions accidentelles : c'est ainsi que, à peine arrivé à Augsbourg, il gagna la jaunisse, dont il ne parvint à se guérir qu'après un long traitement (2).

Pour combattre ses maladies habituelles, Charles faisait un grand usage du bois des Indes, et il se purgeait régulièrement de huit jours en huit jours (3). Dès que le froid commençait à se faire sentir, son état manquait rement d'empirer : il s'enfermait alors dans un poêle, ou, pour mieux dire, dans une fournaise, où il eût été impossible à tout autre qu'à lui de se tenir (4).

Après la diète d'Augsbourg, il revint aux Pays-Bas, où il avait appelé le prince son fils, pour le faire reconnaître des états comme son futur héritier. L'air du pays natal exerça d'abord sur lui une salutaire influence (5) : malheureusement elle ne fut pas de longue

---

(1) Sommaire de l'ambassade de feu M. de Vienne, etc., p. 497.

(2) Vandenesse, Journal MS. des voyages de Charles V.

(3) Sommaire de l'ambassade, etc. — Vandenesse.

(4) *Ibid.*

(5) « Au regard de l'Empereur,..... ceulx qui l'ont veu l'an passé en Auguste s'apperçoivent qu'il se porte encore moins mal qu'il ne faisoit en Allemagne, et mesmement à Spire et à Collongne, où il avoit

durée; le 1er novembre (1548), la goutte le prit, et le fit cruellement souffrir aux bras, aux mains et dans les épaules (1). Il éprouva le chagrin de ne pouvoir aller au-devant de sa sœur, la reine douairière de France, qui arriva à Bruxelles le 5 décembre (2). Pendant tout l'hiver de 1548 à 1549, le mal lui laissa peu de répit : il fut jusqu'à quatre fois assailli de la goutte, et l'on prit, pour une cinquième attaque, une descente qui l'incommoda beaucoup, car elle le forçait de se tenir dans sa chambre, assis sur une chaise, les jambes hautes et appuyées. Un médecin napolitain, qui vint tout exprès à Bruxelles pour le guérir, promettant monts et merveilles, n'y réussit pas mieux que son médecin ordinaire, Corneille de Baersdorp (3). L'ambassadeur de Henri II ne croyait pas qu'il pût aller bien loin, « à veoir, » — écrivait-il à son maître, — « qu'il » a l'œil abattu, la bouche pasle, le visaige plus » d'homme mort que vif, le col exténué et gresle, la » parolle foible, l'allenne courte, le doz fort courbé, et » les jambes si foibles qu'à grand' paine il peult aller

---

ung piteux et povre visaige, lequel maintenant il semble avoir amendé de beaucoup, depuis qu'il est icy. » (Lettre écrite de Bruxelles, le 5 octobre 1548, à Henri II, par son ambassadeur Marillac : MS. 8625 de la Bibliothèque impériale, à Paris, p. 16.)

(1) Lettre de Marillac à Henri II, du 6 novembre 1548. (MS. cité, p. 60.)

(2) Vandenesse, Journal MS.

(3) Lettres de Marillac à Henri II, des 6 novembre et 28 décembre 1548, 9 janvier, 15 janvier, 21 mars et 6 mai 1549. (MS. cité, pp. 60, 112, 115, 121, 183, 228.)

» avec un baston de sa chambre jusques à sa garde-
» robbe; et, combien qu'il fasse encores parfoys con-
» tenance de rire, et qu'il s'essaye de sortir dehors,
» disant qu'il ne sent point son mal, ceulx qui le
» peuvent bien sçavoir m'ont affirmé que cela provient
» de ce que toutes les parties de son corps sont si
» affoiblies, et luy en somme si usé, qu'il ne peult
» avoir le sentiment si vif qu'ung aultre (1). »

Cependant le retour de la belle saison rendit quelques forces à l'Empereur, et, au mois de juin, il put se livrer à son plaisir favori de la chasse (2). Il se sentit même assez vigoureux pour entreprendre, le 4 juillet, avec le prince son fils, la visite des provinces méridionales des Pays-Bas, où Philippe fut reçu et juré (3). Rentré à Bruxelles le 21 septembre, tandis que le prince, en compagnie de la reine douairière de Hongrie, allait recevoir le serment des états dans les provinces du Nord, il s'y prépara, par une diète rigoureuse, au nouveau voyage qu'il projetait en Allemagne (4). Cette précaution ne l'empêcha pas toutefois d'être encore tourmenté de la goutte pendant une partie de l'hiver (5), et ce fut

---

(1) Lettre du 3 février 1549. (MS. cité, p. 133.)

(2) Lettre de Marillac au roi, du 9 juin 1549. (MS. 8626 de la Bibliothèque impériale, à Paris.)

(3) Vandenesse, Journal MS.

(4) Lettres de Marillac au roi, du 22 septembre, du 6 octobre et du .. novembre 1549. (MS. 8626, pp. 148, 158 et 236.)

(5) Elle le traita pourtant « plus courtoisement ceste année que » les précédentes. » (Voir la lettre de l'évêque d'Arras à Simon Renard,

seulement le 31 mai 1550, qu'il quitta Bruxelles (1).

Il arriva le 8 juillet à Augsbourg, où il avait de nouveau convoqué les états de l'Empire. Pendant les premières semaines, sa santé fut assez satisfaisante; mais, dès le mois d'août, la goutte lui revint, et il n'en fut débarrassé qu'au mois d'octobre, après en avoir cruellement souffert, car elle l'avait attaqué aux pieds, aux mains, aux épaules et presque partout : il en était d'autant plus affaibli, que, dans le même temps, le flux habituel de ses hémorroïdes lui avait occasionné une grande évacuation sanguine (2). Charles, à l'entrée de l'hiver, se trouva mieux que d'habitude (3); mais cette

---

ambassadeur en France, du 7 avril 1550, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. III, p. 422.)

(1) Vandenesse, Journal MS.

(2) Lettres de l'ambassadeur Marillac à Henri II, des 28 août, 30 septembre, 28 octobre, 4 et 11 novembre. (MS. Ste-Geneviève 89, à la Bibliothèque impériale, à Paris, fol. 67 vo, 101, 120, 129, 133.)

L'évêque d'Arras écrivait à la reine douairière de Hongrie, le 30 octobre : « L'Empereur a esté ratainct ung autre coup de la goutte, » dont toutesfois jà il se porte mieulx; et, après la purge, n'a eu les » douleurs que un seul jour; et toutesfois se trouve-il encoire si » débile, qu'il n'entend aux négoces, veuillant prendre temps pour » se refaire. » (Archives du royaume.)

(3) « S. M. se porte fort bien, et me dit hier elle-même que de bien longtemps elle ne s'estoit trouvé si bien, et avec si bon appétit. Vray est qu'il doubte tousjours l'yver l'assault de la goutte de quelque part : mais, comme elle a jà discouru par toutes les joinctes, il confesse qu'il n'a tant de douleur que du passé, et que après le mal il est plus tost refaict qu'il ne souloit. » (Lettre de l'évêque d'Arras à la reine douairière de Hongrie, du 28 novembre 1550, aux Archives du royaume.)

amélioration ne fut pas de longue durée : l'ambassadeur Marillac mandait à Henri II, le 27 janvier (1551), que l'Empereur était toujours au lit, ayant les mains contractées et toutes retirées, au point de ne pouvoir s'en servir, et que, un des jours précédents, il avait été si froid durant six heures entières, qu'on avait appréhendé que la chaleur naturelle ne vînt à s'éteindre tout à fait en lui (1). Dans un avis qu'il fit passer, peu de temps après, à la cour de France, il résumait ainsi ce qui concernait la personne de Charles-Quint : « L'Empereur, depuis le moys de juillet qu'il » est arrivé en Auguste, a eu si peu de santé, qu'il ne » s'est guères monstré hors de son logis, et, depuis » la Toussaint, n'a guères bougé de sa chambre, » s'estant seulement laissé voir, en une salle joignant à » icelle, les festes de Saint-André, de Noël et des Roys, » et aussy quand il bailla le recez de la diète (2). » Charles se rétablit toutefois à l'approche du printemps (3).

Sur la fin d'octobre (1551), il quitta Augsbourg, pour s'établir provisoirement à Inspruck. Quelque temps avant son départ, il avait ressenti des douleurs assez vives de sa maladie de poitrine (4). Dans le trajet

---

(1) MS. Ste-Geneviève 89, etc., fol. 208.

(2) Avis du 24 février 1551. (MS. cité, fol. 231.)

(3) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. III, p. 513.

(4) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine douairière de Hongrie, écrite d'Augsbourg, le 29 septembre 1551 ; lettre de l'Empereur à la même, du 4 octobre. (Archives du royaume.)

d'Augsbourg à Inspruck, où il arriva le 2 novembre, il fut assailli de la goutte à l'un des bras; l'attaque ne fut cependant pas violente, et elle dura peu (1) : huit jours après, il était déjà sur pied, parcourant tous les environs du château, et menaçant les biches qui peuplaient un petit bois situé sur les bords de l'Inn (2). La goutte le reprit au bras droit le mois suivant : cette fois, elle s'annonçait avec une certaine violence (3); elle céda néanmoins à un traitement de deux à trois semaines, si bien qu'il n'en conserva qu'un léger ressentiment au petit doigt de la main droite, et que, le 10 janvier, il fut en état de rendre visite au roi et à la reine de Bohême, arrivés à Inspruck (4). La douceur de l'hiver de cette année exerça d'ailleurs une influence favorable sur son état : il regagna de l'appétit et de la vigueur (5).

---

(1) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine de Hongrie, du 6 novembre 1551. (Archives du royaume.)

(2) « L'Empereur se refaict fort, et se porte mieulx de jour à aultre, marchant jà partout, et menassant jà les biches qui sont en ung petit boucaige au bord de la rivière..... » (Lettre de l'évêque d'Arras à la reine de Hongrie, du 8 novembre 1551, *ibid.*)

(3) Lettres de l'évêque d'Arras à la reine de Hongrie, des 13 et 30 décembre 1551. (*Ibid.*)

(4) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine de Hongrie, du 10 janvier 1552; lettres de Charles-Quint à la même, des 28 janvier et 24 février. (*Ibid.*)

(5) Son médecin, Corneille de Baersdorp, écrivait à la reine de Hongrie, le 16 février 1552 : « Quant à l'Empereur, il se porte fort » bien en toute manière, Dieu en soit loué, sans avoir nulle fluxion; » mange et boit de bien bon appétit. Son estomac est fort bon, sans

Il présuma trop de ses forces, néanmoins, lorsque, au mois d'avril, craignant d'être surpris par Maurice de Saxe, et aimant mieux « se mettre en grand danger » que de recevoir une grande honte (1), » il se détermina à partir secrètement d'Inspruck pour les Pays-Bas. Il avait à peine fait quelques lieues à cheval, que la fatigue le contraignit de s'arrêter; et comme, dans le même moment, il apprit que les troupes de Maurice occupaient les défilés par où il devait passer, il revint à Inspruck, avant qu'on s'y fût aperçu de son départ (2).

Nous n'avons point à raconter ici comment Charles-Quint s'enfuit d'Inspruck avec le roi Ferdinand, son frère, à l'approche de Maurice, ni à parler de la part qu'il prit aux négociations de Linz et de Passau, ni à entrer dans des détails sur les armements qu'il fit pour

---

» faire corruption de digestion, comme il soloit. Il a fait ycy ung » fort beau yver, et ainsi S. M. pense que l'air de ceste ville soit fort » salutaire, et pour ce devient amoreulx du lieu : qui pourroit estre » cause de y plus longuement séjourner, nonobstant que je dis, » comme il est vray, la cause de la beaulté du temps avoir esté la » qualité de l'année, et non de la région, laquelle ne peult estre » salutaire, pour estre estroictement de tout costé enserré ès mon- » taignes extrêmement haultes. » (Archives du royaume.)

(1) Lettre de Charles-Quint au roi Ferdinand, du 4 avril 1552, publiée par M. Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V,* t. III, p. 161.

(2) Lettre de Charles-Quint à la reine de Hongrie, écrite de Villach, le 30 mai 1552. (Archives du royaume.)

Cette lettre a été publiée par Bucholtz, *Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten,* t. IX, pp. 544 à 547.

rétablir sa réputation en Allemagne et aux Pays-Bas : nous dirons seulement que, ayant pris la résolution d'assiéger Metz, dont Henri II s'était emparé par surprise, il arriva à son camp, à trois lieues de cette ville, le 20 octobre (1). Il avait ressenti une légère attaque de goutte à Landau (2) : un nouvel accès qu'il en eut au bras ne lui permit pas d'accompagner ses troupes, lorsqu'elles se mirent en mouvement pour investir la place, et il s'établit à Thionville (3). Là, sa santé se remit promptement (4). Le 19 novembre, il se trouva

---

(1) Lettre de Charles de Tisnacq à la reine de Hongrie, écrite du camp, le 21 octobre 1552. (Archives du royaume, papiers d'État : *Lettres des seigneurs*, t. VII, fol. 471.)

(2) Lettre de l'évêque d'Arras au seigneur de Boussu, écrite de Landau, le 28 septembre. (*Ibid.*, fol. 237.) — Lettre de Corneille de Baersdorp à la reine de Hongrie, du 4 octobre. (*Ibid.*)

(3) Lettre de Tisnacq, citée plus haut. — Lettre du seigneur de Boussu à la reine de Hongrie, du 25 octobre 1552. (Archives du royaume : *Lettres des seigneurs*, t. VII, fol. 498.)

(4) Lettres de Charles de Tisnacq à la reine de Hongrie, écrites de Thionville, les 1er et 3 novembre. (*Ibid.*, t. VIII, fol. 8 et 27.)

Voici quelques extraits de lettres écrites à la reine par le médecin Corneille de Baersdorp, et qui sont en original dans nos Archives :

26 octobre : « Madame, Vostre Majesté sera advertie que la goutte » de S. M., ayant esté au bras et main droicte bien forte, et à deux » genoulx, et touché le bras senestre, est venue en totale déclination. » La fièvre a esté à l'accoustumé, mais moins forte, et suivante la » défluxion et doleurs. Il dort maintenant bien, et recouvre quelque » goust à manger, mais mange peu, et at bonne chambre et humé- » rale : à cause de quoy n'avons point purgé, le différant jusques que » la nécessité plus le requérera, ou que aurons mélieure commodité. »

3 novembre : « Madame, depuys mes dernières, la disposition de

si bien qu'il monta à cheval pour aller visiter son camp : il logea, cette nuit, en la tente de Jean de Ligne, comte d'Arenberg, où l'on dressa « la petite » chambrette de bois avec cheminée, qui était à son » usage (1). » Il arriva au camp le lendemain de bonne heure : le duc d'Albe vint au-devant de lui jusqu'à un quart de lieue de la ville, accompagné du marquis Albert de Brandebourg (2); le même jour, il parcourut à cheval toutes les lignes de son armée. Le 23, il se rendit à pied dans les tranchées, ordonnant, à cette occa-

---

» l'Empereur est allée de myeulx en myeulx, soy portant pour le » présent myeulx notablement que il ne faisoit bonne espace devant » sa goutte. »

8 novembre : « Madame, à cause que l'Empereur sentoit quelque » catarre subtil descendre de sa teste, et chastoillement en aulcuns » lyeulx de gouttes, il print devant-hier une pillule aliphangine, et » en eut opération convenable : dont s'en est bien trouvé..... »

14 novembre : « Madame, depuys mes dernières, l'Empereur s'est » porté continuellement de bien en myeulx : seulement que son » appétit ne peult revenir à manger de fain et désir, trouvant tou- » tesfois goust propre de viandes. Il n'a nulle fluxion, dort bien, et » a l'usance de membres accoustumé..... »

(1) Lettre de Corneille de Baersdorp à la reine de Hongrie, du 25 novembre 1552. (Archives du royaume.)

(2) Lettre du seigneur de Boussu à la reine de Hongrie, du 21 novembre 1552.

Le marquis Albert adressa une longue harangue à l'Empereur, qui lui fit répondre par le comte d'Arenberg : « Je ne sçay, — écrit Boussu, » — quelle chose S. M. luy dit. S. M. luy fit assez bonne chière, et » bon visaige riant : de quoy ledict marquis demourist fort content. » Au partir de là, je fus disner avec luy chez mons^r d'Egmont, et, » pendant le disner, se monstra fort triste et mélancolique, comme » homme honteux de ce qu'il a faict. » (Archives du royaume.)

sion, qu'une décharge d'artillerie fût faite contre les remparts des assiégés. Ses généraux lui trouvèrent une meilleure mine qu'il n'avait eu depuis dix ans (1).

Plusieurs mois avant que Charles-Quint eût résolu de faire le siége de Metz, cette entreprise avait tenté les chefs des troupes belges dans le Luxembourg (2) : elle était désirée par les gens de guerre, qui espéraient y faire un riche butin, et par les habitants du pays, qu'inquiétait la présence des Français dans leur voisinage (3). Elle n'offrait point alors les difficultés qu'elle présenta, quand le duc de Guise fut entré dans la place avec la fleur de la noblesse de France, eut complété les fortifications de l'enceinte, et fait démolir les faubourgs qui pouvaient nuire à leur défense. La reine de Hongrie, toutefois, après avoir pris l'avis des chevaliers de la Toison d'or et des principaux seigneurs, la trouva « de trop difficile exécution, » et ne voulut pas en courir les chances, à moins que le comte de Mans-

---

(1) Lettres de Charles de Tisnacq, du comte d'Arenberg et du comte d'Egmont à la reine de Hongrie, des 20, 24 et 25 novembre. (Archives du royaume, papiers d'État : *Lettres des seigneurs*, t. VIII, fol. 170, 197, 214.)

Robertson fait arriver l'Empereur à son camp « tout malade et en » litière. » Que d'inexactitudes du même genre n'y a-t-il pas dans cet historien?

(2) C'étaient le comte de Mansfelt, le seigneur de Bugnicourt, le marquis de Berghes, le maréchal de Gueldre Martin Van Rossem et le seigneur de Glajon.

(3) Délibération de la reine de Hongrie, prise à Bruxelles le 29 avril 1552. (Archives du royaume, papiers d'État : *Lettres des seigneurs*, t. IV, fol. 398.)

felt ne parvînt à se ménager des intelligences dans la ville (1).

Mais l'Empereur avait une des plus belles armées qu'il eût formées depuis son avénement au trône (2) : après l'avoir amenée de si loin et à si grands frais, il lui eût paru humiliant de la licencier, sans qu'elle se fût signalée par quelque exploit notable, et la saison était trop avancée pour qu'il pût songer à la faire entrer en France. Ce furent ces motifs, sur lesquels insista le duc d'Albe, son capitaine général, qui le déterminèrent à assiéger Metz (3). Il était loin, cependant, d'avoir la même confiance que le duc dans le succès (4). Les seigneurs belges qui étaient dans son armée s'en flattaient moins encore : ils ne croyaient pas qu'on pût se rendre maître, par la force, d'une ville que défendaient une si nombreuse garnison et des fortifications

---

(1) Délibération de la reine de Hongrie, du 29 avril 1552.

(2) « ..... Madame, je ne vous sçauroye escripre le nombre des gens que sont icy, tant de cheval que de piet, et ne pense pas que, depuis que S. M. est née, qu'il ayt eu jamais si belle armée que ceste-icy, en si grant nombre, ne si belles et bonnes gens et si bien délibérez comme toute cette trouppe est; et il y a là plus bonne gendarmerie que j'ay jamais veu en toutes les armées où que me suis oncques trouvé..... » (Lettre du seigneur de Boussu à la reine de Hongrie, écrite du camp près de Metz, le 25 octobre 1552 : Archives du royaume, papiers d'État, *Lettres des seigneurs*, t. VII, fol. 498.)

(3) Remontrance aux états généraux assemblés à Bruxelles, en présence de l'Empereur, le 15 février 1553. (Archives du royaume.)

(4) Voir, dans Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 518, sa lettre du 15 novembre 1552 au roi Ferdinand.

si imposantes (1). Le mauvais temps vint ajouter à ces obstacles déjà presque insurmontables : le froid et les maladies faisaient de grands ravages dans les troupes impériales. Forcé de reconnaître son impuissance, Charles-Quint ordonna, le 1er janvier (1553), la levée

---

(1) « ..... Madame, j'ay tousjours veu le duc d'Alve résolu de s'attacher à Metz..... Lequel lieu de Metz je treuve bien difficultueux pour prendre : car, Madame, avant-hier, quant nous le fusmes recognoistre, y eust pluiseurs prisonniers prins, lesquelz maintenoient qu'il y avoit dedens huit mil hommes et grande jonesse et noblesse de France, bien résoluz d'attendre la fortune telle qu'elle pourra advenir, et que tous les jours il y avoit plus de dix mil personnes besoingnans aux rempars; et disoient qu'ilz attendoient encoires le soir quatre mil hommes qui debvoient entrer dedens, et qu'il y a dedens si grant nombre de vivres et de toute munition qu'il n'est possible de plus..... Madame, si ceste compaignie y est dedens, je n'ay jamais veu homme qui ayt veu ne ouy dire que villes ainsi munies soyent esté prinses par force, et n'ay point aussi ouy dire qu'il se soit trouvé par escript..... » (Lettre du seigneur de Boussu à la reine de Hongrie, du 25 octobre, mentionnée plus haut.)

Dans une lettre du 4 novembre, Boussu rendait compte à la reine de plusieurs dispositions du duc d'Albe, qu'il blâmait, et il ajoutait : « Madame, je vois toutes choses aller merveilleusement à la longue, » et si froidement que n'y sçay que dire ny penser, et vois tous les » souldars, chief et coronelz, si froidz en cest affaire, qu'il me » semble qu'ilz n'ont grant envye d'en manger : je diz de toutes » nations, tant Espaignolz, Italiens, que Allemans, et toute la reste. » (Archives du royaume.)

Le 21 novembre, il lui écrivait : « Madame, l'on faict tout ce que » l'on peult pour l'achèvement des tranchies, qui vont bien peu » avant pour la longuesse de temps qu'il y a que on les a com- » mencé, et si je ne vois point encoires que de six jours l'on sceust

du siége : le même jour, il quitta son quartier général, et revint à Thionville (1). Pendant les six semaines qu'il avait passées au camp, il avait eu lieu d'être assez satisfait de sa santé : ses douleurs habituelles de la gorge et des régions intestinales s'étaient calmées; il

---

» encoires avoir assis l'artillerie, pour commencer pour le plus tost » à batre; et si m'a dict le maistre de l'artillerie qu'il n'a munition » que pour quatre ou cinq jours de baterie, la bien sollicitant, sans » toucher à celle du marquis Albert..... Le duc d'Alve a grand espoir » de prendre la ville, et toutesfois n'entend de l'acommettre que par » ung costel: qui n'est l'advis de beaucoup de gens..... Les saillies » que ceulx de dedens font tous les jours, ilz les font galantement, » comme gens qui entendent le mestier, et ne se soucient point beau- » coup des nostres, car ilz viengnent tous les jours jusques à noz » tranchies, qui sont bien prest de la ville, car en aucuns lieux il y » en a qui ne sont point plus loing que à VI^xx pas du fossez. » Dans un *post-scriptum*, il annonçait que, des 2,000 pionniers de Bohème qui étaient venus avec l'armée, 1,500 s'étaient retirés ou perdus, et que la moitié des 2,000 pionniers namurois manquait également. On avait été par là contraint de faire travailler les soldats aux tranchées, « leur donnant à chascun deux bas par jour, et pain et vin en oultre » leur souldée; encoires se mectent-ilz avec grande difficulté : par » quoy ne se fault esbahir, si les choses vont en si grande longueur. » (*Ibid.*)

Le S^r de Boussu avait été chargé par la reine du commandement des troupes des Pays-Bas envoyées à l'armée de l'Empereur. Le 1^er novembre, Charles-Quint le rappela auprès de lui, pour reprendre son service de grand écuyer : il plaça alors les gens d'armes des Pays-Bas sous les ordres du prince de Piémont, Emmanuel-Philibert, qu'il avait nommé chef de la bataille. (Lettre de Boussu à la reine de Hongrie, du 4 novembre 1552, *ibid.*)

(1) Lettre de Jean de Longueval à la reine de Hongrie, du 2 janvier 1553. (Archives du royaume : *Lettres des seigneurs*, t. IX, fol. 4.)

avait recouvré un peu d'appétit (1) : nous avons fait observer déjà qu'il se trouvait bien, ordinairement, de la vie militaire. Son médecin, Corneille de Baersdorp, s'en félicitait vivement : il n'avait pas vu, sans inquiétude, l'Empereur aller diriger lui-même les opérations du siége : « Certes, » — écrivait-il à la reine de Hongrie, — « S. M. d'ores en avant se doit retirer en lieu » seur, où, en cas de maladie, nul aultre inconvénient » luy peult survenir. Si la goutte lui surprînt, et force » fust bouger son camp, je crains que luy seroit impos- » sible supporter changement du lieu, et alors seroit » trop tard soy repentir d'y estre venu.... (2). »

Après s'être reposé quelques jours à Thionville, l'Empereur partit pour Luxembourg; de là il vint à Bruxelles. Il avait chargé la reine, sa sœur, d'y convoquer les états généraux des Pays-Bas : il les assembla en sa présence le 13 février (1553).

Deux mois après son arrivée à Bruxelles, il écrivit à son fils une lettre où l'on voit qu'il avait le projet de

---

(1) « Madame, depuys mes dernières, l'Empereur s'est continuellement myeulx porté, et revenu en meilleure vigeur, sans nulz doleurs. Son ventre et hémorraines sont en bonne disposition; sa gorge et bouche s'amendent journellement; il mange myeulx, mais de chair ou poisson ne peult encoires trouver goust; se soubstient de ce que faisons d'œufs des eschauldeulx byrenbroots, et telles potageries, avec quelques aultres excogitations, selon que son désir s'adonne. Il dort bien : qu'est ung grand plaisir..... » (Lettre de Corneille de Baersdorp à la reine de Hongrie, du 30 décembre 1552 : Archives du royaume : *Lettres des seigneurs*, t. VIII, fol. 624.)

(2) Lettre du 30 novembre 1552. (Archives du royaume.)

retourner l'été en Allemagne, et d'y tenir la diète de l'Empire, conformément à ce qui avait été convenu à Passau : après cette diète, il aurait pris le chemin de l'Italie, et se serait embarqué à Gênes pour l'Espagne. Dans la même lettre, il engageait son fils, par les raisons les plus fortes, à passer aux Pays-Bas avec des secours d'hommes et d'argent qui pussent contribuer, d'une manière efficace, à la défense de ces provinces; il lui représentait tout ce qu'elles avaient souffert par les guerres incessantes avec la France, la situation misérable où elles étaient réduites, l'impossibilité dans laquelle elles se voyaient de supporter plus longtemps les charges qui pesaient sur elles; il ne lui laissait pas ignorer que le désespoir pouvait pousser les Belges à se jeter dans les bras de la France, et que des propos séditieux se tenaient à cet égard parmi le peuple (1); il lui faisait sentir l'importance de se con-

---

(1) Nous croyons devoir extraire tout ce passage :

» ..... Demás de todo esto, se debe considerar los gastos insuportables que [estos Estados] han sostenido en esta guerra, siendo la suma que se ha empleado hasta aquí en cuantidad de mas de cinco millones de florines, sin lo que al presente corre, para lo cual han ya otorgado nuevas ayudas, que será peso tan grande, que dudo mucho lo puedan sostener mas de hasta el mes de agosto que viene, y para lo de adelante los veo enteramente imposibilitados; y el sentimiento que tienen de hallarse tan opresos, es mayor de lo que se os podria representar; y aun se veen quási desesperados de poderse sostener contra Francia, sin ayuda de otra parte, por no poderse igualar, como es claro, las fuerzas de solos estos Estados con las de los Franceses; y así no faltan algunos que con estrema desesperacion vayan

cilier l'affection d'un pays à qui sa visite de 1549 n'avait pas laissé un souvenir flatteur; il s'efforçait aussi à le convaincre de la nécessité de montrer, par ses actions, au monde et aux ennemis de la monarchie espagnole, qu'on n'aurait pas avec lui la facilité, qu'on s'imaginait peut-être, d'entreprendre des choses nouvelles (1); enfin, il approuvait hautement le dessein de son fils de se remarier, et de prendre pour femme l'infante Marie de Portugal, fille de la reine Éléonore; il désirait même que ce mariage s'effectuât le plus promptement possible : l'infante tenait 400,000 ducats de la succession de son père et de ses frères; on faisait espérer, à la cour de Portugal, qu'on éleverait sa dot jusqu'à 600,000 ducats; et, dans les nécessités où

---

discurriendo, diciendo que, aunque se acaben de arruinar y consumir, no podrán á la larga evitar de caer en sus manos, y que por esto les seria mejor anticipar el tiempo que no esperar á lo que cuási tienen por cierto, mayormente no viendo camino de poderse conservar debajo de nos : sobre lo cual pasan pláticas entre algunos del vulgo arto de mala digestion..... »

(1) « ..... Demás desta necesidad, ... se debe tambien considerar vuestro particular, importando tanto, pudiéndose hacer, ganar reputacion, dándoos á conoscer, para que el mundo y los enemigos vean que en vos no ternán la oportunidad que quiçá piensan de emprender cosas nuevas; y asimismo, junto á esto, hay la consideracion, que muchas veces se os ha representado, de la necesidad que teneis de cobrar crédito y amor con estos Estados, tractándolos y dándoles, con vuestra presencia y comunicacion, mas satisfaccion de la que tuviéron en lo pasado, por no haberos podido conoscer tanto como conviene, para darles mayor contentamiento, y ganarles las voluntades, y tenerlos mas firmes y ligados á vuestra devocion..... »

ils se trouvaient, cette somme leur serait d'un secours inappréciable (1).

La goutte avait repris à l'Empereur, et, jusqu'au mois de juillet, il ne put se servir de sa main droite (2). Cependant Henri II venait de rassembler une armée formidable, et il menaçait Cambrai. Charles-Quint, voulant se rapprocher de la sienne, se fit transporter en litière à Mons. Le 16 septembre, à deux heures du matin, sur la nouvelle que le roi de France avait l'intention de livrer bataille, il partit de Mons pour le lieu où ses troupes étaient campées, entre Valenciennes et Cambrai; mais le tout se réduisit à une escarmouche, où l'avantage resta à l'armée impériale. Les jours suivants, les Français se retirèrent, et, la campagne étant finie, Charles revint à Bruxelles (3).

L'hiver de 1553-1554 fut pour l'Empereur un des plus rudes qu'il eût encore traversés. Dès le mois de novembre, il eut un accès de goutte : ayant à remercier Marie Tudor de ce qu'elle acceptait l'alliance du prince Philippe, il fut obligé, pour lui écrire, d'emprunter la main de la reine de Hongrie (4). Le mal

---

(1) Nous donnons, dans l'*Appendice* B, le texte entier de cette lettre importante, qui est datée du 2 avril 1553.

(2) Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, pp. 542, 567, 571. — Lettre de la reine Marie au roi Ferdinand, du 15 juillet 1553. (Archives du royaume.)

(3) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 107. — Sismondi, *Histoire des Français*, édit. belge, t. XII, p. 250.

(4) Archives du royaume. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 155.

se calma pendant quelques jours (1); mais il reparut bientôt après, et cette fois avec des symptômes qui excitèrent de vives inquiétudes. Cinq semaines durant, Charles fut obligé de garder le lit, sans pouvoir s'occuper des affaires publiques (2). Ceux qui l'entouraient conçurent des craintes pour sa vie : lui-même il parut comme frappé de l'idée d'une fin prochaine. Il se rétablit cependant, au point que son médecin le trouva mieux qu'il n'avait été les deux années précédentes (3);

---

(1) La reine de Hongrie écrivait au roi Ferdinand, le 10 décembre 1553 : « S. M., ces jours, a eu ratainete de ses goustes : » mais, grâces à Dieu, il en est refaict et de bonne sorte. Il est vray » que ce temps d'hiver est tellement contraire à sa santé, que ne pou- » vons que vivre en crainte de rechute de ladicte gouste. » (Archives du royaume.)

(2) « Hijo, por haber cinco semanas que estoy en la cama con la gota y otros accidentes, con arto trabajo, no he podido entender en los negocios; y aunque quedo en ella con dolor en una rodilla, y no del todo libre de la mano derecha, parece que me hallo muy aliviado, y confio en Dios que presto terné fuerzas para poderlo hacer... » (Lettre de Charles-Quint à son fils, du 19 janvier 1554, aux Archives de Simancas, *Estado*, liasse 508.)

(3) Voici deux lettres que Corneille de Baersdorp écrivit au prince Philippe, le 29 janvier et le 12 mars 1554 :

« Serenissime ac clementissime princeps, inciderat, ut paucis abhinc diebus scripsi, Caesarea Majestas rursus in defluxiones junctura-rum, quarum gravissima prae ceteris et pertinacior fuit quae in genu dextrum decubuit. Non defuerunt nobiles a cubiculo, qui vererentur extrema vitae ex corporis consumptione ipsi imminere, fortassis quod ipse Caesar animo videretur admodum consternato : ego autem aiebam nihil ejusmodi mihi apparere, quemadmodum res ipsa docuit; nam est nunc in optima revalescentia, et corpore minimum extenuato,

mais cette amélioration ne pouvait être qu'éphémère : tant de travaux, de fatigues, de maladies, avaient ruiné la santé de l'Empereur. Au mois de juillet, il eut pourtant encore le courage de se mettre à la tête de son armée, pour résister à Henri II, qui avait envahi les Pays-Bas : c'était, dans sa situation, un effort suprême; ce fut la dernière marque d'une activité qui, pendant une longue suite d'années, avait causé l'étonnement et l'admiration de l'Europe.

---

imo quod in dies singulos crassius reddatur et carnem abunde resumat. Dormit bene ac satis, comedit et bibit, non plurimum sed quod sufficiat, et, citra fastidium, venter bene reddit excrementa. Si temporis injuria non obsit et novarum fluxionum causam praebeat, sperandum est constantiorem hanc fore convalescentiam, quam Deus optimus maximus pro nostris votis confirmare per suam ineffabilem misericordiam dignetur, ac Vestram Celsitudinem cum ad reliquos Status sicut ad novum hunc Britanicum felicitare. Bruxellae, 29 januarii 1554....

» Cornelius Baersdorpius. »

« Serenissime ac clementissime princeps, ab eo tempore quo cum domino de Hoorens scripsi, Caesarea Majestas bene revaluit, sine recidiva quae fuerit alicujus momenti. Sensit quidem subinde, per temporis mutationem, uti ea hic varia est hibernis mensibus, leves quasdam defluxiones, sed quae facile discursae sunt, neque molestiam attulerunt, quae naturae functionibus noxam fecerit querimonia dignam, nisi eam notare velimus sine qua nunquam existit : nam integra sanitas, in qua non sit prorsus quod queratur, in ipsius Majestate expectari non debet. Verum, quantum fert ipsius dispositio, recte nunc valere dici potest, certe multo melius quam proximo fecit biennio : est corpore bene habito et carnoso; edit et bibit in mediocritate; dormit satis, septem, octo aut aliquoties novem horas; in

Nous terminons ici le tableau des vicissitudes de la santé de Charles-Quint. Si les faits que nous venons de retracer eussent été mieux connus, des historiens n'auraient pas cherché à expliquer l'abdication de ce monarque par des causes frivoles ou bizarres, ni par des motifs indignes d'un si grand prince : ils en auraient trouvé l'explication toute naturelle dans l'affaiblissement successif de ses facultés physiques, qui ne lui permettait plus de tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement le plus vaste, le plus compliqué du monde. Ils ne se seraient étonnés que d'une chose : c'est que, en proie, comme il l'était depuis longtemps, à des douleurs dont le retour devenait, chaque année, plus fréquent et plus insupportable, Charles eût conservé assez de force d'âme pour soutenir jusque-là un si pesant fardeau.

III.

Quelle date l'histoire doit-elle assigner à la résolution de Charles-Quint de déposer le pouvoir suprême?

---

motu autem progressivo continuo fit imbecillior; sunt tamen coxae et femora satis crassa, quae anno superiore plane absumpta videbantur; articuli digitorum sensim tophos vel callos ac durities contrahunt, et flexionibus inepti redduntur, quod artritidis est peculiare..... Bruxellae, 12 martii 1554.

» Cornelius Baersdorpius. »

(Archives de Simancas, *Estado*, liasse 507.)

Charles, étant au château de Jarandilla, où il habita pendant plusieurs semaines, avant de s'enfermer dans le monastère de Yuste, rappelait au P. Francisco de Borja que, en 1542, à Monçon (1), il lui avait annoncé le dessein de vivre dans la retraite (2). A quelques jours de là, donnant audience à Lorenzo Perez de Tavora, envoyé du roi de Portugal Jean III, il assurait cet ambassadeur qu'il avait conçu la première pensée de son abdication déjà en 1535, alors qu'il revenait triomphant de l'expédition de Tunis (3). L'historien Sepulveda rapporte qu'à Yuste, Charles tint le même langage aux moines (4). Il est constant qu'à Bruxelles, et alors que sa santé n'était pas encore gravement altérée, il avait entretenu plus d'une fois de ce dessein la reine douairière de Hongrie, sa sœur (5). Enfin, lorsque, le 25 octobre 1555, il abdiqua en présence des états généraux des Pays-Bas, il leur déclara, comme nous le verrons plus loin, que sa détermina-

---

(1) En 1542, le 22 juin, Charles-Quint arriva à Monçon, et il y demeura jusqu'au 10 octobre. Il y avait convoqué les cortès d'Aragon, de Valence et de Catalogne. (Journal MS. des voyages de Charles-Quint, par Vandenesse.)

(2) Sandoval, *Historia de Carlos V*, t. II, p. 616. — *La vie du P. François de Borja, écrite en espagnol par le P. Pierre de Ribadeneyra, et tournée en nostre langue vulgaire par le seigneur de Bétencourt*, Douay, 1603, p. 195. L'ouvrage original n'est pas à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

(3) *Charles-Quint*, etc., par M. Mignet, 2e édition, p. 6.

(4) *Ibid.*

(5) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 473.

tion à cet égard datait de plusieurs années, sans la faire remonter cependant au delà de 1550.

Quoi qu'il en soit de ces diverses velléités d'abdication (1), les premiers actes que l'on connaisse où se manifeste formellement la volonté de Charles-Quint de descendre du trône et de vivre dans la retraite, sont sa lettre au P. Juan de Ortega, général de l'ordre des hiéronymites en Espagne, que cite Siguenza, et le billet autographe, adressé à son fils, dont le chanoine

---

(1) M. Amédée Pichot (*Charles-Quint : chronique de sa vie intérieure et de sa vie politique, de son abdication et de sa retraite dans le cloître de Yuste,* Paris, 1854, in-8°, p. 131) trouve une allusion évidente au projet d'abdication de l'Empereur dans le passage suivant d'une lettre qu'il écrivait à son fils, le 30 juillet 1553, à propos du mariage de la reine Marie Tudor : « Si le mariage doit avoir lieu » avec un étranger, je pense que les Anglais ne se porteront sur per- » sonne, d'aussi bonne volonté, que sur moi, parce qu'ils m'ont tou- » jours montré de l'inclination : cependant je vous assure que des » États plus nombreux et plus importants encore ne me séduiraient » pas, *ni ne me détourneraient du dessein dans lequel je suis, et qui est* » *bien différent.* »

La remarque de M. Pichot est certainement fort plausible : cependant le sens énigmatique des paroles de Charles-Quint prête à plus d'une interprétation. On pourrait supposer qu'elles avaient trait à la résolution de ne pas se remarier que Charles avait prise, lorsqu'il perdit l'Impératrice, et dont il n'avait jamais voulu se départir. A ce sujet, voici une particularité qui, je crois, n'est pas connue. Dans les conférences diplomatiques qui précédèrent la paix de Crépy, les ambassadeurs de François Ier demandèrent en mariage, pour le duc d'Orléans, la seconde fille de l'Empereur, et proposèrent à l'Empereur, pour lui-même, madame Marguerite de France. Il leur fut répondu, « avec l'honnêteté convenable, » que la seconde fille de

Gonzalez a transcrit quelques lignes, ou plutôt quelques mots, dans son manuscrit (1).

Siguenza, sans indiquer la date précise de la lettre que reçut le général de l'ordre de Saint-Jérôme, place celle-ci sous l'année 1554 (2); selon le chanoine Gonzalez, le billet (*esquela*) que l'Empereur écrivit à son fils, et qui n'était point daté, serait du 17 décembre 1553 (3).

D. Tomás Gonzalez commet d'abord une erreur

---

l'Empereur était mariée en Portugal, *et que l'intention de l'Empereur n'était point de se remarier.* Cette particularité est contenue dans une lettre de Charles-Quint à la reine de Hongrie, sa sœur, du 31 août 1544.

Il y a une autre observation à faire. Si le passage rapporté par M. Pichot a trait à l'abdication projetée de l'Empereur, on devrait en conclure que Charles s'était ouvert précédemment à son fils sur ce projet : or, il n'existe aucune lettre où il en soit question, dans les archives de Simancas, et le prince Philippe ne s'était plus trouvé avec son père, depuis son départ d'Augsbourg, au printemps de 1551.

(1) *Charles-Quint,* etc., par M. Pichot, p. 181.—*Charles-Quint,* etc., par M. Mignet, p. 67.

(2) « El año de mil y quinientos y cinquenta y quatro, estava Su Magestad en Bruselas, apretado de indisposiciones, con gota en los piés y en las manos, sin otros achaques; y pareciéndole que ya era tiempo de poner en execucion sus buenos pensamientos,..... escrivió desde Bruselas una carta al general fray Juan de Ortega, etc..... » (*Historia de la órden de San Gerónimo,* Madrid, 1605, in-fol., part. III, liv. I, p. 186.)

(3) Malgré les recherches les plus scrupuleuses faites par D. Manuel Garcia dans les liasses des *Papeles de Estado* de Castille, Portugal, Flandre, Angleterre, Allemagne et Rome, il n'a pu retrouver ce billet.

tout à fait inexplicable de sa part, en datant du 30 juin 1553 (1) l'ordre expédié par Charles-Quint en Espagne, pour le payement des premiers frais des constructions à élever au monastère de Yuste : cet ordre est d'une année plus tard, jour pour jour (2); et cette erreur l'entraîne à en commettre une autre, puisque la lettre qu'il fait écrire par l'Empereur le 17 décembre 1553 se réfère à celle du 30 juin 1554 (3). Quant à la

---

(1) Voy. *Charles-Quint*, etc., par M. Mignet, p. 67.

(2) Voici le texte littéral de cet acte :

« El Rey.

» Garcia de Castro, á cuya cargo está la cobrança de los derechos de once y seis al millar, yo vos mando que, de los dineros que hobiéredes recebido y recibiéredes de los dichos drechos hasta en fin del año de quinientos cincuenta y tres pasado, deis y pagueis luego de contado al reverendo y devoto padre prior y general de la órden de Sanct Gerónimo que al presente es, ó á quien su poder hobiere, tres mil ducados, que montan un cuento ciento y veinte y cinco mil maravedís, para que los distribuya en algunas cosas que le habemos ordenado y mandado; y dádselos y pagádselos, y tomad su carta de pago, ó de quien el dicho su poder hobiere : que con ella y esta nuestra cédula, sin otro ningun recaudo, mandamos que se os reciban y pasen en cuenta de los dichos tres mil ducados. Fecha en Brusselas, á 30 de junio de mil quinientos cincuenta y cuatro años.

» Yo el Rey.

» Por mandado de Su Magestad :

» Francisco de Erasso. »

(Archives de Simancas : *Contadurías*, 1ª *época*, liasse 275.)

(3) Nous transcrivons ici le texte de Gonzalez : « ..... Y en 17 de

esquela autographe de Charles-Quint, on ne saurait comprendre sur quoi ce chanoine s'est fondé pour la rapporter à cette même date du 17 décembre 1553.

Nous pensons, d'accord avec le P. Siguenza, que la *esquela* de l'Empereur à son fils, de même que sa lettre au général de l'ordre de Saint-Jérôme, sont de l'année 1554, et qu'elles furent écrites vers le même temps que la dépêche du 19 janvier dont nous avons cité quelques lignes (1). Plusieurs raisons nous paraissent devoir leur faire assigner cette date. Les dangers que venait de courir la vie de Charles-Quint avaient dû fortifier dans son esprit les pensées d'abdication et de retraite; le traité de mariage du prince Philippe avec Marie Tudor, que ses ambassadeurs avaient signé à Londres le 12 janvier (2), en affermissant la grandeur de la monarchie espagnole, le rassurait tout particulièrement sur le sort des Pays-Bas, qui, dans ces dernières années, avaient été l'objet de ses plus vives

---

diciembre (1553) encargó con gran secreto á su hijo, y al secretario Juan Vazquez de Molina, que se facilitaran al prior general de la órden de San Gerónimo, de quien tenia grande confianza, mas dineros que los que le habia mandado dar por *cédula de* 30 *de junio de este año*, y, en esquela reservada de su mano, dijo al príncipe « que eran con objeto de que, al lado del monasterio de Yuste, se le » fabricara una casa suficiente para poder vivir con la servidumbre » y criados mas indispensables en clase de persona particular. » *Retiro, estancia*, etc., fol. 11.

(1) Page 34, note 2.

(2) Lettre écrite à l'Empereur par ses ambassadeurs en Angleterre, le 12 janvier 1554; lettre de Simon Renard, du 13 janvier. (Archives du royaume.)

sollicitudes. Remarquons encore que, selon son propre témoignage, il n'aurait été en état d'écrire de sa main, ni à la date du 17 décembre, ni à celle du 19 janvier (1).

Dans sa lettre au général des hiéronymites, Charles lui mandait qu'il désirait passer le reste de ses jours en une maison de son ordre; qu'il avait résolu, en conséquence, de faire construire, pour lui, au monastère de Yuste, une habitation dont il envoyait le plan; que le secrétaire d'État Vazquez de Molina pourvoirait à la dépense, etc. (2). Il avait voulu tracer cette lettre de sa main : mais il s'était vite fatigué, et Guillaume Van Male, son aide de chambre favori, avait dû l'achever (3). A son fils il disait que la maison à bâtir à Yuste devait être suffisante pour qu'il y pût vivre comme un simple particulier, avec les serviteurs les plus indispensables (4).

Charles-Quint, étant décidé à descendre du trône, ne pouvait rester dans les Pays-Bas; ses infirmités exigeaient un climat plus doux. Dans ces provinces,

---

(1) Voy. p. 34, note 2.

(2) « ..... Desseo retirarme entre vosotros á acabar la vida; y por esso querria que me labrassedes unos aposentos en San Gerónimo de Yuste; y por lo que fuere menester acudiréys al secretario Juan Vazquez de Molina, que él proveerá de dineros : para lo qual os embio el modelo de la obra, etc. » (Sigüenza, *Historia de la órden de San Gerónimo*, part. III, liv. I, p. 187.)

(3) « ..... Empecéos á escrivir de mi mano, y canséme, y assi huvo de acabar la carta Guillermo Malineo..... » (*Ibid.*)

(4) Voy. p. 41, note de la page précédente.

d'ailleurs, incessamment exposées aux insultes des Français, il n'aurait pas joui de la tranquillité dont il avait besoin. Il était donc tout naturel qu'il eût songé à se retirer en Espagne.

Le choix d'un monastère était conforme aux sentiments religieux qu'il avait professés toute sa vie, et à l'intention, dans laquelle il était, de passer le reste de ses jours loin du monde et du bruit des affaires.

Sa préférence pour les hiéronymites n'a rien qui doive surprendre. A l'exemple de son aïeul, Ferdinand le Catholique (1), il affectionnait particulièrement cet ordre fameux, et il avait gardé un souvenir reconnaissant de la conduite tenue par ses membres, lors de la révolte des *communeros* (2). Lorsqu'il était en Espagne, aux époques des grandes solennités consacrées par la religion, c'était toujours chez les hiéronymites qu'il allait se recueillir (3). A la mort de l'Impératrice, en 1539, il s'était enfermé, pendant près de deux mois, dans leur couvent de la Sisla, près de Tolède (4).

Ce monastère de Yuste où il allait s'établir, Charles-Quint le connaissait-il? avait-il visité la Vera de Plasencia dans ses diverses excursions à travers l'Espagne? Nous avons parcouru curieusement, aux archives

---

(1) Sigüenza appelle ce monarque le « gran bienhechor, señor » y patron » de l'ordre. (Part. III, liv. I, p. 123.)

(2) Voy. Siguenza, part. III, liv. I, pp. 140 et suiv.

(3) Voir les comptes rendus par Pierre Boisot et Henri Stercke, maîtres de la chambre aux deniers de Charles-Quint, aux archives de Lille, et le Journal MS. de Vandenesse.

(4) Du 2 mai au 27 juin. Journal MS. de Vandenesse.

de Lille, les comptes de la maison de l'Empereur où sont indiqués, jour par jour, les lieux où il s'est arrêté (1); nous avons lu, avec la même attention, le Journal de Vandenesse, et nulle part nous n'avons trouvé les noms de Cuacos et de Jarandilla. Charles se serait donc déterminé sur des renseignements qu'on lui aurait fournis. Le P. Siguenza rapporte que, plus de douze années auparavant, il avait envoyé des hommes entendus pour examiner le monastère, ainsi que la situation et le climat du lieu (2). Tout le monde, cependant, en Espagne, n'était pas d'avis que cet endroit fût celui qui convenait le mieux à sa santé (3).

Quelque temps après avoir adressé à son fils et au général des hiéronymites les lettres dont nous avons parlé, Charles-Quint écrivit au prince, afin qu'il passât par Yuste, lorsqu'il irait s'embarquer pour l'Angleterre, et y donnât les ordres qu'exigerait l'exécution du plan transmis au P. Juan de Ortega (4). Jusque-là le secret aurait dû être gardé; mais il ne le fut pas,

---

(1) Jusqu'à la fin de 1551. Les comptes postérieurs manquent.

(2) « ..... Mas de doze años ántes desta determinacion, avia embiado Su Magestad á considerar la casa, el sitio, el cielo, la disposicion del monasterio de San Gerónimo de Yuste, hombres doctos y prudentes, y le llevâron entera relacion de todo. » (*Historia de la órden de San Gerónimo*, part. III, liv. I, p. 187.)

(3) « ..... Todos dicen que aquel monesterio que se ha elegido no es al propósito de la salud de Su Magestad..... » (Lettre du secrétaire Vazquez au secrétaire Erasso, écrite de Valladolid, le 3 août 1554, aux Archives de Simancas, *Estado*, liasse 103.)

(4) Siguenza, l. c. — *Charles-Quint*, etc., par Mignet, p. 77.

et le bruit de la prochaine retraite de l'Empereur se répandit bientôt dans toute la Castille (1). Philippe partit de Valladolid, par la poste, le 10 mai (2); il arriva le 24, jour du *Corpus Christi*, à Yuste, où le général l'avait précédé. Le même jour, accompagné du P. Juan de Ortega, du prieur, de plusieurs religieux et de l'architecte Luis de Vega (3), maître des ouvrages de Balsain, il visita l'emplacement sur lequel devait s'élever l'habitation de son père, prit connaissance du plan envoyé de Bruxelles, et approuva le tout. L'Empereur n'avait pas encore assigné de fonds pour les dépenses que cette construction entraînerait (4): Philippe ordonna à Alonso de Baeza, son trésorier, de compter 3,000 ducats au général des hiéronymites (5).

---

(1) Le P. Juan de Ortega écrivait au secrétaire Vazquez, le 27 août 1554, de San Bartolomé de Lupiana : « Entendido tengo que » haya en esto gran secreto : pero, quando yo salí de aquí para ir á » San Gerónimo de Yuste, lo hallé tan público por esos caminos como » si se oviera pregonado en la plaza de Valladolid. » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 106.)

(2) Journal MS. des voyages de Charles-Quint et de Philippe II, par Vandenesse, contrôleur de la maison de ces deux princes.

(3) Siguenza, l. c., le nomme *Gaspar* de Vega; mais l'hiéronymite anonyme lui donne le prénom de *Luis*, et, parmi les pièces qui m'ont été envoyées de Simancas, je trouve la copie d'une minute de lettre à *Luis* de Vega, du mois d'avril 1556, pour qu'il aille examiner les constructions élevées à Yuste.

(4) Ce fut par la cédule du 30 juin 1554, insérée p. 40, note 2, que Charles-Quint assigna les premiers fonds, et cette cédule ne parvint aux mains du P. Juan de Ortega qu'au mois d'août. (Archives de Simancas, *Estado*, liasses 106 et 808.)

(5) Le secrétaire Vazquez, annonçant, le 3 août 1554, au secré-

Le lendemain, il se remit en route pour la Galice.

Après le départ du prince, le père Juan de Ortega réunit les religieux du couvent, leur communiqua la lettre qu'il avait reçue de l'Empereur, et insista sur la faveur que ce monarque faisait à l'ordre tout entier, en choisissant une de ses maisons pour y passer le reste d'une vie qui avait été si glorieuse (1). Les devoirs de sa charge ne permettaient point au général de surveiller lui-même les ouvrages dont l'exécution allait être entreprise : il confia cette surveillance à fray Melchor de Pié de Concha, profès de San Bartolomé de Lupiana. Fray Melchor fit tout ce qu'il put pour s'en excuser, prévoyant bien qu'il s'attirerait par-là l'inimitié des autres religieux; mais il finit par se soumettre, sur les ordres exprès du prince Philippe et de la princesse doña Juana (2). Le P. Juan de Ortega commit, pour diriger les travaux, en qualité de maître ouvrier ou piqueur (3), fray Antonio de Villacastin,

---

taire Erasso, que la cédule de l'Empereur du 30 juin, qui ordonnait de compter 3,000 ducats au général des hiéronymites, n'était pas encore arrivée, ajoutait : « Ha dias que S. A. mandó que el tesorero Alonso » de Baeza los diese... » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 103.)

Le 21 août, Vazquez écrit au général que l'Empereur a ordonné de lui remettre 3,000 ducats, « no sabiendo que el príncipe nuestro » señor hubiese mandado dar los otros tres mil que se proveyéron » para lo mismo..... » (*Ibid.*, liasse 808.)

(1) Relation de l'hiéronymite anonyme, t. II de ce Recueil, p. 4.

(2) Papier sans date, intitulé : *Sobre los chismes y penitencias impuestas á fray Juan de Ortega y fray Melchor de Pié de Concha*, aux Archives de Simancas, *Estado*, liasse 117.

(3) Sigüenza le qualifie d'*obrero principal*, et l'hiéronymite anonyme de *sobrestante*.

profès de la Sisla, près de Tolède, qui depuis se rendit si utile dans la construction de l'Escurial. Il retourna ensuite à San Bartolomé, résidence des généraux de l'ordre de Saint-Jérôme.

Les premières communications de l'Empereur annonçaient le dessein de passer en Espagne dans l'automne de 1554 (1). Les bâtiments qu'il faisait construire à Yuste ne pouvaient être secs pour cette époque; ceux du monastère étaient trop mauvais et trop étroits, pour qu'il trouvât à s'y loger : le P. Juan de Ortega lui écrivit, afin de l'engager à s'établir provisoirement au monastère de Guadalupe, ou bien au château de Jarandilla appartenant au comte d'Oropesa, à une lieue de Yuste. Un peu plus tard, il lui proposa un autre arrangement. Il existait, au couvent de Yuste, entre l'ancien et le nouveau cloître, un grand dortoir destiné aux novices; il lui suggéra d'en faire son appartement provisoire : selon le plan qu'il envoya, il y avait moyen de trouver là l'emplacement nécessaire pour une chambre à coucher, une salle et

(1) Dans sa lettre du 19 janvier 1554 au prince Philippe, dont j'ai cité le commencement, p. 54, note 2, il lui disait : « Pienso, pla» ciendo á Nuestro Señor, esforzarme quanto fuere posible para irme » por agosto ó setiembre. »

Le pouvoir pour la princesse doña Juana, du 31 mars 1554, manifestait encore sur ce point les intentions de l'Empereur : « Puesto, » y disait-il, que una de las cosas que mas deseo, es verme en esos » reinos con reposo y descanso, y así lo entiendo poner en egecucion » con la mayor brevedad que sea posible.... » (Archives de Simancas.)

une garderobe; les gens du service de l'Empereur auraient été logés dans les cellules qui touchaient au dortoir. Le P. Juan de Ortega fut enhardi à mettre en avant ce projet par la conviction que, « les pensées du » monarque étant tout humbles et uniquement diri- » gées vers Dieu, il faisait peu de cas de grands apparte- » ments (1). » Le cours des choses n'ayant pas permis à Charles-Quint de quitter les Pays-Bas à l'époque où il avait projeté de le faire, le plan du général des hiéronymites resta sans exécution.

Les constructions ordonnées par l'Empereur à Yuste se poursuivaient avec activité, lorsqu'un incident inattendu vint en retarder l'achèvement.

Fray Juan de Ortega avait été élu général des hiéronymites en 1552, et, selon les statuts de l'ordre, il devait rester en fonctions jusqu'en 1555. C'était un esprit vif et brillant, et une haute intelligence (2). Il voulut signaler son généralat par des réformes dans le mode des élections, et, d'accord avec les religieux qui formaient le chapitre particulier de l'ordre, il sollicita du pape Jules III des bulles en vertu desquelles il

---

(1) Voy., dans le 1er volume, le plan envoyé par fray Juan de Ortega à l'Empereur, le 9 août 1554, et la traduction de sa lettre, dont nous donnons le texte original dans l'*Appendice* C.

(2) « ..... Hombre de claro y lindo ingenio, y para mucho..... Era este religioso muy afable, la manera del govierno apazible, poco encapatado, prudente, amigo de letras, y de las que con razon se llaman buenas letras..... » (Sigüenza, *Historia de la órden de San Gerónimo*, part. III, lib. I, p. 183.)

pût les y introduire (1). Les bulles arrivèrent juste au moment où le chapitre général de 1555 venait de s'assembler. La majorité des moines, à qui la démarche faite à Rome avait été tenue cachée, firent éclater, en l'apprenant, une vive indignation : parmi eux, plusieurs n'avaient pas vu sans envie la commission donnée aux PP. Juan de Ortega et Melchor de Pié de Concha; l'occasion était favorable pour satisfaire leur ressentiment, et ils la saisirent. Tous les religieux qui s'étaient associés au projet d'Ortega furent déclarés inhabiles à perpétuité à remplir des charges dans l'ordre (2); lui-même fut exilé à Valence. Quant à fray Melchor, on le renvoya de Yuste (3), et le prieur du couvent fut chargé de continuer la surveillance que le délégué du P. Ortega avait exercée.

Lorsque la nouvelle de ces décisions du chapitre général des hiéronymites parvint à Valladolid, la princesse doña Juana et ses ministres s'en émurent. Les deux pères qui venaient d'être écartés de la direction des ouvrages de Yuste, y avaient été expressément préposés par l'Empereur et le prince son fils : ils avaient tout à fait justifié cette confiance, et il était à craindre que, abandonnés à d'autres religieux, les travaux ne fussent pas continués avec le même soin, avec la même intelligence qui y avait présidé jusque-là.

---

(1) Sigüenza, *Historia de la órden de San Gerónimo*, part. III, lib. I, p. 185.

(2) *Ibid.*

(3) Papier intitulé *Sobre los chismes*, etc., déjà cité.

L'Empereur pouvait d'ailleurs considérer comme un manque de respect pour sa personne un pareil changement, fait à son insu et sans son approbation. La princesse écrivit au nouveau général, le P. Francisco de Tofiño, afin qu'il ne fût pas donné suite, au moins pour le moment, aux résolutions du chapitre. Ce père y consentit. Selon le désir de la princesse, fray Juan de Ortega reçut l'ordre d'aller à Yuste surveiller la continuation des travaux, et fray Melchor de Pié de Concha fut envoyé à Valladolid, pour y rendre compte des sommes dépensées par lui pendant le temps qu'il en avait eu la direction (1).

Mais ces bonnes dispositions du P. Francisco de Tofiño ne furent pas de longue durée; et trois mois à peine s'étaient écoulés, lorsqu'il prescrivit à fray Juan de Ortega de partir pour Valence, sous le prétexte que, les ouvrages de Yuste touchant à leur fin, le prieur du couvent pourrait très-bien lui-même pourvoir à ce qui restait à faire (2). Dans le même temps, fray Melchor de Pié de Concha fut exilé au monastère de la Luz, à quinze lieues au delà de Séville, avec défense d'écrire ou de lire une lettre pendant l'espace d'une année, pour avoir tenu des propos où il faisait l'éloge du précédent général (3).

---

(1) Lettre de Vazquez au prince Philippe, du 10 août 1555, aux Archives de Simancas, *Estado*, liasse 108.

(2) Lettre du général et du chapitre particulier de l'ordre au secrétaire Vazquez, écrite de S. Bartolomé, le 12 novembre 1555. (*Ibid.*, liasse 109.)

(3) Lettre de la princesse doña Juana au père Francisco de Tofiño,

Les hiéronymites montraient par là que la passion l'emportait en eux sur la justice et le sentiment des convenances (1). Le secrétaire d'État Vazquez se plaignit au général du changement qu'il avait apporté à ses déterminations; il l'invita à se conformer à la volonté de l'Empereur, d'autant plus qu'en le faisant, il ne commettrait aucun péché mortel, ni même véniel (2). La princesse doña Juana elle-même lui exprima son mécontentement (3).

Le P. Tofiño céda, et les deux religieux retournèrent à Yuste. Tous ces débats cependant avaient retardé les constructions ordonnées par l'Empereur, et ce fut seulement le 25 juillet 1556 qu'elles s'achevèrent. Covarubbias, architecte du roi, alla les visiter : il en témoigna beaucoup de satisfaction, et se montra émerveillé, surtout, du peu qu'elles avaient coûté (4).

La dépense était restée de quelque chose au-dessous de 10,000 ducats (5).

---

du 14 février 1556, aux Archives de Simancas, *Estado*, liasse 114. — Lettre du P. Tofiño à la princesse, du 16 février 1556, *ibid.* — Papier intitulé *Sobre los chismes*, etc., déjà cité.

(1) Vazquez écrivait à Philippe II, le 11 février 1556 : « Todas » estas cosas son pasiones de frailes. » (*Ibid.*, liasse 112.)

(2) « .... Pues no se atraviesa en ello pecado mortal, ni aun creo que venial... » (Lettre du 22 novembre 1555, *ibid.*, liasse 109.)

(3) Lettre du 26 novembre 1555. (*Ibid.*)

(4) C'est, du moins, ce qu'assurent les PP. Melchor de Pié de Concha et Juan de Ortega, dans des lettres du 19 et du 20 septembre 1556, adressées au secrétaire Vazquez. (*Ibid.*, liasse 117.)

(5) Arch. de Simancas : *Contadurias gener.*, 1ª *época*, liasse 787.

IV.

Le mariage de Philippe avec Marie Tudor une fois conclu et ratifié, il importait aux intérêts de la maison impériale que le prince se rendît promptement en Angleterre. L'Empereur écrivit à son fils lettres sur lettres, afin qu'il hâtât son départ (1). Philippe, néanmoins, ne put mettre à la voile que le 13 juillet (1554). Après sept jours d'une navigation heureuse, le 19, il jeta l'ancre devant Southampton, et le lendemain il débarqua (2). Ses noces avec la reine d'Angleterre furent célébrées le 25.

---

(1) « ..... Bien conozco que para todo convernia que estubiese yo allá ántes que vos saliésedes, y seria mayor contentamiento para mí, segun lo mucho que lo desco; pero ni mis indisposiciones darian agora lugar, ni, aunque estubiese para ello, se podria poner el armada en órden tan presto que no fuese sin comparacion de mayor inconveniente *cualquier dilacion que hubiese en vuestra venida á concluir lo de Inglaterra.....* » (Lettre de l'Empereur à son fils, du 19 janvier 1554, citée p. 54, note 2.)

Charles, le 31 janvier, mandait à ses ambassadeurs en Angleterre « qu'il sollicitoit, par toutes ses lettres, la briefve venue du prince. » (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 197.)

(2) Journal MS. des voyages de Charles-Quint et de Philippe II, par Vandenesse.

Lingard, *Histoire d'Angleterre*, 3ᵐᵉ édition, t. II, p. 402, commet donc une double erreur de date, lorsqu'il fixe l'arrivée de Philippe devant Southampton au 18, et dit qu'il était parti de la Corogne quatre jours auparavant.

Vandenesse accompagnait Philippe en qualité de contrôleur de sa maison.

En ce moment, l'Empereur se trouvait à la tête de son armée dans le pays de Namur, où Henri II avait pénétré avec des forces considérables. Bien qu'il dût se faire transporter en litière, il n'avait pas voulu céder à ses lieutenants l'honneur de commander ses troupes (1). L'armée impériale était trop inférieure en nombre à celle du roi de France, pour lui livrer bataille; Charles s'attacha surtout à couvrir ses places, à harceler l'ennemi, et à le forcer ainsi à la retraite : il y réussit, sans pouvoir empêcher pourtant la dévastation de tout le pays que l'armée française traversa, depuis Dinant jusqu'à Renty (2). Là s'arrêtèrent les exploits de Henri II. Ayant mis le siége devant cette dernière place, il fut forcé de le lever, le 15 août, non sans honte, quoi que les historiens français puissent dire (3).

---

(1) Voy. sa lettre du 28 juin 1554, citée plus loin.

(2) De Thou, liv. XIII. — Sismondi, *Histoire des Français*, édit. de la Société typographique belge, t. XII, p. 265.

(3) La reine Marie de Hongrie écrivait, le 17 août, de Bruxelles, au bailli du Brabant wallon, qui était dans le Luxembourg :

« Pour vous advertir de la continuation des bonnes nouvelles qu'il a pleu à Dieu donner à l'Empereur, monseigneur, Sa Magesté s'est aprochée, avecque son armée, le douziesme de ce moys, ung quart de lieue près de Renty, là où le roy de France tenoit le siége, et l'avoit desjà battu à bresche. Et, sentant ledict roy que Sa Majesté, au treiziesme et quatorziesme ensuyvant, continuoit de aprocher son armée pour le combattre, la nuict ensuyvant ledict quatorziesme, troussa secrètement son bagaige, et retira son artillerie en grande haste, et, abandonnant le siége dudict chasteau, s'est saulvé en extrême

On a pu voir déjà (1) combien Charles-Quint avait à cœur la bonne renommée de son fils; nous en avons ici à fournir une nouvelle preuve. Dans une lettre qu'il lui écrivit le 28 juin 1554, en apprenant la perte de Marienbourg (2), il lui disait : « Nous aurions beau-» coup désiré, pour la satisfaction de la reine d'Angle-» terre, et pour d'autres considérations, que vous » pussiez rester plus de temps avec elle. Mais la con-» naissance que nous avons de votre valeur nous per-

---

diligence, usant du bienfaict de la nuict et d'une grande bruyme que s'estoit eslevée le matin du xv^me^, avecque grande desréputation de avoir esté contrainct laisser son emprinse, et n'oser actendre ce dont il a si souvent ceste année se vanté de le cercher..... » (Archives du royaume, papiers d'État : *Lettres des Seigneurs*, t. XII, fol. 459.)

Les historiens français parlent d'une escarmouche qui eut lieu le 13 août, et dans laquelle les Impériaux eurent du désavantge (Sismondi, t. XII, p. 264). Il est évident qu'ils se trompent de date. Granvelle, dans une lettre à la reine Marie, écrite du camp le 10 août, fait aussi mention d'une escarmouche; mais on va voir qu'elle eut des résultats tout différents. Voici comment il s'exprime : « Hier, à l'ar-» rivée, il y eut une bien grosse escarmouche, en laquelle sortirent » les arquebousiers espagnols et aulcuns de ceulx des enseignes qui » y sont, et fut si chaulde ladicte escarmouche, que l'on y vint jus-» ques aux mains et aux espées, et que, pour non avoir loysir de » recharger les acquebuttes, l'on se servoit des affus. Mais enfin les » nostres, grâces à Dieu, demeurarent supérieurs, et y demeura des » ennemys, mortz sur place, cent et cinquante, et nul des nostres : » seulement cinq ou six blessez. » (Archives du royaume : *Lettres des Seigneurs*, t. XII, fol. 451.)

(1) Page 31.

(2) Voy. l'*Appendice* D.

» suade que, vous trouvant si près d'ici avec les troupes
» et l'argent dont vous êtes accompagné, alors que
» l'ennemi a une armée plus puissante qu'on ne s'y
» était attendu, vous voudrez venir nous trouver,
» non-seulement afin de vous montrer, et de gagner de
» l'autorité et de l'honneur vis-à-vis des Anglais et des
» autres nations, mais encore en vue d'obliger ces
» provinces. C'est pourquoi j'ai résolu de vous dépê-
» cher ce courrier, et de vous inviter, après que vous
» aurez passé six à huit jours avec la reine, à vous
» rendre ici le plus promptement possible. Vous ferez
» entendre à la reine les grandes et justes causes qui
» vous forcent à prendre ce parti, le regret que vous
» éprouvez de cette absence, et l'espoir que vous avez
» qu'elle sera de courte durée. Vous lui exprimerez la
» confiance qu'elle et ses ministres approuveront votre
» conduite, puisque, si vous agissiez autrement, vous
» ne rempliriez pas vos devoirs envers moi, envers
» ces provinces, envers vous-même et votre propre
» réputation. »

L'Empereur changea de sentiment, quand il vit les Français se retirer devant lui. Alors il jugea que la présence de son fils convenait moins aux Pays-Bas qu'en Angleterre, où il avait à se mettre au courant de l'administration du royaume, à consolider le nouvel établissement, à gagner l'affection des grands et du peuple. Il lui manda donc d'y prolonger son séjour : mais il voulut que la reine et ses ministres demeurassent convaincus que l'intention formelle du prince avait été de prendre part à la campagne dans les Pays-Bas,

et que les ordres de son père l'en avaient seuls empêché (1).

Charles-Quint se sépara de son armée le 17 août; il

---

(1) Voy., dans l'*Appendice* D, la lettre de l'Empereur à son fils, du 2 août 1554.

Le 4 août, Charles-Quint envoya en Angleterre Floris de Montmorency, seigneur d'Hubermont, gentilhomme de sa chambre, pour complimenter le roi et la reine. Voici des extraits de l'instruction qu'il lui donna :

« Al rey mi hijo diréis que, por el despacho que llevó el correo que partió ayer, habrá visto la determinacion que he tomado en lo que toca á su venida acá, y que, cada vez que pienso en ello, hallo ser lo mas conveniente que por el presente resida y esté con la reina, y atienda á la gobernacion de aquel reino, y asentar las cosas del ganado, y procurando de atraer las voluntades, no solo á los principales, pero de los pueblos, porque con esto se podrian hacer muchos efectos en su tiempo y sazon.....

» Finalmente, habiéndose propuesto la instancia que el rey nos ha hecho, luego como tovo aviso de lo de Marinburch, y agora ultimamente, *sobre venir á hallarse presente en esta guerra*, todos conformes fuéron de parescer que en ninguna manera lo debe hacer, ni apartarse de lo de aquel reino, sino procurar y endereçar lo que arriba está dicho, y dejarlo para otra coyuntura mas cierta y razonable, porque no veian agora que se pudiese hacer efecto sustancial, ni dino de que su persona viniese en lo último á hallarse acá, porque ántes podria perder reputacion que ganarla, por muchas y suficientes causas que hay, importando tanto que en la primera jornada la adquiera, dando á conoscer al mundo lo que es razon..... Fecha en nuestro campo, á 4 de agosto 1554. » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 508.)

Toutes les peines que prit Charles-Quint pour faire croire à la valeur de son fils n'empêchèrent pas qu'on en eût une médiocre opinion dans les cours étrangères. Simon Renard, nommé ambassadeur en France après la trêve de Vaucelles, écrivait de Paris, le 8 juin 1556, à Ruy Gomez de Silva : « Ils ont tant d'advis que le roy, nostre prince et

se rendit à Saint-Omer (1). Il séjourna quelque temps dans l'Artois, et, le 4 ou le 5 octobre, il partit d'Arras, pour revenir à Bruxelles, accompagné de la reine de Hongrie, sa sœur, qui était allée le rejoindre.

Le bruit courut à Londres, à cette époque, d'un prochain voyage du roi aux Pays-Bas. L'ambassadeur de Charles-Quint en Angleterre, Simon Renard, s'empressa de lui écrire, pour lui exposer les fâcheuses conséquences qu'aurait ce voyage (2). On ne peut mettre en doute que la reine l'eût vu avec déplaisir, car elle s'était prise d'un vif amour pour son mari (3); et le peuple anglais n'aurait pas été moins blessé d'un si prompt départ. Des affaires de la plus haute gravité, d'ailleurs, réclamaient la présence de Philippe dans le pays aux destinées duquel il venait de s'associer. Le parlement allait se réunir. Marie Tudor, qui déjà avait fait revivre les cérémonies du culte religieux et de

---

» seigneur, n'est prince de guerre, qu'ils tumbent en mésestime de » ses forces et grandeur, et leur croist le cueur davantaige, parlant » de ses affaires; et, sur ces considérations, sont plus froids d'entrer » en communication de paix. » (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 595.)

(1) Il écrivait, la veille, à la reine de Hongrie : « Ma disposition » est telle, que je dois craindre beaucop de choses, pour doubte que » je ne soye rattainct, et que partant me convient excuser d'estre en » campaigne tout ce que n'est de besoin..... » (Archives du royaume.)

(2) Voy. sa lettre du 13 octobre, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 519.

(3) Relation d'Angleterre de Jean Micheli, faite au sénat de Venise le 13 mai 1557, dans les *Relazioni degli Ambasciatori veneti*, 1re série, t. II, p. 528.

l'administration des sacrements, telles qu'elles avaient été en usage dans les dernières années du règne de Henri VIII (1), n'entendait pas s'en tenir là, mais elle voulait rétablir entièrement l'ancienne constitution religieuse du royaume et la suprématie du pape (2) : or, en de semblables conjonctures, les avis et la coopération du roi lui étaient nécessaires.

Cette entreprise difficile ayant été heureusement accomplie, Charles-Quint se flatta de la prochaine venue de son fils, et le secrétaire Erasso, qu'il envoya en Angleterre, au commencement de 1555, eut l'ordre de s'y employer avec chaleur (3). Alors les vœux de l'Empereur rencontrèrent un obstacle qu'il n'avait pas prévu : Marie, se croyant enceinte, arracha à son époux la promesse de ne la point quitter jusqu'après sa délivrance (4).

---

(1) Lingard, vol. cité, p. 387.

(2) *Ibid.*, p. 403.

(3) Erasso écrivait, de Bruxelles, le 12 janvier 1555, au secrétaire Vazquez, à Valladolid : « Yo me parto mañana para allá (pour » l'Angleterre), á communicar algunos negocios, y procurar la venida » del rey. » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 509.)

Deux jours auparavant, l'Empereur mandait à Luis Sarmiento, son ambassadeur à Lisbonne : « El rey verná aquí en acabando el parla- » mento, que será brevemente; y lo deseo mucho, por verle y comu- » nicarle, y dar asiento en todas las cosas, para desembarazarme é ir » á esos reinos..... » (*Ibid.*)

(4) Lingard, vol. cité, p. 420. — Charles-Quint avait dû prendre son parti de ce retard; Granvelle écrivait, le 1er mars, à Simon Renard : « La venue du roy se différera jusques à la couche de la » royne.... » (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 407.)

Les ennemis de la reine prétendirent qu'elle avait feint une grossesse : mais les témoignages les plus authentiques prouvent qu'elle était dans une erreur complète; et cette erreur, fondée sur de certains indices, fut partagée par son mari, par ses médecins, par ses femmes, par toute la cour (1). Aussi ne faut-il pas trop s'étonner, si des prières publiques furent dites pour la conservation de la mère et de son enfant, si les choses allèrent même jusqu'au point que des ambassadeurs furent désignés, avec la mission de porter aux cours étrangères la nouvelle de la naissance d'un héritier de la couronne britannique (2). Les gens de l'art avaient fixé au milieu du mois de mai la délivrance de Marie (3) : des illuminations ayant été ordonnées à Londres, dans

---

(1) Jean Micheli, qui résidait en ce temps à la cour d'Angleterre, comme ambassadeur de Venise, justifie la reine dans son rapport au sénat, et explique les causes de l'erreur où tout le monde était tombé; il s'exprime ainsi : « Perchè so che quella non-gravidanza da molti » fu interpretata altrimente di quello che meritasse, però, per cavar » d'errore alcuni di quelli che avessero creduto il contrario, non » voglio restar di dire e di assicurar la Serenità Vostra che certo non » vi fu inganno nè malizia, ma semplice errore, non solo della regina » e del re, ma delli consiglieri e di tutta la corte, che per un lungo » tempo tenne gli animi di ciascuno in quella credenza, perchè, oltra » tutti gli altri manifesti segni di gravidanza, non vi mancò anco » quello d'ingrossar le tette e mandar fuori del latte, benchè dall' » effetto fosse poi conosciuto che anco quello procedeva dalla riten- » zione dei mestrui..... » (*Relazioni degli Ambasciatori veneti*, 1re série, t. II, p. 332.)

(2) Lingard, vol. cité, p. 420.

(3) « .... Hasta después del parto de la reyna, que será para mediado de mayo, no partirá el rey para Flandes.... » (Lettre de l'Em-

les derniers jours d'avril, pour célébrer l'élévation de Marcel II au pontificat, le public se persuada que la reine était accouchée (1); le bruit en courut aussitôt par toute l'Angleterre, d'où il se répandit sur le continent : Charles-Quint se vit obligé de le démentir dans ses dépêches à ses ambassadeurs (2). Cependant le mois de mai s'écoula, et les espérances de la reine ne se réalisèrent point : les médecins, interrogés, déclarèrent qu'ils s'étaient trompés de date; l'événement tant désiré fut promis par eux pour les derniers jours de juin (3). Marie n'abandonna tout à fait ses illusions qu'un mois après cette époque.

---

pereur à la princesse doña Juana, du 20 janvier 1555, aux Archives de Simancas, *Estado*, liasse 809.)

(1) « El parto de la reina fué burla; que las luminarias que se hiciéron en Londres se mandáron hacer por la eleccion del papa, y tambien allí se ingañó la gente con el parto. » (Lettre de Ruy Gomez de Silva au secrétaire Erasso, à Bruxelles, du 6 mai 1555, *ibid.*)

(2) « No fué cierta la nueva que esa Señoría tuvo del parto de la reyna de Inglaterra; pero esperamos en Dios que la alumbrará presto con bien. » (Lettre de Charles-Quint à son ambassadeur à Venise, du 31 mai 1555 : *ibid.*, liasse 509.)

(3) C'est Ruy Gomez qui l'écrit au secrétaire Erasso, de Hampton-court, le 8 juin, et il y ajoute une plaisanterie qui pouvait être piquante alors, mais qu'aujourd'hui nous ne saurions comprendre : « Sepa Vm. que se nos ha alargado el parto de la reina hasta San » Juan por lo menos, porque dicen que se erró la cuenta. Con velle » una barriga mayor que la de Gutierre Lopez, me hace dudar que » no es preñada, segun lo deseo ver acabado ya. » (*Ibid.*, liasse 809.)

Charles-Quint, dans un langage plus sérieux, faisait savoir à la princesse doña Juana que la délivrance de la reine était attendue

Quels que fussent les désirs de son père et les siens, Philippe ne put pas encore alors quitter l'Angleterre; une autre raison l'y retenait. Le futur souverain de l'Espagne et des Indes, l'héritier de la plus vaste monarchie du monde, le prince qui, le jour de ses noces, avait fait présent à sa femme de joyaux dont la valeur était estimée à 100,000 couronnes (1); qui avait comblé de ses libéralités les principaux seigneurs de sa nouvelle cour (2), se trouvait hors d'état, en ce moment, de satisfaire ses créanciers; il était même, selon l'expression d'un de ses conseillers les plus intimes, de Ruy Gomez, forcé de manger à crédit (3).

---

pour le 20 juin : « Tengo aviso que la reyna anda muy al cabo » de ser alumbrada, é se espera que no puede tardar á lo mas largo » de aquí á los xx deste..... » (Lettre du 14 juin 1555 : Archives de Simancas, *Estado*, liasse 509.)

(1) Lingard, vol. cité, p. 402.

(2) « .....Sin dal principio, quando egli venne nel regno, sotto specie di gratitudine e di liberalità,..... parte in doni e parte in provvisioni, avendone accettati molti nella sua casa ed al suo servizio, assegnò meglio di cinquanta tre in cinquanta quattro mila scudi d'oro l'anno, che sempre sono stati pagati e si pagano tuttavia, con non essersi mai valuto, dall' amicizia in poi, di alcuna comodità che il regno avesse potuto offerirgli. » (Relation de Jean Micheli, déjà citée, p. 345.)

(3) A propos de la dépense qu'auraient occasionnée les obsèques de la reine Jeanne de Castille, dont il sera question plus loin, Ruy Gomez écrivait à Erasso : « Para quien agora en esta ora no tiene dos mil » ducados en toda su casa, y *come prestado*, Vm. podrá juzgar si será » á propósito estorbar gastos..... »

Le 14 juin, l'Empereur mandait à sa fille, la princesse doña Juana,

Philippe ne voulait rien demander à la reine, ni aux ministres anglais; sa grandeur y était intéressée (1), et, du côté de l'Empereur, il n'avait aucune aide à attendre, car, à la cour de Bruxelles, les embarras n'étaient pas moins grands : « Les nécessités d'ici — écrivait le » secrétaire Erasso — sont telles que j'ai honte de le » dire, et je déclare, foi de chrétien, que l'argent man- » que à l'Empereur pour ses besoins journaliers (2). » Charles-Quint mandait lui-même à sa fille, la princesse doña Juana, que, depuis le commencement de l'année, — et l'on était alors au mois de juillet — il lui avait été impossible de rien payer, ni des gages de ses officiers, ni de la dépense ordinaire et extraordinaire

---

que les lettres de change qu'elle lui avait envoyées ne suffiraient pas au payement de la maison du roi, et que, sans une remise plus considérable, il ne pourrait quitter l'Angleterre : « Es poco el » dinero que queda para la paga de la casa del rey, é no podrá salir » de Inglaterra sin tener mas provision, por lo mucho que debe é ha » menester..... » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 509.)

(1) « .... Quello che l'ha (Philippe) ancor messo in maggior grazia è che non solo ha studiosamente negletti molti utili e molte cose dovute alla persona sua, ma, nel tempo che vi è stato, per mostrare che non vi era venuto, nè per ambizione di esser re, abbandonando lui tanti regni, nè per bisogno di valersi del loro regno, troppo ben conoscendo lo stato e l'impotenza della regina, s'è sempre fatte le spese a sè ed a tutti i suoi, nelle cose minime, del suo, con quello che di Fiandra e di Spagna gli era provvisto.... » (Relation de Jean Micheli, etc., p. 344.)

(2) « .... La necessidad de acá es tan grande que yo he vergüenza de decillo, y prometo á Vm., como cristiano, que ha venido á términos que Su Magestad no ha tenido para su dispensa.... » (Lettre du 15 juin 1555 à Vazquez : Archives de Simancas, *Estado*, liasse 509.)

de sa maison (1). N'est-ce pas un spectacle bien curieux, que celui des deux plus grands princes de l'Europe, dont la puissance et les richesses excitaient l'envie de tant de nations, réduits à de pareilles extrémités? Un dernier trait achèvera ce tableau. La reine Jeanne la Folle, mère de Charles-Quint, était morte le 13 avril, et il semblait que Philippe ne pût se dispenser de faire célébrer des obsèques pour son aïeule en Angleterre, dans le même temps que l'Empereur accomplirait ce devoir à Bruxelles : or, une cérémonie de ce genre entraînait des dépenses assez considérables. Philippe fit insinuer à son père de les lui épargner, en remettant, jusqu'à ce qu'il arrivât aux Pays-Bas, les obsèques qui devaient être célébrées dans la capitale de ces provinces. Charles-Quint n'avait pas laissé, lui aussi, de faire son calcul : s'il était d'avis qu'une solennité funèbre eût lieu en Angleterre, il entendait qu'on réservât le drap noir qui y serait employé, pour la tenture des appartements que son fils viendrait habiter au palais de Bruxelles (2). Ne

---

(1) « ....Todavía quedo debiendo á mi casa y á la dispensa ordinaria y estraordinaria todo lo deste año, hasta que, placiendo á Dios, me embarque.... » (Lettre du 11 juillet 1555 : Archives de Simancas, *Estado*, liasse 509.)

(2) Ces curieuses particularités nous sont révélées par une lettre de Ruy Gomez à Erasso, du 15 mai 1555, et par la réponse de celui-ci, adressée au roi le 17 mai. Ruy Gomez était auprès du roi, et Erasso en ce moment à Anvers.

Le premier s'exprime ainsi : « El rey desea que las honras que allá » se han de hacer por la reina nuestra señora se detuviesen hasta que » él llegase por allá á ellas, y excusar las que aquí se habian de ha-

nous récrions pas contre cette combinaison, si mesquine en apparence, du grand Empereur! Les affaires de Charles-Quint étaient loin d'être brillantes à cette époque : des guerres incessantes avaient épuisé les facultés de ses sujets (1); il avait à entretenir des armées nombreuses en Italie et aux Pays-Bas : s'il se montrait ainsi parcimonieux, c'était pour consacrer à la solde des troupes une partie plus considérable de ses ressources, et il n'en mérite que davantage les éloges de l'histoire.

Enfin, grâce à des lettres de change envoyées d'Espagne et à l'argent que fournit la bourse d'Anvers, Phi-

---

» cer. Vm. lo encamine, y avise de lo que en esto parecerá á Su Ma- » gestad, que segun los lutos que aquí se han de dar, y la costa que » se hará en todo, se hallará que montará 20,000 ducados..... » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 809.)

Erasso écrit au roi, d'Anvers : « Habiéndose hecho la capitulacion » de este cambio de los 300,000 ducados, volveré á Bruselas, y » hablaré á Su Magestad en que se difieran las honras, como Rui » Gomez me escribe que V. M. lo desea, hasta su venida acá, y escu- » sar de gastos lo de allá, que me parece bien. Yo avisaré de lo que » se determinare; y la grangería que Su Magestad queria hacer, de » que con los paños de luto que V. M. hiciere poner allá, se podrian » traer acá para su aposento que ha de tener en palacio, se le tor- » nará al reves..... » (*Ibid.*, liasse 309.)

L'Empereur fit en effet différer les obsèques de la reine Jeanne jusqu'après l'arrivée de son fils.

(1) Quant aux Pays-Bas, les ressources étaient à bout; Granvelle, écrivant à Philippe II le 20 août 1555, le déclarait lui-même en termes formels : « El pueblo murmura, por ser ya muy agravado; » y aunque se otorgue servicio, havrá trabajo grande en hallar » expedientes y medios para cobrarle. » (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 466.)

lippe put acquitter les dettes de sa maison. Le 29 août, à Greenwich, il prit congé de la reine, et, voyageant par la poste, avec une suite peu nombreuse, il alla s'embarquer à Douvres (1). Le 8 septembre, il arriva à Bruxelles (2).

Le résultat des délibérations qui suivirent son arrivée (3), et auxquelles prirent part, sans doute, indépendamment de la reine douairière de Hongrie, les deux ministres de confiance de Charles-Quint, Antoine Perrenot, évêque d'Arras, et Louis de Flandre, seigneur de Praet (4), fut que l'Empereur abdiquerait la

---

(1) Journal MS. des voyages de Charles-Quint et de Philippe II, par Vandenesse.

(2) On lit, dans une lettre écrite de Bruxelles, le 9 septembre, à messire Jean Carette, président de la chambre des comptes de Lille, par Waleran Hangouart, l'un des aumôniers de l'Empereur :

« Le roy d'Angleterre arrivat hier entre cinq et six heures, fort alaigre, faisant honneur à toutes les dames quy rencontroyt, ayant quasi tousjours son chappeau en sa main. L'accompaignoyt le ducq de Savoye à costé senestre. La royne (de Hongrie) n'a esté au devant de luy, et ne l'a vollu l'Empereur. Il semble, selon que j'ay peu aperchevoir, que S. M. n'a vollu que ladicte royne ayt parlé avecq ledict roy avant elle : je ne sçay s'il n'y a pas quelque jalousie. Si j'estoye auprès de vous, je vous en diroye quelque chose. » (Archives du département du Nord, à Lille : *Lettres missives*, liasse n° 55 bis.)

(3) Philippe écrivait, de Bruxelles, le 14 septembre, à la princesse doña Juana : « Yo llegué aquí á los ocho del presente, bueno, á Dios » gracias; y á Su Magestad hallé en razonable dispusicion; y breve- » mente creo que se tomará resolucion en los negocios que estaban » suspensos. » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 510.)

(4) Deux lettres de Ruy Gomez, écrites de Bruxelles au mois de février 1555, montrent que c'était sur ces deux personnages et sur la

souveraineté des Pays-Bas, et ferait recevoir son fils comme son successeur, dans une assemblée solennelle des états généraux de ces provinces.

Arrêtons-nous un instant ici, pour faire une remarque. Charles réunissait sur sa tête la dignité impériale, la première de la chrétienté; la couronne de Castille, qui le faisait souverain de tout un monde nouveau; celle d'Aragon, dont les royaumes de Sicile et de Sardaigne formaient des dépendances : les domaines de la maison de Bourgogne, quelle que fût leur importance, ne constituaient qu'une faible portion de cette grande monarchie. Ce fut pourtant à Bruxelles que Charles résolut de manifester à l'Europe son intention de descendre du trône; ce fut entre les mains des représentants des provinces belges qu'il voulut déposer le pouvoir suprême. Quel plus bel hommage eût-il pu rendre aux antiques institutions du pays où il avait reçu le jour? Quelle marque plus éclatante d'estime et d'affection eût-il pu donner à ceux pour qui, entre tous ses sujets, il avait toujours eu une préférence marquée?

Les états furent convoqués dans les différentes provinces; et les gouverneurs, les chanceliers, ou les présidents des conseils de justice, eurent ordre de leur exposer que, les infirmités de l'Empereur ne lui permettant plus de voyager et de prendre la peine néces-

---

reine Marie que l'Empereur se reposait, à cette époque, du soin des affaires les plus importantes. (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 809.)

Le seigneur de Praet mourut le 7 octobre 1555. (Compte de la recette générale des finances de 1556, fol. 172 v°, aux Archives de Lille.)

saire pour leur bien et défense, il s'était déterminé à visiter ses royaumes d'Espagne, et à céder absolument les Pays-Bas au roi son fils; qu'il les requérait, en conséquence, d'envoyer des députés vers lui, en bon et notable nombre, avec pouvoir d'assister à la renonciation qu'il entendait faire, ainsi qu'à la réception du roi. Le 14 octobre fut indiqué comme le jour où les députés auraient à se trouver à Bruxelles. Afin de prévenir des irrégularités de forme, des modèles de la procuration dont ils devaient être porteurs, furent envoyés à toutes les provinces (1).

Les intentions de l'Empereur ne pouvaient pas rencontrer d'opposition de la part des représentants du pays, car déjà, en 1549, ils avaient reconnu le prince Philippe pour son héritier présomptif. Il n'y eut donc, sur le point principal, aucun débat entre le gouvernement et eux. Mais, dans le Hainaut et la Gueldre, les états ne voulurent autoriser leurs députés qu'à assister à l'abdication, soutenant que, selon leurs priviléges, le roi était tenu de se rendre dans la province, pour s'y faire recevoir, en prêtant les serments d'usage. La ville de Louvain éleva une difficulté analogue : sous les ducs de Bourgogne, comme sous les ducs de Brabant, les souverains du duché avaient toujours été inaugurés dans cette première des quatre chefs-villes; Charles-Quint, en 1515, et le prince Philippe, en 1549, s'étaient eux-mêmes conformés à

(1) *Analectes belgiques*, 1830, in-8°, pp. 70 et suiv.

l'ancienne coutume : les Louvanistes se refusèrent à consentir qu'il y fût dérogé (1). Le gouvernement parvint à obtenir des états de Hainaut qu'ils abandonnassent leurs prétentions : mais les états de Gueldre et la ville de Louvain persistèrent dans leur refus (2). Les quatre membres de Flandre, à leur tour, soulevèrent deux questions auxquelles ils attachaient une certaine importance : ils demandèrent que la cession, par l'Empereur, des provinces des Pays-Bas, et notamment du comté de Flandre, eût lieu avec toutes les charges, personnelles et réelles, dont elles étaient grevées, et que l'acceptation, par le roi, ainsi que les serments qu'il avait à prêter, fussent faits immédiatement après, dans la même séance (3). Sur le premier article, le président Viglius leur donna toute satisfaction; il leur fit

---

(1) Les archiducs Albert et Isabelle, en 1599, furent encore inaugurés à Louvain; mais Philippe IV, Charles II et tous leurs successeurs le furent à Bruxelles.

(2) *Analectes belgiques*, l. c. — L'absence des députés de Louvain à la prestation des serments, qui eut lieu le 26 octobre, est constatée par le procès-verbal de cette cérémonie, daté du même jour.

(3) « Dien volghende, zin alle de ghedeputeerde van de vier leden t'samen vergadert gheweest, ende..... wierden ghemaect zwaricheden dat, volghende den teex van de minuten van de procuratien ghezonden van den hove, den coninck van Inghelandt zoude moeten, terstont naer dat hy zoude gheaccepteert zin van alle de staten in 't general, zynen eedt doen. Ende boven dien, de vier leden waeren van den advise, volghende huerlieder last, by requeste te verzouckene dat de Majesteit van den coninck 't landt aenvaerden zoude metten laste zo wel reele als personele. » (Lettre écrite aux avoué et échevins d'Ypres par leurs députés à Bruxelles, le 19 octobre 1555, aux Archives de la ville d'Ypres.)

comprendre, sur le second, que ce qu'ils demandaient était impraticable, la santé de l'Empereur ne lui permettant pas d'ouvrir les états avant trois heures de l'après-midi, ni de supporter les fatigues d'une séance qui serait excessivement longue, si le roi devait y prêter serment à quinze ou seize corps d'états, et le recevoir d'eux (1). Les états de Brabant profitèrent de la conjoncture, pour réclamer la cassation d'un concordat que le gouvernement des Pays-Bas avait signé, le 14 novembre 1546, avec le prince-évêque de Liége, au sujet de la juridiction brabançonne et liégeoise dans la ville de Maestricht, concordat qui, selon eux, était contraire à la Joyeuse-Entrée; l'Empereur fit droit à leur requête (2). Les états de Hollande songèrent d'abord à provoquer des explications sur le point de savoir ce qui arriverait, si le roi Philippe venait à mourir avant son

---

(1) « Nopende den text van de procuratie, van den eedt te doene *simul et semel in eodem momento*, verclaerde (le président Viglius) dat de intentie van den hove niet en was, stellende de minute van de procuratie, dat de cessie, acceptatie ende eedt zoude moeten zin up een dach, ende 't zelve niet moghelyc zinde, want, naer de dispositie van de Keys. Maj^t^, zoude zin drie uren naer noene eer zin persoone zoude moghen commen in de grote galerie, ende zo langhe niet en zoude moghen vertonnen, dat de coninck van Inghelandt elc landt zoude eedt doen appart, ende de ghedeputeerde *e contra*, dat ter waeren xv oft xvj landen, dat men elc appaert zoude doen een vertooch in zin tale, daernaer den eedt *hinc inde*, ende by dien niet moghelyc 't zelve te doene up een zelven dach. » (Lettre des députés d'Ypres, du 19 octobre, déjà citée.)

(2) Par des lettres en date du 23 octobre 1555, qui sont transcrites dans le registre n° 672 de la chambre des comptes, fol. 368 v° et suiv.

père; mais leurs députés, en ayant conféré avec ceux de Flandre, renoncèrent à toucher ce point délicat (1). Entre toutes les provinces des Pays-Bas, celle d'Overyssel, de Drenthe et de Lingen, seule, s'excusa de se faire représenter à l'assemblée générale (2).

Au moment où il allait achever son rôle politique, Charles-Quint eût désiré avoir une entrevue avec le roi des Romains, son frère. Les rapports entre les deux chefs de la maison d'Autriche, autrefois si affectueux, si intimes (3), s'étaient refroidis depuis la diète d'Augsbourg où l'Empereur avait cherché à faire passer sur la tête de son fils la dignité impériale, au préjudice de Maximilien, fils aîné de Ferdinand. Les archiducs avaient toujours éprouvé de l'éloignement pour le prince d'Espagne, qui ne les aimait pas davantage :

---

(1) *Register van Adriaan Van der Goes*, IV deel, p. 122.

(2) *Analectes belgiques*, p. 80.

(3) L'ambassadeur vénitien Nicolas Tiepolo, dans sa relation faite au sénat en 1532, disait : « ..... Tanta si comprende da ognuno essere » la unione delli animi di questi due fratelli e la somma riverenza » che il re de' Romani dimostra avere all' Imperatore, che si crede » che fin ch'esso Imperatore vive, mai sia per partirsi punto dal voler » suo, ma abbia a seguir sempre così le voglie sue come fermissime » leggi al governo ed alla vita propria, e debba avere quei medesimi » in ogni tempo per amici o per inimici che saranno tali ad esso » Imperatore. » Bernard Navagero, en 1546, parlait de l'amitié qui régnait entre les deux frères, à peu près dans les mêmes termes. Mais, en 1551, Marin Cavalli faisait l'observation que l'Empereur n'était plus avec le roi aussi bien que par le passé, à cause de la prédilection exclusive qu'il avait montrée pour l'agrandissement de son fils. Voir mon mémoire sur *Les Monuments de la diplomatie vénitienne*, pp. 84, 100 et 112.

depuis cette époque, l'antipathie était devenue entre eux plus vive encore (1). Le mariage de Philippe avec la reine d'Angleterre venait de donner au roi des Romains et à ses enfants un nouveau sujet de déplaisir : Ferdinand avait aspiré à la main de la reine pour un de ses fils, et il s'était d'autant plus flatté de voir ses démarches appuyées par l'Empereur, qu'il était bruit par toute l'Europe de l'alliance du prince avec l'infante Marie de Portugal, fille de la reine Éléonore (2. Enfin il n'avait pas eu lieu d'être satisfait des réponses obtenues, sur des points d'une grande importance pour l'archiduc Maximilien, son fils aîné, par don Pedro Lasso, qu'il avait envoyé à Bruxelles et à Londres, à

(1) Cette antipathie était connue de toutes les cours d'Europe. Les ambassadeurs de Charles-Quint en Angleterre lui écrivaient, le 27 août 1555, à propos d'un personnage que le feu roi Édouard avait chargé d'une mission diplomatique en Allemagne : « N'avons sceu » l'occasion pour quoy il soit esté envoyé, sinon (pour ce que l'on a » tenu par deçà et tient-on qu'il y a mauvaise intelligence entre » Vostre Majesté et le seigneur roy des Romains, et entre Son Altèze » (Philippe) et le seigneur roy de Bohême et archiduc d'Austriche) » pour se fortifier de ce costé-là, et entretenir amytié avec ledict » seigneur roy des Romains; et faict-on grans et dangereux discours » sur la maulvaise intelligence, si icelle y estoit (que ne créons), pour » l'avenir, signamment pour la succession de Son Altèze, que pour- » roit estre troublée par ce moyen. » (Archives du royaume.)

(2) Au mois d'août 1553, le baron Martin de Guzman, grand chambellan du roi des Romains, arriva à Bruxelles. Ferdinand l'envoyait en Angleterre pour solliciter, en faveur du second de ses fils, la main de la reine; mais il ne devait le faire qu'autant que l'Empereur le trouverait bon, et consentirait à appuyer ses démarches. Charles-Quint déclara à Guzman qu'il ne convenait pas, pour le moment, de

l'occasion du mariage (1). Charles-Quint, avant de s'ensevelir dans la retraite, aurait été heureux de voir la concorde rétablie entre tous les membres de la famille impériale, et la venue de son frère lui semblait propre à y contribuer; il aurait souhaité aussi d'entretenir le roi des Romains des affaires de l'Allemagne, Ferdinand ne se rendit pas à son désir : il allégua l'état de l'Empire et de ses propres royaumes, qui lui imposait le devoir de ne pas les quitter (2), et se borna — encore ne le fit-il qu'au dernier moment — à faire partir pour Bruxelles le second des archiducs, celui qui portait son nom (3).

Comme on l'a vu, les lettres adressées aux états avaient fixé l'abdication au 14 octobre; cette cérémonie fut successivement reculée jusqu'au 25.

Quoique la dignité de chef et souverain de la Toison d'or fût inséparable de la souveraineté des Pays-Bas,

---

parler à la reine d'un parti étranger; il lui ordonna, en conséquence, de se borner à la féliciter sur son avénement à la couronne. Il écrivit en même temps à ses ambassadeurs, pour qu'ils surveillassent les actions de l'envoyé de Ferdinand, et missent obstacle, au besoin, à ce qu'il parlât de mariage à la reine. (Archives du royaume.)

(1) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, pp. 321 et 331.

(2) Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 674.

(3) L'archiduc Ferdinand arriva à Bruxelles le 21 ou le 22 octobre. Il y a, aux Archives, la minute d'un mandement adressé par la reine de Hongrie, le 20, aux magistrats de Tongres, Saint-Trond et Malines, pour qu'ils fassent fournir à l'archiduc et à sa suite les chevaux dont ils auront besoin.

Ferdinand retourna en Allemagne le 3 novembre. Voir Lanz, etc., t. III, p. 695.

Charles-Quint voulut qu'une délibération spéciale des membres de l'ordre en sanctionnât la transmission à son fils. Dans tout le cours de son règne, il avait montré combien l'honneur d'être à la tête de cette illustre compagnie avait de prix à ses yeux; jamais il n'avait accueilli de mauvaise grâce les représentations ni même les censures de ses confrères (1) : à la veille de descendre du trône, il se plut à leur donner une dernière marque de l'estime qu'il faisait d'eux. Le 20 octobre, les chevaliers qui se trouvaient à Bruxelles, mandés par lui, apprirent de sa bouche l'intention qu'il avait de se démettre de la souveraineté de l'ordre en faveur de son fils. Le lendemain, il les réunit en un conseil qu'il présida, et auquel assista aussi le roi Philippe : les chevaliers présents étaient le duc de Savoie, les comtes de Boussu, de Lalaing, d'Egmont, d'Arenberg, le marquis de la Vère, les seigneurs de Brederode, de Bugnicourt, de Molembais et Pierre de Werchin, sénéchal de Hainaut. Charles, leur ayant rappelé la communication qu'il leur avait faite la veille, les invita à reconnaître le roi son fils pour chef de l'ordre, après qu'il aurait été investi de la souveraineté des Pays-Bas. Philippe se retira alors, et la proposition de l'Empereur fut mise aux voix. Les votes furent tous affirmatifs. Philippe étant rentré, les chevaliers ses confrères lui adressèrent leurs félicitations (2).

---

(1) Voy. l'*Histoire de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg, *passim*.

(2) *Historia de la insigne órden del Toyson de oro*, par don Julian de Pinedo y Salazar; Madrid, imprimerie royale, 1787, in-fol., t. III,

L'Empereur entretint après cela le conseil, de l'ordre de Saint-Michel dont il était décoré. Il dit qu'il se proposait de le renvoyer par plusieurs motifs : d'abord, pour l'inimitié que le roi François I^er^ lui avait montrée jusqu'à sa mort, et qui continuait sous le roi actuel Henri II; ensuite, parce qu'on admettait dans cet ordre des personnes indignes d'y être reçues, telles que des hérétiques, des traîtres et d'autres infâmes; enfin, parce qu'il était résolu de ne le porter ni d'en observer les statuts en Espagne. Les chevaliers, à l'unanimité, approuvèrent son dessein 1).

---

pp. 470 et suiv. — *Histoire de la Toison d'or,* par M. de Reiffenberg, p. 441.

Le Petit, *Grande Chronique de Hollande,* in-fol., t. I, liv. VIII, p. 254, met dans la bouche de l'Empereur ces paroles adressées à son fils, en présence des chevaliers : « Voyez-vous tous ces seigneurs-icy? » Ce sont les principaux et les plus fidèles que j'aye eu, qui ont esté » l'appuy et le soutènement de mon Empire, et par eux je suis venu » au-dessus de tant de périls et dangiers : qui est cause que je leur » ay tousjours porté une amour singulière. Si vous le faites aussi, je » suis sûr qu'ils vous porteront la mesme affection et obéissance, et » ne vous abandonneront jamais en nul besoin. Mais, si vous les » traitez autrement, ils seront cause de la perte et ruine de vos Estats. »

Alors même que ces paroles ne seraient pas tout à fait invraisemblables, il nous suffirait, pour les arguer de fausseté, du silence du procès-verbal : car les procès-verbaux des assemblées de la Toison d'or sont très-détaillés, et ils relatent aussi bien les choses désobligeantes pour les souverains, que celles dont ils pouvaient être flattés.

(1) *Historia de la insigne órden del Toyson de oro,* etc., t. III, p. 476. — *Histoire de la Toison d'or,* par M. de Reiffenberg, p. 441.

Charles-Quint avait reçu l'ordre de Saint-Michel, de François I^er^, en 1516. En 1551, pendant qu'il était en Allemagne, il voulut le

La séance se termina par quelques discussions sur le lieu et l'époque où se tiendrait le prochain chapitre; sur la conduite de l'électeur palatin et du duc Octave Farnèse; sur la nomination d'un trésorier de l'ordre, en remplacement de Gérard de Veltwyck, décédé. L'Empereur, dit le procès-verbal, prononça sur ces

---

renvoyer à Henri II, et, le 1er décembre, les chevaliers de la Toison d'or, qu'il avait fait convoquer à Bruxelles, furent consultés sur ce point. L'assemblée vota d'abord pour le renvoi, se fondant sur l'alliance que le roi très-chrétien avait faite avec les Turcs; sur ce que, au mépris de sa foi et de ses promesses, il avait suscité la guerre à l'Empereur, tant en deçà qu'au delà des monts, et empêché les progrès du concile et le bien de la religion. « Mais une discussion » plus réfléchie fit naître des considérations qui déterminèrent les » chevaliers à opiner unanimement pour le parti contraire, comme » le plus prudent et le plus conforme à l'esprit de douceur et de mo» dération que le chef et souverain avait toujours fait éclater. Ces » considérations étaient que ce renvoi, qui serait interprété comme » une renonciation absolue, de la part de l'Empereur, à toute amitié » avec le roi très-chrétien, tant pour le présent que pour l'avenir, ne » pourrait qu'aigrir celui-ci et augmenter la désunion; que, si l'Em» pereur ne voulait plus honorer cet ordre, il pouvait le garder et ne » le plus porter, sans rien diminuer de la vigueur des mesures qu'il » prendrait pour s'opposer à l'agression du roi de France; qu'au sur» plus, comme l'Empereur n'avait pas rendu cet ordre à François Ier, » dans le temps qu'il était en guerre avec ce prince, il semblait qu'à » plus forte raison, il ne devait pas le renvoyer actuellement au roi » son fils, etc. » (*Histoire de la Toison d'or,* par M. de Reiffenberg, pp. 456 et 457.)

L'Empereur n'avait pas encore renvoyé l'ordre de Saint-Michel, lorsqu'il s'embarqua pour l'Espagne, et, à cause des circonstances de la guerre, ce fut seulement le 14 juillet 1558, à Villers-Cotterets, qu'Antoine de Beaulaincourt, seigneur de Bellenville, premier roi d'armes, dit Toison d'or, remit le grand collier, le manteau et le livre

différents objets un très-bon discours (1). Il eût désiré que le prochain chapitre se célébrât en Gueldre, afin de faire voir aux peuples de cette province, nouvellement conquise, la magnificence de l'ordre : mais, eu égard aux circonstances, il exprima l'avis, auquel se rangèrent tous les chevaliers, qu'on le convoquât à Anvers (2).

Le même jour, Charles-Quint pourvut à un grand nombre de dignités ecclésiastiques et de charges civiles et militaires, qui étaient vacantes. Il nomma chef des

---

de l'ordre entre les mains de Jean du Thier, seigneur de Beauregard et de Menars, commis par le roi pour les recevoir.

Nous avons trouvé plusieurs pièces relatives à cette affaire, et notamment une relation de Beaulaincourt, dans les acquits des comptes de la recette générale des finances de 1557 et 1558, aux Archives du royaume.

Il existe au même dépôt une minute, écrite de la main de l'évêque d'Arras, Antoine Perrenot de Granvelle, de la lettre que l'Empereur dut écrire à Henri II; elle est ainsi conçue : « Très-hault prince, » m'estant, comme vous sçavez, retiré, et, pour plusieurs causes à ce » me mouvans, comm' il n'est besoing je vous spécifie, puisque elles » procèdent de vous et les sçavez, et tout le monde en peult faire le » jugement, je me suis résolu à non plus retenir vostre ordre, et ay » enchargé à Toison d'or le vous rendre de ma part, ou à qui vous » vouldrez commectre pour le recepvoir. A tant, très-hault prince, » Nostre-Seigneur vous mecte en sa grâce. De Yust, ce .. du moys » ..... 1557. »

(1) « Sobre los quales puntos Su Magestad Imperial, por modo de preámbulo, hizo un discurso muy bueno..... » (*Historia de la insigne órden del Toyson de oro,* etc., t. III, p. 477.)

(2) *Historia de la insigne órden del Toyson de oro,* etc., l. c. — *Histoire de la Toison d'or,* par M. de Reiffenberg, pp. 442 et 443.

finances Philippe de Montmorency, seigneur d'Hachicourt, et trésorier général Pierre Boisot. Charles de Brimeu, comte de Meghem, eut le gouvernement des duché de Luxembourg et comté de Chiny; Charles, baron de Berlaymont et de Hierges, celui du comté de Namur; Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, celui de Lille, Douai et Orchies; le sénéchal de Hainaut, Pierre de Werchin, celui de Tournai et Tournaisis. Maximilien de Melun, vicomte de Gand, fut fait gouverneur et capitaine d'Arras, Avesnes, Aubigny et leurs dépendances; Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, bailli et capitaine de Saint-Omer; François, seigneur de Noyelles et de Stade, gouverneur et capitaine de Béthune; George, seigneur de Beaufort, capitaine du grand château de l'Écluse; Philippe de Chassey, capitaine du château de Rupelmonde; Adolphe de Bourgogne, seigneur de Wacken, grand bailli de Gand; Josse, seigneur de Courtewille et de Borst, haut bailli, capitaine et châtelain d'Audenarde; Antoine de Northoud, haut bailli de Termonde; Philippe de Senzeille, vicomte d'Aublain, maire de Namur; Ferry de Carondelet, châtelain d'Ath. Le docteur Joachim Hopperus entra au grand conseil de Malines; c'était son début dans les affaires publiques : on sait que, sous le règne de Philippe II, il fut chargé de la garde des sceaux des Pays-Bas à Madrid. L'Empereur donna la présidence du conseil d'Artois à Pierre Asset, seigneur d'Aigny et de Naves, qui depuis, appelé à voter dans le procès des comtes d'Egmont et de Hornes, fit preuve d'une indépendance rare à cette

époque. Nous passons sous silence une multitude d'autres nominations dont les titulaires sont moins connus (1).

V.

Charles-Quint, depuis quelque temps déjà, n'habitait plus l'ancien palais des ducs de Brabant; il l'avait quitté, pour établir sa demeure dans une petite maison située à l'extrémité du Parc, vers la rue de Louvain (2). La reine Marie, sans autre objet vraisemblablement que d'arrondir les dépendances du palais, avait acheté cette maison (3), en 1551, de Philibert de Mastaing, seigneur de Sassegnies : elle consistait alors dans un corps de logis, de construction récente, et un jardin (4). Au mois de janvier 1554, l'Empereur, la trouvant à son gré pour ses projets de retraite, y fit faire des restaurations et des changements, sous la direction de

---

(1) Voy., dans l'*Appendice* E, le mandement de Charles-Quint au secrétaire Bave. Nous donnons en entier cette pièce, malgré son étendue, par deux raisons : parce qu'elle forme, en quelque sorte, le testament administratif de l'Empereur comme souverain des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, et qu'elle semble prouver qu'il ne voulut pas se reposer sur son fils du soin de reconnaître bien des services qui lui avaient été rendus.

(2) Le gouvernement la fit démolir au mois de juin 1778, et le terrain qu'elle occupait fut incorporé dans celui sur lequel on bâtit l'hôtel du conseil de Brabant, aujourd'hui le palais des chambres. Elle avait conservé le nom de *maison de Charles-Quint*. (Archives du Royaume : Érection du Parc et de la Place royale, t. XXVII.)

(3) Pour le prix de 4,625 livres de 40 gros de Flandre.

(4) Trésorerie de la chambre des comptes de Brabant.

l'architecte Pierre Van Wyenhoven. Cette modeste habitation avait un seul étage, auquel on arrivait par un escalier de dix à douze marches (1). L'appartement de Charles-Quint se composait de deux pièces de vingt à vingt-cinq pieds carrés, dont l'une servait de salle et d'antichambre (2) : elles avaient été, par ses ordres, peintes en vert, et les murs, ainsi que les fenêtres, en étaient ornés d'écussons à ses armes, avec sa devise : *Plus oultre* (3). Un corridor communiquait de sa

(1) Relation du voyage de l'amiral Coligny vers l'Empereur et le roi Philippe, dans les *Lettres et Mémoires d'Estat*, de Ribier, t. II, p. 633.

(2) *Ibid.*

(3) On lit, dans le compte des domaines de Bruxelles, du 1er octobre 1553 au 30 septembre 1554, fol. CLIII v° :

« De weduwe wylen Gielis Van Eygenen heeft, in 't huys ons heeren des Keysers, daer wylen de heere van Sassegnies plach te woenenen, een camere geschildert met groen verve, ende buyten deselve camere eenen muer gegroent met vier schildekens met 's Keysers wapenen, voer iiij Rinsguld.; ende noch een camere groen geschildert met eenen stoven daer inne wesende, van denselven couleure, ende daer inne insgelycx vier schildekens gemaect van 's Keysers wapenen, voer iiij Rinsguld.; ende noch in 't selve huys twee stoven ende vyff schouwen root geschildert, voer ij Rinsguld.; ende noch diversche couleuren totten wysers, aldaer gedaen voer twintich stuvers. Loopt : ij l. xv s. gr. »

Les acquits du même compte, liasse 1125, contiennent la note suivante :

Partyen van gelaeswerck gelevert by Niclaus van Coninxloo, in 't huys ons heeren des Keysers, daer Sasseignie plach te woonenen, sindert xa marcii a° xvc dry en vyftich voer Paisschen.

« Eerst, in 't nyeuw huys aldaer, gemaect ende gelevert x nyeuw gelasen vensteren in de camere beneeden, van viercante stucken,

chambre avec une petite chapelle, où le service divin se célébrait pour lui (1). Les autres pièces étaient occupées par les personnes attachées à son service le plus intime, et par Jean de Poupet, seigneur de la Chaulx, son sommelier de corps.

Le vendredi 25 octobre 1555, un peu avant trois heures, l'Empereur partit de sa petite maison, accompagné du roi Philippe, du duc Emmanuel-Philibert de Savoie, du comte de Boussu, son grand écuyer, du seigneur de la Chaulx et de plusieurs autres personnages. Ses infirmités ne lui permettaient plus l'usage du cheval : il monta une petite mule. Il se dirigea vers la cour, en longeant le Parc dans toute son étendue (2).

---

inhoudende lvj $^1/_2$ voeten, den voet tot ij $^1/_2$ st. Loopt : vij Rinsguld. j st. j ort.

» Item, in deselve vensteren gestelt thien ronden metter wapenen van den Keysere ende *plus oultre*, elck ront voer ix stuvers. Loopt : iiij Rinsguld. x st. »

(1) Comptes et acquits des domaines de Bruxelles, de 1554 et 1555.

(2) *Sommaire description de ce que, par un vendredy, xxv^e^ jour d'octobre xv^c^ lv, fut fait en la ville de Bruxelles, où estoient appellez et congrégez par la Majesté de l'Empereur les estatz de tous ses pays d'embas, à raison du dévosement que feit à Philippe, par la grâce de Dieu, son très-chier et bien amé filz, prince des royaulmes d'Espaigne et roy d'Angleterre.*

Ce document, qui existe en copie dans un manuscrit des Archives du royaume, intitulé *Miscellanea Loyens*, doit avoir été rédigé par un contemporain, et probablement par quelqu'un qui assistait à la cérémonie. Il est à regretter que la copie que nous avons soit fautive : mais je n'en ai pas moins cru devoir lui faire plusieurs emprunts.

C'était la grande salle du palais (1) — celle même où, quarante années auparavant, il avait été émancipé, en presence des états — que l'Empereur avait choisie pour l'imposante cérémonie dont le bruit allait bientôt retentir dans l'Europe entière. Par les soins de la reine Marie, cette vaste salle avait été décorée avec magnificence. Tout autour on voyait la tapisserie de la Toison d'or, représentant l'histoire de Gédéon (2). Une estrade, couverte de riches tapis, occupait le fond de la salle du côté de l'occident; on y avait placé le dosseret aux armes de Bourgogne, avec trois fauteuils : l'un pour l'Empereur, le second pour le roi Philippe, et le troisième pour la reine. A droite et à gauche du dais, des bancs *tapissés* étaient disposés pour les chevaliers de la Toison d'or, les princes et grands seigneurs, et les ministres qui composaient les trois conseils collatéraux. En bas, et vis-à-vis de l'estrade, il y avait des bancs *non tapissés* pour les membres des états (3). Un espace séparé de cette partie de la salle par une barrière avait été réservé pour le public.

L'Empereur, à son arrivée au palais, monta dans la chambre qu'il avait eu l'habitude d'occuper : comme on lui dit que le peuple avait envahi plusieurs des

---

(1) Ce palais n'existe plus; il fut réduit en cendres par un incendie qui éclata dans la nuit du 3 au 4 février 1731.

(2) « La plus riche et exquise tapisserie qu'on saurait avoir veue. » *Sommaire description*, etc.

(3) *La forme que usoit l'Empereur, en faisant la cession des Pays-Bas*, dans les *Analectes belgiques*, pp. 75 et suiv.

pièces voisines, il ordonna qu'elles fussent évacuées sur-le-champ : ce qui ne se fit pas sans exciter quelques murmures (1). Peu après, il se rendit dans la salle des séances du conseil privé, où l'attendaient le roi, la reine Marie, le duc de Savoie et les chevaliers de la Toison d'or (2). Pendant ce temps, les députés aux états généraux arrivaient et prenaient les places qui leur étaient assignées, selon l'ordre observé de tout temps entre les provinces : les duchés venant d'abord, et à leur tête le Brabant; les comtés ensuite, parmi lesquels le premier rang appartenait à la Flandre, et puis les seigneuries. Jamais peut-être l'assemblée des états généraux n'avait été aussi nombreuse ni aussi brillante; la Flandre seule y comptait près de cent représentants (3). L'espace réservé au public avait été de bonne heure envahi par la foule.

---

(1) *Sommaire description*, etc. L'auteur dit, après avoir rapporté l'ordre de l'Empereur : « à quoi il fut obéy en telle manière que » plusieurs notables seigneurs et personnages des estatz s'en ressen- » tirent et irritèrent, selon qu'il se peut bien veoir et sçavoir. »

(2) *Ibid.*

(3) Une relation de l'abdication en vers espagnols, tout à fait contemporaine, puisqu'elle est insérée dans le *Cancionero*, édition de 1557, porte à plus de mille le nombre des personnes présentes :

Pasaban de mil personas
Las que en la gran sala habia.

(*Romancero Castellano, por Depping, con las notas de D. Antonio Alcala Galiano*; Leipsick, Brockhaus, 1844, in-12, t. 1er, p. 416.)

On trouvera, dans l'*Appendice* F, la liste des députés aux états généraux qui assistaient à la cérémonie.

Lorsque tout le monde fut placé, non sans peine (1), la grande porte de la salle, que gardaient les archers et les hallebardiers de la cour, s'ouvrit, et l'Empereur parut. Aux derniers états généraux tenus dans le même lieu, le 1er mars 1554, Charles-Quint avait fait son entrée, s'appuyant sur un bâton (2) : cette fois il entra, tenant aussi de la main gauche un bâton pour se soutenir, mais ayant de plus la main droite appuyée sur l'épaule du prince d'Orange (3). A sa suite marchaient le roi Philippe, la reine Marie, le duc de Savoie, les chevaliers de la Toison d'or, revêtus de leur grand collier, les membres des conseils collatéraux et les officiers des trois maisons royales (4).

Les états, à l'aspect de leur souverain, se levèrent avec empressement et s'inclinèrent. L'Empereur, leur rendant leur salut, se dirigea vers l'estrade. Il prit place sous le dais, dans le fauteuil disposé au milieu, faisant asseoir à sa droite le roi Philippe, et à sa gauche la reine Marie. Le duc de Savoie occupa un siége particulier auprès de la reine. Les chevaliers de l'ordre, les membres des conseils, se placèrent sur les bancs

---

(1) On lit, dans la *Sommaire description*, que les huissiers firent « tout leur debvoir d'y donner la meilleure police que leur fut pos- » sible, mais que l'immodestie d'aulcuns en obvia, de manière qu'il » eust grande division et foulée à ladicte entrée. »

(2) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. V, p. 76.

(3) *Sommaire description*, etc.

(4) *La forme que usoit l'Empereur*, etc., dans les *Analectes*, p. 78.

qui leur étaient destinés. Les seigneurs et les gentilshommes qui ne remplissaient que des charges de cour, restèrent debout au pied de l'estrade. L'Empereur commanda aux états de s'asseoir (1).

Un silence profond s'établit en ce moment. Sur un signe de l'Empereur, le conseiller Philibert de Bruxelles s'approcha, et Charles lui donna l'ordre d'exposer à l'assemblée les motifs pour lesquels elle était convoquée. Philibert de Bruxelles, anversois, fils d'un conseiller au grand conseil de Malines, avait lui-même assez longtemps siégé dans ce tribunal suprême, en la double qualité de conseiller et d'avocat fiscal. En 1550,

---

(1) *La forme que usoit l'Empereur*, etc., dans les *Analectes*, p. 78.

Des historiens ont fait assister à l'abdication la reine Eléonore, l'archiduc Ferdinand et les ambassadeurs des puissances étrangères. Aucun de ces personnages n'est mentionné, ni dans la relation officielle conservée aux Archives du royaume (*La forme que usoit l'Empereur*, etc.,) ni dans la *Sommaire description*, et, d'après les dispositions prises, telles que les rapporte le premier de ces documents, on ne voit pas quelle place ils y auraient occupée.

M. Diegerick, conservateur des archives de la ville d'Ypres, à qui j'ai déjà eu tant d'obligations, m'a communiqué un Mémorial conservé dans ces archives, et où est consigné un récit de la cérémonie du 25 octobre, écrit indubitablement par quelqu'un des députés d'Ypres qui y étaient présents. Ce récit ne parle non plus, ni de la reine Éléonore, ni de l'archiduc, ni des ambassadeurs; voici ce qu'il contient :

« Te deser vergaderinghe waren de coninck van Inghelant, de coninghinne van Hongrie, regente, enz., de ridderen van den ordene, te wetene : le duc de Savoye, le comte d'Egmont, le S^r de Bevere, le S^r de Brederode, le S^r de Lalaing, le S^r de Bossu, le sénes-

il avait été nommé conseiller au conseil privé, et, depuis deux ou trois ans, il faisait partie du conseil d'État. Il passait pour être un savant jurisconsulte.

Bruxelles déduisit d'abord les raisons déjà connues qui contraignaient l'Empereur d'abdiquer la souveraineté des Pays-Bas, pour se retirer en Espagne, dont l'air convenait mieux à sa santé, laquelle « s'ou- » trageoit grandement par les froidures. » Il dit ensuite que, ne doutant point de l'acceptation des états, l'Empereur remettait entre les mains du roi son fils l'entière possession du pays, et les déliait de leurs serments; qu'il les priait de prendre de bonne part ce qu'il

---

chal de Haynau, le Sr de Bugnicourt, le Sr de Arremberghe, le Sr de Molembais. »

La relation espagnole rimée est d'accord avec ces divers documents:

A veinte y cinco de octubre
Concertado lo tenian:
Año de mil y quinientos
Cincuenta y cinco corrian.

Viernes era por la tarde,
A las tres horas seria,
Cuando el Emperador vino,
Y el rey que con el venia,

Con el duque de Savoya,
Tambien la reina Maria,
Caballeros del Toson,
Cuantos en el reino habia,

Y los estados de Flandes,
Con muy gran compañia,
Entráron en una sala:
La gran sala se decia.

(*Romancero Castellano*, etc., t. 1, p. 416.)

Il est cependant certain qu'au moins l'ambassadeur d'Angleterre,

avait fait pour leur bien; qu'il regrettait de n'avoir pu faire davantage, car « tout se devoit à de si bons et » loyaux sujets »; qu'il les remerciait du concours qu'il avait trouvé en eux tous, des bons avis qu'ils lui avaient donnés, des grandes et notables aides qu'ils lui avaient fournies. Voulant, au moment où il prenait congé d'eux, leur prouver encore sa sollicitude, il leur recommandait le service de Dieu, le maintien de sa sainte foi et religion, l'obéissance due à l'Église, l'observation inviolable des édits qu'il avait publiés à cette fin : il attachait à cet objet une importance capitale, et il chargerait très-expressément le roi son fils d'y consacrer des soins particuliers. Il les exhortait, enfin, à révérer la justice, « sans laquelle le corps mystique de la répu- » blique ne se peut soutenir », à vivre en bonne union, en s'aidant les uns les autres, et à se montrer envers le roi aussi loyaux et affectionnés sujets qu'ils n'avaient cessé de l'être envers lui (1).

La harangue du conseiller Bruxelles avait été écoutée avec faveur. L'attention de l'assemblée redoubla, lorsqu'on vit l'Empereur se disposer à parler lui-même.

---

sir John Mason, assista à la cérémonie, puisqu'il existe de lui, au *State-Paper Office*, à Londres, une lettre où il en rend compte. Du reste, ce diplomate ne cite point, parmi les personnages présents, l'archiduc Ferdinand, ni la reine Éléonore. (Voy. *The life and times of sir Thomas Gresham*, etc., par John William Burgon; Londres, 1839, t. I, pp. 173 et suiv.)

(1) J'ai donné le discours du conseiller de Bruxelles dans les *Analectes belgiques*, pp. 81-87.

Charles-Quint mit ses lunettes; et, jetant les yeux, pour aider sa mémoire, sur des notes contenues en un petit papier qu'il tenait à la main (1), il improvisa un

---

(1) Je suis ici la *Sommaire description* et le Mémorial d'Ypres.

On lit, dans la première : « Enséquamment, Sa Majesté Impériale, » après avoir ung peu pensé, mist ses lunettes, et leut en ung petit » papier certain escript, puis forma son propos en telles et sem- » blables parolles d'effect et substance, etc. »

Voici ce que contient le Mémorial d'Ypres : « Daernaer, de Keys. » Ma^t^, in zyne handen hebbende zekere rolleken, daerinne stonden » diversche pointen, vertoochde die by ordene : dat hy, XL jaeren » gheduerende zyne regne, nooyt en ruste gheweest hadde, vele » faicten van oorloghe ghedaen hebbende ende te vele stonden de zee » ghetransverseert; Zyne Ma^t^ niet moghelic zinde langher zyne per- » soene daerinne te traveillierene ende continuerene, midts zynder » indispositie ; alvooren ghezocht hebbende alle middelen omme » dese landen in paise ende tranquilité te stellene, daertoe den co- » ninck van Vrankricke in gheene redene heeft willen verstaen; in » meeninghe zinde alle dese landen van harrewaersovere te cederene » ende te transporterene in de handen van den coninck van Inghe- » lant, ende daernaer, met te gracie Godts, hem te transporterene » naer zin coninckricke van Spaengnen. »

Pontus Heuterus fait parler l'Empereur debout, la main droite appuyée sur un bâton, la gauche sur l'épaule du prince d'Orange : « Surgens igitur, et in pedes stans, dextra ob imbecillitatem sci- » pioni, sinistra humero Guilielmi Nassovii, Aurantii principis, in- » nixus, etc. » (*Ponti Heuteri rerum Austriacarum libri XV*, 1643, in fol., p. 338.)

Pontus Heuterus assistait à la cérémonie, et son témoignage a, par cette raison, beaucoup de valeur : mais, lorsqu'il écrivit son livre, quarante années s'étaient écoulées depuis l'événement, et sa mémoire pouvait s'être altérée.

Il y a à coup sûr de l'inexactitude dans son récit : car comment Charles-Quint eût-il pu jeter les yeux sur le petit papier où il avait

discours dont la substance, sinon le texte même, nous a été heureusement conservée par une main fidèle (1).

Il le commença, en disant aux états que, quoiqu'ils eussent appris, par les paroles qu'ils venaient d'entendre, les causes de son abdication, il croyait devoir y ajouter quelque chose. Il leur rappela qu'il y avait eu quarante ans, la veille des Rois, dans le même lieu et quasi à la même heure, que l'Empereur son grand-père l'avait émancipé; qu'il n'avait alors que quinze ans; qu'en 1516, le roi catholique étant mort, il fut obligé

écrit les points dont il se proposait d'entretenir les états, ayant une main sur l'épaule de Guillaume de Nassau, et tenant de l'autre un bâton? comment d'ailleurs eût-il pu rester si longtemps debout?

(1) Un sommaire du discours de Charles-Quint est aux Archives du royaume, avec le titre de *Recueil de ce que l'Empereur dit de bouche aux estatz généraulx de par deçà, le* XXV^me^ *d'octobre* 1555, *après la proposition faite par le conseillier; noté par quelque bon personnaige estant à ladicte assemblée.* Je l'ai publié dans les *Analectes belgiques*, pp. 87-91.

Je suis persuadé que le *bon personnaige* auquel il est fait allusion dans le titre que je viens de transcrire, n'est autre que l'évêque d'Arras, depuis cardinal de Granvelle. Ce ministre avait toute la confiance de Charles-Quint : il est naturel de croire que l'Empereur lui remit ses notes, après la séance, pour en former une rédaction officielle, qui pût être communiquée aux provinces. Et, en effet, je trouve le *Recueil* dans le Mémorial d'Ypres, dans le MS. 15208 de la Bibliothèque royale, etc.

On a cru que la pensée et les expressions de l'Empereur étaient mieux rendues dans le discours que lui prête Pontus Heuterus que dans le *Recueil*, et cela parce que Heuterus, comme je l'ai dit déjà, était présent. On n'a pas réfléchi que cet historien, alors âgé de vingt années seulement, était perdu dans la foule, et au bout de la salle, où

de passer en Espagne l'année suivante; qu'en 1519, il perdit l'Empereur son aïeul; qu'alors il sollicita l'élection à l'Empire, « non pour ambition d'avoir plus de » seigneuries, mais pour le bien de plusieurs de ses » royaumes et pays, et principalement de ceux de par » deçà; » que, depuis, il avait fait neuf voyages en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, dix aux Pays-Bas, quatre en France, deux en Angleterre, et deux en Afrique, sans compter ses visites en ses autres royaumes, pays et îles, lesquelles avaient été nom-

---

probablement il n'entendit rien du discours. Il est facile de s'assurer, d'ailleurs, qu'il n'a fait qu'amplifier le *Recueil*, dont il avait pu aisément se procurer une copie.

Quant à Sandoval, il s'est borné à traduire littéralement Pontus Heuterus.

En résumé, je considère le *Recueil* comme reproduisant, avec le plus de fidélité, les propres paroles de Charles-Quint, et c'est pourquoi je m'en écarte le moins possible.

Dans le MS. 13209 de la Bibliothèque royale, il y a une relation sommaire, qui paraît avoir été faite pour le magistrat de Bruges, de la cérémonie du 25 octobre, avec tous les discours qui y furent prononcés. Voici ce qui y est dit, à la suite du discours du conseiller Bruxelles : « Ceste proposition ainsi finie, la Majesté Impériale ré- » pétoit de bouche les causes de son partement susdéclarées, avecq » les mesmes admonitions et exhortations, après toutesfois tout du » loing avoir déduit toutes ses avantures, dès le commenchement de » ses royalmes et la susception de ses pays de par dechà, qu'il estoit » de l'eaige de quinze ans, jusques au temps présent. » Puis vient le sommaire du discours de Charles-Quint, tel qu'il est aux Archives du royaume, et que je l'ai donné dans les *Analectes belgiques*.

On peut voir aussi l'analyse du discours de l'Empereur, donnée par l'ambassadeur anglais, sir John Mason, dans *The life and times of sir Thomas Gresham*, etc., t. I, pp. 174 et suiv.

breuses, et son passage par la France, en 1539, qui n'était pas la moindre de ses entreprises; qu'il avait, dans ces divers voyages, traversé huit fois la Méditerranée et trois fois l'Océan.

Il fut ainsi amené à parler de la reine Marie, à qui il avait confié le gouvernement des Pays-Bas pendant ses absences de ces provinces, et, prenant les états à témoin, il loua la sagesse et l'habileté de son administration.

Il exprima le regret de ne pouvoir, à son départ, laisser le pays en repos, s'en référant, sur ce point, à la communication, que la reine avait donnée à chaque province en particulier, de ce qui s'était passé entre ses ambassadeurs et ceux du roi de France, dans les conférences tenues à Marcq, près d'Ardres, par la médiation de la reine d'Angleterre (1). Il assura les états que si, sous son règne, ils avaient eu à soutenir fréquemment la guerre, ç'avait été contre sa volonté; que, chaque fois, il s'était vu forcé par ses ennemis de prendre les armes pour sa défense.

Tant de choses qu'il avait accomplies n'avaient pu

---

(1) La reine avait appelé à Bruxelles, au mois de septembre, des députés de toutes les provinces, et elle leur avait fait part de l'insuccès des négociations qui s'étaient ouvertes, au mois de mai, à Marcq : l'attribuant « à ce que l'on avoit clèrement trouvé le roy de France » n'avoir aucune volonté à la paix, quelque semblant qu'il en eût » voulu faire, pour abuser le monde à son accoustumé, à laquelle » fin ses députez avoient contredict tous moyens raisonnables, et » rejecté ceulx qui par les médiateurs furent mis en avant. »

l'être — poursuivit-il — sans de grandes fatigues, comme il était aisé de le voir par l'état où il se trouvait. Aussi y avait-il longtemps qu'il sentait son insuffisance, et il n'eût pas attendu jusque-là pour déposer un si lourd fardeau, si l'incapacité de la reine, sa mère, et le jeune âge du roi, son fils, n'y avaient mis obstacle. Il avait eu surtout le dessein de s'en décharger lors de son dernier départ pour l'Allemagne (1); mais les affaires étaient alors en une extrême confusion, et, ne se sentant pas encore si indisposé, il ne voulut point abandonner à un autre la peine de les rétablir.

Il raconta, après cela, en quelques mots son entreprise contre Metz, et ses deux expéditions, de 1553 et de 1554, contre le roi de France, parlant de la dernière, où, ainsi qu'on l'a vu, il avait forcé Henri II de lever le siége de Renty, dans les termes les plus réservés, disant qu'il avait fait ce qu'il avait pu, et qu'il lui déplaisait de n'avoir pu mieux faire.

Il ajouta que, comme il se voyait actuellement tout à fait inutile, que Dieu avait retiré de ce monde la reine sa mère, et que son fils, ayant atteint l'âge d'homme, pouvait mieux que lui remplir envers ses peuples les obligations attachées au pouvoir suprême, il n'avait plus voulu différer la renonciation pour laquelle les états étaient réunis. Il les pria de ne pas croire qu'il abdiquât afin de s'épargner les peines, dangers et travaux qui pourraient lui survenir, mais uniquement à

(1) Au mois de juin 1550. Voy. p. 20.

cause de l'impossibilité où il était de s'occuper encore des soins du gouvernement.

Il leur recommanda son fils; et, revenant sur ce que le conseiller Bruxelles leur avait déclaré de sa part, il les convia à conserver entre eux l'union dont ils ne s'étaient jamais départis, à soutenir la justice, surtout à ne pas permettre que l'hérésie se glissât dans le pays.

Sa péroraison fut des plus touchantes : « Je sais » bien, messieurs, — dit avec modestie ce grand » prince, — je sais bien qu'en tout mon temps j'ai » fait de grandes fautes, tant par mon jeune âge, par » ignorance et par négligence, qu'autrement; mais » bien vous puis-je certifier que jamais je n'ai fait » force, tort ni violence, à mon escient, à aucun de » mes sujets. Si j'en ai fait quelque une, ce n'a été à » mon escient, mais par ignorance. Je le regrette, et » j'en demande pardon. »

Le discours tout entier de Charles-Quint avait produit une vive impression sur l'assemblée; ses dernières paroles, prononcées avec l'accent du cœur, mirent au comble l'émotion des assistants. Des larmes coulaient de tous les yeux; on entendit même des sanglots éclater sur divers points de la salle. Jamais spectacle plus touchant n'avait été offert au monde. Charles ne put résister à l'attendrissement universel; il pleura aussi (1).

---

(1) Ces faits sont attestés par deux témoins oculaires : sir John Mason et Pontus Heuterus.

Mason s'exprime ainsi : « ..... And here he brake into a weeping, » whereunto, besides the dolefulness of the matter, I think he was

Il était d'usage, dans les assemblées des états généraux, que la réponse à la remontrance du souverain fût faite par le greffier des états de Brabant, ou par l'un des pensionnaires des chefs-villes de la même province. Ce fut le pensionnaire d'Anvers, Jacques Maes (1), qui, cette fois, servit d'interprète à l'assemblée. Cet orateur jouissait d'une grande réputation d'éloquence; son discours ne brilla pourtant que par la diffusion et l'emphase. Les états — dit-il en substance — avaient appris avec un regret inexprimable la détermination de l'Empereur : il n'y avait chose qu'ils eussent désirée plus que de continuer à vivre sous son juste, bénin et modéré gouvernement; et ni la diffi-

---

» moche provoked by seing the whole company to doo the lyke be-
» fore; beyng in myne opinion not one man in the whole assemblie,
» stranger or other, that dewring the tyme of a good piece of his
» oracion poured not oute abondantly teares; some more, some
» less.» (*The life and times of sir Thomas Gresham*, etc., t. I, p. 175.)

Et Pontus Heuterus : « Auditus est ab omnibus summa cum atten-
» tione; cumque rerum veritate, dicendi suavitate gravitateque,
» omnium animos commovisset, magno numero praesentes lacrymas
» fundebant, singultusque adeo sonoros edebant, ut ipsum Caesarem
» reginamque Mariam collacrymari cogerent, mihi certe universam
» faciem madefacerent. » (*Rerum Austriacarum libri XV*, p. 539.)

(1) Maes était peu aimé à Anvers, où, six mois auparavant, il avait été la cause d'une commotion populaire. (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 426.)

L'Empereur, à cette occasion, le nomma (4 mai 1555) conseiller ordinaire au conseil de Brabant, pour remplir la première place qui viendrait à y vaquer. Il prêta serment en cette qualité le 20 décembre suivant. (Acquits des comptes des domaines de Bruxelles, de 1555, aux Archives du royaume.)

culté des circonstances, ni les calamités de la guerre actuelle, ni d'autres adversités quelconques, n'étaient capables d'altérer leur amour et leur dévouement pour lui. Ils lui eussent donc fait d'instantes et humbles prières, afin d'obtenir qu'il revînt sur la résolution qu'il avait prise, s'ils n'avaient su qu'elle était irrévocable et dictée par des motifs impérieux. Aussi, quelque grand déplaisir qu'ils en eussent, les états se soumettaient à sa volonté. Ils étaient prêts, suivant les pouvoirs qu'ils avaient de leurs commettants, à accepter la cession qu'il faisait des Pays-Bas, à recevoir et inaugurer le prince son fils, à le servir « non-seule-» ment à la mesure de l'obligation qu'ils y avoient, » mais de l'extrémité de toutes leurs forces et pou-» voirs, tant ès corps que ès biens, et ce avec la » mesme dévotion, amour, zèle et affection qu'ils » avoient par ci-devant fait à S. M. I. » L'organe des états eût certes commis une inconvenance, si, à cette occasion, il n'avait pas fait entendre quelques paroles flatteuses pour Philippe; mais ne passa-t-il point les bornes, lorsqu'il énonça l'assurance que ce prince serait l'imitateur des divines et héroïques vertus de son père, lorsque surtout il déclara que les états le trouvaient « tant merveilleusement doué de Dieu et de la » nature, que, s'ils avoient la liberté du choix, ce » seroit encore sur lui qu'ils jetteroient les yeux, *puis-*» *qu'ils ne pourroient trouver au monde un prince si* » *parfait et si accompli de toute part?* » Il demanda ensuite à l'Empereur la continuation de sa bienveillance pour le pays, lui offrit cent mille bons souhaits

pour l'heureux succès du voyage qu'il allait faire, non sans exprimer le vœu qu'il le remît à une saison plus propice, et il conclut en promettant que les états auraient égard à ses sages avertissements, en ce qui concernait le maintien de la justice, l'union des provinces et l'observance de la religion (1).

Les propositions soumises aux états généraux ayant reçu leur assentiment, il ne restait à Charles Quint qu'à investir son successeur de la souveraineté qui venait de lui être déférée. Philippe se jeta aux genoux de son père, et voulut lui baiser la main. L'Empereur le fit relever, le serra tendrement dans ses bras, et lui dit en espagnol : « Mon cher fils, je vous donne, cède » et transporte tous mes pays de par deçà, comme je » les possède, avec tous les avantages, profits et émo- » luments qui en dépendent. Je vous recommande la » religion catholique et la justice (2). »

Philippe répondit à son père, dans la même langue : « Sire, vous m'imposez une très-grande charge. Néan- » moins, j'ai toujours été obéissant à Votre Majesté,

---

(1) Ce discours est dans les *Analectes belgiques*, pp. 91-97.

(2) « Voort zo es de coninck van Inghelant upgestaen, ende es de Keizerlicke Majesteit, zyne her vadere, up zin knien ghevallen. Den Keysere heeft hem in zyne aermen ghenomen, in spaensche tale zegghende dese ofte ghelyke woorden : « Myn lieve ende eygen zone, » ic gheve, cedere ende transportere u alle myne landen van harre- » waersovere, alzo ic die possessere, met alle de baten, profiten » ende emolumenten, u recommanderende 't religie van de heleghe » Kercke, de goede pollitie ende de justitie, verzouckende an alle

» et je me soumettrai encore à sa volonté, en accep-
» tant les pays qu'elle me cède. Je supplie Votre Ma-
» jesté de vouloir les secourir et les avoir en bonne
» recommandation (1). »

» de staten te blivene in goede unie, zo zy gheweest hebben. »
(Mémorial d'Ypres.)

Dans la relation en vers espagnols, cet incident est rapporté ainsi :

Luego se levantó el rey,
Y al Emperador decia,
Estando en pié sin bonete,
La merced que le hacia.

Hincándose de rodillas,
El rey la mano pedia
Para besarle á su padre,
Que dársela no queria.

Echóle al cuello los brazos :
Que se levante porfia,
Con lágrimas y no pocas,
Que de padre y hijo habia.

Lloráron reyes y reyna,
Y los grandes que allí habia.
. . . . . .

(*Romancero Castellano*, t. I, p. 417.)

Voici comment s'exprime l'ambassadeur anglais Mason : « Philip
» made a dutiful speech in reply, and concluded by offering to kiss
» his father's hands; but being not suffred so to doo, they embraced
» each other in soche sorte as might well appere a loving meeting
» between the affections of the father and the son. » (*The life and times of sir Thomas Gresham*, etc., t. I, p. 176.)

(1) « Daerup de coninck andwoorde in spaensche an den Keysere :
» Sire, ghy gheeft my een zeer groot last. Nietmyn ic hebbe Uwe
» Majesteit altyts onderdanich gheweest, ende noch zal vulcommen
» uwe begheerte, accepterende dezelve landen, biddende Uwe Majes-

Cette scène attendrit encore beaucoup l'Empereur, qui, se tournant vers les états, leur dit : « Messieurs, » vous ne devez être émerveillés, si, vieux et débile » de tous mes membres, tel que je suis, et aussi pour » l'amitié, je verse quelques larmes (1). »

Alors un secrétaire donna lecture des lettres patentes de cession, portant la date du même jour, et relatant la remontrance faite aux états, ainsi que le consentement donné par eux (2). Par d'autres lettres, également datées du 25 octobre (3), l'Empereur avait con-

---

» teit dezelve landen te willen secourerene ende t'hebbene in goede » recommandacie. » (Mémorial d'Ypres.)

Il y a, aux Archives de Simancas, *Estado*, liasse 510, une lettre de l'Empereur à la princesse doña Juana, écrite le même jour, 25 octobre, avec un *post-scriptum* de Philippe II, où il s'exprime ainsi :

« Señora hermana, por lo que ha escrito é scrive el Emperador, verá Vuestra Alteza el término en que está lo de aquí, que Su Magestad me renunció hoy ; y son tan trabajosas (?) que lo uno y lo otro me tiene con harto cuidado, mayormente sabiendo como está lo de allá y la dificultad grande que hay en lo del dinero : pero ya Su Magestad ha querido ponerme en esto, y han d'estar sobre mí cosas de tan gran peso y importancia, donde va mi honor y reputacion, etc. »

(1) *Sommaire description*, etc. — *The life and times of sir Thomas Gresham*, l. c.

(2) Ces lettres sont dans les *Analectes belgiques*, pp. 102 et suiv.

(3) Elles sont dans le MS. 15208 de la Bibliothèque royale.

L'indult de Léon X était de l'année 1515. Il accordait à Charles-Quint, tant qu'il vivrait et qu'il demeurerait en l'union de l'église romaine, obédience et dévotion du siége pontifical, le droit de nomination à toutes dignités abbatiales ; et, quant aux autres dignités ecclésiastiques, séculières et régulières, il portait qu'elles ne pourraient être données qu'à des personnes naturelles des pays de l'archiduc, et qui lui fussent agréables.

stitué Philippe son vicaire et lieutenant pour l'exercice des droits de nomination aux dignités ecclésiastiques, dont il était en possession en vertu d'un indult de Léon X; mais de ces secondes lettres, il n'en fut pas donné communication aux états.

Jusqu'à ce moment, le nouveau souverain n'avait pas encore adressé la parole à l'assemblée. Après que les patentes de cession eurent été lues, Philippe, qui était retourné à sa place, dit aux états, sans se lever de son siége (1) : Messieurs, combien que j'entends raisonnablement le langage françois, si ne l'ay-je encoires si prompt que pour vous povoir parler en icelluy. Vous entendrez ce que l'évesque d'Arras vous dira de ma part (2). »

Granvelle, à ces mots, s'avança. Soit que, dans le public, on accusât le roi d'avoir influé sur la détermination de son père, soit que Philippe voulût aller au-devant de cette accusation, Granvelle employa la moitié de son discours à convaincre les états que le commandement exprès et réitéré de l'Empereur avait pu seul déterminer son fils à accepter la renonciation qui venait d'être faite en sa faveur. Il remercia, en termes

---

(1) C'est ce que dit positivement le Mémorial d'Ypres : « Dit ghedaen zinde, den coninck van Inghelandt, ghezeten zinde, zeide, in fransche tale, an alle de staten dat, etc. »

On peut encore, d'après ce fait, juger si Charles-Quint avait parlé debout, comme le rapporte Pontus Heuterus.

(2) Nous avons la copie de ces paroles aux Archives du royaume, de la main du président Viglius, et on lit en tête : « Ce que dit le roy de mot à mot, en aussi cler langaige comme il est escript. »

Selon presque tous les historiens, Philippe se serait excusé de ne

affectueux, les états, au nom du roi, de la bonne volonté avec laquelle ils l'avaient reçu; il exprima l'espoir que des sujets aussi fidèles, aussi loyaux, aussi affectionnés qu'ils l'étaient, correspondraient toujours à l'amour de leur prince pour eux; il les assura qu'il n'épargnerait rien, pas même sa propre personne, afin de leur procurer le repos et la prospérité. Le conseiller Maes avait supplié le roi de ne pas s'éloigner des Pays-Bas, tant que durerait la guerre avec la France : Granvelle répondit que le roi resterait avec eux aussi longtemps que ses affaires le lui permettraient, et qu'il reviendrait toutes les fois que sa présence serait nécessaire : promesse dont, malheureusement pour lui et pour la Belgique, Philippe ne se ressouvint pas dans la suite. Granvelle, continuant, déclara que le roi, selon les intentions de son père, apporterait un soin vigilant à ce qui touchait le service de Dieu, le soutien de la foi catholique, l'obéissance due à la sainte Église; qu'il veillerait à ce que la justice fût administrée sans distinction de personnes; qu'il observerait et ferait observer les coutumes, libertés et priviléges du pays. Il annonça enfin que ce monarque était prêt à renouveler, comme souverain, le serment qu'il avait prêté, comme héritier présomptif, six années auparavant, à chacune des provinces (1).

---

pouvoir parler ni en français, ni en *flamand!* L'erreur de ces historiens est d'autant plus évidente, que, dans les assemblées des états généraux des Pays-Bas, la langue bourguignonne ou française était la seule usitée.

(1) Ce discours est dans les *Analectes belgiques*, pp. 97-99.

L'évêque d'Arras étant retourné à sa place, la reine Marie demanda à l'Empereur la permission de dire quelques mots aux états.

Cette princesse avait été appelée par son frère, en 1531, sans qu'elle le désirât (1), à gouverner les dix-sept provinces : elle n'avait alors que vingt-cinq ans (2), et, parmi les conseillers même de l'Empereur, il ne manquait pas de personnes qui la trouvaient bien jeune pour une charge aussi difficile (3). Elle montra,

---

(1) Le 13 décembre 1530, l'archiduc Ferdinand écrivit à sa sœur que l'Empereur venait d'apprendre la mort de l'archiduchesse Marguerite, et que probablement elle serait appelée à remplacer leur tante : elle lui répondit, le 26 du même mois, qu'elle trouvait beaucoup de pour et de contre, en ce qui concernait le gouvernement des Pays-Bas, si l'Empereur lui proposait de s'en charger. Charles-Quint lui fit en effet cette proposition par une lettre du 3 janvier 1531, que j'ai insérée dans les *Analectes belgiques*, p. 381. La reine alors écrivit à Ferdinand (24 janvier) que, si elle acceptait, c'était uniquement pour obéir à l'Empereur et à lui. Le 5 mai suivant, elle lui manda qu'elle avait définitivement accepté; que l'Empereur « lui avait » mis la corde au col; » qu'elle trouvait les affaires fort embrouillées, etc.

L'année précédente, la reine, étant à Augsbourg avec Ferdinand, l'avait prié, au cas que le gouvernement des Pays-Bas devînt vacant, et que l'Empereur jetât les yeux sur elle, de l'en détourner. (Correspondance de Marie et de Ferdinand, analysée par le comte de Wynants, directeur général des Archives des Pays-Bas avant 1794.)

(2) Elle était née le 15 septembre 1505.

(3) L'ancien confesseur de Charles-Quint, le cardinal Loaysa, lui écrivait de Rome le 21 janvier 1531 : « Con esta posta, ha venido » aquí nueva que Vuestra Magestad quiere dejar á la serenísima » reyna de Ungría por gobernadora de Flandes..... Acuérdese Vuestra » Magestad que, aunque es valerosa y casta, es muy moza, y que-

en peu de temps, que, quel que fût le poids du gouvernement qui venait de lui être confié, il n'était pas au-dessus de ses forces. Plus d'un orage vint troubler sa régence : en 1536, François Ier en personne assaillit les Pays-Bas avec des forces considérables; en 1539, les Gantois se révoltèrent, entraînant à leur suite la plupart des villes de la Flandre; en 1542, les Pays-Bas eurent à faire face à deux ennemis à la fois : aux Français, qui envahirent le Luxembourg, et aux Gueldrois, qui pénétrèrent dans le Brabant, sous la conduite du fameux Martin Van Rossem; en 1552, il leur fallut de nouveau soutenir la guerre contre la France. Dans ces circonstances critiques, la reine Marie déploya une activité, une énergie, une prévoyance sans égale. Charles-Quint, qui l'appréciait, lui avait donné toute sa confiance; il aimait à la consulter sur les entreprises qu'il méditait, sur la direction à donner à sa politique : il n'avait presque pas de secrets pour elle. Telle était l'estime qu'il faisait de son caractère et de ses talents que, étant retenu par la goutte à Bruxelles, lors de l'ouverture de la diète de Worms en 1545 (1), il voulut y envoyer sa sœur, pour présider à sa place (2). A différentes reprises, dans le cours de ces vingt-cinq années, la reine avait témoigné le désir d'être déchargée de

---

» dando sola y libre, pasa peligro de infamia..... » (*Briefe an Kaiser Karl V*, etc., p. 408.)

(1) Voy. p. 15.

(2) Ce fut le roi des Romains qui l'en détourna par une lettre du 14 février 1545, citée dans des notes du comte de Wynants.

son gouvernement, pour se consacrer à Dieu; toujours l'Empereur avait éludé sa demande, quoique, dès 1540, il eût pris l'engagement d'y avoir égard. Quelques semaines avant son abdication, il l'avait encore sollicitée de conserver la régence sous le roi son fils, ne fût-ce que pour très-peu de temps; mais cette fois il l'avait trouvée inébranlable (1).

C'était sa retraite que la reine voulait elle-même annoncer aux états. Elle le fit en des termes pleins de simplicité et de modestie, se taisant sur les services qu'elle avait rendus au pays, ne parlant que de son insuffisance, déclarant que, si son savoir eût répondu à la volonté, à la fidélité, à l'amour et à l'affection qu'elle avait apportés dans l'exercice de sa charge, aucun prince n'eût été mieux servi que l'Empereur, aucun pays n'eût été mieux gouverné que les dix-sept provinces. « Je supplie, en la plus parfaite humilité » que je puis, — ainsi s'exprima-t-elle en terminant, » — je supplie à Votre Majesté, à vous, monseigneur, » et à vous autres, messieurs, prendre les services » faits en cette qualité de bonne part et pour agréables, puisque j'y ai exhibé tout ce qui a été en la » personne, et, s'il y a eu aucune faute, me la pardonner et l'attribuer à mon incapacité, laquelle » m'eût fait sans doute faire beaucoup d'erreurs, sans » l'assistance que vos prédécesseurs et vous autres

---

(1) Voy. sa lettre à l'Empereur, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, pp. 469-480.

» m'avez donnée : de quoi je ne puis ni ne dois laisser
» de m'en louer grandement vers Leurs Majestés,
» comme je fais, et vous en remercier très-affectueuse-
» ment; vous assurant que, outre le devoir qu'en ce
» faisant, avez fait envers votre si bon prince et votre
» propre bien, ce que y avez voulu ajouter de faire en
» ma contemplation, l'a été à personne qui vous a été
» et est autant affectionnée et désirant votre propre
» bien que personne du monde saurait être, et qui,
» selon et conforme à mon devoir, ai désiré satisfaire
» à un chacun, et me départir de vous avec conten-
» tement, et que, où que je sois, ne me trouverez
» moins encline que du passé, tant en général que
» en particulier, à employer mon possible à pro-
» mouvoir votre bien, et vous faire tout convenable
» plaisir (1). »

Ces paroles affectueuses renouvelèrent les émotions de l'assemblée. Charles-Quint, se tournant vers sa sœur, la remercia avec tendresse des longs et fidèles services qu'elle lui avait rendus (2). Le conseiller Maes,

---

(1) Le discours de la reine Marie, écrit tout entier de sa main en minute, est aux Archives du royaume. Nous l'avons donné textuellement dans les *Analectes belgiques*, pp. 99-102.

(2) « Dit al ghedaen zinde, de coninghinne dede huer vertooch, van pointe te pointe, dies zy ghedaen hadde ghedurende huer regement, bedanckende de staten van alle dese landen in 't generale van huerlieder obediencie ende dienste die zy ghedaen hadden Huer Majesteit, in de name van den Keysere, ghedurende zyn absencie, hopende huer debvoir altyts wel ende ghetrauwelic ghedaen t'hebbene; nietmin, indien eeneghe faulte van Huere Majesteit weghe

se rendant une seconde fois l'interprète des états généraux, assura la reine de la reconnaissance que le pays conserverait de son administration (1).

Quelques mots de l'évêque d'Arras, pour annoncer aux états, au nom du roi, que la prestation réciproque des serments aurait lieu le lendemain (2), terminèrent cette imposante cérémonie, qui resta sans imitation dans l'avenir, comme elle était sans exemple dans le passé.

Charles-Quint se leva, et, suivi du même cortége qui l'avait accompagné à son entrée, il se dirigea vers la chambre du conseil privé; là, il attendit que les états et le peuple eussent quitté le palais. Alors il reprit le chemin de sa petite maison (3).

---

ghecomen ware, hopende dat neen, was supplierende an de Majesteit van den Keysere ende alle andere 't zelve huer te willen verghevene. 'Twelke by den Keysere ghedaen was, bedanckende de coninghinne van alle de langhe ende continuele diensten die zy zou wel ende ghetrauwelick ghedaen hadde gheduerende zyn absencie.» (Mémorial d'Ypres.)

(1) Pontus Heuterus, p. 541. — Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 16 *a*.

Dans la relation sommaire dont j'ai parlé, p. 89, à la note, après le discours de la reine Marie, on lit : « Sur laquelle proposition feist » briefve responce le susdict pensionnaire d'Anvers, docteur Masius, » remerciant, de par la généralité des estatz, ladicte royne de la » paine et bon debvoir par elle faict au gouvernement desdicts pays.»

(2) Le Mémorial d'Ypres fait suivre l'analyse du discours de la reine Marie, de ces mots : « Nota dat, in sceden, den biscop van » Atrecht, in de name van den coninck, continuerde d'andere acten » tot 's anderdaegs. »

(3) *Sommaire description*, etc.

La foule qui remplissait la vaste salle s'écoula lentement, impressionnée par l'étrangeté autant que par la grandeur du spectacle auquel elle venait d'assister. Des pensées diverses agitaient ces prélats, ces nobles, ces députés du tiers état, qui étaient accourus à la voix de leur vieux monarque, — vieux par la durée de son règne, par ses travaux et ses infirmités, plus que par son âge, — pour recevoir une dernière fois ses adieux : mais tous étaient préoccupés du sort de la patrie; et, malgré les flatteries que l'orateur des états avait prodiguées au nouveau souverain, il y en avait plus d'un, parmi cette élite de la nation, qui ne pouvait se défendre de tristes pressentiments sur l'avenir.

VI.

Charles-Quint, n'ayant pu, comme il le souhaitait, partir pour l'Espagne, ni en 1553, ni en 1554, se flattait du moins que l'hiver de 1555 ne le retrouverait plus aux Pays-Bas. Il avait fait équiper, dans les ports de Zélande, une flotte qui devait être prête à appareiller au plus tard dans le mois de novembre (1); dès le 11 octobre, il avait prévenu le secrétaire d'État

(1) Voy. le t. II de ce recueil, p. 69.

Dans une lettre du 22 novembre au général des hiéronymites, le secrétaire d'État Vazquez lui disait : « Ayer vino correo de Su Mages-» tad de 25 de octubre, y me escribe que de su parte escriba á fray » Juan de Ortega que procure de desembarazarse, y que vaya luego á » Laredo, donde piensa desembarcarse en todo este mes de noviem-

Vazquez de son prochain débarquement à Laredo, Bilbao, ou Santander, en l'invitant à prendre les mesures nécessaires pour qu'il y trouvât les provisions de bouche, les bêtes de somme et les autres objets dont il aurait besoin (1); plusieurs semaines auparavant, les reines, ses sœurs, avaient donné l'ordre aux officiers de leurs maisons de se préparer à les suivre dans un délai très-court (2).

» bre ó á principiò de diciembre. » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 109.)

Il y a, aux Archives d'Ypres, une lettre que la reine Marie écrivit, le 19 octobre, aux avoué et échevins, afin qu'ils voulussent mettre à la disposition du seigneur de Beveren (Maximilien de Bourgogne), amiral de la mer, les pièces d'artillerie et boulets dont il leur ferait la demande pour l'armement des navires destinés à transporter l'Empereur en Espagne.

Enfin, dans les acquits de la recette générale des finances de 1555, nous avons trouvé l'ordonnance suivante, qui prouve que les préparatifs de départ de l'Empereur avaient commencé dès le mois de juin ; cette ordonnance émane du conseil des finances, et est datée du 27 novembre :

« Receveur général des finances, Robert de Bouloingne, paiez et délivrez à Me Nicolas Micault, conseillier du privé conseil du roy, nostre sire, la somme de IIIIe XI livres, du pris de XL gros, que luy avons ordonné, pour cent trente-sept jours qu'il a vacquié, à deux fois, au pays de Zéclande, pour l'esquippaige des navieres apprestées pour le voiaige de l'Empereur vers Espaigne; assavoir : depuis le XXVIe de juing dernier passé en cest an XVe LV jusques le VIIe de juillet ensuyvant, et après depuis le XXIIIIe dudict mois de juillet jusques le XXIIIIe de ce mois de novembre, etc. »

(1) Voy. le t. II de ce recueil, p. 69.

(2) Waleran Hangouart, que nous avons déjà cité p. 65, note 2, écrivait, le 24 septembre 1555, au président de la chambre des

Quelle fut la cause qui s'opposa au départ de l'Empereur? Les historiens ne nous l'apprennent pas. Dans une lettre que Charles écrivit à son frère, le 18 mars 1556, il lui disait qu'il avait « différé son partement, » tant pour le temps que ses indispositions, jusques » à ce que la saison lui donnât opportunité de meilleur » passaige (1). » Nous savons, par une autre lettre, d'une date antérieure, écrite aussi au roi des Romains, que, quelques jours après son abdication, l'Empereur avait eu une atteinte de goutte (2); et ce fait, nous en trouvons la confirmation dans le *post-scriptum* d'une dépêche adressée, le 14 novembre, à la princesse doña Juana : « S. M., y dit Philippe II à sa sœur, S. M., ne » pouvant signer, à cause de la goutte qu'elle a à la » main droite, m'a ordonné de signer pour elle (3). »

---

comptes de Lille : « Cejourd'huy, la royne de France a fait déclarer, » par son maistre d'hostel, à tous ses officiers, qu'ils se faisissent » prestz pour, le mois prochain, la sieuvir en Espaigne, avecq sa » seur la royne de Hongrie et Sa Majesté. Le semblable s'est dict en » l'hostel de l'Empereur..... »

Un autre personnage, Jean Vander Beke, mandait au même président, le 28 septembre : « Les nouvelles du partement de l'Empereur » et des deux roynes vers Hespaigne continuent encore, et de fait » la résolution est telle, et doibvent partir pour tout le mois d'octo- » bre. Mons^r de Bèvres partist hier vers Zélande, pour faire les » apprestes..... » (Archives du département du Nord : *Lettres missives*, liasse 53 bis.)

(1) Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 696.

(2) *Ibid.*, p. 695. Cette lettre est du 3 novembre.

(3) « Por tener Su Magestad la gota en la mano derecha, que no puede firmar, me ha mandado que yo firme este despacho. » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 510.)

Mais le mal n'était pas tellement grave qu'il empêchât Charles-Quint de se mettre en route : car il mandait à sa fille, dans la même dépêche, que, selon ce qu'il lui avait annoncé déjà, si le temps n'y mettait pas obstacle, il s'embarquerait avant la fin du mois, l'équipement de la flotte étant très-avancé (1).

La véritable cause qui retarda le départ de l'Empereur fut la même qui, l'été précédent, avait retenu Philippe II en Angleterre : le manque d'argent. Il ne voulait point partir sans avoir licencié sa maison, et il ne pouvait la licencier sans la payer : or sa dette envers ses serviteurs domestiques s'élevait à 200,000 écus, et son trésor était vide (2). En vain lui et son fils écri-

---

(1) « ..... Y, como he escrito, si el tiempo no lo impide, pienso embarcarme en este mes, que ya está adelante la espedicion de la armada. »

(2) Dans une lettre que Philippe II écrivit à la princesse doña Juana le 29 février 1556, après lui avoir exprimé son étonnement de ce que la flotte de D. Alvaro de Bazan tardait tant à arriver, il lui disait : « Si, quando esta llegare, por ventura no fuesse partido el » dicho D. Alvaro, mandaréis que se dé toda la priesa posible, sin » esperar ninguna cosa, porque la necesidad es grande, y que se » envie la mayor cuantidad que ser pueda, porque los 150,000 du- » cados en reales que estaban juntos, y los otros cincuenta que seña- » ladamente han de venir para mí de contado, ó por cambio, segun » os escribí, es muy poco para lo mucho que se debe á la casa de Su » Magestad, que hasta en fin del año pasado monta 200,000 escudos, » que es forzoso pagarlos, porque Su Magestad ha determinado de » licenciar todos sus criados, y la mia está por pagar de cási otro » tanto, y á la infantería y caballería española se deberán mas de » seis pagas..... » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 511.)

vaient-ils, dans les termes les plus pressants, à la princesse doña Juana, afin qu'elle vînt à leur secours : en Espagne aussi, les ressources étaient à bout, les moyens de finance étaient épuisés, et la nation espagnole commençait à se fatiguer de tant de charges dont elle portait le principal fardeau. Charles-Quint avait espéré que la flotte de don Alvaro de Bazan, qui devait lui apporter l'argent dont il avait besoin, arriverait aux Pays-Bas dans le courant de novembre; elle n'y arriva qu'au printemps de 1556.

Six semaines avant qu'il abdiquât, Charles-Quint avait fait convoquer à Bruxelles des députés de la plupart des provinces des Pays-Bas (1), et la reine Marie avait demandé à chaque députation en particulier de nouveaux subsides pour le soutien de la guerre. Cette demande, faite dans un temps où les ministres les plus dévoués étaient les premiers à reconnaître que le pays succombait sous le poids des impôts (2), fut accueillie avec une répugnance aisée à concevoir : aussi plusieurs des provinces, et la Flandre notamment, n'y avaient pas encore répondu le 25 octobre. Quoique, depuis ce jour-là, il n'exerçât plus aucun pouvoir, Charles-Quint consentit, dans l'intérêt de son fils, à intervenir personnellement auprès des quatre membres de Flandre : il leur écrivit, les « requérant très-affectueusement de » se vouloir esvertuer pour accorder plainement et

---

(1) Voy. p. 90, note 1.

(2) Voy. p. 64, note 1.

» promptement la demande qu'il leur avait faicte, » POUR ESTRE ICELLE LA DERNIÈRE (1). » Cet appel de l'Empereur à l'affection et au zèle des Flamands, ses compatriotes, produisit son effet : les quatre membres accordèrent la somme totale (480,000 florins) réclamée d'eux. Leur exemple fut suivi par les états de Brabant, d'Artois, de Hainaut, de Hollande et de Zélande. Il est digne de remarque que ces accords furent faits à l'Empereur lui-même, quoique ce fût le roi Philippe, comme souverain, qui les acceptât (2).

Le temps qui s'écoula entre la cérémonie du 25 octobre et la transmission à Philippe II des couronnes de Castille, d'Aragon et de Sicile, autoriserait à croire que Charles V eut le projet d'attendre, pour effectuer celle-ci, qu'il fût arrivé en Espagne, mais que la prolongation forcée de son séjour aux Pays-Bas le détermina à prendre un autre parti (3). Quoi qu'il en soit,

---

(1) Cette lettre est du 3 novembre. M. Diegerick l'a donnée dans une curieuse brochure intitulée : *Quelques lettres et autres documents inédits concernant l'empereur Charles-Quint*, Bruges, 1853, in-8°, de 42 pages. Elle a été publiée aussi par M. Kervyn de Volkaersbeke dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1853, p. 471.

(2) Archives du royaume, papiers d'État : registre intitulé *Actes d'accord d'aides, XVI^me^ siècle.*

(3) L'extrait suivant d'une lettre que le contador Antonio de Eguino écrivait de Bruxelles, le 19 novembre 1555, au secrétaire Vazquez, prouve du moins que, pendant plusieurs semaines, il y eut de l'incertitude à cet égard : « Tiénese por cierto que aquí se hará la » renunciacion desos reinos, y que las escrituras dello están hechas, » para se otorgar..... » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 510.)

cette transmission donna lieu à trois renonciations successives, qui se firent le 16 janvier 1556, en la petite maison de l'Empereur, au Parc (1).

La première renonciation comprenait les royaumes de Castille, Léon, Grenade et Navarre, les Indes, îles et terre ferme de la mer Océane découvertes et à découvrir, les grandes maîtrises des ordres de Saint-Jacques, d'Alcantara et de Calatrava. Elle eut lieu en présence des reines douairières de France et de Hongrie, du duc Emmanuel-Philibert de Savoie et d'un grand nombre d'autres personnes (2). Après la lecture de l'instrument passé devant le secrétaire Francisco de Erasso, comme notaire public de la cour de l'Empereur et de tous ses royaumes, Philippe se jeta aux genoux de son père, le remercia de la grande faveur qu'il lui faisait, et déclara l'accepter. Sandoval (3) et M. Mignet (4) font connaître les noms des témoins, spécialement appelés par l'Empereur, qui apposèrent leurs signatures à cet acte.

La seconde renonciation s'appliquait aux royaumes d'Aragon, de Valence, de Sardaigne, de Mayorque, à la principauté de Catalogne, au comté de Barcelone,

---

(1) Les instruments de ces trois renonciations sont aux Archives de Simancas. Le premier est conçu en langue castillane; les deux autres sont en latin.

(2) « ..... Y otras muchas personas que viéron y oyéron decir á Su Magestad como lo otorgaba. »

(3) *Historia de Carlos V*, t. II, p. 605.

(4) *Charles-Quint*, etc., p. 106.

de Roussillon, de Cerdagne, et aux îles adjacentes. Les témoins nommés dans l'acte sont le duc de Savoie, Antoine Perrenot, évêque d'Arras, don Martin d'Aragon, comte de Ribagorza, Juan de Luna, châtelain de Milan, et Agustin Gallart, faisant fonction de chancelier (1).

La troisième et dernière renonciation était relative au royaume de Sicile. Nous voyons encore figurer, parmi les témoins, le duc de Savoie et l'évêque d'Arras: les autres sont deux frères de la maison de Vintimille *(de Vigentimiliis)*, Simon et Charles, et Juan Bautista Seminara, chargé de la chancellerie (2).

Dans aucun de ces actes, pas plus que dans les lettres patentes de cession des Pays-Bas, il n'est fait mention, le moins du monde, d'une rente que Charles-Quint se serait réservée, de 100,000 écus selon Robertson et Le Petit (3), de 200,000 ducats selon Heiss et Van Meteren (4).

Le même jour, l'Empereur écrivit aux villes principales, aux grands, aux évêques, aux chefs des ordres religieux et aux universités de Castille, pour leur donner part de la renonciation qu'il venait de faire. Voici ce qu'il disait à l'université de Valladolid:

---

(1) Archives de Simancas, *Instrucciones, poderes y renuncias*, liasse 2.

(2) *Ibid.*, *Secretarías provinciales, Sicilia*, liasse 1728.

(3) *Histoire de Charles-Quint*, par Robertson, traduction de Suard, Paris, 1842, t. II, p. 419; Le Petit, *Grande chronique de Hollande*, in-fol., t. I, liv. VIII, p. 240.

(4) *Histoire de l'Empire*, par Heiss, Paris, 1751, in-12, t. II, p. 571; *Histoire des Pays-Bas*, par Van Meteren, liv. I, fol. 16 *a*.

« Le Roi.

» Par les lettres que je vous ai fait écrire, depuis que je partis de ces royaumes, vous avez appris le succès qu'ont eu mes affaires. Vous avez su comment, mu par l'intérêt de la religion, j'entrepris la guerre d'Allemagne, dans le but de réduire les protestants et de les faire rentrer au giron de l'Église, ainsi que j'y étais tenu; comment je m'efforçai de mettre la tranquillité et la paix dans la chrétienté; comment j'insistai sur la convocation du concile, et sur la nécessité d'y réformer le clergé, afin de mieux ramener ceux qui se sont éloignés de la foi. Les choses, par la faveur divine, étaient en de bons termes, lorsque le roi de France commença dernièrement les hostilités par mer et par terre contre moi, sans aucun juste motif; s'aidant des Allemands, qui, au mépris de leurs serments de fidélité, s'allièrent avec lui; appelant l'armée navale du Turc, au grand dommage de la chrétienté, et spécialement de nos États et seigneuries, menacés d'invasion par elle. Je fus ainsi forcé de lever les armées qu'on a vu, et il en est résulté pour moi d'excessives fatigues, tant à cause des campagnes que j'ai faites, que pour les affaires incessantes et graves que j'ai eu à traiter. De là sont nées la plupart des infirmités et des maladies dont je souffre depuis quelques années, et un état d'incapacité physique tel que non-seulement je n'ai pu et ne puis m'occuper desdites affaires personnellement et avec la promptitude requise, mais encore

que j'ai été un obstacle à ce qu'elles fussent conduites comme elles auraient dû l'être : ce qui a excité et excite des scrupules dans mon esprit.

» J'aurais beaucoup désiré y mettre ordre plus tôt : mais plusieurs motifs sérieux ne permettaient pas que je le fisse en l'absence du sérénissime roi d'Angleterre, de Naples, et prince d'Espagne, mon très-cher et très-aimé fils, car j'avais à traiter avec lui des choses importantes. A cet effet, je le fis venir, d'abord pour qu'il effectuât son mariage avec la sérénissime reine d'Angleterre, et ensuite je l'appelai ici. Après qu'il y fut arrivé, je me résolus, selon la détermination que j'en avais prise antérieurement, à lui céder et transporter, comme je l'ai fait, les royaumes, seigneuries et États de la couronne de Castille et de Léon, avec leurs dépendances, selon qu'il est contenu plus amplement dans l'acte que nous avons fait dresser en date de ce jour. La grande prudence qu'il a montrée jusqu'ici dans tout ce qu'il a traité, soit en mon nom, soit pour lui-même, nous donne la confiance qu'il gouvernera, administrera, défendra et tiendra en paix et justice lesdits royaumes, seigneuries et États. Nous écrivons à toutes les cités et villes de ces royaumes qu'elles le proclament roi, avec les solennités requises et accoutumées, de la même manière que si Dieu avait disposé de moi; qu'elles lui obéissent, le servent et le respectent, d'ici en avant, accomplissant ses commandements, écrits et verbaux, comme ceux de leur vrai seigneur et roi naturel, de même qu'ils ont accompli et devaient accomplir les miens propres. De tout quoi il nous a paru convenable

de vous donner avis, pour que vous sachiez notre résolution, et la mesure que nous avons prise (1). »

Les conférences ouvertes pour la paix à Marcq, au mois de mai 1555, avaient avorté par les prétentions inconciliables des deux parties. La France ne souffrait pas moins, pourtant, de la prolongation de la guerre, que les pays de l'Empereur (2). Aussi, à l'occasion d'arrangements à prendre pour la mise en liberté des prisonniers faits de part et d'autre, Henri II s'empressa-t-il de consentir, au mois de décembre suivant, que les négociations fussent reprises en vue de la paix. Ces négociations eurent lieu en l'abbaye de Vaucelles, près de Cambrai; elles ne restèrent pas tout à fait infructueuses : une trêve de cinq ans, qui maintenait le *statu quo*, fut signée le 5 février 1556 (3). Charles-Quint intervint au traité comme chef de l'Empire.

Henri II envoya à Bruxelles, pour recevoir les serments de l'Empereur et du roi, une solennelle ambassade, à la tête de laquelle était Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, amiral de France et gouverneur de Picardie, qui avait été, en son nom, le principal négociateur du traité. Coligny arriva à Bruxelles le 25 mars.

---

(1) Voy. le texte dans l'*Appendice* G.

(2) Voy. le tableau, un peu exagéré peut-être, que Simon Renard fait de la situation de la France, dans une lettre écrite à Philippe II, de Saint-Dié, le 8 mai 1556. (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 556.)

Renard fut nommé ambassadeur en France aussitôt après la ratification de la trêve de Vaucelles.

(3) Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. III, p. 82.

Il fut reçu par le roi le 26, et le 29 par l'Empereur. Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, qui l'accompagnait, a laissé une relation curieuse (1) de ce voyage, mais surtout de l'audience que Charles-Quint donna à l'envoyé du roi de France : nous croyons pouvoir nous abstenir d'en reproduire les détails après MM. Pichot (2) et Mignet (3).

Jusque-là Charles-Quint n'avait pas abdiqué la souveraineté du comté de Bourgogne; un motif particulier l'en avait empêché. Depuis 1511, en vertu de traités conclus avec les rois de France par l'intervention et sous la garantie des cantons suisses, la neutralité existait entre cette province et celles qui, ayant aussi fait partie des domaines de la maison de Bourgogne, avaient été annexées par Louis XI à la monarchie française, c'est-à-dire le duché de Bourgogne, la vicomté d'Auxonne, le pays de Bassigny et leurs dépendances. La ville de Besançon et son territoire étaient également compris dans cette neutralité. Le dernier renouvellement du traité était du 11 juillet 1555; il devait avoir une durée de cinq ans (4).

Dans cet acte, Charles-Quint avait stipulé pour lui,

---

(1) Elle est dans Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, pp. 633-637.

(2) *Charles-Quint*, etc., pp. 198-200.

(3) *Charles-Quint*, etc., pp. 112-118.

(4) Je suis redevable de ces renseignements à M. Babey, archiviste du département du Doubs, à Besançon, à qui j'en témoigne ici toute ma reconnaissance.

mais non pour ses hoirs et successeurs : il craignit, s'il cédait le comté de Bourgogne à son fils pendant la durée de la guerre, qu'Henri II, tenant le traité pour non avenu, ne commît des hostilités contre les Bourguignons (1).

La trêve de Vaucelles vint le tirer de cet embarras. A la fin d'avril 1556, il ordonna la convocation des états de Bourgogne, et il commit Claude de Vergy, chevalier de la Toison d'or, gouverneur du comté, Pierre des Barres, seigneur du Parret, président du parlement de Dôle, et son sommelier de corps Jean de Poupet, seigneur de la Chaulx, pour renoncer, en son nom, dans le sein de cette assemblée, à la souveraineté du pays. Philippe II, par d'autres lettres, donna aux mêmes commissaires le pouvoir d'en prendre possession de sa part.

Les états s'assemblèrent, le 10 juin, à Dôle, dans la grande salle du collége de Morteau. Le président des Barres exposa les raisons qui obligeaient l'Empereur à transmettre le comté de Bourgogne à son fils, comme

---

(1) « Mon cousin, j'entens que la cour de parlement a faict appréhender Estienne Quiclet, pour avoir tenu intelligence en France au préjudice de mon service, et mesme qu'il instigoit les François, afin qu'ilz se servissent de l'occasion d'occuper le conté de Bourgoigne, à l'occasion que la neutralité ne soit traictée, sinon en nostre nom, et non de nos héritiers et successeurs : qu'est la cause pour laquelle j'ay différé jusques à oires de céder au roy mon filz ledit conté de Bourgoigne, luy ayant jà transféré tous mes aultres royaulmes et pays, etc. » (Lettre de Charles-Quint à M. de Vergy, gouverneur de Bourgogne, du 20 janvier 1556, aux Archives du royaume.)

il l'avait fait à l'égard de ses autres pays, et il déclara les états déchargés du serment de fidélité qu'ils avaient prêté à S. M. I. Philibert de Rye, évêque de Genève, se leva alors. Après avoir fait l'éloge des deux monarques, il dit que, « de cœur très-entier et sincère dévo-» tion et affection, ils recevaient et acceptaient en » toute humilité la Majesté Royale pour leur vrai, lé-» gitime et naturel souverain et droiturier seigneur, » comme comte de Bourgogne, tel que Sadite Majesté » Impériale l'avait esté par cy-devant. » Tous les membres des trois ordres firent, sur les Évangiles, serment de fidélité au nouveau prince. Les commissaires de Philippe II jurèrent, à leur tour, qu'il maintiendrait le comté dans tous ses droits, priviléges et franchises. Les états nommèrent une députation, composée de don Fernande de Lannoy, comte de la Roche, frère Guillaume de Poligny, abbé de Rosières, et Étienne Fauche, conseiller au parlement, pour aller aux Pays-Bas porter au souverain qui cessait de régner, et à celui dont le règne commençait, les hommages de la province (1).

VII.

L'argent attendu d'Espagne étant enfin arrivé, Charles-Quint fixa son départ à la fin du mois de

---

(1) Ces détails, tirés des registres des états de Bourgogne, m'ont été également envoyés par M. Babey.

juin (1). Dans les premiers jours de mai, le conseiller du conseil privé Micault, S^r^ d'Indevelde, fut envoyé en Zélande, avec la mission de pourvoir à l'avitaillement des navires belges qui devaient accompagner l'Empereur (2). Deux commissaires espagnols, Francisco de Bonavente de Puga et Juan Fernandez de Camelo, furent chargés des mêmes soins pour les navires de leur nation (3). Philippe II informa sa sœur, la princesse doña Juana, de la résolution que l'Empereur avait

---

(1) Le 3 mai 1556, le duc de Savoie écrivit à Maximilien de Bourgogne, marquis de la Vère, gouverneur de Hollande et Zélande et amiral de la mer : « Mon cousin, je vous ay bien voulu advertir de la » résolution de l'Empereur, monseigneur, de vouloir, contre la fin » du mois de juing prochain, encheminer son voyaige d'Espaigne : à » quelle fin Sa Majesté Impériale fait icy donner l'ordre aux apprestes » et préparations pour ce requises, etc. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

(2) C'est ce qui résulte de plusieurs lettres de Micault et du compte de la recette générale des finances de 1556.

Au mois de juillet, il fallut renouveler presque tous les vivres, que les chaleurs extraordinaires de cette année avait gâtés; et, comme l'argent manquait toujours, Micault dut emprunter de l'abbé et des bourgeois de Middelbourg les sommes nécessaires à cet effet. (Archives du royaume, papiers d'État.)

(3) On lit, dans des lettres de mandement expédiées sous le nom du roi, et adressées à tous lieutenants, gouverneurs, amiraux, baillis, prévôts, mayeurs, écoutètes, receveurs, etc. : « Comme l'Empereur, » monseigneur et père, a donné charge et commission à Francisco de » Bonavente de Puga et Juan Fernandez de Camelo, espaignolz, de » recouvrer et furnir les vivres nécessaires pour la provision, muni- » tion et avictuaillement des navires destinez et équipez pour le » prochain voyaige et partement de Sa Majesté Impériale vers Espai- » gne, etc. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

prise (1); il lui renouvela les recommandations qui lui avaient été précédemment faites, pour que, en débarquant, il trouvât prêtes toutes les choses qui pourraient lui être nécessaires (2). Charles instruisit lui-même le roi des Romains de son intention de passer en Espagne « au my-juing, ou, au plus tard, à la fin d'icelluy mois, » estant délibéré DE EN CECI NE FAIRE CHANGEMENT QUEL- » CONQUE, POUR CHOSE QUE PUST SURVENIR: » en conséquence, si le roi et la reine de Bohême (3), dont la visite lui avait été annoncée deux mois auparavant (4),

---

(1) « El Emperador mi señor está determinado de partir de aquí á lo mas largo al fin de junio para Gante, y de ahí tomará el camino por la ribera abajo..... » (Lettre du 5 mai 1556, aux Archives de Simancas, *Estado*, liasse 511.)

(2) « ..... Ordenaréis que haya recaudo de vituallas en la costa, y esté allí un alcalde de corte, á que provea de lo necesario, conforme á lo que la otra vez se escribió..... » (Lettre du 14 mai 1556, *ibid.*)

(3) L'archiduc Maximilien, fils aîné de Ferdinand, et Marie, fille de Charles-Quint.

(4) Ferdinand avait fait exprimer à l'Empereur, par Luis Venegas de Figueroa, ambassadeur de Philippe II, retourné à la cour de Bruxelles au mois de mars 1556, le désir de son fils Maximilien de venir lui rendre visite avant son départ. L'Empereur avait répondu que cette visite lui serait très-agréable, surtout si le roi de Bohême était accompagné de sa femme, et Philippe II avait joint son invitation à celle de son père. (Lettre de Charles-Quint à Ferdinand, du 18 mars, dans Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 696. — Lettre de Philippe II à Ferdinand, de la même date, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. II, 1843, p. 419. — Autre lettre de Philippe à son oncle, en *français*, de la même date, aux Archives du royaume, *Collection de documents historiques*, t. X, fol. 67.)

différaient davantage leur arrivée, « il perdroit l'oppor-» tunité de les veoir, puisque, n'arrivant icy avant » ledict terme, ilz ne l'y pourroient trouver, suivant » sadicte résolution, QUE POUR CHOSE QUELCONQUE IL NE » POUVOIT CHANGER (1). » Il répéta à son frère, dix jours après, sur la nouvelle que le roi de Bohême ne se mettrait en route qu'à la fin de mai, et qu'il voyagerait à petites journées, que, si le roi ne se hâtait davantage, son voyage serait inutile : car « il ne se » pouvoit EN FAÇON QUELCONQUE détenir à Bruxelles plus » longuement que jusques à la fin du mois de juin au » plus tard ; » qu'il avait mille causes qui le forçaient à cette détermination (2).

Cependant, le 27 mai, arriva à Bruxelles un courrier, porteur de lettres de Ferdinand et de Maximilien : elles exprimaient le grand désir qu'avaient le roi et la reine de Bohême de voir l'Empereur, et le suppliaient de différer un peu son départ. Ces princes devaient se mettre en route le 29; ils attendraient à Linz la réponse à leur dépêche : si l'Empereur ne pouvait avoir égard à leur vœu, le roi seul continuerait le voyage (3). Charles, touché de leurs instances,

---

(1) Lettre du 5 mai 1556, dans Lanz, t. III, p. 698.

(2) Lettre du 16 mai 1556, *ibid.*, p. 699.

(3) Voy. la lettre de Ferdinand à Charles-Quint, du 22 mai 1556, dans Lanz, t. III, p. 699.

Le licenciado Gamiz, envoyé de Ferdinand à Bruxelles, écrivait, le 28, à la reine de Hongrie, alors dans son domaine de Turnhout : « Ayer á la tarde llegó un correo del rey mi señor, que partió de » Vienna á los 22 en la tarde, y viene ha advertir á Vuestras Ma-

et heureux de revoir sa fille, qu'il aimait tendrement, consentit au délai qui lui était demandé (1).

Philippe II fit, dans ces circonstances, une tentative auprès de son père, que l'histoire doit rapporter, pour la blâmer sévèrement. Déjà, aussitôt après l'abdication, il avait voulu retourner en Espagne, et laisser l'Empereur aux Pays-Bas (2) : le 27 mai, inspiré par

---

» gestades como los serenissimos rey y reyna de Bohemia partian de » Vienna á los 29, y vernian su camino juntos fasta Lintz, con » determinacion que, si Su Magestad Cesarea fuere servido de dete- » nerse un poco esperándoles, vernán juntos fasta aquí, y donde no, » quedará la reyna mi señora en Lintz, y verná el rey con la dili- » gencia á él possible..... » (Archives du royaume.)

(1) Voy. la lettre de Charles-Quint à Ferdinand, du 28 mai, dans Lanz, t. III, p. 702.

Granvelle, de son côté, mandait le même jour à la reine de Hongrie : « Madame, je vous ay cejourd'huy adverty de ce qu'estoit venu du » roy des Romains et des roy et roine de Bohesme. Ce que je puis » ajouter est qu'attendu qu'ilz escripvent qu'ilz pourront estre icy le » XII^e de juillet, véant l'instance que le roy des Romains faisoit par » ses lettres, afin qu'ilz le puissent veoir, puisque les frais pour le » voiage estoient faits, et mesmes la santé et les affaires de Sa Ma- » jesté le pouvoient bonnement comporter, Sa Majesté Impériale s'est » résolue, après disner, le roy présent, de les attendre, et que incon- » tinent le leur escrivist, leur donnant toutesfois haste..... » (Archives du royaume, *Collection de documents historiques*, t. X, fol. 97.)

(2) La lettre du 19 novembre 1555 du contador Antonio de Eguino, que j'ai déjà citée (p. 110, note 3), ne permet pas le doute sur ce point. Eguino s'y exprime ainsi : « ... Después me dijo Erasso que Sus » Magestades habian acordado de remitir estos negocios para cuando » Su Magestad Cesarea, *ó el rey*, fuesen en esos reynos : que seria » mas presto que se pensaba; *y como entónces se tenia por mas cierta* » *la ida del rey príncipe, que no de Su Magestad*, no me pareció

ses ministres espagnols, il chercha à le persuader de rester pendant un certain temps encore à Bruxelles, d'où il aurait l'œil sur les affaires des Pays-Bas et d'Italie, tandis que lui passerait en Angleterre et en Castille. Il représenta, dans ce but, à son père que, pour se procurer de l'argent, il était indispensable qu'il se rendît de sa personne en Espagne; que si, lui absent, l'Empereur et la reine de Hongrie s'éloignaient, les Pays-Bas seraient sans soutien, et les Français en pourraient profiter pour envahir ces provinces, au mépris de la trêve; que, en demeurant à Bruxelles, encore qu'il ne fît rien, l'Empereur, par sa seule présence, tiendrait le roi de France en respect; enfin, que la crainte de lui voir prendre le chemin de l'Italie exercerait une grande influence sur les vues ultérieures du pape Paul IV, dont l'inimitié venait de se révéler par des actes significatifs. Le 28, il le sollicita de nouveau de se prêter à cet arrangement (1).

Il est bien vrai que la princesse doña Juana et les conseils de Valladolid ne cessaient d'insister auprès de Philippe II, afin qu'il revînt en Espagne; il est vrai

---

» replicar en ello, hasta que se declarase quien habia de ir. Después, » como se declaró la ida del Emperador, torné á hablar al rey, etc. » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 510.)

Eguino avait été envoyé aux Pays-Bas par la princesse doña Juana, pour remontrer à l'Empereur et au roi le fâcheux état des finances espagnoles.

(1) Lettres de Granvelle à la reine de Hongrie, des 28 et 29 mai, aux Archives du royaume, *Collection de documents historiques*, t. X, fol. 95 et 97.

encore que les cortès de Castille réclamaient hautement son retour (1). Mais ces motifs, quelque graves qu'ils fussent, justifiaient-ils la proposition du roi? N'y avait-il pas de l'égoïsme, disons plus, de la cruauté de sa part, à demander à son père qu'il se chargeât du gouvernement d'une portion de la monarchie, après qu'il s'était dépouillé de tous ses États, pour jouir du repos dont il avait tant besoin? La reine de Hongrie fut choquée au dernier point du procédé de son neveu; elle écrivit à l'évêque d'Arras, qui lui en avait donné avis : « Je » croy que Sa Majesté se trouvera difficile de retarder » si longuement son voiage, et, pour dire vérité, non » sans cause : car ne sçay si ce seroit la réputation et » honneur du roy de laisser son père, en l'estat qu'il » est, au brouilly, et luy se retirer en Espagne; et » tiendrois que, en cas que l'on sceust persuader à Sa » Majesté de se mesler de quelques négoces devant » son retirement, pour le bien des affaires de son filz, » qu'il seroit plus décent que ce fussent celles d'Es-

(1) Quelques jours après la démarche de Philippe II, la princesse doña Juana lui écrivit une nouvelle lettre encore plus pressante que les autres, pour qu'il hâtât son retour : elle envoya même expressément à Bruxelles don Fadrique Enriquez, majordome du prince don Carlos, avec la mission d'agir, à cet effet, tant auprès du roi qu'auprès de l'Empereur.

Nous donnons, dans l'*Appendice* II, cette lettre de doña Juana, qui est datée du 13 juin 1556, parce qu'elle jette un grand jour sur la situation de Philippe II et de l'Espagne, à l'époque où elle fut écrite.

Voy. aussi Cabrera, *Historia de Felipe II*, liv. I, pp. 37 et 41, édit. de Madrid, 1619.

» pagne que de icy et en Italie, qui est plus le manger » de ceulx qui entrent à régner, que à ceulx qui ont » le tout habandonné; *et craindrois que ceulx qui* » *donnent tel conseil regardent plus à leur particu-* » *lier que à l'honneur, réputation et devoir de leur* » *Majesté* (1). » Charles-Quint répondit à son fils qu'il remettrait son départ jusqu'au mois d'août, mais qu'il lui était impossible de le différer davantage (2).

Au mois de juin, Charles-Quint licencia sa maison. Elle comprenait encore, à cette époque, au delà de quatre cent cinquante personnes, sans compter les compagnies d'archers et de hallebardiers qui formaient la garde wallonne, allemande et espagnole : dans ce nombre, il y avait quelques Bourguignons, peu d'Italiens et d'Allemands; plus des quatre cinquièmes étaient espagnols ou belges. Le principal personnage de la maison impériale était le duc d'Albe, qui, depuis de longues années, remplissait la charge de grand maître. Jean de Hennin, comte de Boussu, était grand écuyer, et Oudart de Bersacques, grand aumônier (3). La charge de grand chambellan, la plus distinguée par ses prérogatives, que Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, et le comte Henri de Nassau avaient oc-

---

(1) Lettre du 29 mai 1556, aux Archives du royaume, *Collection de documents historiques*, t. X, fol. 99.

(2) Lettre de Granvelle à la reine de Hongrie, du 28 mai, citée plus haut.

(3) Voy. l'état de la maison de l'Empereur dans le t. II de ce recueil, pp. 71 et suiv.

cupée successivement, n'avait plus été conférée par l'Empereur, après la mort du comte, arrivée en 1558. Les sommeliers de corps étaient le seigneur de la Chaulx (1) et le seigneur de Rye, tous deux bourguignons. Il y avait trois majordomes : le baron de Monfalconnet, bourguignon aussi; D. Juan Manrique et Luis Quijada, espagnols. Les noms les plus illustres d'Espagne et des Pays-Bas figuraient dans la liste des gentilshommes de la maison et de la bouche.

Charles-Quint voulut, seulement, que le seigneur de la Chaulx, le comte du Rœulx, le seigneur d'Hubermont et le seigneur de Licques l'accompagnassent jusqu'en Espagne (2), avec un certain nombre de ses *ayudas de cámara*, de ses *barberos* et d'autres officiers subalternes attachés au service de la chambre, de la cuisine, de la cave, de la table et de l'écurie. C'est parmi ces derniers que, au moment d'entrer dans le monastère de Yuste, il fit choix des serviteurs qui devaient s'y enfermer avec lui; et, si l'on excepte Van Male, Moron et quelques autres, ceux qu'il désigna furent pris dans les rangs les plus infimes de sa domesticité, tant il voulait écarter de la retraite où il allait s'ensevelir jusqu'à la moindre apparence de faste et de luxe : on remarque même qu'un de ses quatre *ayu-*

(1) La Chaulx ne figure pas dans l'état mentionné en la note 3 de la page précédente, probablement parce qu'il était alors en Bourgogne.

(2) Voy. le t. Ier de ce recueil, pp. 8, 14, 17, 25, 70, 90, 99, 100, 109.

das de cámara ne savait pas écrire (1). Une compagnie de 99 hallebardiers reçut l'ordre de se tenir prête pour former son escorte; elle le suivit jusqu'à Jarandilla, où il la congédia le 3 février 1557 (2). Quoiqu'il fût habitué depuis longtemps aux soins du docteur Corneille de Baersdorp, qui avait sa confiance, il le céda aux reines ses sœurs, et se contenta, pour son service propre, d'un médecin plus jeune, le brugeois Henri Mathys. Il avait déjà jeté les yeux sur le colonel Quijada, pour en faire son majordome à Yuste; il l'autorisa à prendre les devants, afin qu'il pût passer quelque temps avec sa femme dans son domaine de Villagarcia.

La simplicité que Charles-Quint entendait apporter à l'organisation future de sa maison, lui servit aussi

---

(1) C'était Mathias Routart. On lit, dans l'inventaire des biens meubles de Charles-Quint, dressé à Yuste, le 28 septembre 1558 : « Los cuales bienes é cosas el dicho Mathias Routart, ayuda de cá- » mara, dijo é declaró que no sabe de otra cosa qu'esté á su cargo....; » *é porque no sabe escribir,* lo firmó por él el dicho Ojier Bodart, etc. » (Archives de Simancas, *Contadurías,* 1ª *época,* liasse 1145.)

(2) Elle ne se composait plus alors que de 89 individus, 10 étant morts dans la traversée et en chemin. C'est ce que nous apprend le passage suivant d'une lettre que Rodrigo de Bazan écrivit, de Valladolid, le 12 septembre 1557, au roi : « Los soldados alabarderos que » Su Magestad Cesarea truxo en su servicio de Flandes, fuéron 99, » de los quales quedáron muertos y despedidos los diez en la mar y » en el camino. De los 89 que entráron en Valladolid con Su Mages- » tad van aora los 8 en las compañías de soldados que van á servir » á Vuestra Magestad en esas partes, por manera que quedan destos » 81. » (Archives de Simancas, *Estado,* liasse 120.)

La note que nous avons donnée à la p. 110 du t. Ier, d'après les extraits de M. le brigadier Aparici, doit être rectifiée selon ces indications.

de règle dans les instructions qu'il donna au garde des joyaux de la couronne. L'argenterie indispensable à son service personnel, quelques reliquaires, quelques tableaux du Titien et d'un autre peintre que nous ne connaissons que sous le nom de maître Michaël, ce fut là tout ce qu'il voulut emporter en Espagne (1). Les diamants, les bijoux, les perles, les pierreries et tous les autres objets précieux furent remis entre les mains des officiers du roi (2).

Une maladie contagieuse, comme il en régnait souvent à une époque où les règles les plus simples de salubrité et d'hygiène publique étaient négligées, éclata dans Bruxelles vers le milieu du mois de juin (3), et elle se développa rapidement, par les chaleurs excessives de l'été de 1556. La présence à Bruxelles de l'Empereur et du roi son fils fit prendre des mesures de précaution extraordinaires. Le magistrat ordonna que les maisons infectées de la maladie fussent signalées au public par un torchon de paille *(stroowisch)*, long au moins d'une aune et demie, placé à la fenêtre de l'étage inférieur, et que les personnes qui s'y trouveraient restassent enfermées pendant six semaines, soit dans ces maisons mêmes, soit dans des tours des remparts, ou d'autres lieux qui leur seraient expressément désignés (4). Il fit défense aux habitants des

---

(1) Voir l'inventaire inséré au t. II de ce recueil, p. 80-95.

(2) Les inventaires en existent aux Archives du royaume.

(3) Archives de la ville de Bruxelles, *Geel correctie boek*, fol. 427.

(4) *Ibid.* Ordonnance du 16 juin 1556.

maisons infectées d'en sortir, sous peine du fouet et du bannissement perpétuel, et à toutes personnes d'y entrer, sous la même peine, à l'exception des curés, confesseurs, médecins, des religieux qui assistaient les malades, de ceux qui leur apportaient des aliments (1). Le gouvernement ne jugea pas encore ces mesures suffisantes : il prescrivit que les rues et les canaux fussent nettoyés; qu'on jetât de la chaux vive dans les retraits communs; que tous les pauvres qui n'avaient pas de domicile à Bruxelles eussent à en sortir, et que les autres restassent chez eux; que les personnes atteintes de la maladie fussent soignées hors de la ville; qu'on n'y laissât entrer personne venant de lieux infectés, etc. (2).

Dans la situation où se trouvait la capitale, la prudence conseillait à Charles-Quint de s'en éloigner. Après avoir fait visiter les villages des environs, il alla, le 29 juin, s'établir au château de Sterrebeke, appartenant à Antoine le Sauvage, fils de son grand chancelier (3).

---

(1) Archives de la ville de Bruxelles, *Geel correctie boek,* fol. 428 v°. Ordonnance du 29 juin 1556.

(2) Voy., dans l'*Appendice* I, l'instruction que le président Viglius remit au bourgmestre Vanden Eycken, le 24 juin 1556.

(3) *Histoire des environs de Bruxelles,* par M. Alph. Wauters, t. III, p. 181.

On voit, dans le compte de la recette générale des finances de 1556, fol. 248 v°, que Michel Mariage, dit Barbazan, fourrier de la reine de Hongrie, avait été envoyé à Sterrebeke, Ockerzeel et Ever, afin d'examiner lequel de ces endroits était le plus commode pour la résidence de l'Empereur.

Selon le Journal MS. de Vandenesse, Charles-Quint se serait établi

Philippe II était parti, la veille, pour Tervueren (1).

Une lettre de Corneille de Baersdorp à la reine douairière de Hongrie nous fournit quelques détails intéressants sur l'état de Charles-Quint à cette époque : « Madame, écrit le docteur, l'Empereur se porte con- » tinuellement de myeulx en myeulx. Il est vray que, » ceste nuyt passé, depuis neuf heures qu'il s'al- » loit coucher hier au soir jusques à mynuyt, il ne » dormist point de bon sompne, mais fust souvent » esveillé, à cause du chault, lequel le fist tenir les » fenestres de sa chambre ouvertes depuis mynuyt » jusques à six heures du matin (2), où jusques à six et » demie il a bien dormi, ayant entre deulx esté esveillé » trois fois, sans longuement demeurer esveillé, et » dormi bons sompnes. Il fait les matyns bonne » chambre, et disne bien; aussi fait bonne colation. » Il trouvist vostre melon hier fort bon, et aultre aussi » que il avoit venu, comme je croy, du mesme lieu, » assçavoir : d'ung Italien, auquel il a mandé d'en-

---

à *Grimbergen*. Vandenesse se trompe certainement ici, comme le prouve la lettre du docteur Baersdorp, dont nous donnons un extrait.

Sterrebeke est un beau et grand village, situé au sud de Saventhem et de Nosseghem, dont il est séparé par l'ancien chemin de Bruxelles à Louvain.

(1) Vandenesse, Journal MS.

(2) C'était là, à ce qu'il paraît, une habitude de Charles-Quint : on voit, dans notre recueil (t. I, p. 314) qu'au monastère de Yuste, pendant la saison des chaleurs, Charles-Quint dormait, les portes et fenêtres de sa chambre ouvertes.

» voyer de jour à aultre de fresches (1).... De Ster-
» beque, ce IIIme de jullet 1556 (2). »

Cependant le roi et la reine de Bohême approchaient de la frontière des Pays-Bas. Philippe II envoya, pour les recevoir, le marquis d'Aguilar à Maestricht, et le duc de Savoie à Tongres; lui-même il se porta à leur rencontre jusqu'à Louvain, où ils arrivèrent le 16 juillet. Le lendemain, ils firent ensemble leur entrée à Bruxelles (3). L'Empereur, qui avait hâte de voir sa fille et son gendre, y était revenu dès le 15 (4), après avoir ordonné que de grands feux fussent allumés, vingt jours durant, afin de purifier l'air, dans la rue sur laquelle donnait son habitation (5).

---

(1) Ce goût de l'Empereur pour les melons le suivit dans sa retraite. Voy. le t. Ier de ce recueil, pp. 10 et 515.

(2) Archives du royaume : papiers d'État.

(3) Lettre de Philippe II à la princesse doña Juana, écrite de Louvain, le 16 juillet 1556. (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 511.)

(4) *Ibid.*

(5) Nous avons trouvé, dans les acquits du compte des domaines de Bruxelles de 1556, l'ordonnance suivante, adressée au receveur de ces domaines par le conseil des finances :

« Receveur de Bruxelles, Philippe Veusels, pour ce que l'Empereur a commandé de journellement faire faire des feux en la rue de Louvain, endroit où est son logis, pour pourveoir aux infections de la maladie contagieuse, et mesme pour supporter et soulager les voisins illecq, nous vous ordonnons que fournissez aux centeniers et wyckmeesters de ladicte rue la quantité de deux mil fagots, pour, durant le temps de vingt jours, povoir faire brusler, en ladicte rue, depuis la porte de Ste-Goule jusques à la porte de Louvain, la quantité de cent fagots par jour : faisant mectre ladicte provision de fagots

Selon un usage généralement observé entre les têtes couronnées, à l'entrée des souverains étrangers dans les villes, les bannis se présentaient à eux, pour obtenir la rémission de leurs bans : c'est ainsi que Charles-Quint, à son passage par la France en 1539, avait reçu de François Ier le pouvoir de faire grâce aux criminels en tous les lieux de son royaume qu'il traverserait. Philippe II, nous ne savons par quel motif, n'accorda pas cette prérogative au roi de Bohême (1).

Maximilien et sa femme passèrent trois semaines à Bruxelles; ils logèrent au palais. De grandes fêtes furent données en leur honneur; il y eut des tournois, des festins, des parties de chasse (2) : la noblesse et la bourgeoisie se montrèrent également empressées à complaire à des princes pour lesquels les Belges ressentaient de vives sympathies. Philippe II fit au roi de Bohême un accueil affectueux. Tous deux s'efforcèrent de mettre en oubli les choses qui les avaient divisés, et ils convinrent même qu'à l'avenir ils s'avertiraient réci-

---

dedens le parcq de S. M., à l'entrée de la grande porte, pour y estre gardez..... Faict à Bruxelles, le xie de juillet XVc cincquante-six.

» Il est ordonné commencer les feux aujourd'huy, xie de juillet. »

(1) La minute suivante, écrite de la main du secrétaire d'État Vander Aa, et corrigée par Granvelle, existe aux Archives du royaume, dans la collection des papiers d'État :

« Le roy, en son conseil d'Estat, a résolu et mande que, pour ceste fois, sur le fondement de la venue du roy de Bohesme, les banniz et délinquans ne seront menez en ceste ville de Bruxelles, pour bonnes considérations. Fait à Bruxelles, le xviie jour de juillet, l'an 1556. »

(2) Journal MS. de Vandenesse. — *Histoire de Bruxelles*, par MM. Henne et Wauters, t. I, p. 583.

proquement de ce qui pourrait donner matière à quelque défiance entre eux (1).

Maximilien eut surtout à se féliciter de son voyage, en ce qu'il réussit à faire revenir l'Empereur sur ses déterminations touchant un point qui tenait extrêmement à cœur au roi des Romains.

Charles-Quint, dès le mois de septembre 1555, avait annoncé à son frère l'intention de déposer la dignité impériale, aussi bien que toutes ses couronnes héréditaires. Cette communication avait inquiété Ferdinand, qui doutait des sentiments des Électeurs à son égard : il s'était empressé d'écrire à l'Empereur, afin de le détourner d'un dessein dont les conséquences pouvaient, selon lui, être des plus fâcheuses pour leur maison (2); depuis, il lui avait fait faire des représentations pressantes, sur le même sujet, d'abord par D. Martin de Guzman, ensuite par l'archiduc Ferdinand, qui suivit de près cet ambassadeur à Bruxelles (3). Tout cela n'avait point ébranlé Charles-Quint, et il était bien décidé à signifier sa renonciation à la diète qui allait s'assembler à Ratisbonne (4).

Le 24 mai 1556, dans une lettre écrite de sa main, Ferdinand renouvela ses observations à son frère (5); et comme, en ce moment, Maximilien allait se mettre

---

(1) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 82.
(2) Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 688.
(3) *Ibid.*, p. 702.
(4) *Ibid.*, p. 701.
(5) *Ibid.*, p. 707.

en route pour les Pays-Bas, il lui recommanda de les appuyer de toute son influence personnelle. Le roi de Bohême fut puissamment secondé, dans ses instances auprès de l'Empereur, par sa femme, par la reine de Hongrie, par Philippe lui-même, qui était intéressé à ce que son père conservât le plus longtemps possible le gouvernement de l'Empire (1). Charles-Quint consentit enfin à une sorte de transaction qui conciliait dans une certaine mesure son désir de se dépouiller de toute espèce de pouvoir avec les vœux que lui exprimaient si fortement les membres de sa famille. Il autorisa son frère à convoquer les Électeurs, soit en diète, ou autrement, au lieu et au temps qu'il jugerait le plus à propos, et lui transmit, à cet effet, des lettres de créance pour eux. Afin que cette assemblée eût un résultat conforme aux vœux de Ferdinand, il s'engagea à faire proposer aux Électeurs, par les ambassadeurs qui y assisteraient en son nom, qu'il lui fût loisible de remettre au roi des Romains le titre d'empereur et l'administration de l'Empire, librement et purement, sans en rien retenir. Si les Électeurs y consentaient, ses ambassadeurs, en vertu de leur pouvoir, feraient la renonciation entre leurs mains : dans le cas contraire, ils auraient mission de négocier afin que, tout en retenant le nom et le titre, il fût libre de transférer le gouvernement absolu de l'Empire à son frère, et, en déses-

---

(1) Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 710.

poir de cause, qu'il pût en charger, durant son absence, qui il lui plairait (1).

Lorsque Charles-Quint fit part de cette résolution au roi des Romains, il ne lui laissa pas ignorer que son plus grand désir en ce monde était DE SE DESNUER DE TOUT, et qu'il espérait, par conséquent, que rien ne serait négligé de sa part pour que les Électeurs acceptassent la première des trois propositions que les ambassadeurs seraient autorisés à leur soumettre (2).

Le 8 août, le roi et la reine de Bohême reprirent le chemin de l'Allemagne. Le même jour, Charles-Quint se mit en route pour Gand, où il fut suivi, bientôt après, des reines de France et de Hongrie, du roi son fils, du duc de Savoie et de toute la cour. Quelque temps auparavant, il avait fait retirer son testament de la trésorerie des chartes de Rupelmonde, où étaient gardés les titres principaux des souverains des Pays-Bas (3).

---

(1) Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, pp. 708 et 709.

(2) Lettre du 8 août 1556, *ibid.*

(3) C'est ce qui résulte de lettres patentes de mandement de Philippe II à messire Hermès de Winghene, conseiller et maître des requêtes du conseil privé et garde des chartes de Flandre, desquelles suit la teneur :

« Comme l'Empereur, monseigneur et père, pour aucuns bons respectz, désire faire retirer son testament reposant en la trésorie de nos chartres de Flandres, en nostre chasteau de Ruplemonde, dont vous avez la garde aveeq les aultres chartres y estans, et il soit que, suyvant l'ordonnance faicte sur la conduicte des gardes de nosdictes chartres, vous ne pourriez retirer ni délivrer ledict testament, sans

Charles-Quint fit ses adieux à son fils, à Gand, le 28 août, et se dirigea, par le nouveau canal (*nieuwaert*), vers la Zélande. Philippe, comme on l'a vu, avait, dès le mois de mai, transmis des instructions à la princesse doña Juana, afin que, lors de son débarquement et sur toute sa route, l'Empereur ne manquât de rien (1) : il les lui réitéra, en ajoutant que six chapelains attachés à la cour devraient se trouver au lieu où aborderait Sa Majesté, et en prescrivant, de plus, que 4,000 ducats fussent envoyés au même lieu, dont 3,000 seraient mis à la disposition de l'Empereur pour sa dépense jusqu'à Valladolid, et les 1,000 restants serviraient à payer les frais de transport de *l'armería* royale (2). Le 8 septembre, il répéta ces recommandations à la princesse. Il lui fit connaître encore que

---

sur ce avoir noz lettres patentes en tel cas pertinentes, pour ce est-il que, ce considéré, et désirans en ce complaire au bon vouloir et plaisir de mondict seigneur et père, vous mandons et commectons, par ces présentes, que incontinent et sans délay ayez à vous transporter en nostredict chasteau de Ruplemonde, et de ladicte trésorie de noz chartres de Flandres y reposans, retirer ledict testament, et, à vostre retour icy, le délivrer ès mains de révérend père en Dieu vénérable nostre très-cher et féal conseillier d'Estat l'évesque d'Arras..... »

Ces lettres, qui portent la date du 11 juillet 1556, sont conservées aux Archives du département du Nord, à Lille, collection de la chambre des comptes, boîte 427.

(1) Voy. p. 120.

(2) Voici en quels termes était conçue sa dépêche, qui fut expédiée de Gand, le 26 août : « Mandaréis que se provea lo necesario en la » costa y en el camino, conforme á lo que primero estaba proveido,

l'Empereur, désirant n'occasionner aucun déplacement, avait résolu de descendre, à Valladolid, chez Gomez Perez de las Mariñas, où Ruy Gomez habitait d'ordinaire; que, quant aux deux reines, elles logeraient au palais; il l'invita à prendre toutes les mesures nécessaires en conséquence, et enfin il lui dit que, quoique l'Empereur n'eût pas voulu entendre parler de cela, il convenait que, indépendamment des six chapelains dont il était question dans sa lettre précédente, un prélat, quelques personnes principales et quelques gentilshommes se trouvassent au port, pour le recevoir. Il ne doutait pas que ceux qu'elle désignerait, d'accord avec le conseil, ne se prêtassent volontiers à donner à leur ancien souverain cette marque de déférence et de respect, sans qu'il fût nécessaire de le leur commander expressément (1). MM. Pichot et Mignet ont déjà fait remarquer que si, à son arrivée à Laredo, l'Empereur ne trouva ni argent, ni prêtres, ni médecins, ni courriers (2), ni personne, excepté l'alcade de cour Durango et l'évêque de Salamanque, Philippe II ne saurait en être rendu responsable.

» ..... y provecréis que vengan seis capellanes nuestros al puerto, » para ir sirviendo á Su Magestad.....

» Su Magestad Imperial partirá de aquí para Gelanda á los XXVIII » del presente, y se embarcará con el primer buen temporal, que ya » todo está en órden. Mandaréis que en el puerto se tengan cuatro » mil ducados : los tres para el gasto que Su Magestad hará hasta » llegar ay, y los mil para el acarreto de mi armería que embio..... »
(Archives de Simancas, *Estado*, liasse 511.)

(1) Voy. cette lettre dans le t. II, p. 95.

(2) Voy. le t. I, p. 5.

Charles-Quint alla attendre, à Souburg (1), que le vent devînt propice pour son départ : il y avait, dans ce village, une belle et spacieuse maison, où il se logea (2).

Ce fut à Souburg que Charles signa les dépêches relatives à sa renonciation à l'Empire. Il nomma ses ambassadeurs auprès des Électeurs et de la diète : Guillaume de Nassau, prince d'Orange, le vice-chancelier George-Sigismond Seld, le secrétaire Wolfgang Haller, et laissa pour eux des instructions, conçues dans le sens de la déclaration qu'il avait faite, à Bruxelles, au roi de Bohême. Dans l'intervalle qui s'écoulerait jusqu'à ce que sa renonciation fût accomplie, l'Empire ne pouvait rester sans chef : il écrivit aux princes et états de la Germanie qu'il avait investi son frère, comme son futur successeur, en sa qualité de roi légitimement élu des Romains, du pouvoir absolu et irrévocable de traiter, négocier et commander, en toutes choses qu'il trouverait être requises et nécessaires à la grandeur, prospérité et augmentation de l'Empire,

---

(1) Souburg, qu'on écrivait *Sudbourg* et *Zuitbourg* au XVI^e^ siècle, est à 3 kilomètres de Flessingue, et à 4 kilomètres de Middelbourg; il forme aujourd'hui deux communes : Oost-Souburg et West-Souburg.

(2) Guichardin, *Description des Pays-Bas*, édit. de 1582, p. 351.

De Thou (liv. XVII) fait « une citadelle » de la maison de Souburg, qu'il confond avec Zeebourg. Quelques lignes plus haut, cet historien, ordinairement si judicieux, raconte que l'Empereur « prit pour un » présage de sa mort prochaine » une comète qui parut le 6 mars 1556, et que, dès lors, « il ne pensa plus qu'à faire préparer toutes » les choses nécessaires pour son départ »!!

leur ordonnant, en vertu de son autorité impériale, et sous peine d'encourir son indignation, de révérer, respecter et honorer ledit roi des Romains, ainsi qu'ils feraient sa propre personne (1). Il avait, quelques jours auparavant, transmis une injonction semblable à la chambre impériale de Spire (2).

Il donna avis de toutes ces dispositions à son frère, et lui envoya copie des instructions qu'il avait dictées pour ses ambassadeurs. A cette occasion, il crut devoir lui manifester encore ses sentiments : « Je me suis, » lui écrivit-il, très-volentiers condescendu à vostre » désir, soubs l'espoir et confiance, que je conçois de » vous, que, nonobstant les mandements et lettres » adressés aux princes de l'Empire, vous regarderez de » descharger ma conscience de tous scrupules (3), puis- » que, par le discours de la négociation passée jusques » à oires, vous avez peu cognoistre quelz ilz sont, et » que, pour m'en mettre hors, vous userez de toute » dilligence requise pour accorder avec les Électeurs

---

(1) Lettre du 7 septembre 1556, dans Goldast, *Collectio constitutionum imperialium*, in-fol.; Francof., 1613, p. 576.

(2) Lettre datée de Gand, le 27 août, *ibid.*

(3) C'était surtout la crainte qu'il ne se fît en Allemagne quelque chose de contraire à la religion catholique, qui inspirait ces scrupules à Charles-Quint. Voy., dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 72, ce que Philippe II écrivait à Granvelle, le 4 mai 1557, à propos du colloque qui allait avoir lieu à Worms : « Si Su » Magestad sabe lo destos colloquios, temo no querrá (différer sa re- » nonciation), *pues es la principal causa que siempre ha dado para* » *querer renunciar.* »

» du lieu et du temps auquel ils se devront trouver » personnellement avec vous..... Et si confie que » vous tiendrez main à ce que le tout se propose par » degrés, suivant mon intention, pour, s'il est pos- » sible, obtenir le premier point, et sinon, et après » avoir fait jusques au boult tout le possible pour y » parvenir, condescendre au second, et finalement » venir au troisiesme, qu'est la part de la négociation » que me donneroit moins de contentement..... » (1). Dans le même temps, il fit délivrer à Philippe II les insignes impériaux dont un de ses officiers avait eu jusqu'alors la garde, afin que les ambassadeurs qui de sa part assisteraient à la prochaine diète, pussent les remettre entre les mains de son successeur à l'Empire(2).

Parmi les conventions qui avaient été faites à Augsbourg, au mois de mars 1551, entre les deux branches de la maison d'Autriche, il y en avait une par laquelle le roi Ferdinand s'obligeait, lorsqu'il parviendrait à l'Empire, à instituer le prince Philippe son lieutenant en Italie, pour en exercer les fonctions toutes et quantes fois il ne se trouverait pas lui-même dans cette province (3). Charles-Quint, sans tenir compte de ce qui s'était passé depuis lors, ni de l'abandon qu'il venait de faire au roi des Romains des prérogatives de la dignité

---

(1) Lettre du 12 septembre 1556, dans Lanz, t. III, p. 710.

(2) On sera peut-être curieux de connaître ce qu'étaient, à cette époque, les insignes de la dignité impériale. Nous en donnons l'inventaire dans l'*Appendice* K.

(3) Cet acte, daté du 9 mars 1551, et écrit tout entier de la main

impériale, voulut, avant de quitter les Pays-Bas, assurer à son fils, par sa seule autorité, le bénéfice de cette convention; il alla même plus loin : car il créa Philippe, ainsi que ses successeurs, *vicaires perpétuels*

---

de Ferdinand, est aux Archives de Simancas, *Capitulaciones con la casa de Austria*, liasse 4. En voici la teneur :

« Nous, Fernande, par la grâce de Dieu, roy des Romains, Hungrie et Bohême, etc., archiduch d'Austriche, etc., confesons, par ses présantes, que, considérant que, si nous venions en la administration de l'Empire après les eureulx jours de l'Empereur, monseigneur et frère, ne pourrions sy continuellement estre en Ytalie come pour l'administration de ycelle ceroeit requis, pour les aultres urgens afaires et empeschemans qui pourrions avoeir en Alemagne, et que à ceste cause est requis que pourvéions, en nostre absence, de lieutenant soufisant, quy aye auctorité, pouvoeir et lieu en Ytalie pour y maintenir nostre auctorité ympériale, et la défendre contre ceulx qui la vouldroient obprimer : nous confians de la soufisance et calité à ce requise et desusdite qui est en la personne de don Philipe, prince d'Espagne, archiduch de Austrische, etc., monseigneur nostre bon nepveue, avons délibéré que, venant à ladite dignité, le choasir en cestuy ofice; et luy promètons et jurons, par cestes, sur nostre foy, honeur, en parole de roy, que, incontinant que nous viendrons à l'administracion de l'Empire après les éreulx jours de Sa Majesté, sy Dieu veult que nous luy suscédons, nous députerons et ynstituerons ledit seigneur prince pour gouverneur et nostre lieutenant en l'Ytalie, come le députons et ynstituons dès astheure pour lors, pour, toutes les foois que nous trouverons absant, avoeir, sous et en nostre nom, come nostre lieutenant et gouverneur, tout entier gouvernement en Ytalie; en outre que, de part de l'Empire, avoyr toute authorité, tant à la administracion de justice, gouvernemant, que aultreman, come aultre nous-mesmes; et luy, de son cousté, nous doeit porter honneur, révérance et obéissance, comme roy des Romains est tenu de fère à ung Empereur, et ung lieutenant à son

de l'Empire en Italie (1). Il fallait que la tendresse paternelle l'aveuglât étrangement, pour qu'il apposât sa signature à un pareil acte, qui devait choquer à la fois les Allemands et les Italiens, sans parler de ce qu'il avait de blessant pour le roi Ferdinand en particulier; qui, d'ailleurs, était radicalement nul, puisqu'il portait atteinte aux droits de l'Empire et des Empereurs futurs (2). Charles, on le conçoit, se garda bien d'informer son frère de cette disposition. Il paraît, du reste, qu'elle demeura secrète, et que Philippe n'en fit point usage. Cependant, lors des négociations de 1557 avec

---

chieff, sans que, en nostre présansce en l'Ytalie, il aye à ce riens mêler de ladite administration et gouvernemant, synon autant que luy comanderons et consentirons : nos réservant, en nostre présance, l'antière administracion et gouvernemant, etc. »

(1) Nous n'avons jusqu'ici vu ce fait consigné nulle part; il nous a été révélé par un écrit de Granvelle qui est conservé aux Archives de Simancas, *Estado*, liasse 646, et dans lequel on lit : « Queriendo » la Magestad del Emperador irse á España, determinó de hacer » vicario perpetuo al rey nuestro señor y á sus sucesores en Ytalia, » del Ymperio, y hízolo reservándose aquellas mismas cosas que el » rey de Romanos havia reservado en el escrito que habia hecho, » por el cual prometia de hacer su vicario en Ytalia al rey nuestro » señor. Pero la diferencia que hay entre el vicariato prometido por » el rey de Romanos, y el que Su Magestad del Emperador ha dado » por su privilegio al rey nuestro señor, es muy grande, porque lo » uno es *ad vitam constituentis*, y lo otro es perpetuo y para suce- » sores. »

(2) Granvelle lui-même trouvait la patente de l'Empereur « no » bien fundada en derecho, » et ajoutait que « escandalizaria al » Emperador y á los que desto tuviesen noticia, tanto Alemanes » como Italianos, etc. »

le duc de Vendôme, il annonça l'intention de s'en prévaloir, pour garantir à ce prince l'investiture de l'État de Milan (1).

Des deux flottes qui devaient transporter Charles-Quint et les reines ses sœurs en Espagne, l'une, composée de navires biscayens, asturiens et castillans, était commandée par D. Luis de Carbajal, capitaine général de l'*armada* de Guipuzcoa; nous ne possédons pas de renseignements certains sur le nombre des voiles qui en faisaient partie : l'autre consistait en dix-neuf navires flamands et zélandais, parmi lesquels il y avait huit vaisseaux de guerre; Adolphe de Bourgogne, dit *Chapelle*, chevalier, seigneur de Wacken, en était l'amiral, et Gérard de Meckere le vice-amiral (2). Maximilien de Bourgogne, revendiquant ses prérogatives d'amiral de la mer, avait brigué l'honneur de conduire lui-même en Espagne le monarque qu'il avait servi pendant tant d'années: l'Empereur lui sut gré de sa démarche; mais il lui fit répondre que sa présence dans ses gouvernements de Hollande et de Zélande lui serait plus agréable encore, ainsi qu'au roi : car les états de ces deux pays se montraient difficiles relativement à une aide qui venait de leur être demandée, ainsi qu'aux autres provinces, et l'on se flattait que l'inter-

(1) Voy. l'instruction de Philippe II à Ruy Gomez, du 13 avril 1557, analysée dans le t. II de ce Recueil, p. 161, à la note.

(2) Voy., dans l'*Appendice* L, la liste des navires dont cette flotte était formée, et des capitaines qui les commandaient.

vention de leur gouverneur les amènerait à de meilleures dispositions (1).

Le vent que les pilotes désiraient pour mettre à la voile s'étant fait sentir, l'Empereur et les deux reines s'embarquèrent à Flessingue (2). Charles-Quint, lors

---

(1) Lettre de Maximilien de Bourgogne au duc de Savoie, du 21 mai 1556, aux Archives du royaume : *Lettres des seigneurs*, t. XV, fol. 137. — Lettre du duc de Savoie à Maximilien de Bourgogne, du 28 mai 1556 : *ibid.*, liasses des papiers d'État.

(2) MM. Pichot et Mignet fixent le jour de l'embarquement de l'Empereur, d'après le MS. Gonzalez, au 13 septembre. Dans la déclaration des frais de voyage du conseiller Micault, qui est rapportée au compte de la recette générale des finances de 1556, fol. 259 v°, il est dit que Charles-Quint et ses sœurs s'embarquèrent le 15. Micault était resté auprès d'eux jusqu'à ce moment-là.

Chose singulière! Le 5 septembre, Philippe II écrivait, de Gand, pour savoir quand son père serait parti, aux magistrats des villes du littoral (l'Écluse, Ostende, Nieuport, Dunkerque et Gravelines). Nous avons, aux Archives du royaume, la minute de sa lettre; elle est ainsi conçue :

« De par le Roy.

» Chiers et bien amez, pour ce que entendons que l'Empereur, monseigneur et père, a fait embarquer la pluspart des seigneurs, gentilzhommes, officiers et autres qui le doibvent accompaigner et suyvre en son voyaige vers noz royaulmes d'Espaigne, et que S. M. est délibérée de bientost se mettre sur mer avec les deux roynes, noz bonnes tantes, à ceste cause, et que désirons savoir au vray quant l'armée de Sadicte Majesté se mettra sur mer, nous vous ordonnons très-expressément et acertes de nous advertir en dilligence de ce qu'en povez savoir, et mesme si n'avez desjà apperceu aucuns navires d'icelle armée tirans vers Espaigne, et quant icelles passeront. Et en ce ne faites aulcune faute. A tant, etc. De Gand, le v^e^ de septembre 1556. »

des préparatifs de l'année précédente, avait choisi pour son passage une hulque flamande; cette fois, il donna la préférence à un navire biscayen qui, en 1554, avait transporté son fils en Angleterre (1), et n'avait encore fait que ce seul voyage (2): ce navire, appelé *el Espiritu Santo*, appartenait à Martin Ximenez de Bertendona, et le fils de celui-ci, Antonio de Bertendona, en était le capitaine; il était du port de 565 tonneaux (3). On y avait disposé un appartement commode pour l'Empereur (4), sans oublier d'y mettre une étuve, dont, au moindre froid, il ne pouvait plus se passer (5). Les deux reines montèrent sur *le Faucon*, qui portait le pavillon de l'amiral de Wacken.

---

(1) Sigüenza, *Historia de la órden de San Gerónimo*, t. III, liv. I, p. 187.

(2) Le conseiller Micault écrivait, de la Vère, le 8 juillet 1556, à la reine de Hongrie : « Il n'y a encoires personne venu à Armuyden, » pour faire carpenter et équipper le bateau de l'Empereur, qui a » changé de bateau pour sa personne, à cause que celluy de l'aultre » année estoit viel et aultrement point si propice que celluy qu'il a » choisy mainctenant, que est une navire biscayenne, nouvelle de » son premier voiayge, de la grandeur de IIIIc tonneaulx, comme » *le Faulcon*, auquel Vostre Majesté doibt aller. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

(3) Archives de Simancas, *Contadurías generales*, 1ª *época*, liasse 517.

(4) On peut voir la description de cet appartement, d'après le MS. Gonzalez, dans M. Pichot, p. 215, et dans M. Mignet, p. 159.

(5) Philippe II, qui se flattait de pouvoir bientôt retourner en Espagne, voulut que *el Espiritu Santo* lui fût renvoyé, pour qu'il pût s'en servir dans sa traversée; le 9 septembre, il transmit l'ordre suivant à l'amiral de sa flotte : « D. Luis de Carbajal, nuestro capitan

Cependant les flottes avaient à peine levé l'ancre, que le calme d'abord, et ensuite les vents de sud-ouest, la retinrent à la pointe de Ramekens (1). Philippe II y vint, le 17 septembre, visiter l'Empereur dans son navire (2). Le même jour, le vent ayant fraichi et pris une direction favorable, les flottes poursuivirent leur route.

Le roi, par une circulaire adressée aux gouverneurs et conseils de justice, ordonna que, dans toutes les villes, bourgs et villages des Pays-Bas, on fît des processions générales et solennelles avec le saint sacrement, et que tous prélats, gens d'Église et de religion, nobles, vassaux, officiers et gens de loi se missent en état de grâce, jeûnant, priant et distribuant des aumônes, afin qu'il plût à Dieu de donner à l'Empereur un bon et heureux voyage (3). En Espagne, depuis le mois de juin, la princesse doña Juana faisait dire des prières, pour le même objet, dans les monastères et les églises (4).

» general del armada de Guipuzcoa, porque á nuestro servicio con-
» viene que volvais con ella á Ynglaterra, para ser en la costa de
» aquel reino en puerto en todo el mes de diziembre primero que
» viene, os mandamos que así lo hagais, y traigais con vos á sueldo
» la nao de Vertendona en que agora pasa el Emperador mi señor,
» *con la estufa y aposento que para Su Magestad se ha hecho*, y que,
» en lugar desta, despidais otra de las que agora teneis, que os pa-
» reciera mas inútil..... » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 511.)

(1) *Charles-Quint*, etc., par M. Mignet, p. 132.

(2) Vandenesse, Journal MS.

(3) Voy. cette circulaire dans l'*Appendice* M.

(4) En annonçant à l'Empereur, le 13 juin 1556, que tous les

Au moment où les rivages de Zélande se dérobèrent aux regards de Charles-Quint, de tristes et mélancoliques réflexions se mêlèrent sans doute à ses pensées. Trente-neuf années auparavant, il avait quitté les mêmes rivages (1); il était alors plein de jeunesse, d'ambition et d'avenir. Il allait recueillir le magnifique héritage de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique; les vœux de vingt peuples divers l'accompagnaient; il partait, environné de tout l'appareil d'un puissant monarque; les ambassadeurs des plus grands princes de l'Europe, la noblesse la plus illustre des Pays-Bas et d'Allemagne, formaient son cortége; des ministres renommés par leur sagesse et leur expérience étaient à ses côtés, pour le guider dans la brillante carrière qui s'ouvrait devant lui. Quel contaste avec sa situation actuelle! Cassé par l'âge et les fatigues, usé par les maladies, n'ayant conservé, de toutes ses couronnes, de toute sa puissance et son éclat, qu'un titre désormais sans valeur, n'aspirant plus qu'au repos dans la solitude, il s'éloignait maintenant des contrées qui l'avaient vu naître, sans pompe, presque sans suite, pour aller

---

royaumes d'Espagne s'étaient réjouis d'apprendre sa prochaine arrivée, elle ajoutait : « Y porque Nuestro Señor traya con bien y con » mucha salud á Vuestra Magestad, he proveido que en las iglesias » y monesterios de estos reinos se hagan plegarías y oraciones, en- » comendándosele mucho..... » (Archives de Simancas, *Estado*, liasse 113.)

(1) Le 7 septembre 1517. Il avait dû alors attendre, pendant trois mois, en Zélande, que le vent lui permît de partir.

passer, au sein de la retraite, les jours qu'il plairait encore à Dieu de lui départir.

Ces réflexions, en lui rappelant le néant des grandeurs humaines, ne purent que donner une nouvelle force aux sentiments religieux dont son âme était imbue, et qui lui avaient inspiré l'idée de choisir un cloître, pour en faire sa dernière demeure.

APPENDICES.

APPENDICES.

APPENDICES.

APPENDICE *A*.

(Voy. p. 11.)

TROIS LETTRES ÉCRITES A LA REINE DOUAIRIÈRE DE HONGRIE PAR JEAN DE LONGUEVAL, SEIGNEUR DE VAULX, L'UN DES MAITRES D'HÔTEL DE L'EMPEREUR : 25 OCTOBRE, 3 NOVEMBRE ET 3 DÉCEMBRE 1552.

I.

Madame, je me suys avisé d'avertyr Vostre Majesté comme l'Empereur, passé lontamps, menge bien peu, et est dégoûté de tout ce que on luy sert : aussi nous n'avons riens recouvré, par le chemin, que viante comune et ordinaire. Il m'a dict quelquefois qu'y luy samble qu'yl mengeroit bien de quelque plouvyés ou bégassines : je croy que aussy feroit-il bien de quelque fésan ou chapons de Bruges; il en a eu deulx petys, quy luy ont duré troys ou quatre jours, en plusieurs sauses, et me samble qu'yl y prenoit ung petit de goût. Sy les chèvres étoite en séson, il les poroit aussy trouver bon, comme je pense qu'yl feroit samblablement les cognins, pour avoir été si lontamps sans en mengier, et, pour l'affésion qu'yl en a eu, en a mengié d'un privé que le duc de Wirtenbereq luy a donné, passant par son païs. Je croy bien que de tout il se fâchera bientôt; et de ce que

Vostre Majesté luy envoira, ne fault point que se soit en cantyté. Sy vous plaict le tout faire adresser à moy, je verray se qu'yl trouvera le meilleur, pour en avertyr Vostre Majesté; et, s'il vous plaict, ne ferés sanblan que je vous en ay écryt, pour ce que Sa Majesté ne m'en a point doné de cherge. La goute, après avoir eu ung petit mal en la poictrine, l'a pris à l'épaulle et bras droict; mais, Dieu mercy, il n'èt pas fort atain, comme Vostre Majesté est, comme je croy, bien avertye. Il ariva avant-hier en sète ville, à IX eure du soir, ayant faict une bien grande trète et bien movès tamps de pluye et vent: sy esse que, Dieu mercy, il me samble qu'yl ne s'en est point de pis porté. Depuys il a lessé du tout la venoisson et viande sallé : jespère que se sera son bien. Madame, etc.

De Thionville, se xxv^e^ d'octobre XV^c^ LII.

JEHAN DE LONGUEVAL.

(Archives du royaume, papiers d'État : *Lettres des Seigneurs*, t. VII, fol. 517.)

II.

Madame, j'ay à se soir rechut la laistre qu'yl a pleut à Vostre Majesté m'écrire, avecque les chapons et volille pour l'Empereur. Je luy garderay tout jusques à dimenche, et après vous aviseray de ce qu'yl ora trouvé le milleur : il mengera ses deulx jours poisson, et m'a demandé sejourd'huy, par deulx fois, sy n'y en étoit point venu de par delà; et, comme j'écris dernyèrement à Vostre Majesté, vous ne luy sariés envoyer chose plus agréable. Et sur toute chose il désire d'avoir des huistres, et m'a dit sejourdhuy, sy ly en vient, que je ne faille point de l'en avertyr incontynent, soit qu'yl soit jour de cher, ou non. Voisy deulx jours qu'yl a bien mengié d'une poitrine de veau bouillie, avecque la moutarde d'Allemaigne, et est bien ayse d'avoir repris ung petit d'apétyt : vous asseurant, Madame, grâces à Dieu, qu'yl se porte fort bien, et myeulx qu'yl n'a faict de lontamps. Il

depvoit aller sejourduy jouer aux champs; mès le froit qu'yl a faict luy en a gardé. Madame, etc.

De Thionville, se jeudy soir, IIIe de novembre XVc LII.

JEHAN DE LONGUEVAL.

(Archives du royaume, papiers d'État: *Lettres des Seigneurs*, t. VIII, fol. 25.)

III.

Madame, je ne me puys garder d'avertyr Vostre Majesté comme l'Empereur, depuys v ou vi jours enssa, a du tout perdu l'apétit de la chair et du poisson, et ne menge par jour que deulx ou troys oeuf. Il me dit souvent que Vostre Majesté le trète fort bien, et que, depuys deulx jours, il le vous a écryt. Je ne say dont luy prosède se grant dégoûtement, car il n'a point la goute: mais il abouryt toute chose, et dyt quy ne poeult riens avaler, sy se n'èt le boire, et boyt autant s'yl mengoit beaucoup; et ne délesse la servoise, quy cause, à mon jugement, la plus grande partye de son mal. Il ne dépléra à Vostre Majesté que je vous en écrys comme la chose va. J'ay grant regret de le voir en sete sorte : il a été deulx jours au lyt, mès y s'et levé se matin. Je say que le docteur averty toujours Vostre Majesté de sa disposission; sy esse, sy Vostre Majesté le me commande, que je vous feray continuellement savoir comme je le trouveray disposé au jugement de l'oeul, et de sa fason de fère : car je n'y ay autre cognoissance. Madame, etc.

Du camp devant Metz, se IIIe de désembre XVc LII.

JEHAN DE LONGUEVAL.

(Archives du royaume, papiers d'État : *Lettres des Seigneurs*, t. VIII, fol. 331.)

APPENDICE *B.*

(Voy. p. 33.)

Lettre de Charles-Quint au prince Philippe, son fils, écrite de Bruxelles, le 2 avril 1553.

Serenísimo príncipe, nuestro muy caro y muy amado hijo, ya os scrivímos, del campo sobre Mez, y después con el duplicado de Luxemburg, lo que hasta allí se habia ofrescido, y la determinacion que tomámos de venir aquí, como, con ayuda de Nuestro Señor, lo hicímos, y con mejor disposicion de la que ántes tenia. Y puesto que luego quisiera mandar despachar correo, por haberme sobrevenido la gota y otros accidentes, de que me he sentido harto trabajado, no lo he podido hacer hasta agora, que me hallo mas aliviado; y aunque quedo en la cama con flaqueza, tengo mas apetito de comer, y confio en Dios que, con venir el buen tiempo, me ayudará á convalescer mas ayna. Y aquí se tractará de lo mas sustancial; y la resta quedará para, si fuere posible, llevarlo el duplicado que entenderé luego en mandar despachar.

En lo que toca á vuestra venida á estas partes, siempre se ha mirado el pro y contra : de que se os dió mas particular cuenta con don Juan de Figueroa; y por ser de la cualidad qu'es, y haber en ella las consideraciones que entendeis, me paresció diferirlo hasta mi venida aquí, para comunicarlo con la serenísima reyna mi hermana, así por el amor y aficion que os tiene y la voluntad con que tracta vuestras cosas, como por la noticia que alcanzá de las de acá, para que con su parecer me pudiese resolver, y aconsejaros lo que mas convenga que en esto hagais.

Y habiendo llegado aquí, y tractado lo que se debia con los estados destas provincias, que me aguardaban juntos, después de haberles hecho luego la proposicion, comencé á platicar en lo sobredicho; y

cuanto mas se ha discurrido, tanto mas se conoce claramente ser conveniente, así por la necesidad que dello tienen estos Estados de persona debajo de quien se conformen todos á obedescer en la administracion de la guerra, por no hallarme yo ya para asistir en ella como querria y seria menester, ni tener á quien ellos de buena gana quieran ser supuestos, mayormente siendo de tal cualidad que, aunque la dicha serenísima reyna tenga tanto valor como sabeis, y hace todo lo último en las provisiones é inteligencias, no puede llegar por su persona hasta los términos de la egecucion, la cual en estas cosas de guerra no se encamina bien, sino viéndose todo personalmente, por las ocasiones que á cada hora se ofrescen. Y por esta causa, y haber faltado la obediencia, se han dejado de intentar, el año pasado, cosas que se pudieran emprender.

Y demás desta necesidad, cuyo remedio es tan importante para sostener y defender estas provincias, se debe tambien considerar vuestro particular, importando tanto, pudiéndose hacer, ganar reputacion, dándoos á conocer, para que el mundo y los enemigos vean que en vos no ternán la oportunidad que quiçá piensan de emprender cosas nuevas, y asimismo, junto á esto, hay la consideracion que muchas veces se os ha representado de la necesidad que teneis de cobrar crédito y amor con estos Estados, tractándolos y dándoles, con vuestra presencia y comunicacion, mas satisfaccion de la que tuviéron en lo pasado, por no haberos podido conoscer tanto como conviene, para darles mayor contentamiento y ganarles las voluntades, y tenerlos mas firmes y ligados á vuestra devocion; y demás de todo esto los gastos insuportables que han sostenido en esta guerra, siendo la suma que se ha empleado hasta aquí en cuantidad de mas de cinco millones de florines, sin lo que al presente corre, para lo cual han ya otorgado nuevas ayudas : que será peso tan grande que dudo mucho lo puedan sostener mas de hasta el mes de agosto que viene; y para lo de adelante, los veo enteramente imposibilitados; y el sentimiento que tienen de hallarse tan opresos es mayor de lo que se os podria representar; y aun se veen quási desesperados de poderse sostener contra Francia sin ayuda de otra parte, por no poderse igualar, como es claro, las fuerzas de solos estos Estados con las de los Franceses. Y así no faltan algunos que con estrema desesperacion vayan discurriendo, diciendo que, aunque se acaben de arruinar y

consumir, no podrán á la larga evitar de caer en sus manos, y que por esto les seria mejor anticipar el tiempo, que no esperar á lo que cuási tienen por cierto, mayormente no viendo camino de poderse conservar debajo de nos: sobre lo cual pasan pláticas entre algunos del vulgo, arto de mala digestion.

No veo que para salir dellas haya otro espediente, sino fuese viniendo á socorrerlos de tal manera que tomasen esfuerzo de poder pasar adelante, y resistir y ofender los enemigos; y si esto se pudiese hacer, seria camino para esperar que, siendo los Franceses tan gastados y consumidos como se sabe, venirse á hacer cosa que les pusiese en confusion, ó á lo menos á que, si se tractase de concierto, se hiciese con arto mayor ventaja nuestra; y sucediendo, por respecto de vuestra venida y ayuda, una paz honrosa y tal que della gozasen estos Estados algun tiempo, no hay duda sino que seria cosa en que los obligaríades, y que ganaríades entrellos gran aficion, y con el mundo cuási tanta reputacion como interviniendo en la guerra. Y por concluir este punto, no puedo dejar de declararos que, estando las cosas en los términos que están, para decirlo todo, yo dudo muy mucho que, sin vuestra presencia y ayuda, estos Estados, que son de la importancia que sabeis, se puedan sostener, los cuales están en muy gran peligro de perderse; y si cayesen en manos de Franceses, ellos harian grandes efectos, porque con dificultad se les podria impedir la entrada libre en Alemania, por no dejar atrás cosa que les pusiese en cuidado.

Por todas estas causas, no solamente seria necesaria vuestra venida, mas aun que fuese con tal provision de dinero que con ello se pudiese dar á estos Estados relevante socorro, lo cual seria único remedio para lo que se ofresce, y evitar que en lugar de esto no fuésedes forzado de luego en llegando pedirles otras ayudas, que estando tan imposibilitados como están, es verisímil que no solamente no os cobrarian amor, mas sentirian, como los pueblos lo suelen hacer, los trabajos que les daríades dobladamente.

Y por no tener, dias ha, carta vuestra, ni saber con qué despacho volverá don Juan de Figueroa, á quien espero con el deseo que podeis pensar, ni tampoco sé si se habrán ofrescido allá otros espedientes de que se pueda sacar algo que sea bastante para satisfacer á las sumas que se os han remitido á pagar, ni qué forma podria haber de poder

sacar lo que fuese menester para efecto del dicho socorro, y lo que mas seria necesario para todo el tiempo de vuestra ausencia, habiendo tan poca esperanza de que, no estando ninguno de nos presente, los que se pusiesen en el gobierno osasen intentar vias estraordinarias, como tampoco seria conveniente que lo hiciesen, y siendo asimismo forzosa la provision para las cosas de Ytalia que os he remitido, demás de lo que acá es menester para acabar de pagar el egército, y el sostenimiento de mi casa, y entretener Españoles caballos ligeros y mil caballos alemanes, y dos regimientos de diez banderas cada uno, allende de las seis que están en guardia de Trevers, quatro en Augusta y una en Asperg, montando todo esto cada mes cerca de cien mil escudos, y no poderse escusar este gasto por no desesperar, entretanto que vemos con mayor socorro las cosas de acá; y considerando que, habiendo de ser vuestra venida para los efectos arriba tocados, y señaladamente para socorrer estos Estados, hacer perder el ánimo á los enemigos y ganar vos crédito y reputacion, es necesario venir con tal provision que os dure para muchos dias, y baste para todo lo que se pudiese ofrescer, sin que, como está dicho, hubiésedes de pedirles luego en llegando socorro, en lugar de dárseles vos, y tengo por imposible que, para la vuelta desta flota, ni aun algunos dias después, pudiésedes tener tan presto á punto la provision cual conviene, soy resolutamente de parecer que diferais la dicha vuestra venida hasta el septiembre que viene, porque en este medio tengais tiempo de apercibiros y poneros en órden, proveyéndoos de dineros y créditos, y encaminar todo lo que para ello fuere menester, de manera que los que quedaren en el gobierno lo puedan tanto mejor proseguir y egecutar : avisándome entretanto muy á menudo, y particularmente, de los espedientes que podríades hallar para sacar la provision de dinero, y qué tal podria ser, para que, conforme á ello, se mire acá la correspondencia que se os podrá dar de navíos y otras cosas para vuestro viage. Y porque veais lo que estos Estados hacen para ayudarse, esforzándose hasta lo último, irá con esta una relacion de la gente que ellos podrán entretener por todo agosto.

Y demás de otras consideraciones por que deseara que vuestra venida pudiera ser con toda brevedad, aunque veo la poca forma que hay para ello, y que no podria convenir que fuese ántes del dicho tiempo, importara tambien mucho para el propósito que tengo, qu'es

de poder volver á Alemania á hacer una dieta, conforme á lo que se platicó en Passao, si mi salud y la disposicion de los negocios lo sufriesen, que esto fuese por el fin de junio, por ver si se podria hacer algo de bueno con los estados del Imperio, y procurar por esta via el sosiego de aquellas partes, no solo para satisfacer á la obligacion que tengo como emperador, mas aun para asegurar estos Estados, que tienen á la parte de Alemania tan largas fronteras, los cuales quedarian con desasosiego, gasto y aun con peligro cada vez que haya movimientos con el Imperio; y este término tan breve para ir allá es con fin de pasar, este otoño, primero á Italia, y desde allí á España; y holgara mucho teneros aquí ántes de mi partida, así para poderos hablar sobre cosas que se me ofrescen, y entender de vos mas por menudo á boca lo que no se puede por escrito, y el estado presente de las cosas desos reynos, como por no dejar estos Estados en tales tiempos sin presencia de uno de nosotros, y para que entretanto que yo estuviera en Alemania, pudiérades emplearos en lo que por aquí se ofresciera, y si, acabada la dieta, los negocios estuvieran en buena disposicion que lo pudiérades hacer, llevaros comigo por los fines que, como sabeis, en esto he tenido, para que después juntamente pudiéramos volver á España, y acabar de concluir las cosas que, dias ha, habemos remitido para entónces. Mas ya vuestra venida no puede ser ántes del septiembre, como está dicho, habiendo de venir con la provision necesaria; y en todo será menester guiarnos segun el tiempo y los negocios mostrarán el camino que se habrá de seguir.

Por cuanto el punto del dinero importa tanto como veis, y soi cierto haréis en ello el último esfuerzo de lo que pudiéredes, valiéndoos de todos los medios que veréis convenir, pues la necesidad es tan estrema y lo requiere, y demás de lo que se suelen platicar, como son de ventas y concesiones que se tienen de Su Santidad y otros, se ha aquí determinado de enviar á Roma por sollicitar que Su Santidad se resuelva en conceder la bendicion de la venta de las iglesias en la forma y manera que el nuncio Poggio os propuso, sobre que ha tenido correspondencia con el duque d'Alba, y enviado persona espresa á Roma, tenemos fin que la egecucion del negocio se os remita, ó á los que quedaren en la gobernacion, para que haya en ello mayor brevedad, y así mandarémos que desde Roma se envien allá los despachos, sin que vengan aquí, por no perder tanto tiempo; y será nece-

sario proveais como esto se encamine, enhilándolo, ántes de vuestra partida, de manera que tengan mayor forma y ocasion de poderlo proseguir y llegar al cabo.

Tambien se ha hablado en lo que se le podria sacar de los repartimientos de las Indias, lo cual á mí me ha parescido cosa larga y difícil, por las contrariedades de opiniones que en esto hay, y los intereses que muchos pretienden, y otras cosas que, como sabeis, he siempre considerado, demás de haber yo continuamente tenido fin de no tractar dello, sino dejároslo para después de mis dias, para que tuviésedes de donde proveeros, si, faltando yo, os ocurriese alguna necesidad; y aun todavía estoy en lo mismo, y en que, puesto que algunos mercaderes, á lo que entiendo, atienden á ver si allí se les podria dar consignacion, me paresce seria cosa larga, y que no se podria platicar con tanta brevedad como lo requiere la necesidad presente; y si se repartiese solamente parte dello, como algunos han apuntado, seria poco lo que se sacase, y cuanto mas fuese lo que se dispusiese, tanto mayor seria el prejuicio. Lo cual todo he querido apuntar, remitiéndoos que, pues hay ahí personas que tienen particular noticia, que siendo la necesidad tan grande, y importar tanto el juntar dinero, en cuantidad y presto, á vuestra reputacion, y sostenimiento de los Estados en que habeis de suceder, no sufriendo estas cosas consulta, porque seria causa de dilacion, he querido absolutamente remitiros todos los espedientes que viéredes convenir para sacar y haber dineros, y serviros y ayudaros dellos para los sobredichos efectos, como mejor os paresciere, pues allá teneis poder para estas cosas: siendo cierto que en todo ternéis la consideracion qu'es menester, usando en ello de la prudencia que conviene para que lo que se hiciere sea con el menos daño desos reynos que ser pudiere.

Y quanto á la gobernacion desos reynos, por la carta de mi mano veréis lo que en esto me ocurre. Y porque, si me faltase el dinero necesario para acabar de pagar el egército, mantener mi casa y sostener la gente que por acá tengo, como arriba está declarado, demás de que seria arto gran desreputacion, podrian nascer inconvinientes de grande importancia, y no sufriendo esto tanta dilacion como seria la de vuestra venida, no puedo dejar de encargaros que en todo caso busqueis formas y maneras de partidos con los cuales se pueda cumplir á esto, pues faltando, como falta, por acá el crédito, se pasa el

trabajo que habréis entendido en poder hallar dinero; y aun llegase la cosa tan adelante que no solamente hay dificultad, mas aun imposibilidad. Y por ser este punto tan importante, y no dejarme en lo que me veo, soy cierto ternéis dello el cuidado que hasta aquí.

Paresciéndome que es cosa muy conviniente y necesaria que, á cabo de tanto tiempo como ha que falleció la princesa, que haya gloria (1), os torneis á casar, así por la edad que teneis y lo de la sucesion que espero en Dios os dará, que importa cuanto veis, como por la satisfacion de vuestra conciencia, y habérmelo enviado á suplicar tantas veces esos reynos y los otros nuestros Estados, por ser la principal parte de su remedio, no teniendo sino solo el infante, he holgado cuanto es razon de entender, por lo que me habeis escrito, vuestro propósito y la voluntad con que lo poneis y remitís en mis manos; y no esperaba menos de vuestra bondad, y confio en Nuestro Señor que ha de ser para mucho descanso vuestro y contentamiento, y de todos nuestros súbditos y vasallos, que lo han deseado y desean con tanta aficion. Y pues, por la cumplida relacion que se tiene de la bondad, entendimiento y discrecion y otras grandes cualidades de la serenísima infante doña María, hija de la cristianísima reyna de Francia, mi hermana, paresce que os inclinais á su persona, siendo cierto lo habréis bien mirado, pensado y considerado, como cosa de tanto peso, no puedo dejar de conformarme y condescender en ello, y quedar muy satisfecho. Y habiéndose apuntado y tractado acá dello, la dicha cristianísima reyna ha dado esperanza de que el dote de los cuatrocientos mil cruzados que es debido á la infante por la sucesion de su padre y hermanos, se podria haber aquí de contado, diciendo que, á todo lo que alcanzó de las demostraciones que hace, fundadas sobre que han conoscido que no os falta voluntad á este matrimonio, le paresce que tienen gana de que se efectue, aunque hasta aquí yo no lo he creido, por haber visto como han procedido, y las consideraciones que debian tener: pero todavía ella lo afirma mucho, persuadiéndose y no dudando, aunque no lo tengo por verisímil, que acrescentarán otros docientos mil ducados, por mostrarse buenos y

(1) L'infante Marie de Portugal, première femme de Philippe II, morte au mois de juillet 1545, après avoir donné le jour au prince D. Carlos.

gratos hermanos : en que hace grande fundamento, por tener conoscido que la quieren y estiman como á propia hija, segun lo han dado á entender y se ha podido collegir de Sebastian de Morales, á quien el serenísimo rey envió aquí á satisfacer á la dicha cristianísima reyna sobre la venida de su hija á estas partes : como quiera que es cierto que, allende desta suma principal, terná la sucesion de su madre, y puesto que su dote está embaraçado en Francia, asentándose adelante las cosas, no hay duda sino que se sacaria algo, y á esto se podrá juntar los bienes muebles que tiene, que serán de razonable valor, de que os dará á su tiempo mas particular relacion el secretario Gerónimo Perez Garcia, al cual envia derecho á Portugal : que agora no convernia ir por donde estais, porque no piensen que esto se trata de primera instancia con vuestra comunicacion, sino que procede de la dicha reyna; y lleva la instruccion cuya copia será con esta, en que se avisa á los dichos serenísimos reyes de lo que comigo ha hablado en este punto, dando á entender que de mi respuesta habia comprendido no parescerme mal entrar en esta negociacion, con que las condiciones se acomodasen como conviniese, y asimismo lleva comision de hacer en efecto todo lo que le querréis ordenar, solicitando de parte de la dicha reyna lo que os parescerá, pues, como á madre, le estará mejor que á vos procurar el descanso y contentamiento de su hija, y por esta via aventajar y mejorar lo de la dote. Y así le podréis ordenar lo que cerca desto y lo demás viéredes ser necesario, advirtiéndole particularmente de los términos que debe tener, y como se ha de gobernar, y de qué personas se ha de ayudar, escribiendo á Luis Sarmiento luego, ó después, lo que mas os satisfará : que de acá solamente se le dice que use de toda diligencia en lo que mandáredes en esta materia. Y con lo que sintiere y conosciere el dicho secretario en los dichos serenísimos reyes, qué querrán hacer, habiendo usado de su comision, podrá ir, si viéredes que es menester, á daros cuenta de todo, como es razon.

Y encaminándose el dicho matrimonio con la dicha infante, será menester tengais advertencia de hacer dar diestramente á la conclusion toda la prisa que fuere posible, pues sabeis quan largos son en negociar en Portugal, señaladamente por procurar de tratar y hacer lo que les conviene. Y por esto será bien que las personas á quien cometiéredes la negociacion estén atentos en examinar muy menuda-

mente los capítulos, para que por vuestra parte se haga con toda la mas ventaja que ser pudiere, y se tenga cuidado de sacar en dinero contado todo lo último, por las necesidades que hay, segun lo que apuntais. Y si este negocio se pudiese concluir ántes de vuestra venida, seria cosa muy acertada, y que convernia mucho, pues la mejor forma y menos escrúpulosa, y mas acepta á esos reynos, seria dejar á la serenísima infante por gobernadora, durante mi ausencia y la vuestra, poniéndole buen consejo por suplir á la poca plática y esperiencia que ternia de las cosas y negocios dellos. Y cuando hubiese tan gran dilacion que, sin diferir vuestro pasage mas de lo que podrá convenir, esto no se efectuase ántes dél, creo que no seria fuera de propósito tener fin á que la trujésedes con vos en estas partes, para que aquí se consumiese el dicho matrimonio, porque, si Dios fuese servido de daros acá un hijo, seria para estos Estados una de las mayores satisfaciones que se les pudiese dar. Y pues estaréis sobre el negocio, lo mejor es remitiros lo todo, como lo hago, por encomendaros se use de suma diligencia en lo que se hubiere de hacer, y que con ella me aviseis de lo sobredicho, pues veis lo que importa la brevedad y que no haya dilacion (1).

Bruselas, á 2 de abril 1553.

(Archives de Simancas, *Estado*, liasse 506.)

---

(1) Sur le projet de mariage avec l'infante Marie de Portugal, nous avons l'extrait d'une lettre de l'Empereur à son fils, du 12 août 1554, qui ne concorde pas du tout avec ce que M. Amédée Pichot (p. 130) et M. Mignet (p. 72), d'après le manuscrit Gonzalez, font écrire, le 30 juillet, par Charles-Quint au prince. Voici le texte de cet extrait :

« En lo que toca á vuestro casamiento, he visto lo que me escribistes con don Diego de Azevedo.....; y no hay duda sino que con razon colegis que quieren alargar el negocio. Y habiéndose de efectuar ántes de vuestra venida acá, fué bien, por abreviar, enviar á Rui Gomez con la órden que se le dió de la forma y manera que habia de tener en procurar que se declarasen : que cierto la respuesta que diéron venia limitada mas de lo que acá quiso dar á entender Sebastian de Morales..... Y, pues Rui Gomez será vuelto, y habréis sabido la intencion que tienen, y será despachado, con ello y con la determinacion de vuestra pasada, correo, no hay que decir, sino que holgaria que no se dilatase, porque en esto tambien depende lo que yo tengo de hacer en los negocios destas partes, á cuya causa ha sido necesario alargar la dieta; y entretanto se irá procediendo con el ejército que tenemos junto, segun la comodidad y ocasiones se ofrecieren, etc. »

APPENDICE *C.*

(Voy. p. 48.)

LETTRE DU P. JUAN DE ORTEGA, GÉNÉRAL DES HIÉRONYMITES, A CHARLES-QUINT, ÉCRITE DE SAN BARTOLOMÉ DE LUPIANA, LE 9 AOUT 1554.

S. C. C. M^tad^, al presidente del consejo real de Vuestra Magestad enbié un enboltorio con la traza del monasterio de Sant Gerónimo de Yuste, y del aposento que en él se hace, para que la encaminase á Vuestra Magestad; y en la carta que allí yva, decia yo el contentamiento que truxe del sitio para el aposento, y de las qualidades de la tierra. Ya creo que habrá venido á manos de Vuestra Magestad. Después escrivy que, porque el aposento no se podria morar el invierno que viene, por estar muy fresco, se podria Vuestra Magestad recojer, en tanto que se seca, ó en Guadalupe, en su aposento, ó en una casa que el conde de Oropesa tiene en Jarandilla, una legua de Yuste. Dije aquello, porque me parece á mí que todo el mundo es poco para Vuestra Magestad, y en Sant Gerónimo de Yuste hay malos edificios y mucha estrechura para poderse Vuestra Mageslad recojer en el monasterio, en tanto que se seca su aposento. Pero después acá he pensado que, teniendo Vuestra Magestad los pensamientos tan humildes y tan puestos con Dios, no hará mucho caso de grandes aposentos. Dentro del monasterio hay un dormitorio de novicios, que es una pieza grande, entre los dos claustros, que repartiéndose de la manera que aquí va señalado, se hace en él una sala y cuadra y recámara, y dende la cama se podrá ver el altar mayor, rompiendo la pared de la yglesia, por la parte del norte; y para aposento de los que ovieren de servir á Vuestra Magestad, se tomarán las celdas que ay van señaladas, que están junto con el dormitorio. Y aunque en su aposento no pueda Vuestra Magestad tener sol, tenérleha en el

corredor que va señalado al mediodia, y muy buena vista. Esto estará hecho, que yo tengo ya escrito que se entienda luego en ello. Vuestra Magestad escojerá lo que mas fuere servido, y á mí me mandará avisar de su venida, para que vaya á besalle las manos, en desembarcándose, y á saber su voluntad, para que esté todo á punto. En el aposento principal se da toda la priesa que la obra puede sufrir, y creo que ha de contentar mucho á Vuestra Magestad. Dios le traya con bien, como en esta órden se desea y se pide.

De Sant Bartolomé, 9 de agosto 1554.

S. C. C. M^{tad},

Las manos de Vuestra Magestad Cesarea besa su humilde siervo,

Fray Juan de Ortega.

(Archives de Simancas, *Estado*, liasse 109.)

APPENDICE *D.*

(Voy. p. 56.)

Deux lettres de Charles-Quint a son fils: 28 juin et 2 aout 1554.

I.

El marqués de las Navas llegó en Inglaterra, é con don Francisco de Mendoza envió los despachos que traia en cifra: con que recibí la carta de vuestra mano é las demás que venian en cifra. É pues, placiendo á Dios, seréis tan presto en aquel reino, no hay por ahora que responder á los negocios que escribís: solo diré que, al tiempo que os avisámos que viniésedes á desembarcar en él, uno de los fundamentos mas principales que á ello nos movió fué ver lo que importaba que residiésedes y estuviésedes con la serenísima reina mi hija, é os conociesen, tratasen y comunicasen, para que se asegurasen é asentasen las cosas, é escusasen las pláticas é movimientos de los que no tienen buena voluntad: pareciéndonos que esto se podia muy bien hazer por entónces, porque, aunque se entendia que el rey de Francia armaba y juntaba ejército, siempre se creyó, por los avisos que se tenian, que era con fin de llegarse á la frontera de Artoys, de Henao y Cambray, para tentar y emprender por allí alguna cosa, é así hizo demostracion dello, amenazando á unas partes é á otras. Pero, como las plazas estaban bien proveidas é bastecidas de gente é lo demás, no se atrevió á poner sobre ninguna, y caminó con su campo la vuelta de Marinburg, é envió primero adelante alguna parte á impedir é tomar los passos; é después llegó el resto, é la acabáron de sitiar con tanta diligencia que, aunque habia dentro de quinientos á seiscientos soldados, con suficiente recaudo de artillería, municiones é vituallas, no hubo tiempo de meterles mas número, como fuera menester, por-

que estaban repartidos en las otras plazas, é no pudiéron salir dellas, ni ir con la brevedad necessaria. Puesto que se tentó dos ó tres veces por diversas vias, no se halló medio de poder entrar; é, habiéndola comenzado á batir, vino un trompeta á que se rindiesen; é el capitan salió, é fué al campo del rey, é vuelto, parece que lo hiziéron; y hasta ahora no se sabe cierto la causa, que á lo menos teníamos esperanzas que se detuvieran algunos dias mas; y así queda en poder de los Franceses: que en esta coyuntura ha sido de harto daño é inconviniente, por estar en parte é sitio que mas facilmente pueden ofender las tierras del Estado de Brabante, donde por aquella parte no hay ninguna fuerte que se lo pueda impedir.

É habiendo mirado é platicado en lo que se debe hacer, hallándose las cosas en el término que están, he determinado de mandar juntar la caballería é infantería que al presente hay hácia donde ahora están los enemigos, cinco ó seis leguas de aquí, en sitio conviniente é razonable, para poder estar allí hasta ver lo que querrán hacer, donde iré en persona; é segun aquello, con ayuda de Nuestro Señor, procurarémos no solamente de resistirles, pero de ofenderles por todos los medios que se pudiere hacer, estorbando, en cuanto fuere posible, que no emprenda ni salga con cosa mas sustancial. É entre tanto se usa de toda diligencia en hacer caminar y marchar la otra gente alemana que está levantada, é no es llegada, porque ahora ha de rodear algo mas que ántes. É es harta ayuda que de la parte de Alemania no hay alteracion ni movimiento, ántes el campo de la liga desbarató al marqués Alberto, y la infantería y la mayor parte de su caballería, de manera que se ha reducido á tratar por medio del cardenal de Augusta, é se ha respondido cerca deste punto lo que ha parecido convenir. É se avisa a nuestro embajador que reside en Inglaterra de todo esto, para que dé razon dello á la reina é á los de su consejo, é sepan la causa de la pérdida desta plaza é de lo demás, é para que estén prevenidos, porque con esta ocasion no suceda algun inconviniente, no embargante que ultimamente habemos entendido que todo está pacífico é sosegado, é que os esperan con gran deseo.

É como quiera que, por el contentamiento de la reina é los otros respetos que hay, quisiéramos mucho que residiérades é estuviérades mas tiempo con ella, conociendo de vos que, hallándoos tan cerca con la gente é dineros que traeis, é el enemigo con mas poderoso ejército, é las

cosas de aquí en tal punto (segun vuestros buenos deseos é la voluntad que siempre habeis mostrado), determinaríades de venir á hallaros conmigo en coyuntura donde os podréis mostrar é ganar, con el ayuda de Dios, autoridad é reputacion, no solamente con los de aquel reino é las otras partes, pero obligando estas tierras, todavía os he querido despachar este correo, para haceros saber lo que hay, é encargaros que, habiendo celebrado y consumido ante todas cosas vuestro matrimonio, con la bendicion de Nuestro Señor, é estando con la reina seis ó ocho dias, querais pasar luego acá con la mas diligencia que ser pueda, dándole á entender las grandes é justas causas que os fuerzan á hacerlo, é cuanto sentís, por su respeto, hacer esta ausencia, é esperanza que, con ayuda de Dios, será breve, é que confiais en su valor é los que están cerca della, que se satisfarán é lo tomarán á buena parte, no pudiendo cumplir de otra manera con lo que deveis á mí, á estas tierras é á vos mismo y á vuestra reputacion, ellos han de tractar é mirar como cosa que tanto va á todos. É, porque no se pierda tiempo, ni haya necesidad de tornar á hacer nueva embarcacion, mandaréis é proveeréis que de los que vienen en la corte en vuestro acompañamiento, desembarquen los que no pudiéredes escusar para vuestro servicio por estos pocos dias, é que todos los otros sigan su viaje, sin detenerse, viniendo á desembarcarse á Niuport ó Donquerque, ó en la playa de Francia, si el tiempo lo sufriere é diere lugar, porque de otra manera, como lo saben los marineros, estos dos puertos tienen bajíos peligrosos, y desde allí podria venir la gente á juntarse mas presto con nuestro campo, é caminaran por tierra, donde ay buena comodidad de victuallas: ordenando que aun no se dé sombra á los de Calés, que se quiere poner pié en aquella tierra, ni en el término della, porque importa que así lo conozcan. É si lo de los dichos dos puertos no se pudiese hacer, por ser los temporales recios, ó otras causas, passarán á la Esclusa: avisando de mano en mano donde se desembarcarán, para que conforme aquello se provea de comisarios que los guien é hagan dar las provisiones necesarias.

É en lo que toca á la seguridad para que passeis de Dobra á Calés, junto con los que quedaren con vos, demás de la armada dese reino (que andará por allí cerca), ordenaréis al capitan de los navíos destas tierras que se ponga en el paso, é, si fuere menester, reciba la gente

que hubiere de pasar, é la traigan, porque no se pierda punto de tiempo. É ántes de vuestra partida, comunicaréis con la dicha reina é los del consejo lo que parecerá que debe quedar proveido y prevenido, para que no haya lugar de subceder algun inconviniente, porque Franceses ayudársehan de todas las ocasiones que hallaren. É habeis en todo caso de escusar que no se apunte ni platique que quereis traer Ingleses, porque no piensen ni sospechen que venís con fin de ponerlos y meterlos en guerra, ántes que habeis de procurar continuamente, por vuestra parte, que estén en paz é quietud, é que no se vaya contra la neutralidad. É avisarnoséis luego de lo que cerca de todo lo sobredicho determináredes, é del dinero que traeis, de contado é en pasta. É esto despacho va por tres vias : uno enderezado á la Coruña, é otro á la costa de Vizcaya, é otro por tierra, porque, si no fuéredes llegado á Inglaterra, os topen. É, con las cartas para la princesa mi hija, que le escribo, esto mandaréis que pase á España. Yo quedo en razonable disposicion. Dios, etc.

Fecha en Bruselas, á 28 de junio de 1554.

Post-scriptum de la main de l'Empereur.

Hijo, no he respondido á vuestras cartas que con los últimos correos he recibido, porque confio brevemente hacerlo en presencia. É estoi cierto que, sabiendo vos como lo de acá está, que no dejáredes de venir, aunque os escribiera otra cosa. É así lo que en esto os escribo, es mas para que os ayudeis dello para con la reina, mi hija, que no para daros espoladas.

Vuestro buen padre,

Yo el Rey.

II.

Por esotras dos cartas veréis la determinacion que he tomado en lo que toca á vuestra venida, pareciéndome, como es cierto, que, estando las cosas en el término que agora están, y retirándose el rey de Francia con su egército, lo que mas conviene por todos respetos es que por el presente residais en ese reino con la serenísima reina mi

hija. Y, por prevenir en todos casos, he querido que vaya la una dellas á propósito que, si le oviésedes comunicado lo que os escribí los dias pasados de que viniésedes luego acá, gela podeis mostrar, y entiendan ella y los demás soy agora de otra opinion, por las causas que de nuevo han subcedido; y la otra, para que, si no lo oviésedes hecho, vean y conoscan que estais determinado de ponerlo en obra, y que así nos lo habeis escrito, y ha procedido de vuestra voluntad, y que yo os lo impido. Y conforme á lo que allá hobiéredes pasado cerca desto, así usaréis de las dichas cartas; y, no habiendo dicho nada de lo uno ni lo otro á la reyna, no os faltará causa para darle á entender vuestro propósito, y que yo lo soy para no ponerlo en obra. Serenísimo, etc. De nuestro campo, á 2 de agosto de 1554.

(Archives de Simancas, *Estado*, liasse 508.)

APPENDICE *E*.

(Voy. p. 78.)

Mandement de Charles-Quint au secrétaire d'État, Josse Bave : 22 octobre 1555.

Nostre secrétaire d'Estat, Me Joos Bave, nous vous ordonnons dépescher et faire seeller les lettres de nomination, commissions et aultres patentes ci-après déclarées :

Premiers, lettres de nomination à l'abbaye de Beauprel, sur le nom de damoiselle *Gencienne Broucsants*, religieuse dudict monastère, vacante ladicte dignité par le trespas de la dernière abbesse;

Autres, à la prévosté d'Eversam, de l'ordre Saint-Augustin, diocèse de Thérouane, de messire *Rogier Trier*, religieulx oudict monastère, vacant ladicte prévosté par le trespas de feu sire Quentin Caulcer;

Autres, à l'abbaye de Saint-Feuillien, à Rœulx, de l'ordre de Prémonstré, de damp *Denys Hoircqz*, religieulx oudict couvent, vacant ladicte abbaye par le trespas du dernier abbé;

Autres, à l'abbaye de Saint-Nicolas des Pretz, lez Tournay, de l'ordre Saint-Augustin, de sire *Jehan David*, prieur en ladicte abbaye, vacant par la promocion de sire Jacques le Quien à celle de Saint-Martin, audict Tournay;

Autres, nomination à l'abbaye de Leeuwenhorst, en Hollande, de dame *Jehanne Vander Does*, religieuse professe oudict monastère, vacant par la résignacion qu'en a faicte dame Ghysberte Van Waerdenburch;

Commission de grand bailly de nostre ville de Gand, pour le Sr de Wachene, messire *Adolff de Bourgoigne*, vacant ledict office par le trespas du feu Sr de Schardau;

Commission de conseillier commissaire de nostre conseil en Flan-

dres, pour Me *Joos Hausman*, pensionnaire de Bruges, ou lieu de feu Me Denys Van Sarre;

Semblable commission de conseillier commissaire d'iceluy conseil, pour Me *Andrieu de Bavyère*, lieutenant civil à Gand, ou lieu de feu Me Phelippe d'Overbeke;

Commission de conseillier ordinaire dudict conseil, pour Me *Jehan Bertholff*;

Commission de receveur de Cassel et bois de Nyèpe, pour *Liévin Claessone*, vacant par le trespas de feu Estienne Schotte;

Institucion d'eschevin du Franc à Bruges, pour *Joos Cannoy*, vacant iceluy office par le trespas de Roland de Heule;

Semblable commission d'eschevin pour *Rogier d'Overschelde*, escuyer, ou lieu de feu Pierre de Griboval;

Autres semblables lettres pour *François Vander Straten*;

Autres pour *François Claessone*;

Commission de receveur de nostre ville et seigneurie de Pernes, vacant par le trespas de feu Me Christoffle de Candron, pour *Symon le Bailly*;

Commission d'huissier extraordinaire de nostre grand conseil et de celluy d'Arthois, de la résidence de Hesdyn, vacant iceluy office par le trespas de feu Jehan Pannier, pour *Anthoine Raullyn*;

Retenue de garde et concierge de nostre hostel à Lille, vacant iceluy office par le trespas de feu Toussain Bailly, dit Pèlerin, pour *Guyon de Montront*, nostre garde-robe;

Retenue de capitaine et chastelayn du petit chasteau à Gand, iceluy estat vacant par le trespas de feu Jaques du Chastel l'aisné, pour *Jaques du Chasteau*, gentilhomme de nostre maison;

Résignation du doyenné de l'église collégiale de Leuze en Haynnau, que fait Me Jehan Gippus en faveur de Me *Jacques Tacquet*, son parent;

Commission de conseillier extraordinaire de nostre conseil en Hollande, pour Me *Damas de Drogendyck*, ou lieu de feu Me Anthoine de Catz;

Commission de receveur des reliefz des fiefz du Bourg à Bruges, pour *Charles de Griboval*, Sr de Jumelles, vacant iceluy estat par le trespas de feu Pierre de Griboval, son père;

Résignation de l'estat de gouverneur, bailly et capitaine de noz ville et chastel de Béthune, que fait Frédéricq, bastard de Melun, Sr d'Illyes,

au prouffit de messire *Maximilien de Melun*, chevalier, vicomte de Gand;

Commission de hault et soubz-bailly de nostre ville et terroir de Tenremonde, vacant iceluy estat par la promotion du Sr de Courrières au gouvernement de Lille, Douay et Orchies, pour messire *Anthoine de Northoud*, chevalier, capitaine des archiers de nostre seur la royne régente;

Commission de charrier et receveur des mortes-mains de Namur, les appertenences et appendances, pour *Chrestien Druet*, ou lieu de feu Regnier de Seilles;

Commission de capitaine de nostre chastel de Riplemonde, pour messire *Phelippe de Chassey*, chevalier, gentilhomme de nostre maison, ou lieu de feu Gilles de Appenaulx;

Autre, de chastellayn de nostre chasteau d'Ath, en Haynnau, pour messire *Ferry de Carondelet*, chevalier, gentilhomme de nostre maison, vacant ledict estat par le trespas du feu conte de Ligne;

Collacion d'une prébende de l'église Saint-Pierre, en nostre ville de Leuze, vacante par droit de guerre, à nostre collation, pour *Jehan de Douvrin*;

Commission de lieutenant civil de nostre bailly de Gand, vacant icelluy office par la promotion de Me Andrieu de Bavyère à l'estat de conseillier commissaire de nostre conseil en Flandres, pour Me *Jehan de Blasere*, licencié en droit;

Commission de receveur général de nostre conté de Bourgoigne, pour *Constance de Maranches*, vacant ledict estat par le trespas de feu Me Nicolas Lulier;

Sergentise de la prévosté de Poilevache, en nostre conté de Namur, vacant par le trespas de feu Nicolas Placquet, pour *Jehan Hannart*;

Résignation de l'estat de chevalier, conseillier ordinaire de nostre conseil provincial d'Arthois, que fait messire Charles de Bernemicourt au prouffit de *François de Bernemicourt*, son filz aisné, Sr de Frenin, gentilhomme de la maison de nostre seur la royne douaigière d'Hongrie, régente, etc.;

Retenue de conseillier et maistre aux requestes ordinaire de nostre grand conseil à Malines, ou lieu de Me Jaques de Rebreviettes, promeu à l'estat de président de nostre conseil en Arthois, pour messire *Joachin Hopper*, docteur ès droiz;

Commission de capitaine de nostre chastel de Faulcongney et bourg d'illecq, pour *Jehan Nicod*, gentilhomme de nostre maison, vacant icelluy office par le trespas de feu Claude de Coublans;

Ordonnance à nostre receveur général de Bourgoigne de délivrer à nostre capitaine et bailly de Dôle, le S^r *d'Andelost*, la somme de sept mille escuz d'Italie, pour les emploier en achat et conduictes d'aucunes munitions de guerre pour ledict pays;

Pension de cent et cinquante frans par an pour messire *Estienne le Clerc*, conseillier de nostre court de parlement à Dôle, en considération des services qu'il nous a faiz par aucunes années en l'estat de conseillier et maistre aux requestes ordinaire de nostre hostel, à en estre payé par nostre receveur général de Bourgoigne;

Ordonnance audict receveur général de bailler à l'*abbé de Luxeul* la somme de mille escuz d'or au soleil, pour une fois, pour iceulx par luy estre convertyz et emploié en aucunes choses concernans nostre service;

Autre ordonnance aux gens de noz comptes à Lille, de passer ès comptes de nostredict receveur général la somme de deux cens soixante-seize frans, trois gros, qu'il a déboursé pour les despens de bouche faitz par le S^r *de Chastelroillault*, lieutenant en nostre saulnerie de Salins, et autres députez, durant la commission qu'ilz ont eue d'oyr les comptes des grènetiers en nostre conté de Charolois;

Autre ordonnance à nostre trésorier de Dôle, de délivrer la somme de six cens frans, une fois, pour les emploier tant à la réfection du lieu où ceulx de nostre court de parlement à Dôle tiennent leur jugement et audience publicque, que en achat de tapisserie pour décorer ledict lieu;

Nomination à l'abbaie de Bellevaulx, en nostre conté de Bourgoigne, pour damp *Jehan du Tartre*, abbé de l'abbaye des Trois-Royz, vacant ladicte abbaye par le trespas de feu damp Marc Cusseminet, derrenier possesseur d'icelle;

Autre nomination à l'abbaye des Trois-Royz, de damp *Claude de Granmont*, religieux en l'abbaye de Saint-Oyan de Joux, vacant ladicte abbaye par la promocion de damp Jehan du Tartre à celle dudict Bellevaulx;

Autre, à l'abbaye de Rosières, pour damp *Guillaume de Poligny*, vacant icelle par le trespas dudict damp Marc Cusseminet;

Autre nominacion, à l'abbaye d'Onnans, de dame *Jehanne de Mouron*, vacant ladicte abbaye par le trespas de dame Claudine Faulquier, dernière abbesse d'icelle;

Mandement à nostre receveur général de Bourgoigne, de paier et délivrer à messires *Pierre des Barres*, président, et *Robert de Bergières*, conseillier de nostre court à Dôle, et à chacun d'eulx, cinquante frans; à maistre *Marin Benoît*, procureur général en icelle, et *Constance de Maranches*, commis de nostredict receveur général, à chacun cent frans; au *greffier* de ladicte court vingt-cinq frans, et à *Marc Grusset*, huissier, quinze frans : et ce pour les peynes et vacacions par eulx faiz durant la poursuite, solicitacion, instruction, réception et enregistrement des actes faiz ou procès de confiscation des biens de feu Wolff Dietrich, de Ferrette; et que, oultre ce, ledict receveur paye encoires audict *Constance de Maranches* la somme de cent trente-trois frans, qu'il a déboursé de despens faiz tant par luy, lesdicts procureur général, greffier, huissier, et d'aucuns tesmoingz qu'ont esté examinez oudict procès;

Autre ordonnance à ceulx des comptes à Lille, qu'ilz passent et allouent ès comptes de nostredict receveur général la somme de six-vingtz-cinq frans, qu'il a payé des despens de bouche faitz par les S^r^ *de Chastelroillault*, messire *Henry Colyn*, conseillier de nostre court à Dôle, et ledict *receveur général*, durant la commission qu'ilz ont heue d'entendre à la limitacion et desbornemens des limites de nostre conté de Bourgoigne et ceulx du canthon de Berne;

Autre ordonnance audict receveur général, de paier les vacations, fraiz et despens que noz officiers de la gruerie en nostredict conté ont faiz pour s'informer des accensissemens et essartemens que puis aucunes années sont esté faiz en noz bois et forestz dudict conté : assavoir au *lieutenant général* quatre cens trente-trois frans huit solz, au *procureur fiscal* quatre-vingtz-dix-neuf frans, et au *scribe* quatre-vingtz frans;

Autre ordonnance audict receveur général, de paier à *Estienne Quiclet* la somme de cent cinquante escuz d'or au soleil, une fois, et ce pour les paines et travaulx qu'il a heu au recouvrement de certains tiltres et lettraiges qu'estoient en la chambre des comptes à Dijon;

Nomination à l'abbaye de Saint-André lez Bruges, de damp *Guillebert le Bleu*, religieux profès de léans, vacante par la résignation

qu'en a faicte en sa faveur damp Jehan Vander Waerden, à cause de son indisposition ;

Autre nominacion à la prévosté de Vormiselles, de l'*abbé d'Arrouaige*, vacante par le trespas du dernier prévost ;

Coadjutorie à l'abbaye de Dunes, pour damp *Adrien de Fontayne* ;

Nominacion, par résignacion, de l'abbaye de Merckem, de dame *Loyse de l'Espinoy*, prieuse de Nonnenbossche lez Ypre ;

Nominacion à l'abbaye de Wevelghem, de dame *Élisabeth de Framerie*, boursière dudict couvent, vacante par le trespas de la dernière abbesse ;

Commission de gouverneur et capitaine de noz ville et chasteau de Tournay, pour le *séneschal de Haynnau*, vacant iceluy gouvernement par le trespas du feu prince d'Espinoy, aux gaiges et autres droiz y accoustumez et appertenans ;

Autre commission de gouverneur, capitaine et chastellayn de noz villes, chastel et seigneurie de Lille, Douay et Orchies, deppendances et appertenances d'icelles, pour messire *Jehan de Montmorency*, S^r^ de Corrières, au lieu de feu nostre cousin le conte de Rœulx, aux gaiges et autres droiz y accoustumez et appertenans ;

Autre commission de chief de noz finances, pour messire *Phelippe de Montmorency*, S^r^ d'Achicourt, au lieu de feu nostre cousin le conte de Rœulx ;

Autre, de trésorier général de noz demaine et finances de noz pays de par deçà, pour M^e^ *Pierre Boisot*, au lieu de feu M^e^ Laurens Longin ;

Autre, de bailly de Wasseiges, en nostre conté de Namur, pour *Denys de Berlo*, S^r^ de Brus, gentilhomme à la royne douaigière d'Hongrie, régente, etc., vacant ledict estat par le trespas de feu Claude de Bersacques ;

Collacion d'une prébende en l'église de Saincte-Wauldru à Mons, vacante par le trespas de feue damoiselle Mahault d'Espaigne, pour damoiselle *Yolente de Barleymont* ;

Sergentise du bailliaige de Lens, vacant par le trespas de feu Frédéricq des Fontaines, pour *Charles de la Verderue* ;

Résignacion de l'estat de bailly et capitaine de nostre ville et chasteau de Lens et Hénin-Liétart, que fait messire François de Bernemicourt, S^r^ de Frenin, au prouffit de *Robert de Bernemicourt*, son frère ;

Autre résignacion d'une sergentise de nostre gouvernance de Lille, que fait Hubert d'Avelayn au prouffit de *François d'Avelayn*, son filz;

Ordonnance à ceulx des comptes à Lille, afin qu'ilz passent ès comptes de nostre trésorier de Salins, Me *Bonet d'Acquemet*, la somme de trois cens cinquante frans, par chascun an, de gaiges et traictement que luy avons accordé, pour les peynes qu'il a de recevoir et recouvrer les deux demy-nicquetz qu'avons mis d'haulsement sur chacun salignon de sel qui se forme et vend en noz trois saulneries audict Salins, et lesquelz nicquetz s'emploient au paiement et entretènement des souldars estans en noz villes de Dôle et Gray, et en autres affaires concernans la garde et fortiffication de nostre pays de Bourgoigne;

Commission de maire de Namur, pour messire *Phelippe de Senselle*, Sr de Fontaine, viconte d'Aubleyn, ou lieu du feu Sr de Wadegnyes;

Autre, de maieur et eschevin du Feix, ou quartier de Namur, pour *Jehan du May*, Sr du Partay, ou lieu de feu Jacques Ramelot;

Collacion de la coustrerie de Waterghem, en Flandres, vacante par droit de guerre, pour sire *Lucas Brugman;*

Autre collacion d'une prébende d'Andenne, vacante par le mariage de damoiselle Jehenne de Crehen, pour damoiselle *Marguerite de Carondelet;*

Résignacion de la recepte des reliefz, yssues et menues rentes de noz ville et chastellenie de Furnes, que fait Cornille Malegheer au prouffit de *Jehan Vander Zweene*, son beau-filz;

Commission de chastellayn de nostre ville de Brayne-le-Conte, pour *Phelippe de Gongnyes*, ou lieu de feu nostre cousin le conte de Rœulx;

Autre commission de gouverneur et souverain bailly, capitaine et grand veneur de noz ville, chastelz, conté et pays de Namur, pour messire *Charles, baron de Berlaymont et de Hierges*, etc., ou lieu du conte de Mansfelt, lequel pour certains respectz et causes en depportons;

Commission d'huissier d'armes ordinaire de nostre grand conseil, pour *Bartholomé Courtois*, ou lieu de feu Nicolas Laurin;

Commission de président de nostre conseil provincial d'Arthois, vacant l'estat par le trespas de feu Me Jaques de Rebreviettes, pour et au prouffit de Me *Pierre Asset*, Sr de Aigny et de Naves;

Autre, de charrier et receveur des mortes-mains de Namur, pour *Guillaume de Nève*, ou lieu de feu Chrestien Druet;

Autre, de commissaire de nostre chambre des comptes de Hollande, Zélande et Frize, pour *Bauduwyn Van der Boe Willemssone*, ou lieu de feu Me Jehan Van Berry;

Commission de bailly de la Gorgue et de la Leue, leurs appertenences et appendances, vacant iceluy estat par le trespas de feu Jaques Vasseur, pour messire *Charles de Bonnières*, dit de Souastre, Sr et baron d'Auxy;

Nominacion à la prévosté de l'église collégialle Saint-Félix de Sclayn, en nostre conté de Namur, de sire *George Lestammer*, vacante par le trespas de feu messire Jehan de la Tour;

Commission de premier huissier de nostre conseil d'Arthois, vacant par le trespas de feu Pierre Ladam, pour *Hugues de Tortequesne;*

Nominacion, à l'abbaye de Soléamont, de dame *Anne Robert*, vacant icelle dignité par le trespas de la dernière abbesse;

Institucion d'eschevin du Franc, en nostre ville de Bruges, pour *Jérôme Vanden Kerckhove;*

Autre, pour *Josse de Maldeghem;*

Nominacion, à l'abbaye de Cambron, de damp *Jehan Beguin*, vacante ladicte abbaye par le trespas du dernier abbé;

Commission de clerc des commissaires ordonnez au renouvellement des loix de Flandres, vacant iceluy office par le trespas d'Estienne de Schotte, pour *Gérard le Clerc*, receveur de nostre chastellenye de Courtray;

Autre commission de portier de nostre saulnerie de Salins, vacant par le trespas de Ferry Lombart, pour *Guyon de Lyon*, sommelier de nostre cave, et ce en récompense de ses services, et au lieu de la pension que pour iceulx luy pourrions donner;

Commission de bailly et capitaine de nostre ville de Saint-Omer, appertenances et appendences d'icelle, pour messire *Phelippe de Sainct-Auldegondt*, Sr de Noircarmes, gentilhomme de nostre [chambre], et ce ou lieu du feu Sr de Wismes;

Commission de nóstre trésorier et receveur de Vesoul, Faulcongney, Besançon, Luxeul, et leurs appertenances et deppendances, situez en nostre conté de Bourgoigne, pour *Loys Renard*, vacant

iceluy estat par le trespas de feu Me Nicolas Lulier, en son vivant Sr de Raulcourt;

Résignacion d'une sergentise de la prévosté de Lille, que fait Sévérin du Val au prouffit de *Jaques de le Ruyelle;*

Commission d'huissier extraordinaire du grand conseil, de la résidence de Malines, pour *Anthoine Houtaert,* vacant par le trespas de feu Mathieu de Lucenne;

Résignacion d'ung office d'huissier extraordinaire dudict grand conseil, de la résidence de Saint-Nicolas au pays de Waes, que fait Jehan Van Doorne au prouffit de *Jaques Fransman;*

Commission de loupvier de nostre pays de Namur, pour nostre bailly de Bouvignes, *Pierre de la Fontaine,* vacant iceluy office par le trespas du feu Sr de Preux;

Commission de gouverneur et capitaine général de nostre pays et duché de Luxembourg et conté de Chiny, pour nostre cousin le conte de Meghem, messire *Charles de Brimeu,* ou lieu de feu Martin Van Rossem;

Institucion de conseillier ordinaire de nostre grand conseil, pour Me *Liévin Everaerts,* ou lieu de feu Me Arnt Bogaert;

Autre, de conseillier du conseil en Flandres, pour Me *Charles de l'Espinoy,* ou lieu dudict Me Liévin Everaerts;

Commission de gouverneur, bailly et capitaine de noz ville et chastel de Béthune, vacant iceluy gouvernement par la provision du viconte de Gand à celluy d'Arras, pour messire *Françoys, Sr de Noyelle et de Stade,* gentilhomme nous servant de bouche;

Autre, de gouverneur et capitaine de noz villes et cité d'Arras, d'Avesnes, d'Aubigny et d'autres lieux, de leurs appertenances et deppendances, pour messire *Maximilien de Melun,* viconte de Gand, ou lieu du feu Sr de Vaulx;

Résignacion d'ung office d'huissier extraordinaire de nostre conseil d'Arthois, de la résidence de Saint-Omer, que fait Jehan Louchart à son frère utérin, *Denys Carré;*

Résignacion de l'office de clerc du puys à grez en nostre saulnerie de Salins, que fait Nicolas Viron à *Guillaume Barelz* le jeusne;

Commission d'huissier ordinaire du conseil en Flandres, pour *Jehan Dupuys,* vacant par le depport de Liévin Dupuys, son filz, d'iceluy office;

Ordonnance au receveur général de Bourgoigne, de bailler et délivrer au Sr *de Dissey* la somme de sept cens quatre-vingtz-treize escuz et trois quars d'or au soleil, pour les délivrer à deux divers personnaiges, lesquelz ne voulons estre nommez;

Autre ordonnance audict receveur général de Bourgoigne, de bailler et délivrer la somme de deux cens escuz d'or au soleil, pour une fois, à *Estienne Quiclet*, et ce pour aucuns voiages qu'il a faiz pour nostre service;

Sergentise de nostre gouvernance à Lille, pour *Noël Baillet*, ou lieu de feu Phelippe Deffontaines, lequel, pour cas d'homicide, a esté exécuté;

Coadjutorie de l'abbaye Nostre-Dame du Vergier, en Arthois, de dame *Charlotte de Roccourt*, religieuse du mesme couvent;

Institucion de conseillier de nostre bailliage de Saint-Omer, pour Me *Robert Reymakere*, licencié ès loix, ou lieu de feu Me Denys de Bresacques;

Commission d'huissier extraordinaire du grand conseil, de la résidence de Lille, pour *Anthoine des Pretz*, ou lieu de feu Andrieu le Micquiel;

Résignacion de deux estatz d'huissier extraordinaires, tant de nostre grand conseil que du conseil en Flandres, tous deux de la résidence de Tournay, que fait Martin Fourmanoir au prouffit de *Pierre Bernard;*

Commission de conseillier ordinaire du conseil à Mons, vacant iceluy estat par le trespas de Thiéry Demont, pour Me *Jehan le Boucq;*

Coadjutorie à l'abbaye de Saincte-Marie au Bois, lez Ronsseauville, de sire *Adrien de Herlin*, religieux dudict monastère;

Commission de trésorier et garde des chartres d'Arthois, vacant par le trespas de feu Me Denys de Bresacques, pour le conseillier Me *Philibert de Bruxella;*

Autre, de capitaine de Nyeuport, vacant par le trespas de feu Vigoreux de Cortewille, pour *Gillis de Cortewille;*

Autre, de commissaire général des monstres des gens de guerre, de cheval et de pied, vacant par la promotion du Sr de Baudry à l'estat de marcgrave d'Anvers, pour *Cornille Vander Ee;*

Eschevinage du Franc, pour *César le Clerc*, filz du capitaine Hugues, vacant par le trespas de feu Jehan de Cerf;

Commission de capitaine et chastelcyn de nostre chasteau de Saint-Omer, vacant par le trespas de feu le conte de Roeulx, pour messire *Phelippe, S^r de Saincte-Aldegonde et de Noircarmes*, gentilhomme de nostre chambre;

Ordonnance au receveur général de Bourgoigne, de bailler et délivrer aux distributeurs de nostre université de Dôle, en aide du traictement qu'ilz donnent au docteur *Stratius*, faisant la lecture d'icelle université, la somme de cinq cens frans par chascun an, et ce pour le terme de cinq ans à venir;

Nomination à l'abbaye de la Charité en Bourgoigne, vacante icelle dignité par le trespas de feu damp Loys de Vers, pour damp *Jehan de l'Aubespin*, religieux ou monastère de Saint-Oyan de Joux;

Commission de conseillier de nostre court de parlement à Dôle, pour messire *Pierre Vaulchard*, docteur ès droiz, ou lieu de feu messire Pierre Phénix;

Lettres de don de trois mille deux cens charges de sel bouchet, pour une fois, aux officiers, ouvriers et mannouvriers de nostre saulnerie de Salins;

Commission de huissier de ladicte saulnerie, pour *Hugues Cousin*, fourrier de nostre court, ou lieu de feu Alexandre Cheval;

Autre, de clerc ventier en icelle saulnerie, pour *Nicolas de Mornay*, aide de nostre saulcerie, ou lieu de feu Michiel Grand;

Lettres de don de huit cens frans, par chascun an, pour *Frédéricq Perrenot*, S^r de Champaigney, à les prendre des deniers provenans de l'admodiation et ferme des clergez du bailliage d'Aval;

Pension de quarante frans par an, pour *Hugues Prévostet*, aiant desservy l'office de clerc vendeur des selz en Rousières, en nostre saulnerie de Salins, sur le trésorier d'icelle saulnerie;

Commission de chevalier conseillier du conseil d'Arthois, pour messire *Adrien de Noyelles*, S^r de Marles, ou lieu de feu messire Jehan, S^r de Noeufville;

Ordonnance au receveur général de Bourgoigne, de paier aux S^rs *de Bitayne, Conflaudel et Chastelroillault* la somme de huit cens frans, une fois, et ce tant pour les vacations qu'ilz ont fait à prendre certaine information à Dôle, sur le fait des deniers des dons gratuitz accordez, dois quarante ans, paravant l'an cinquante-deux derrenier, tant à nous que à feue madame Marguerite, archiducesse d'Austrice,

nostre tante, cui Dieu absoille, par les gens des trois estatz de nostre conté de Bourgoigne, que pour le rembourcement des deniers qu'ilz ont desboursez pour l'effect de l'exécution de leur commission;

Commission de chastelain de nostre chastel de Pontarlier et ses appertenances, pour *Guyon de Lyon*, jadis sommelier de nostre cave, ou lieu de feu Estienne de Saint-Moris;

Résignation de l'estat de prévost de nostre justice et seigneurie de Gray, que fait Symon Ganthiot, S^r^ d'Aucier, en faveur de *Loys* ...., S^r^ de Saint-Yllier;

Retenue de hault bailly, capitaine et chastelayn de noz ville et chastel d'Audenaerde et de Pétenghien, pour *Josse, S^r^ de Cortewille et de Borst*, vacans lesdicts estatz par le trespas du feu conte de Hoochstraten;

Pension de trois cens cinquante frans, pour nostre secrétaire, *Désiré de Symandres*, sur le receveur général de Bourgoigne, et ce oultre et par-dessus autres cent cinquante livres qu'il a de pension;

Commission de capitaine de nostre grand chastel à l'Escluze, pour *George, S^r^ de Beaufort*, gentilhomme nous servant de bouche, ou lieu de feu le S^r^ de Praet;

Autre, de capitaine et chastelayn de nostre chastel de Bracon, pour *Philibert de Vaultravers*, aide de nostre chambre, ou lieu du feu S^r^ de Poupet;

Don de huit mille frans, une fois, à messire *Marc de Rye*, S^r^ de Dissey, à les prendre des deniers procédans de l'amende de seize mille livres ci-devant à nous adjugez par nostre court de parlement à Dôle sur les biens de feuz Thiébault et Jehan Joffroy;

Nomination à l'abbaye du Mont-Saincte-Marie, vacante par le trespas de feu damp Loys de Vers, de damp *Guillaume de Vaultravers*, enfermier de Baulme;

Autre, à l'abbaye de Chastelcharlon, vacante par le trespas de dame Marie de Rye, pour dame *Catherine de Rye;*

Autre, à l'abbaye d'Onnans, vacante par le trespas de dame Jehanne de Montront, pour dame *Pierrette de Nance*, religieuse de ladicte abbaye;

Commission de distributeur de l'université de Dôle, vacant par le trespas de feu messire Jehan de Saint-Moris, S^r^ de Montbarrey, pour *Jaques de Saint-Moris*, son filz;

Commission de bailly de Montaigle, au conté de Namur, pour *Guillaume de Hontoy,* vacant par le trespas de Godeffroy de Hontoy, son père;

Autre, de prévost de Bavay, vacant par le trespas du feu S^r^ de Louvegnyes, pour *Jaques de Failly,* S^r^ du Faay;

Pension de cent escuz d'or au soleil, par an, pour *Gaspar Gamahut,* et ce en considération des bons et agréables services qu'il nous a faiz et continue faire, desquelz ne voulons estre faicte plus ample déclaration;

Lettres de cession et transport de nostre baronnie, terre et seigneurie de Soye, ses appertenances et deppendances, gisans en Bourgoigne, au prouffit de messire *Ambrosio Precipiano,* ingéniaire, et ce en considération des bons et agréables services qu'il nous a faiz, l'espace de quinze ans, tant en fortiffication d'aucunes places dudict pays que autrement, pour par luy et ung sien héritier, tel qu'il vouldra nommer, en joyr en tous droiz, le cours de leurs vies durant, à condition qu'ilz seront tenuz résider oudict pays de Bourgoigne, et non ailleurs;

Ordonnance au receveur général de Bourgoigne, de rembourser et paier audict messire *Ambrosio,* ingéniaire, de ce que luy peult estre deu, à l'advenant de cent escuz d'or au soleil de traictement, par chascun mois, que luy promismes quant il vint en Bourgoigne en nostre service, à compter dois iceluy temps, aiant esté seulement paié à l'advenant de vingte-cinq escuz, et que d'ores en avant, tant qu'il continuera sondict service, ledict receveur luy paie lesdicts cent escuz de traictement;

Quitance, pour les *gouverneurs et citoiens de Besançon,* de la somme de cinq cens frans, qu'ilz nous doyvent pour chascune des années escheues dois l'an quarante-sept derrenier jusques au quatorziesme d'octobre du présent an cinquante-cinq, et ce à cause de la garde qu'avons de ladicte cité; avec prolongation de dix ans de certaines noz lettres d'octroy, par lesquelles leur avons ci-devant accordé prendre trois cens frans par an, pour les emploier à la fortiffication d'icelle cité, et ce desdicts cinq cens qu'ilz nous doyvent annuellement à cause de ladicte gardienneté, et lequel octroy expira audict an quarante-sept;

Commission de chastelayn de Montront et Valempolières en Bour-

goigne, pour *Hugues Vyron*, au lieu de feu Jehan Saule, derrenier possesseur dudict estat;

Ordonnance à ceulx des comptes à Lille, afin de passer ès comptes du feu receveur général de Bourgoigne, Me Nicolas Lulier, ce que par son commis, Pierre de Verney le vielz, commis à recevoir les deniers provenans des thoisés pour la fortiffication de Gray, a esté payé, par ordonnance du gouverneur et Sr de Dissey, pour icelle fortiffication, montant l'employ à unze mil cinq cens soixante-quinze frans trois solz trois deniers, monnoie de Bourgoigne;

Autre ordonnance à ceulx des comptes à Lille, de passer ès comptes dudict feu receveur général, Me Nicolas Lulier, la somme de deux cens cinquante-neuf frans qu'il a desboursé pour les despens des commis au desbornement, du costé de la seigneurie de Joux, des Fours et Joingne, ou conté de Bourgoigne, contre le villaige de Saincte-Croix, deppendant de la ville de Benre.

Fait à Bruxelles, le xxiie d'octobre l'an XVe cinquante-cinq.

CHARLES.

APPENDICE *F.*

(Voy. p. 82.)

Liste des députés des provinces des Pays-Bas qui assistèrent a l'abdication de Charles-Quint, le 25 octobre 1555 (1).

I. — Duché de Brabant.

État ecclésiastique.

Jacques, abbé de Vlierbeke.
Mathias, abbé de Villers.
Nicolas, abbé de Grimbergen.
Louis, abbé de Parck.

(1) Le MS. nos 13208-13211 de la Bibliothèque royale contient, au fol. 159, une *Spécification des noms et surnoms de ceulx qui ont esté députez par les pays de par deçà à estre présens à la cession et transport fait par l'Empereur à son fils le roy d'Angleterre, et à recevoir ledict seigneur roy à seigneur et prince d'iceulx.* Cette pièce, dont l'écriture est du temps, et qui a évidemment un caractère officiel, contient les noms des députés de toutes les provinces, le Brabant et la Flandre exceptés.

La *Spécification* m'a fourni la plupart des éléments de la liste que je publie. J'ai reçu aussi de l'intérieur du pays et du dehors des communications qui m'ont été fort utiles. Je saisis cette occasion d'adresser mes remercîments à MM. Deny, archiviste du gouvernement grand-ducal, à Luxembourg; Éry Bernard, archiviste de la ville de Lille; Van Ophem, secrétaire de la ville de Louvain; Jules Borgnet, Frédéric Hennebert et Augustin Lacroix, conservateurs des archives de l'État à Namur, Tournai et Mons; Van Doren, archiviste de la ville de Malines; Frédéric Verachter, archiviste de la ville d'Anvers, et Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, pour toutes les recherches que, à ma demande, ils ont eu la complaisance de faire.

La liste que je suis parvenu à former peut être considérée comme exacte et

Imbert, abbé d'Heylissem.
Aert, abbé de Tongerloo.
Mathieu, abbé d'Everbode.
Philippe Van Hosden, abbé de Ste-Gertrude.

État noble.

Guillaume de Nassau, prince d'Orange.
Jean de Berghes.
George de Bersele.
Charles de Rubempré.
M. de Bersele.
Jaspar de Mol.

État tiers.

Chefs-villes.

Jean Vanden Tympel, échevin de Louvain (1).
Jean Vander Linden, juré des lignages de la même ville.

. . . . . .

. . . . . .

---

complète, sauf en ce qui concerne la députation du Brabant. On sait que les archives des états de cette province périrent presque tout entières, lors du bombardement de Bruxelles par le maréchal de Villeroi, en 1695. J'ai examiné avec soin ce qui nous en est resté; j'ai compulsé attentivement nos papiers d'État: MM. Van Ophem, Verachter et Wauters ont bien voulu, de leur côté, explorer les archives communales de Louvain, Anvers et Bruxelles : nulle part il n'existe de document qui fasse connaître les noms des députés désignés par les trois ordres des états de Brabant pour les représenter à la cérémonie du 25 octobre 1555. Les archives des états de Brabant renferment un acte du 9 novembre, émané des prélats, des nobles, des députés des quatre chefs-villes et de ceux de quelques autres petites villes de la province (*ende sommige andere cleyne steden*), pour certifier les serments réciproques prêtés par le roi et par eux, à l'exception des députés de Louvain (*vuytgenomen die gedeputeerden van Loven*), le 26 octobre. Dans cet acte figurent les huit abbés et les six nobles dont je donne les noms, sans qu'il soit certain cependant qu'ils aient été présents à l'abdication.

(1) Comptes de la ville.

Guillaume Van Os, chevalier, premier échevin de Bois-le-Duc.
Henri Bloeymans, échevin de la même ville.
Me Roelof Lockemans, conseiller pensionnaire de la même ville.

Petites villes et franchises.

Robert Van Langel, bourgmestre de Léau (1).
Barthélemi Van Meldert, échevin de la même ville.
Dierick Van Halle, député de la même ville.
Me Aert Van Ertryck, id.
Thiéri de Bourgogne, dit de Herlaer, maire de Vilvorde (2).
Jean de Candriesche le vieux, échevin de la même ville.
Jean Vanden Zande, receveur de la même ville.
Guillaume Wyts, clerc juré de la même ville.

. . . . . .
. . . . . .

II. — Duché de Limbourg et pays d'Outre-Meuse.

Duché de Limbourg.

Nobles.

Jean Van Eynatten, lieutenant de Limbourg.
Jean Dobbelsteyn de Aelensberch.
Jacob Bellederbussche.

Villes et Franchises.

Wilhem Cloot, bourgmestre de la ville et franchise de Limbourg.
Jacob Ratlo, échevin de la même ville.
Jean Vander Straten, id.

---

(1) Comptes de la ville.
(2) *Histoire des environs de Bruxelles*, par M. Alph. Wauters, t. II, p. 415.

N. Le Bailhy, bourgmestre de la franchise de Herve.

Mathys de Herve, échevin de la même franchise.

Jean Clocker, échevin du ban de Balen.

Wilhem Van Hontborch, id.

Arent Hutselmaker Van Thuynen, échevin de Montzen et Hontborch.

Winant Schuele, échevin du ban de Walhorn.

Claes Cruychebecker, id.

Pays de Daelhem.

Wynant Rittersback, dit Laer, drossard des hommes de fief de Daelhem.

Nicolas Vander Hagen, homme de fief du même pays.

Bans.

N. Van Noerbeck.

Pays de Fauquemont.

Le comte d'Overempde, gouverneur des pays d'Outre-Meuse.

Jean Van Zwarsenborch.

Jean Koeps, lieutenant.

III. — Duché de Luxembourg.

Clergé.

. . . . . .

Nobles.

Bernard de Velbrücken, seigneur de Beffort, amman du comté de Vianden.

Hartart, seigneur de Wiltz.

Villes.

Gobel Van Pfortzheim.
Philibert de Gommery.
George, lieutenant de la mairie de Bastogne.

IV. — Duché de Gueldre et comté de Zutphen.

Nobles.

Guillaume, comte de Bergh et seigneur de Bylandt.
Jorryen Warnynckhof, comme représentant de la comtesse de Bronckhorst, dame de Visscher.

Quartier de Nimègue.

Walrave Van Arckel, seigneur de Heecklum et Oudenbourg, bourgmestre de Nimègue.
Frédéric Turcq, seigneur de Henrert, id.
Jean Van Bronckhorst, id.
Herman Van Bonnenberch, dit Van Housteyn, id.

Quartier de Ruremonde.

Jean Van Witterhorst, seigneur de Horst, drossart du pays de Kessel, bourgmestre de Ruremonde.
Diederick Vander Lip, dit Hoyn, seigneur d'Afferden et Gribbenfoerst, id.
Guert Mercell, id.
Arndt Van Dorsdael, id.

Quartier de Zutphen.

Goessen Van Raesfelt, écoutète de Zutphen.
Steven Van Kernenhorst, du conseil de la même ville.
Thomas Van Buerloo, id.
Herman Buschoof, id.

Quartier d'Arnhem.

Jean Van Zallandt, drossard de Wageninghe.
Kaerle Van Middacht, bourgmestre d'Arnhem.
Ghysbert Vander Hoennen, id.
Jean Moin, id.

V. — Comté de Flandre (1).

Clergé.

Claude Carondelet, prévôt de Saint-Donat, chancelier perpétuel de Flandre.
Pierre, abbé d'Eenaeme.
Gérard Tol, prévôt de Notre-Dame à Bruges.

Noblesse.

Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, comte d'Egmont, chevalier de l'ordre.
Maximilien de Bourgogne, seigneur de Beveren, id.
Charles, comte de Lalaing, seigneur d'Escornaix, id.
Pierre, seigneur de Werchin, sénéchal de Hainaut, seigneur de Herzelles, id.
Philippe de Montmorency, comte de Hornes, seigneur de Nevele.
Maximilien Melun, vicomte de Gand.
Charles, seigneur de Trazegnies et de Tamise, chevalier.
Maximilien Vilain, écuyer, seigneur de Rassenghien.
Louis de Ghistelles, chevalier, seigneur de la Motte.

---

(1) Les noms des députés de Flandre sont tirés de l'acte de nomination des députés des villes et châtellenies, en date du 19 octobre 1555, qui est conservé en original aux Archives du royaume, papiers d'État, registre intitulé *Abdication de Charles-Quint*, et de l'acte de prestation réciproque des serments de Philippe II et des députés des états, en date du 26 octobre, lequel est transcrit dans le Mémorial d'Ypres.

Philippe de Liedekerke, chevalier, seigneur d'Eversbeke.
Jacques de Claeroult, chevalier, seigneur de Puttem.
Jacques de Thiennes, écuyer, seigneur de Castre.
Thomas de Thiennes, écuyer, seigneur de Rumbeke.
Charles Hannart, chevalier, seigneur de Liedekerke.
Joseph Baenst, chevalier, seigneur de Mélissant.
Jérôme Adournes, chevalier, seigneur de Nieuwenhove.
François de Halewin, écuyer, seigneur de Zweveghem.
Jacques de Lalaing, écuyer, seigneur de la Mouillerie et de Sandberghe.
Josse, seigneur de Courtewille et de Vorst, écuyer.
Ferri de Gros, écuyer, seigneur de Beaudemers.
François Massier, écuyer, seigneur de Bussche.
Charles Uutenhove, écuyer, seigneur de Sequedin.
Pierre, seigneur du Bois, écuyer.
Jacques de Eyeghem, écuyer, seigneur de Hembyze.

Tiers état.

Premier membre. — Gand.

Pierre d'Overbeke, écuyer, sous-bailli.
Me Josse de Gryspere, premier échevin de la keure.
Adrien de Riebeke, échevin de la keure.
Jacques Cabilliau, échevin des parchons.
Me Robert de Celier, premier pensionnaire (1).

Deuxième membre. — Bruges.

Messire Jacques d'Espars, chevalier, écoutète.
Jean de Baenst, écuyer, bourgmestre des échevins.
Jean Perez, échevin.

---

(1) Gand avait député, de plus, messire Adolphe de Bourgogne, seigneur de Wackene, grand bailli de la ville : mais cet officier ne put probablement assister à la séance; du moins, il n'est pas mentionné dans l'acte du 26.

Me Léonart Casenbroot, conseiller.

Me Guillaume de Pamèle, pensionnaire.

Troisième membre. — Ypres.

Josse Hanneron, écuyer, échevin.

Ghislain Balde, échevin.

Me Nicolas Kingiart, premier pensionnaire.

Quatrième membre. — Franc de Bruges.

Philippe, seigneur d'Ongnyes, Watene, etc., chevalier, grand bailli de Bruges et du Franc.

Fernande de la Barre, écuyer, seigneur de Mouscron, Fresnoy, etc., bourgmestre de la commune.

Mathias Laurin, écuyer, échevin.

Louis de Cherf, id.

Me Jean Oudegheerst, premier pensionnaire.

Villes et châtellenies subalternes.

Rogier Gheys, échevin de la ville de Courtrai.

Jacques de Muelenare, id.

Me Corneille Rose, pensionnaire de la même ville.

Me Pierre de Bevère, greffier de la même ville.

Josse Vander Meere, écuyer, seigneur de Voorde, échevin de la ville d'Audenarde.

Guy de Seclin, échevin de la même ville.

Laurent de la Hamaide, dit d'Anvaing, greffier de la même ville.

Ghyselbrecht Bost, bourgmestre de la ville d'Alost.

François de Vremde, écuyer, échevin de la même ville.

Jean de Pape, écuyer, id.

Adrien de Pape, greffier de la même ville.

Renier Van Steghin, échevin de la ville de Termonde.

Me Josse de Hondt, id.

Jean Dullaert, receveur de la même ville.

Jean de Ro, receveur de la ville de Grammont.

Adrien Mollet, greffier de la même ville.

Hugues de Douvrines, écuyer, grand bailli de la ville de Ninove.

Louis Heuriblocq, bourgmestre de la même ville.

François Vander Beke, échevin de la même ville.

Jacques Stouvynck, receveur de la ville de Biervliet.

George de Rockelfing, bailli de la châtellenie du Vieux-Bourg de Gand.

Jacques de Vriendt, homme de fief de la même châtellenie.

Philippe le Normant, id.

Charles Doxelare, greffier de la même châtellenie.

Jean Adin, haut pointre de la châtellenie de Courtrai.

Gérard de Clercq, receveur de la même châtellenie.

Guillaume de Waelwicq, seigneur de Walbourg, grand bailli du pays de Waes.

Messire Charles de Gruutere, chevalier, seigneur d'Exaerde, haut échevin du même pays.

Me Jean Wouters, id.

Me Pierre de Rycke, pensionnaire du même pays.

Josse Mattheuszoon, bourgmestre du commun de la ville de l'Écluse.

Pierre de Backere, échevin de la même ville.

Me Paul du Preys, greffier de la même ville.

Hughes de Clercq, chevalier, bourgmestre de la ville de Nieuport.

Guillaume de Kerchove, échevin de la même ville.

Louis de Baenst, bourgmestre du commun de la ville de Furnes.

Jacques Wyse, échevin de la même ville.

Jean Eghels, greffier de la même ville.

Martin Vanden Dorpe, bourgmestre de la ville de Dixmude.

Louis Mignon, pensionnaire de la même ville.

Jean Baldekin, échevin de la ville de Dunkerque.

Me Cornelle de Meyere, pensionnaire de la même ville.

David Scotte, bailli de la ville de Gravelines.

Jean Morcel, échevin de la même ville.

Jean de Lichtervelde, écuyer, seigneur de Beaurewart, bailli de la salle et châtellenie d'Ypres.

Nicolas de Wale, bailli des Onze-Paroisses.

Jean de Greboval, écuyer, seigneur de Bakelrode, receveur de la ville et châtellenie de Cassel.

Corneille Malegheer, landhoudere du commun de la châtellenie de Furnes.

Jean de Mol, échevin et keurheer de la même châtellenie.

Me Jean Sannekin, pensionnaire de la même châtellenie.

VI. — Comté d'Artois.

Clergé.

Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras.

Gérard d'Hemricourt, abbé de Saint-Bertin.

Jean Fachin, abbé de Saint-Jean-au-Mont.

Me François de Bordey, chanoine d'Arras.

Me Martin de Thilly, chanoine de Saint-Omer.

Noblesse.

Monsieur de Bugnicourt.

Messire Maximilien de Melun, chevalier, vicomte de Gand, gouverneur des ville et cité d'Arras.

Messire Gilles de Lens, chevalier, seigneur d'Aix.

Messire Pierre de Bergues, chevalier, seigneur d'Ollehain.

Messire François de Gosson, chevalier, seigneur de Halloy.

Tiers état.

Me Pierre Courcol, écuyer, seigneur de Douchy, échevin d'Arras.

Bauduin Longlet, id.

Me Charles du Mont-Saint-Éloy, licencié ès lois, conseiller de la même ville.

Jean de Bersacques, écuyer, échevin de Saint-Omer.

Jean Lescuyer, écuyer, seigneur de Bretel, échevin de Béthune.

Me Antoine Le Carpentier, docteur en médecine, id.

VII. — Comté de Hainaut.

Clergé.

Martin, abbé de Crespin.
Michel, abbé de Hasnon.
Guillebert, abbé de Vicogne.
Me Eustache, doyen de la Salle, à Valenciennes.

Noblesse.

Messire George Rolin, chevalier, seigneur d'Aymeries.
Messire Jean de Carondelet, chevalier, seigneur de Solre.
Antoine de Montigny, seigneur de Noyelles.

Tiers état (1).

Henri Dessuslemoustier, échevin de Mons.
François Godin, id.
Ursmer de Trahegnies, du conseil de la même ville.
Jean Bourdon, id.
Jean Malapert, id.
Me Jacques Vivien, conseiller pensionnaire de la même ville.
Me Séverin François, id.
Sire Pierre Godin, prévôt de Valenciennes.
Jacques de Hertaing, seigneur d'Auwain, du conseil de la même ville.
Jean Le Poivre, seigneur de Rossel, id.

---

(1) Le tiers état avait nommé, outre ces députés, Jacques, seigneur de Peissant, échevin de Mons, et Pierre Razoir, du conseil de la ville de Valenciennes (voy. l'*Inventaire des archives des chambres du clergé, de la noblesse et du tiers état de Hainaut*, publié par M. Lacroix, 1852, in-4°, p. 102). Ces deux députés ne purent probablement pas assister à l'assemblée du 25 octobre, puisque leurs noms ne figurent pas dans l'acte des serments réciproques que Philippe II et les députés des états prêtèrent le 26.

Me Antoine Corvillain, conseiller pensionnaire de la même ville.

François Goubille, conseiller ordinaire de l'Empereur et greffier des états.

VIII. — Comté de Hollande.

Noblesse.

Messire Adrien de Mathenes, chevalier.
Ott Van Assendelft, seigneur de Goudriaen.
Willem Van Lochorst.
Jacob Vander Duyn.

Villes.

Arien Van Blyenburch Adriaensz., écoutète de Dordrecht.
Screvel Ockertsz., trésorier de la même ville.
Me Cornelis Van Hogelande, pensionnaire de la même ville.
Dirck Van Panderen, bourgmestre de Harlem.
Willem Cornelisz. Gael, échevin de la même ville.
Me Quirin Direxz., député de la même ville.
Jan Dirck Herpertssens Vuytenbroeck, bourgmestre de Delft.
Me Quirin Aertsz., député de la même ville.
Me Adrien Van Leyden, pensionnaire de la même ville.
Geryt Roelofsz., bourgmestre de Leyde.
Me Frans Adriaenssens, échevin de la même ville.
Me Cornelis Van Veen, pensionnaire de la même ville.
Henryck Direxz., bourgmestre d'Amsterdam.
Pieter Canter, id.
Me Reynier Zwyn, pensionnaire de la même ville.
Simon Gerytsz., bourgmestre de Gouda.
N. Fransz., échevin de la même ville.

IX. — Comté de Zélande.

Clergé et Noblesse.

Maximilien de Bourgogne, seigneur de Beveren, Flessingue, la

Vère, etc., amiral de la mer, gouverneur de Hollande, Zélande, etc. (1).

Villes.

Augustin Cornelisz., échevin de Middelbourg.
Jacob Pietersz. Bonte, conseiller de la même ville.
Adrien de Proost, secrétaire de la même ville.
Me Pierre de Suut, *aliàs* Vulcanus, pensionnaire de la même ville.
Yeman Claes Yemantsz., bourgmestre de Zieriesée.
Willem Simon Maertsz., échevin de la même ville.
Lievin Cornelisz. De Wale, id.
Wittelle Lievinsz., pensionnaire de la même ville,
Job Willemsz. Goerée, bourgmestre de Goes.
Willem Michielz., échevin de la même ville.
Me Jacob Rycke, pensionnaire de la même ville.
Jean Anthoenisz., bailli de Romerswalle.
Cornelis Willemsz. Levendale, bourgmestre de la même ville.
Joos Pietersz., échevin de la même ville.
Willem Jansz. Olifant, id.
Cornelis Baeltez., bourgmestre et échevin de la Thole.
Me Pierre Resen, secrétaire de la même ville.

X. — Comté de Namur.

Clergé.

Benoît de Mailly (2), abbé de Brogne.
Nicolas Sarteau, abbé de Waulsort.
Me Jacques Voroux, licencié ès droits, pensionnaire du clergé.

---

(1) En Zélande, l'ordre du clergé se composait de l'abbé de Middelbourg, et celui de la noblesse du seigneur de la Vère et Flessingue, seulement. L'abbé de Middelbourg donna commission à Maximilien de Bourgogne de le représenter dans les cérémonies du 25 et du 26 octobre.

(2) Les noms de cet abbé et de celui de Waulsort ne sont pas dans la *Spécification* du MS. de la Bibliothèque n° 13211, laquelle porte seulement : « Les abbés » de Brongne et Waulsors. » Je les ai empruntés à l'*Histoire de Namur*, par Galliot, t. IV, pp. 198 et 218.

Noblesse et plat pays.

Gérard de Crahen, lieutenant au bailliage de Namur.

Henri, seigneur de Lignier.

Pierre de Senzeille, écuyer, seigneur de Saint-Martin, capitaine du château de Namur.

Messire Jean de Warisoul, chevalier.

Messire Jean de Féroz, chevalier, bailli de Fleurus.

Villes.

Messire Philippe de Senzeille, chevalier, seigneur d'Aublain, mayeur de Namur.

Me Jean Favelly, docteur en droit, échevin de la même ville.

Jean de Maillen, seigneur de Godines, id.

Philippe de Courtil, élu de la même ville.

Jacques le Thourier, juré de la même ville.

XI. — Villes et chatellenies de Lille, Douai et Orchies (1).

Julien Grandin, seigneur de la Tennardrie, lieutenant général de la châtellenie de Lille, cour et halle de Phalempin.

Jacques de Landas, écuyer, seigneur de Wannehaing, bailli de la baronnie de Cisoing.

Jean Baillet, bailli de la seigneurie de Wavrin.

Pierre de Pontrewart, écuyer, bailli de la seigneurie de Commines.

Messire Jacques Rouzée, chevalier, seigneur de Rabecque, rewart de la ville de Lille.

Guillaume le Blanc, écuyer, seigneur de Bailleul, mayeur de la même ville.

---

(1) Quoique faisant partie du comté de Flandre, les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies avaient des états particuliers.

Philippe du Bacq, échevin de la même ville.

Antoine Cauwet, id.

Antoine Heem, id.

Me Pierre Miroul, conseiller pensionnaire de la même ville.

Eustache Danst, écuyer, seigneur de Jumelles, échevin de la ville de Douai.

Charles de Wasqual, écuyer, id.

Jacques de Bacquehem, écuyer, seigneur d'Agnez, un des six hommes de la ville de Douai.

Me Jean de Lattre, écuyer, licencié ès droits, seigneur d'Oudenhove, lieutenant de la gouvernance de Douai.

Adrien de Villers, seigneur de Faignolet.

Me François Dubois, écuyer, licencié ès droits, conseiller pensionnaire de la ville de Douai.

Jean Meurisse l'aîné, échevin de la ville d'Orchies.

Charles Crombet, id.

Antoine de Clerbus, id.

Jean Dubiez, greffier de la même ville.

XII. — Seigneurie de Tournai et Tournaisis (1).

Ville de Tournai.

Messire Guillaume de Cambry, chevalier, seigneur d'Ère, prévôt de la commune.

Sire Gilles Hulland, vicomte de Roulers, mayeur des échevins de la ville.

Me Laurent de Preys, premier pensionnaire de la ville.

Bailliage de Tournaisis.

Messire Guillebert d'Ongnyes, protonotaire du saint-siége aposto-

(1) Charles-Quint, après la prise de Tournai, en 1521, avait réuni cette ville, ainsi que le Tournaisis, au comté de Flandre : néanmoins l'une et l'autre restèrent en possession d'avoir des états particuliers.

lique, vicaire général de l'évêché, grand archidiacre et chanoine de la cathédrale de Tournai.

Me Anselme Le Febvre, chancelier et chanoine de la même cathédrale.

Me Quentin Alegambe, licencié ès lois, conseiller de l'Empereur et son avocat fiscal au bailliage de Tournai et Tournaisis, bailli de Rumes.

XIII. — Seigneurie de Malines.

Messire Gilles de Gottignies, chevalier, communemaître de la ville de Malines.

Jean Van Beeringen, échevin de la bourgeoisie.

Rombaut Van Aken, *aliàs* Zoutemont, ancien échevin des métiers.

Jean Schoofs Claesz., doyen de la draperie.

Jean Mol, juré du même métier.

Jean Schoofs, fils de Philippe, juré de la bourgeoisie.

François Pieters, *aliàs* Van Cats, trésorier.

Me Henri Van Meere, secrétaire de la ville.

XIV. — Seigneurie de Frise.

Clergé.

Ysebrant, abbé de Lielum.

Noblesse.

Messire Sicke Van Dekema, chevalier, conseiller en Frise.

Me Aggeus Albada, id.

Schelte Van Lyanckema.

Jemme Van Bourmania.

Villes.

Tzomme Wybes, olderman de Sneeck.

Jacob Sybrants, bourgmestre de Leeuwaarde.

Reyner Annes, bourgmestre de Boltzweert.

XV. — Seigneurie d'Utrecht.

Messire Adrien de Renesse, doyen du Dom.
Jean Van Voorthuyssens, chanoine du Dom.
Claes Vander Burch, chanoine de Sainte-Marie.
Antoine Van Ysendooren.
Henryck Valckenaer.
Cornelis Vander Maet, bourgmestre d'Utrecht.
Louis Botter, député d'Amersfort.
Thyman Diewit, député de Wyck.

XVI. — Seigneurie de Groningue.

Jean Sertkinge.
Sascher Van Heringa.
Jean Van Euwssum.
Aepke Onsta.
Coppin Jarges.
Egbert Altinck, secrétaire de la ville.

APPENDICE *G.*

(Voy. p. 115.)

Lettre de Charles-Quint a l'Université de Valladolid, écrite de bruxelles, le 16 janvier 1556.

El Rey.

Por las cartas que he mandado escribir después que salí desos reynos, ternéis entendido el subceso que an tenido nuestras cosas, y como emprendí la guerra en Alemaña por lo tocante á la religion, deseando, como era razon por la obligacion que tenia, á reducirlos y volverlos al gremio de la Iglesia; procurando de poner paz y quietud en la christiandad; asistiendo y haciendo por mi parte todo lo posible para que se convocase el concilio; procurando que se concluyese é hiziese la reformacion tan necesaria, para mejor atraer á los que se han apartado y desviado de la fe, y teniéndolo por la bondad de Dios en buenos términos, el rey de Francia rompió ultimamente la guerra, por mar y tierra, sin tener ninguna justa causa ni fundamento, ayudándose de los Alemanes que contra su fidelidad hiciéron liga con él, y trayendo el armada del Turco, con tanto daño de la christiandad, y especialmente de nuestros Estados y señoríos, queriéndolos invadir, de manera que por lo uno y lo otro fuí forzado y necesitado á levantar los exércitos que he juntado : de que se me han seguido grandes trabajos, así por haber andado en campaña como por tratar negocios tan continuos y pesados que se han ofrecido, que han sido causa de la mayor parte de las enfermedades é indisposiciones tan largas que he tenido y tengo de algunos años á esta parte, y de hallarme tan impedido y falto de salud, que no solo los he podido ni puedo tratar por mi persona y con la brevedad que convenia, mas conozco que he sido impedimento para ello. De que he tenido y tengo escrúpulo, y quisiera

mucho haber ántes de agora dado órden en ello: pero, por algunas suficientes causas, no se ha podido hacer en ausencia del serenísimo rey de Inglaterra, de Nápoles, príncipe de España, mi muy caro y muy amado hijo, por ser menester comunicar, asentar y tractar con él cosas importantes; y para este propósito, demás de venir á efectuar su casamiento con la serenísima reina de Inglaterra, ordené que pasase ultimamente á estas partes. Habiendo venido aquí, acordé, como primero lo tenia determinado, renunciarle, cederle y traspasarle desde luego, como lo he hecho, esos nuestros reinos y señoríos y Estados de la corona de Castilla y Leon, y lo anejo é dependiente á ello, como mas cumplida y bastantemente se contiene y declara en la escriptura que desto habemos hecho y otorgado el dia de la fecha desta, confiando que con su mucha prudencia, segun lo ha mostrado hasta aquí en todo lo que ha tratado, en mi lugar y nombre, y por sí propio, los gobernará, administrará, defenderá é terná en paz é justicia. Y escribimos á las ciudades y villas desos reinos, que, levantando pendones y haciendo las solemnidades que se requieren y acostumbran para la ejecucion de lo sobredicho, de la misma manera que si Dios hoviese dispuesto de mí, obedescan, sirvan y acaten y respeten de aquí adelante á dicho serenísimo rey, cumpliendo sus mandamientos, por escrito y de palabra, como de su verdadero señor y rey natural, segun y como han cumplido y debian cumplir los mios propios. De todo lo qual nos ha parescido mandaros avisar, para que sepais nuestra resolucion y lo que proveemos. De Brusselas, á XVI de enero de M. D. LVI años.

(Archives de Simancas, *Estado*, liasse 511.)

APPENDICE *H.*

(Voy. page 124.)

LETTRE DE LA PRINCESSE DOÑA JUANA, GOUVERNANTE DES ROYAUMES D'ESPAGNE, A PHILIPPE II, ÉCRITE DE VALLADOLID, LE 13 JUIN 1556.

..... Aunque, ántes de agora, he escrito á Vuestra Alteza cuanto conviene á su servicio y bien destos reynos su brebe venida á ellos, y Vuestra Alteza me ha escrito que, placiendo á Nuestro Señor, vernà en todo este año, de que tengo el contentamiento que es razon, porque, segun la urgente necesidad que hay de su presencia, que va cresciendo cada dia, paresce que es largo término, y los diputados del reyno, que están de presente aquí juntos para lo del encavezamiento, han hecho instancia, en nombre dél, para que torne á suplicar á Vuestra Alteza lo avrevie cuanto mas ser pudiere, y lo mismo han hecho los consejos real, inquisicion, Yndias, hacienda, órdenes, contadores de hacienda, y presidente y oidores de la chancillería que aquí reside, diciendo las causas que á cada uno dellos se ofrecen por que así conviene y es necesario, como Vuestra Alteza verá particularmente por las cartas que sobre ello han acordado escrivirle para suplicárselo, que van con esta; y haviéndose tratado y praticado sobre ello por los del consejo de Estado y de guerra muy particularmente, y consultádomelo, he determinado embiar á Fadrique (1) por la posta, para que, visitando á Vuestra Alteza de mi parte y del serenísimo príncipe mi sobrino, le dé las dichas cartas, y traiga á Vuestra Alteza á la memoria algunas de las causas principales por que parece que conviene á servicio de Nuestro Señor y suyo, y conservacion de todos sus Estados, y bien destos reynos, su breve venida á ellos, que son las siguientes :

---

(1) Don Fadrique Enriquez, majordome du prince D. Carlos.

Siendo público que el Emperador mi señor ha renunciado en Vuestra Alteza los reynos y Estados anexos á la corona de Aragon, usan y ejercen de presente en ellos sus lugares tenientes y otros oficiales la gobernacion por los poderes y previlegios de Su Magestad Cesarea, y se pretende que Vuestra Alteza ha de jurar personalmente los fueros y constituciones de aquellos reynos, cuando oviere de ser rescibida: por razon de lo cual conviene la breve venida de Vuestra Alteza, y de la dilacion della podrian resultar no pequeños incombenientes.

Asimismo el tiempo en que se suelen hacer las córtes en aquellos reynos es cumplido, y en ellos parece que Vuestra Alteza tiene cosas importantes que proveer, así como las pretenciones contra la capitanía general de Cataluña, y si las que pretenden cobrar de la gente de guerra, y los derechos del general que pretenden, se le han de pagar de las cosas que se compran para los ejércitos y armadas, y lo de las luyciones, que otras cosas importantes, que sin la presencia real no pueden ser tratadas, ni yo puedo ser avilitada para tener córtes sin la presencia de Vuestra Alteza.

Para tratar de la recuperacion de Bugía y empresa de Africa, para lo cual estos reynos han ofrecido la ayuda de gente y dineros que se ha escrito, y dar órden en la provision y defensa de las fronteras de Africa, conviene mucho la breve venida de Vuestra Alteza. El estado en que están las cosas de la hacienda destos reynos, entenderá Vuestra Alteza particularmente por las relaciones que le han embiado y embian los que la tienen á cargo, y verá que conviene su breve venida para dar alguna órden como se cumpla lo que se deve, y provea lo necesario para seguridad del reyno, y que sin su presencia no se puede hacer; y de dilatarse podrian seguirse muchos incombenientes.

Conviene y es necesario juntar córtes en Castilla, para jurar á Vuestra Alteza, y para cosas importantes al gobierno, y para buscar manera como el patrimonio real se desempeñe, y procurar que los súbditos della sirvan y ayuden á Vuestra Alteza para ello: de lo cual parece no conviene tratar en su ausencia.

Asimismo, siendo cosa que tanto convernia quitarse Vuestra Alteza de gastos durante la tregua, para hallarse apercibido, y proveido, si se rompiese la guerra, paresce que no lo puede hacer, no viniendo á estos reynos; y en dilatar su venida, se pierde para esto mucho tiempo.

Ya Vuestra Alteza sabe, por lo que se le ha escrito, cuan escandalizada está la clerecía destos reynos sobre lo que toca á la cuarta, y las dificultades que por parte de Su Santidad se ponen en esto, y se dice que pretenden poner en lo de la cruzada, como habrá visto por lo que se escrive de Roma, lo cual se puede mal allanar, conviniendo mucho hacerlo, sin la breve venida de Vuestra Alteza.

En las cosas de Yndias hay negocios de gran importancia tocantes á la conversion y dotrina de los Yndios, conservacion y aumento de los Estados de Vuestra Alteza, y aprobechamiento de su hacienda, para los cuales es necesaria su presencia y breve probision y remedio.

De cada una de las cosas que están dichas dependen otras que no se declaran y se dejan de decir, porque seria muy largo proceso. En suma, se dice y paresce que, viniendo Vuestra Alteza á estos reynos con brevedad, podrá facilmente conservar y aumentar sus Estados con gran autoridad, como lo hiciéron los reyes católicos sus abuelos y el Emperador mi señor, el tiempo que residió en ellos. Y estando ausente, con dificultad podrá sacar dineros destos reynos, para gastar fuera dellos, aunque sea con consumicion y detrimento de su hacienda.

Y movida de las causas que están dichas, y de otras muchas que hay, y se dejan de referir por lo que arriba se dice, le he mandado suplique á Vuestra Alteza de mi parte, como yo por esta lo hago cuan encarecidamente puedo, abrevie su venida á estos reynos lo mas que pudiere, y que no solo en ninguna manera pase del tiempo que Vuestra Alteza me ha escrito que entiende venir, que seria de grandes incombenientes, mas, si fuere posible, sea ántes, porque, si queda para el agosto ó setiembre, cualquier dificultad al tiempo, ó otro impedimiento de negocios, la podria diferir para el imbierno, el cual no es tiempo cómodo ni apto para navegar en el mar de España. Que allende de ser cosa tan conveniente y necesaria, y del gran contentamiento y satisfacion que dello recibirán estos reynos, yo lo tendré en mayor merced que podria encarescer, como mas largamente lo dirá de mi parte el dicho Fadrique, á quien me remito; al cual suplico á Vuestra Alteza mande despachar con brevedad, avisándome de su determinacion y salud, y de la del Emperador mi señor.

Nuestro Señor, etc. A 13 de junio de 1556.

(Archives de Simancas, *Estado*, liasse 119.)

APPENDICE *I.*

(Voy. p. 129.)

Instruction a Messieurs de la ville, pour obvier contre ce que pourroit infecter l'air, et pour l'infection corriger (1).

Premièrement, serra bon de diligenter la purgation et mundification des rues et cannals des ordures, fientes, bestes morts, sang et aultres infections, et que par les conduytz d'eau se purgent jusques bien loing de la ville.

Que les retraictz communs, ayant notables infections, se corrigent de leur maulvayse senteur, en jectant dedans quelque portion de la chaulx vive.

Que soit pourveu aulx povres mendiants, affin qu'ilz ne se communiquent entre le peuple.

Que à ceulx qui deviennent malades de la maladie contagieuse, soit pourveu d'ung lieu et maison dehoirs la ville, et d'ung médecin et cirrurgien et serviteurs, lesquelz soient séparés du peuple, et n'ayent avecq les sains et entre le commun nulle conversation.

Que aux portes de la ville soit mis bonne garde, pour n'en laisser entrer dedens la ville ceulx qui viendront des lyeulx infectz.

Les maisons ayans fenestres au mydi et vers la bize, serront ouvers envers la bize, et serrés vers mydi.

Pourveoir que ne se vendent fruycts pourris et non frès, ne aussy nulle aultre viande corrompue, soit chair ou poysson.

---

(1) Titre littéral de la pièce.

On lit, au dos, écrit de la main du président Viglius : « Délivré au bourgue- » maistre Vander Eycken, à Bruxelles, le jour de Saint-Jehan-Baptiste 1556. »

Serroit bon, deulx ou trois fois la sepmaine, de faire feu devant les maisons sur les rues, de bon bois et sec.

Et, quant ausdits povres, sera requiz de faire commander à tous que ne sont adomiciliez en ceste ville, de incontinent se retirer, et donner ordre aux portes qu'ilz ny rentrent.

Et, quant à ceulx que sont de la ville, les faire tenir en leurs maisons, et illecq leur faire administrer les aulmosnes, ordonnant aucuns qui les pourront collecter, pour non infecter le peuple par leur conversation.

(Minute, aux Archives du royaume : Collection des papiers d'État et de l'audience.)

APPENDICE *K*.

(Voy. p. 140.)

Inventaire des Ornements impériaux qui furent remis a Philippe II, par ordre de Charles-Quint, le 18 septembre 1556.

S'ensuyt la déclarasion des bages et joyaulx et autres parties que, par commandement esprès du Roy, nostre sire, Franchoys de Vallières, ayde de garde-joyaulx de Sa Mageste, a délivré et mis ès mains de Gille Sanche de Bazan, garde-joyaulx de Sa Mageste, en la présence de Jan de Vandenesse, contrôleur de la maison de Sa Mageste, ce xviii^me^ de septembre XV^c^ LVI, estant à Gant.

. . . . . .

Ornements impériaux, dont l'Empereur se sert à présent.

Premiers, la couronne impériale d'or, où il y a dessus huyt grans fleurons, et plus baz huyt petitz fleurons assiz sur ung cercle d'or de la mesme couronne : sur lesquels huyt grands fleurons y a, sur chascune, une grosse perle; dedens lesdicts grans fleurons y a, en chascune, ung chaton; en chascune desdicts chatons il y a enchâssé ung grant ballay, et deçà et delà de chascun chaton y a une perle, que font seize perles, et entre lesdicts flourons sont huyt plus grosses perles. Et plus baz desdicts grans fleurons, et soubz ledict ballays, il y a huyt belles esmeraudes, et dessous lesdictes esmeraudes sont huyt perles pendantes; deçà et delà, plus baz, il y a seize poinctes de diamans, et ung petit plus bas, entre lesdictes poinctes de diamans, où que se rassemblent et se sont lyez les brances desdicts grans fleurons, sont huyt perles pendantes. Et encoires plus baz desdicts grans fleurons, il y a huyt diamans, assavoir : une petite triangle plat, ung

quarré taillé en fache, deux tables, ung cœur, aussy en face, encoires trois tables de diamans; et à chascun costé desdicts diamans y a une perle, que font seize perles. Au pied de chascun desdicts grans fleurons, reposans sur ledict cercle, y a trois perles posez en triangle, montans ensemble à vingt-quatre perles. Aux huyt petitz fleurons sont six cailloux et deux tables de rubis, dont l'une se nomme par l'orfebvre une table de spinelle. Et, descendant plus bas, sont huyt petitz fleurons, et sur chascun trois perles fermées. Et, au cercle de ladicte couronne sur le devant, y a une belle et grande table de diamant, ung cueur de diamant taillé à fache, avec une table de diamant, ensemble ung diamant à facette, avec une esmeraulde en table; deux autres esmerauldes taillées sur le rond, et encoires une esmeraulde en table cassée, et huyt gros ballays. Et encoires audict cercle, entre lesdictes pierres, sont seize trousses de perles, chascune à cincq perles, qu'est en nombre de quatre-vingts perles. Pour servir à laquelle couronne, y a une mitre de toille d'argent tissue, brodée à tous costez de perles, la pluspart menues; à l'un costé d'icelle mytre, par dehors, il y a deux rosettes de diamant, ung triolet de trois petites tables de rubis, deux petites tables de diamant, ung petit diamant plat triangle, une petite table de rubis et deux petitz cailloux de rubiz, aussy le tout mis en or; et à l'autre costé de dehors y a deux rosettes de diamant, ung triolet de trois petites tables de rubis, trois tables de diamans et trois cailloux de rubis, le tout mis en or. Et en la fente dessus ladicte mytre, aussy brodé de perles, comme devant, sur sattin blancq, il y a, à l'un costé, une rosette de diamant et deux petites poinctes de diamant, aussy mises en or, et, à l'autre costé, une autre rosette de diamant et deux petitz diamans plaz triangles, aussy mis en or. Dessus ladicte couronne y a ung autre cercle d'or à demy ront, dit thiaire impérial, au plus hault duquel y a ung grant caillou de ballay perché à jour. Et, en descendant, à l'un costé et l'autre dudict thiaire sont douze petites tables de diamant; plus y a audict thiaire douze ballays, de diverse fachon; encoires y a audict thiaire, tant du lung que du travers, quatre-vingt et seize perles. Aussy, sur le devant de ladicte couronne, y a une croix d'or à deux endroiz, sur le devant de laquelle sont cincq tables de diamans, assavoir : la premierre, et celle de dessus, une table de diamans plus longue que large; celle du mitain assez espesse, venant du pape

Paul; celle d'embaz acheptée, avecq celle de dessus, à Gremonde, et à chascun costé deux plus petites tables, et à l'entour sept trousses, chascune de deux perles. Et, à l'autre costé, y a aussy sept trousses de perles à deux; ou milieu y a une rosette en chaton d'or, avec une table de rubis, et allentour trois diamans taillez en fache. Et allentour de ladicte croix, par dehors, sont aussy seize trousses de perles, chascune de deux, estans lesdictes perles ensemble en nombre de cincquante-quatre. Pesant tout icelle couronne douze marcs deux onces.

Item, deux pendans servans à ladicte couronne, brodez de perles, sur tissues d'argent : l'un garny de deux petiz cailloux de rubis, quatre petites esmerauldes, deux poinctes de diamant, deux moyens saphirs et deux ballays, l'un quarré et l'aultre à demy rond, et deux moyennes tables de diamant, l'une plus grande que l'aultre, le tout mis en chatons d'or, les deux boultz d'iceux pendans d'or esmaillés; et au baz dudict pendant y a quatre perles pendantes, deux ballays percez, trois louppes de saphir, aussy percez. Et en l'autre pendant il y a deux cailloux de rubis, quatre esmerauldes, deux tables de diamans, deux moyens saphirs, l'un en table et l'aultre en triangle, deux ballays et deux moyennes tables de diamans, l'une plus grande que l'autre, aussy en chatons d'or; les deux boultz dudict pendant garny d'or et esmaillez comme le précédent, où il y a quatre perles pendantes, deux petits ballays percez, et trois louppes de saphir, aussy percées.

Item, deux bonnetz servans à porter ladicte couronne, assez usez : l'un de velours cramoisy, et l'autre de sattin blancq.

Item, une paire de gands riches, de fil d'or, figurez de soye rouge, avecq deux pendans garnyz de six cens soixante-six rondes perles, sans y comprendre les petites perles pendantes aux deux cordons.

Item, une autre paire de gans, aussy de fil d'or, figurez de soye rouge, bordées au boult de petites semences de perles.

Item, une dizaine de pater nostres rondes de pierre dicte *lapis lazuri*, figurez d'or; une croix et ung annel de mesmes, garny de neuf marches d'or entre deux, avecq une houppe de soye bleue et fil d'or.

Item, une autre dizaine de pater nostres, aussy de lapis lazuri, taillez en petitz wazes ; une croix de mesmes, garnye au bas d'une

pommette d'or de senteurs, avecq une houppe de fil d'or et de soye noire, le tout pendant à ung anneau d'or.

Item, ung monde impérial, tout d'or ponçonné, à personnaiges, aiant ung cercle au milieu, tout à l'entour de la pomme, sur laquelle y a six ballays, quatre saphirs et trois esmerauldes, avec douze trousses de perles à deux et une à trois; le demy-cercle dessus et le traverson joindant garny de quatre ballays, cincq saphirs, avecq neuf trousses de perles à deux. La croix dudict monde, sur le derrière, est garnye d'un grand ballay quarré, d'un petit, tout embaz de deux saphirs, de deux petites poinctes de diamant et huyt trousses de perles à deux; et, à l'autre costé de ladicte croix, qu'est le devant, il y a ung grand saphir, ung petit, au baz quatre ballays et huyt trousses de perles à deux. Par le dehors, et tout à l'entour de ladicte croix, il y a quatorze trousses de perles à deux, et au plus hault de la croix il y a ung ballay mis à jour. Pesant ledict cincq marcs six onces.

Item, ung sceptre impérial, d'or, garny au boult d'embas de seize perles pendantes; au-dessus d'icelles il y a quatre ballays, quatre saphirs, huyt perles fermées, et ung peu plus hault y a aussy seize perles fermées. Au milieu dudict sceptre, au-dessoubz du pommeau, a seize perles pendantes; au-dessus icelle il y a quatre ballays et quatre saphirs, avecq huyt perles fermées, et encoires au-dessus seize perles fermées. Au troisiesme pommeau, au-dessoubz d'icelluy, y a seize perles pendantes; et plus hault y a quatre ballays et quatre saphirs, avecq huyt perles fermées entre lesdicts ballays et saphirs, et encoires au dessus y a seize perles fermées; encoires plus hault y a quatre grans fleurons, et dessus iceulx quatre petites feuilles d'or, garnyz ainsy que s'ensuyt, assavoir : les quatre grans fleurons, de quatorze ballays fermés et de deux pendantes, de quatorze saphirs fermés et de deux pendans, et entre lesquelz y a trente-deux perles fermées, et sy y a encoires quatre-vingtz et quatorze perles pendantes; et sur chascune desdicts quatre petitz fueillets d'or y a une trousse de perles, chascune trousse de sept perles. Et encoires plus hault desdicts quatre petitz feuillez d'or, y a quatre autres moindres fleurons, garnys de huyt ballays fermés, de deux autres pendans, de huyt saphirs fermés et de deux autres pendans, et entre lesquelles pierres y a vingt-quatre perles fermées, et dessoubz et dessus y a soixante perles pendantes. Et au pommeau d'en hault, au-dessoubz

d'icelluy, sont huyt perles pendantes, plus hault quatre ballays et quatre saphirs fermés, et entre iceulx y a huyt perles fermées. Encoires plus hault y a seize perles fermées, et au-dessus, à la poincte, y a ung ballay mis en ung chaton. Pesant douze marcs ung once dix estrelins.

Item, une espée impériale, qui se met en pluisieurs pièces, tout d'or, et garnye comme s'ensuyt, assavoir : le pommeau d'en hault, de l'un des costez, au milieu, d'un grand saphir, environné de cincq ballays et de cincq trousses de perles à deux, et vingt-trois perles fermées à brodure, et, à l'autre costé, au milieu, d'un grant ballay, environné de cincq saphirs et de cincq autres trousses de perles à deux, et, sur la bordure, vingt-deux perles fermées, une piécette d'or faicte en feullaige, servant, au boult d'en hault dudict pommeau, pour river le fer de la manche de la lamielle : le milieu de ladicte manche de ladicte espée, par le neu, garnye de deux ballays et de deux saphirs, de quatre trousses de perles à quatre; et le boult de ladicte manche, joindant au pommeau dessusdict, est garny de deux ballays, de deux saphirs et de deux trousses de perles à quatre. Le gros pommeau baz, reposant sur la croissure de ladicte espée, garny, de l'un des costez au milieu, d'un ballays et de six perles, et, allentour d'icelluy, d'une esmeraulde et cincq saphirs et quatre trousses de perles à deux, et de deux trousses de perles à quatre; l'autre costé dudict pommeau d'embaz garny, au milieu, d'un saphir et six perles, et, à l'entour d'icelluy, d'une esmeraulde et cincq ballays et quatre trousses de perles à deux, et deux trousses de perles à quatre. La croissée d'icelle espée garnye de huyt ballays et huyt saphirs, de douze trousses de perles à quatre, et de quatre trousses de perles à deux, et à chascun des deux boults y a quatre perles fermées. La gayne de ladicte espée garnye, de l'un des costés, de quarante-deux ballays, de quarante-ung saphirs, de soixante-sept trousses de perles, à quatre, dont s'en fault cincq perles, de cinquante autres fermées; les rolles du milieu, où sont escript les cincq vocales (1), est garny de six trousses de perles à deux; l'autre costé de ladicte gayne est garnye de

(1) Les cinq voyelles A, E, I, O, U, qui formaient la devise de la maison d'Autriche, depuis Frédéric III.

quarante-deux ballays, de quarante-ung saphirs, de soixante-huyt trousses de perles à quatre, dont s'en fault trois perles, et cinequante autres perles fermées, et sur le rollet du millieu, où sont aussy escript vocalles, y a semblablement six trousses de perles à deux; et le boult de ladicte gayne est garny de deux grosses plattes perles et six petites perles. Pesant ensemble, parmy le cuyr et bois qui est dedans, vingt-huyt marcs cincq onces cincq estrelins.

Item, une chainture d'espée tissue de soye cramoisye et de fil d'or.

Item, deux demies chausses de satin cramoisy, attachez avecq les solliers de velours cramoisy hault jusques à la cheville de pied : lesdicts solliers garnys de pluseurs perles en broderie de feullaiges, et à dessus ung bord desdictes perles. A chacun costé desquels solliers y a une rosette, faicte chascune de six perles, et sur le boult de devant une autre rosette de sept perles. Et dedans la bordure d'en hault sont séparément posées, en chascun desdicts solliers, trente perles plus grandes et rondes que les autres, et se treuvent lesdictes bordures et feuillaiges complies, sans qu'il y ait aucunes places vuydes. Et tant en la mesme bordure que au feullaige, y a pluisseurs desdictes perles plus grandes et milleurs que les autres.

Item, une robette de sattin cramoisy longue, doublé de taffetas rouge, aiant par le bas tout à l'entour ung petit bord plat de drap d'escarlatte.

Item, une aulbe et ung amict de finne toille de Cambray, ouvrez tout à l'entour, et par les fentes, à ung belle ouvraige de fil de soye blance, faict à l'éguille.

Item, une chainture pour ladicte aulbe, de cordon de fil de soye blance avec de fil d'or, garnye à chascun boult d'ung grand bouton d'or esmaillé de noir, semé tout à l'entour de poinctes faiz à modes de poinctes de diamant, et de trente-huyt perles fermées dessoubz le pied de chascun bouton, à trente-une chainnettes d'or, au boult de chascune pendant une perle : que sont à chascun bouton soixante-neuf perles, tant fermées que pendantes.

Item, une autre chainecture, aussy servant à ladicte aulbe, de semblable cordon de soye blanche mellée de fil d'or; à chascun desdicts boutons sont pendans huyt autres petitz boutons, aussy de fil d'or; et à ladicte chainecture sont aussy pendans, à quatre endroiz, quatre petitz cordons de mesme soye et fil d'or.

Item, une tunicelle de toille d'or traict, brodée d'une frange d'or et soye jaulne, et doublée de taffetas cramoisy, ayans aux deux costez, à l'endroict des coustures, depuis le hault jusques au bas, deux chaînettes tissues de fil d'or.

Item, une tunicque aussy de toille d'or traict, la doublure, les chainnettes de mesmes de la tunicelle avantdicte, au-dessus de laquelle tunicque, assavoir du collet devant seullement, y a ung bord faict de deux filletz de perles rondes, au nombre de quatre-vingt et trois; et entre lesdicts deux filletz y a ung ouvraige faict en feullaige de petites moyennes perles, en nombre quarante-sept, entre lesquelles en y a une, au millieu, plus grosse que les autres.

Item, treize pièches de broderies de perles semées de pierres, servans aux aulbe, amict, tunicelle et tunique devant spéciffiez, assavoir: deux à ladicte aulbe, ayans les fons de toille d'or traict, ouvré en broderye de feullaiges, tant de fil d'or, d'argent que de fil de soye de pluiseurs coulleurs, aiant sur ledict feullaige aucuns fillet de menues perles; et à la bordure de chascune d'icelles deux pièces sont allentour deux autres filletz de perles, aussy menues; entre lesquelz filletz y a autre ouvraige de feullaiges, semée d'autres menues perles; au milieu de chascune desdictes deux pièces y a une rosette ouvrée de semblables perles, et au milieu de chascune rosette y a ung saphir mis en chaton sur une rosette d'or. Item, deux autres pièces, servans au devant des manches de ladicte aulbe, du mesmes ouvraiges que les deux pièces avantdictes, sinon que à chascun des costés plus grande et longes costez n'y a que ung fillet de perles; au millieu de l'une desdictes pièces y a ung grant ballay mis en chaton sur une rosette d'or, et à chascun costé dudict ballay séparément y a une poincte de diamant, aussy avecq leurs chatons et rosettes d'or. En l'autre seconde semblable pièce y a, au milieu, aussy ung grand ballay, avec son chaton assis sur rosette d'or, à l'un costé duquel y a une poincte de diamant, aussy à chaton et rosette d'or, et à l'autre costé y a ung diamant à lozenges. Item, une autre piécette servant à l'amict devantdict, du semblable ouvraige que les deux précédentes, sauf que le fillet de perles pour bordure se contient tout à l'entour; au milieu y a ung diamant taillé parfont au milieu, et se semble estre de quatre pièces mises en ung chaton d'or sur une rosette d'or; et à chascun costé dudict diamant séparément y a ung caillou de rubis, avecq aussy leurs

chatons et rosettes d'or. Item, deux autres pièces servans au baz de la tunicelle, du mesme ouvraige borduré de mesmes perles que sont au baz des deux premières cy-devant, servans à l'aulbe; ayant chascune d'icelles deux pièces au millieu ung ballay, dont l'un est plus grandt que l'autre, les deux mis en chatons sur rosettes d'or. Item, deux autres pièces du mesme ouvraige, servans au boult des manches de ladicte tunicelle, ayant seullement tout à l'entour pour bordure ung fillet de perles; au milieu de l'une d'icelles deux pièces y a une rosette de diamant de dix pièces, comm'il semble, mises en chatons sur une rosette d'or, et à chascun costé séparément y a ung cailloux de rubis, aussy mis en chatons sur rosettes d'or esmaillées de gris. Et au milieu de l'autre semblable pièce y a aussy une rosette de diamant, comm'il semble, de six pièces, mises en ung chaton sur rosette d'or, et à chascun costé séparément y a semblablement ung caillou de rubis, les deux mis en chatons d'or sur rosettes, aussy esmaillés de gris. Item, encoires deux autres pièces servans au baz de la tunicque, de mesme ouvraige que les précédentes servans au bas de la tunicelle, au milieu de chascune desquelles pièces y a ung grant ballay mis en chaton sur rosette d'or, et ausdictes pièces n'y a nulles pierres aux costez desdicts ballays, et semble n'y avoir place où qu'il en ait eues. Item, deux autres pièces servans aux manches de ladicte tunicque, du mesme ouvraige des autres dictes, sauf qu'il est plus enrichi de perles, combien que la pluspart sont de la mesme sorte des autres. Au milieu de l'une d'icelles pièces y a ung grand ballay mis en chaton sur rosette d'or, aiant à chascun costé séparément une table de diamant, avecq leurs chatons et rosettes d'or; et au milieu de l'autre desdictes pièces, y a ung autre grand ballay mis en chaton sur rosette d'or, aiant à l'un costé aussy séparément ung diamant taillé à face, et à l'autre costé ung autre diamant taillé par lozenge, en triangle, les deux mis aussy en chatons sur rosettes d'or.

Item, une estolle de toille d'or traict, doublée de sattin cramoisy, à chascun boult de laquelle y a une croix faicte de perles, ou milieu desquelles y a une perle plus grosse que les autres, icelles environnées chascun d'un fillet des mesmes perles, en nombre d'un costé de quatre-vingt et unze, et l'autre de cent et six, qui font en tout cent quatre-vingts-dix-sept perles, au-dessoubz desquelz boutz y a franges de fil d'or pendans, de la longeur de trois doibtz. Item, ung maniple, aussy

de toille d'or traict et doublé de sattin cramoisy, à chascun boult duquel y a une croix de perles, comme à ladicte estolle, sauf qu'il y a faulte, comme semble, de cincq perles : lesdicts deux boultz environnez de chascun d'un fillet de perles, l'un contenant soixante-dix-huyt perles, et l'autre quatre-vingts et une, que font en tout cent cinquante-neuf.

Item, une grande chappe impériale de toille d'or, doublée de sattin cramoysi, sur laquelle y a ung grant aigle à deux testes de velours noir, brodée avecq fil d'or. Item, deux longes cheneffes, servans à la chappe, dont l'ouvraige et les fonts est de la mesme fachon et sorte que sont les pièces servans à la tunicèle et tunique devant spécifiez, saulf que les perles sont plus grandes et riches que lesdictes pièces, com'il semble. En l'une desquelles cheneffes y a au-dessus premièrement ung saphir taillé en rond; plus baz y a ung grand ballay en caillou, à chascun costé duquel ballay y a une poincte de diamant; encoires plus bas ung grant saphir, plus long que large, aiant à chascun costé une esmeraulde; aussy dessoubz y a ung grant ballay en table, ayant à chascun costé une table de saphir; plus bas y a ung autre grand saphir en table, aiant à chascun costé une poincte de diamant; plus baz y a ung autre grand ballay en table, aiant à chascun costé une esmeraulde; plus baz y a ung saphir moindre que les autres, aiant à chascun costé une poincte de diamant; et encoires plus baz y a ung autre ballay en table, aiant à chascun costé ung moyen saphir, et tout à baz de ladicte cheneffe y a ung autre moyen saphir seul, sans nulle autre pierre : lesquelles pierres avantdictes sont posées séparément sur ladicte cheneffe, comme dict est, chascune mise en chatons sur rosettes d'or. Et en l'autre cheneffe y a plus hault ung saphir, au-dessoubz duquel plus baz y a ung grand ballay, aiant à chascun costé une poincte de diamant; plus baz y a ung grant saphir, accompaigné, comme dessus, de deux esmerauldes; plus baz y a ung ballay, acompaigné de deux saphirs; encoires plus baz y a ung grant saphir entre deux poinctes de diamant; plus baz y a ung autre ballay entre deux esmerauldes; plus bas y a ung autre saphir entre deux poinctes de diamant; plus baz y a ung autre ballay entre deux saphirs, et au plus baz y a ung ballay seul, sans autres pierres : lesquelles pierres avantdictes sont aussy posées séparément sur ladicte seconde cheneffe, chascune mise seullement en chaton sur rosettes d'or. Et sont lesdictes pierres avant men-

cionnés, et estans sur lesdictes deux cheneffes, en nombre de quarante-six pierres, assavoir : huyt grans ballays, dix grans saphirs, douze poinctes de diamans, huyt esmerauldes et huyt moyens saphirs.

Item, un pectoral, que se attache pour au dessus faire tenir ensemble lesdictes deux cheneffes, ayans aux deux costez deux charnières avecq deux espingles, le tout d'or ; allentour dudict pectoral y a deux filletz de perles rondes, assavoir : les premiers et les plus grosses contenant soixante-une perles, et le second fillet, qui sont moindres, contient soixante-douze. Dedans ledict pectoral y a aucun ouvraige d'autres menues perles ; et au milieu y a ung grand ballay, plus long que large, en chaton d'or, environné de quinze grosses perles fermées rondes, et aux deux quarrés d'en hault deux belles tables de diamant, en chatons d'or esmaillés de noir ; et aux deux quarrés d'embaz y a deux diamans en lozenges, l'un à face et l'autre tout humble : lesdictes cincq pierres mises sur rosettes d'or esmaillées de gris.

Item, une chappille, servant à ladicte cappe, de mesme toille d'or que ladicte cappe : le bord de laquelle capille est tout du mesme ouvraige, broderie et feullaige que les pièces servans à ladicte tunicelle et tunicque devant spécifiez. Estant au milieu ouvré en mesme broderie l'imaige de Charlemaigne, et en laquelle ymaige se treuvent mis, assavoir : une table, ung triangle et deux poinctes de diamans, trois tables de rubis et une table d'esmeraulde et trois petites esmerauldes. Au-dessus duquel Charlemaigne est l'ymaige de Dieu le Père, en semblable broderie, et à chascun costé dudict Charlemaigne y a une coulomne, ouvrée en broderie eslevée et enrichie de bonnes perles, les aucunes milleures et plus grosses que les autres, chascune desdictes coullomnes entournées d'un rolleau où qu'il y a escript la devise de Sa Majesté : *Plus oultre*. Et en l'une desdictes coulomnes, au-dessus, y a une table de diamant longue, aiant au-dessus une petite table de rubis ; et plus baz, au milieu de ladicte coulomne, y a ung grand ballay ; et en l'autre coulomne, en hault, y a ung diamant long et estroit : au-dessus dudict diamant y a une petite table de rubis semblable à l'autre devantdicte ; et plus baz, au milieu de ladicte seconde coullomne, y a ung autre grand ballay. Au baz de ladicte chappille, et soubz ledict Charlemaigne et lesdicts deux coullomnes sur broderie, à figure de mer, y a ung grant ballay entre deux grandes esmerauldes séparément posées.

Item, une houppe servant à pendre soubz ladicte chappille, de fil d'or et d'argent, au-dessus laquelle houppe a une grande et longue pierre de saphir percé à jour, posée entre deux boutons de fil d'or traict, chascun bouton garny de cinq perles : ladicte pierre attachiée à ladicte houppe avecq une espingle d'or et bouclette servant à attachier icelle houppe à ladicte chappille; et à chascun boult de ladicte pierre de saphir y a une rosette d'or battu.

Item, une autre chappe de toile d'argent traict, doublé de sattin cramoisy, aiant les cheneffes devant avec la chappille de toille d'or frisé.

Vieulx Ornemens impériaulx.

Premiers, la couronne d'or impériale de feu l'empereur Maximilien, aiant, sur le premier cercle d'embaz, sept saphirs et quatre ballays, et y a trois places vuydes où qu'il semble avoir eu trois autres ballays : entre lesquelz saphirs et ballays et places vuydes y a quatorze trousses de perles à cincq, assises sur fleurons d'or, dont en l'une d'icelles trousses s'en fault une perle. Au milieu, au second sercle, en montant, y a sept plus grans saphirs et trois grans ballays, et y a quatre places vuydes où qui semble avoir eu semblables ballays : entre lesquelz saphirs et ballays et places vuydes y a aussi quatorze trousses de perles à sept, semblablement assises sur petitz fleurons d'or, dont en l'une d'iceulx y a faulte aussy d'une perle. Et à dessus desdicts deux cercles y a sept grans fleurons, et entre chascun d'iceulx ung petit fleuron, lesquelz fleurons, tant grans que petitz, sont chargez de quarant-ung saphirs, dont en chascun des grans fleurons y a une place vuyde, où il semble avoir eu en chascune une pierre, saulf que au troysiesme desdicts grands fleurons, tirant vers le costé droict, y a encoires une place vuyde, où il semble avoir eu ung ballay, et quarante-deux ballays, dont, au baz desdicts fleurons et au-dessus de l'un d'iceulx, se treuvent cinq places vuydes, où qu'il semble avoir eu des pierreries; et sur le derrière de ladicte couronne, au pied de l'un desdicts grands fleurons, y a une grisolite : iceulx grans et petitz fleurons aussy chargez de trois cens cincquante perles tant fermées que branlantes. Et, sur le devant de ladicte couronne, y a une croix attaichié au thiaire, icelle croix garnye seulle-

ment sur le devant de six trousses de perles à deux, auquel devant se treuvent places vuydes pour deux semblables trousses de perles, et cincq places pour pierres; et, sur le derrière de ladicte croix, sont trois ballays et ung saphir, avecq six autres trousses de perles à deux, et y sont dix-neuf trouz où semble y avoir eu pierres et perles. Sur le cercle dudict thiaire d'or sont huyt saphirs, six ballays et une grisolytte, et se treuve y avoir neuf places vuydes, tant pour saphirs que ballays : entre lesquelz saphirs, ballays et places vuydes y a vingt-deux trousses de perles à sept, dont s'en fault sur le tout cincq perles. Et, au-dessoubz dudict thiaire, tout du long par dedens, y a ung autre cercle d'or plat, ayant ung bord rond à chascun costé. Pesant ensemble dix-neuf marcs dix estrelins.

Item, deux pendans, servans à la mytre de ladicte couronne, brodés de perles, sur ung toille d'argent, èsquelz pendans semble avoir esté pluisseurs pierreries, et y a nulles présentement.

Item, deux autres pendans, aussy servans à la mytre, brodées de mesmes perles, eslevées au costé de l'endroit, et à l'autre costé de plus menues perles, plain d'ouvraige, estant chascun desdicts pendans garny de ferremens : à l'endroit costé de l'un desquelz pendans sont six louppes de saphirs et deux ballays en chatons d'or, et au boult d'embas dudict ferrement sont pendans deux autres louppes de saphirs, percez, avecq deux autres pendans, à pampillons d'or, faict en manière de patre nostres; et en l'autre pendant sont une louppe de saphirs et six ballays, et au boult d'embas sont aussy pendans deux louppes de saphirs percez, et au milieu ung pendant, avecq ung pendant d'or avecq deux patre nostres grises et une blanche, d'esmail : lesquelz deux pendans se treuvent vieulx, et pluiseurs perles tombées et rompues. Et entre lesdictes pierres se treuvent aucunes en doubte sy ce sont ballays ou doublez, et le semblable desdicts saphirs.

Item, ung autre couronne d'or impériale, qu'est deffaicte, aiant ostez d'icelle toutes les pierres et perles, et s'y treuve seullement le cercle d'embaz, la croix de devant, sept grans fleurons et sept petitz, le cercle d'en hault qui traverse ladicte couronne, et les deux cloux pour faire tenir ladicte croix sur icelle. Pesant le tout ensenble unze marcs cincq onces dix-sept et demy estrelins d'or.

Item, une chappe impérialle de toille d'or, doublée de toille d'argent. Dessus ladicte cappe a ung grand aigle faict en broderie, aiant

sur chascune plume ung fillet de perles en brodure; tout à l'entour, par le baz, y a ung plat bord ouvré de feullaiges, et à l'entour des deux costez desdicts feullaiges sont deux filletz de perles plus grosses que les autres. Et sur ledict aigle, bord, feullaige et fillet se treuvent pluisseurs desdictes perles estre tumbées.

Item, la cappille servant à ladicte cappe impérialle, dont le fond est de toille d'or traict, sur laquelle Carlemaigne est assis en son siége impérial, tout faict de perles en broderie. Dont, sur le bord de ladicte cappille de Charlemaigne, avoit huyt perles plattes, que sont ostées; à la teste dudict Charlemaigne a une couronne d'or, et ses deux mains sont aussy d'or, tenant en la droicte main une espée, en la gauche le glise (globe?), le tout aussy d'or; sur la poictrinne est une esmeraulde; sur la brodure de sa cappe a trois poinctes de diamant, quatre tables de diamant et trois tables de rubis. Soubz ledict Charlemaigne est comme une mer, où sont contrefaictes les wagues ou undes, tout de perles, avecq cincq daulphins d'or, pour mettre pierres en leurs geulles. Aux deux costez de Charlemaigne a deux petitz branchaiges, pendans au-dessus dechà et delà de la chaière, faictes de petites perles, où solloit aussy avoir douze plattes perles, que sont ostées. Sur la teste dudict Charlemaigne y a l'ymaige de Dieu le Père, aussy faicte et eslevée de perles; sur la brodure de la cappe de Dieu le Père y a trois pointes et deux tables de diamant, dont la table du droict costé est cassée sur l'un des coings, et trois tables de rubis, et y solloit avoir cincq grandes perles plattes, que sont ostées; la teste dudict Dieu le Père est couronné de trois couronnes d'or, estans l'une sur l'autre, aians les deux mains aussy d'or; en sa main gauche tient le monde, qu'est aussy d'or; aux deux costez six testes de séraphins d'or entre les nuées, que sont faites de perles. Ledict Charlemaigne et Dieu le Père solloient estre entre deux pillers, faictz de bonnes perles, que Sa Majesté a faict oster : par quoy y a places vuydes. Aux deux costez en dehors, où estoient lesdicts pillers, soloit avoir deux rolletz, par lesquelz passoit ung branchaige tout faict de perles ; lesquelz rolletz et branchaige sont aussy ostez. Tout à l'entour de ladicte chappille a une brodure d'un branchaige ou feuillaige plat, faict de perles; aux deux costez dudict bord, branchaiges ou feuillaiges, a eu deux fillets de perles rondes, que sont aussy ostées, et à ceste cause sont demourées les places vuydes.

Item, deux chenefles ou bordures de devant ladicte cappe impériale, que sont ouvrées de brodures de fil d'or traict, de perles de diverses grosseurs et quantitez, que sont assises en diverses figures devisées; et en trois lieux de chascune desdictes bordures est escript la devise *Plus oultre* en petites perles. Et poisent lesdictes deux bordures ensemble trente-deux mares six onces. Esquelles bordures l'on treuve des perles perdues en quarante-quatre places, et se y a en icelles plusieurs autres places vuydes, où sont esté des pierres, que sont ostées.

Item, ung riche amict de toille bien fine, tout faicte à porter pièces et clervoyes à feuillaiges de chesne et filz tirez, broudez de fil d'or et de soye en ouvraige fort exquis, aiant à deux boultz deux rubans de soye blanche, et chascun ruban au boult une esguillon d'or.

Item, une riche aulbe, tout entièrement faicte du mesme ouvraige que ledict amict de soye et d'or est faict, avec les manches de mesmes.

Item, une tunicque et une tunicelle, que sont de toille d'or rouge, avec les salbastres ou offronz (1) d'or traict, garnie chascune de deux filletz de perles, dont il en y a aucunes perdues : ladicte tunicque garnye en hault sur le devant, soubz le menton, de deux branchaiges de petites perles rondes. Entre lesdicts deux branchaiges y a ung rondeau, où a esté une pierre précieuse, et ung fillet de petites perles à l'entour, que sont ostées; aux deux costez desdicts branchaiges soloit aussy avoir deux filletz de perles, que sont ostées. Ladicte tunicque et tunicelle estans doublées de taffetas rouge, à l'entour de franges de fil d'or et de soye rouge.

Item, quatre houppes, tenant deux à deux, de fil d'or et de soye cramoisy, servans sur ladicte tunique.

Item, une estolle de toille d'or rouge, doublée de sattin cramoisy, à chascun boult de laquelle a deux pillers mis sur undes de perles, et une croix dessus, faicte de perles, et au milieu de chascune croix a une place vuyde, où a esté une perle qu'est ostée; et à l'entour desdicts pillers a eu ung fillet de perles, que sont semblablement ostées.

Item, ung maniple de toille d'or rouge, doublée de sattin cramoysy, aiant à chascun des boultz aussy deux pillers, faiz sur undes de perles, et une croix dessus, dont l'on a osté de chascune croix

(1) Orfrois.

une perle; et à l'entour dudict maniple soloit avoir ung fillet de perles, que samblablement sont ostées.

Item, une pièce que sert pour l'amict, de toille d'or traict, à l'entour de laquelle soloit avoir deux filletz de perles petites, que sont ostées; le milieu desdicts filletz est ouvré de petites feuillaiges de perles, dont il y a douze plus grandes que les autres, et les quatre perles desdictes douze sont aussy plus grandes que les autres huyct. Ladicte pièce est doublé de toille d'argent.

Item, deux pièces servans pour les manches de l'aulbe, à chascune desquelles pièces soloit avoir quatre filletz de perles petites et rondes mises du long, que sont ostées, et sont les places vuydes; et entre icelles places a quelque ouvraige de branchaiges de perles.

Item, deux autres pièces servans à ladicte aulbe par embas, l'un pour le devant, et l'autre pour le derrière, aiant lesdictes pièces tout à l'entour deux filletz de perles, et entre lesdicts filletz y a des branchaiges aussy de perles, où qu'il en y a pluisseurs perdues desdictes deux pièces. Pèsent ensemble cinq marcs quatre onces quinze estrelins.

Item, quatre pièces servans pour la tunicque de toille d'or rouge chy-devant déclarée : les deux pour les manches, et les autres deux pour embaz, toutes d'un mesme ouvraige; les deux plus grandes que les autres, garnyes de deux filletz d'olgoffre ou perles, aians à l'entour branchaiges, aussy de perles, où il en y a de perdues. Pèsent lesdictes quatre pièces ensemble dix-sept marcs deux onces dix-sept estrelins.

Item, quatre autres pièces, dont les deux sont plus estroictes que les autres, servans pour les manches de la tunicelle; sur lesdictes deux pièces plus estroictes y a trente-quatre rosettes, où il soloit avoir des perles plattes, que sont ostées; sur lesdictes pièces a trois filletz de perles, et entre lesdicts filetz a quelque ouvraige, aussy faict de perles. Les deux autres pièces d'embaz sont quarrées et plus grandes que les autres, aians à l'entour des bordz quarante-huyt rosettes, où soloit avoir des perles, que sont ostées; à l'entour desdictes pièces a deux filletz, garnys aussy de perles, entre lesquelles y a diverse sorte d'ouvraiges, semblablement faictes de perles, et se trouve èsdictes pièces aucunes perles perdues. Pesans icelles quatre pièces ensemble unze marcs une once et cincq estrelins.

Item, une grosse houppe de soye violette, laquelle pendoit au boul du chapperon de la vielle cappe, que par ci-devant a esté deffaicte, et venoit, comme l'on dict, de l'empereur Frédéricq, aveeq ung gros neu garny de semenche de perles, dit alioffre (*sic*), dont aucunes sont perdues.

Item, deux demies chauses à souliés impérial, de damas rouge, figurez de fleurs d'or, lesdicts souliés haulx jusques à la cheville, garnyz de semence de perles ouvrez à fleurs.

Item, deux autres souliés de drap d'or rez, de senblable sorte, l'un couppé plus hault que l'autre.

. . . . . .

. . . . . .

Le Roy, aiant veu cestuy inventoire, et tous les articles y contenus en trente-neuf feuillès, a ordonné et ordonne, de par ceste, à Franchoys de Vallières, son ayde de garde-joyaulx, qu'il mette, baille et délivre toutes les parties cy-dessus déclarées ès mains de Gille Sanze de Basan, garde-joyaulx de Sa Majesté, en la présence de Jan de Vandenesse, contrôleur de la maison de Sa Majesté, et d'icelles parties il a descergié et descerge ledict Franchois de Vallières, ses hoirs venus et à venyr, et commande aus président et gens de nostre chambre des comptes à Lile, et à tous autres à qu'il apertiendra, l'en descergier, comme de par ceste le descergons, sans y fère diffigulté, car ensy nous plet-il. Faict en nostre ville de Gant, ce IIe d'octobre XVc LVI.

PHLE.

J. DE VANDENESSE.

(Original, aux Archives du royaume, chambre des comptes, reg. 97.)

APPENDICE *L.*

(Voy. p. 145.)

LISTE DES NAVIRES BELGES QUI FAISAIENT PARTIE DE LA FLOTTE SUR LAQUELLE CHARLES-QUINT ET LES REINES DOUAIRIÈRES DE FRANCE ET DE HONGRIE PASSÈRENT EN ESPAGNE (1).

1. *Le Faucon*, commandé par messire Adolphe de Bourgogne, dit *Cappelle*, chevalier, S^r^ de Wacken, capitaine général et amiral; ayant à bord 200 gentilshommes, officiers, marins et gens de guerre.

2. La hulque *l'Éléphant*, commandée par Gérard de Meckere, capitaine et vice-amiral : 196 gentilshommes, officiers, etc.

3. La hulque *le Vennsberg*, capitaine Arnould de Hamstède : 180 gentilshommes, officiers, etc.

4. *Le Chevalier de mer*, capitaine Nicolas Dasne : 148 gentilshommes; officiers, etc.

5. La hulque *'t wilde Woudt*, capitaine Jean Gillot : 140 gentilshommes, officiers, etc.

6. La hulque *la Cateline*, capitaine Hans Cuchlen (ou Cuychle) : 138 gentilshommes, officiers, etc.

7. La hulque *les Quatre fils Aymon*, capitaine François Steelant : 127 gentilshommes, officiers, etc.

8. La hulque *le Saint-Pierre*, capitaine Corneille Cupere : 123 gentilshommes, officiers, etc.

---

(1) Cette liste est tirée du registre 26115 de la chambre des comptes, contenant les 5^me^ et 6^me^ comptes, rendus par Aert Molkeman, « de l'équipement de certains » bateaux armés, sous le commandement du S^r^ de Wacken, pour le partement » de l'Empereur et des deux roynes vers Espaigne, etc. », du 1^er^ février 1554 (1555, n. st.) au 31 janvier 1556 (1557, n. st.).

9. La hulque *le Saint-Martin*, capitaine Sibert Janssone : 120 gentils-hommes, officiers, etc.

10. *La Marie*, capitaine Josse Olivier : 114 gentilshommes, officiers, etc.

11. Le *Bocq*, capitaine Josse Van Dorp : 90 gentilshommes, officiers, etc.

12. La hulque *le Ysaac*, capitaine Eenwoudt Arbolant : 88 gentilshommes, officiers, etc.

13. *Le Dragon*, capitaine Josse Meyne : 88 gentilshommes, officiers, etc.

14. *Le Salvator*, capitaine Jean, bâtard de Catz : 87 gentilshommes, officiers, etc.

15. La hulque *le Saint-Jean-Baptiste*, capitaine Jean Hendricxzoon, *aliàs* Schoene Jan : 80 gentilshommes, officiers, etc.

16. *L'Aigle*, capitaine Corneille de Meckere : 80 gentilshommes, officiers, etc.

17. *Le Cerf volant*, capitaine Robert Cupere : 80 gentilshommes, officiers, etc.

18. *Le Tigre*, capitaine Jean Janszone : 60 gentilshommes, officiers, etc.

19. *La Licorne*, capitaine Jacob Janszone Vogel : 45 gentilshommes, officiers, etc.

APPENDICE *M.*

(Voy. p. 146.)

Lettre circulaire de Philippe II aux Gouverneurs et Conseils de justice des Pays-Bas : 23 septembre 1556.

Par le Roy.

Chiers et féaulx, comme l'Empereur, monseigneur et père, s'estoit dès pièça délibéré de se retirer en noz royaulmes d'Espaigne, il s'est nagaires, avec la commodité du vent, mis sur mer. Et, pour ce que le bon succès de toutes choses dépend de la grâce de Dieu, nostre créateur, et que ne doubtons que tous noz bons subgectz désirent avec nous que Sa Majesté puisse avec prospérité achever son voyaige, nous vous ordonnons bien expressément et acertes que, incontinent et sans délay, ayez à commander de nostre part à tous prélatz, gens d'Église et de religion, nobles, vassaulx, officiers et gens de loy des villes, bourgz et villaiges de nostre pays de....., que, à tel brief et convenable jour qu'ilz adviseront, ilz ayent à faire faire processions généralles et solempnelles avec le vénérable sacrement, et se mettre en estat de grâce; faisans jeusnes, oraisons, aulmosnes, suffraiges et autres œuvres méritoires et agréables à Dieu, nostredict créateur, en supliant dévotement qu'il plaise à sa divine bonté garder la personne de Sa Majesté Impériale, donner à icelle bon et heureulx voyaige, et la parguyder, avec sa compaignye, au port et lieu désiré : admonestant chascun de s'y employer, comme Sadicte Majesté a mérité vers ses subgectz, par le grant soing, sollicitude, amour et syncère affection qu'elle a tousjours porté à iceulx, et à leur protection, bien, repoz et prospérité. A tant, etc. De Gand, le xxiii[e] de septembre 1556.

(Minute, aux Archives du royaume.)

TABLE

DE

CETTE INTRODUCTION.

§ Ier.

Assemblée des états généraux à Bruxelles au mois de décembre 1514 : motifs de leur convocation, 1. — Les états expriment le vœu que l'archiduc Charles soit émancipé, 2. — L'empereur Maximilien y consent, 3. — Commissaires qu'il nomme à cet effet, *ib.* — Charles succède aux couronnes de Castille et d'Aragon, 4. — Les Électeurs lui défèrent la dignité impériale, *ib.* — Éclat de son règne; magnifique résumé qui en a été donné par M. Mignet, *ib.* — Objet de cette Introduction, *ib.*

§ II.

Constitution de Charles-Quint : à quel point il était tendre et délicat dans son enfance, 5. — Indisposition qu'il ressent aux épousailles de sa sœur Isabelle, 6. — Autre indisposition plus sérieuse, après son arrivée en Espagne, *ib.* — Attaque d'épilepsie qu'il a à Saragosse, *ib.* — Fièvre quarte dont il est atteint, en parcourant la Vieille-Castille, 7. — Causes qui, avec ces prédispositions naturelles, produisent, avant le temps, la ruine de ses forces physiques : son intempérance, *ib.* — Reproches fréquents et sévères que lui adresse à ce sujet le cardinal Loaysa, son ancien confesseur, *ib.* — Remarques des ambassadeurs vénitiens Navagero et Contarini, et de l'archevêque de Vienne, Marillac, ambassadeur de France, 9. — Charles rebelle à toute espèce de régime, même à l'époque de son abdication :

relation de l'ambassadeur Frédéric Badoaro, 10. — Il fait venir une cuisinière de Portugal, *ib.* — A Yuste, pas plus que sur le trône, il ne sait régler ses appétits, 11. — Premières atteintes de la goutte, *ib.* — En 1538, à Gênes, elle l'empêche de rendre visite au pape Paul III, 12. — En 1542, à Valladolid, elle le force de remettre l'audience sollicitée par l'ambassadeur de Henri VIII, *ib.* — En 1543, à Diest et à Binche, il en est de nouveau tourmenté, *ib.* — Il n'en va pas moins visiter son armée devant Landrecies, 13. — Lettre qu'il écrit à Henri VIII, *ib.* — Il part pour la diète de Spire, 14. — Il entre en Champagne, *ib.* — Paix de Crépy, *ib.* — Retour aux Pays-Bas : attaque de goutte à Gand, *ib.* — Second accès de goutte à Bruxelles, 15. — Départ pour la diète de Worms, *ib.* — Hiver de 1545 à 1546 : attaques de goutte à Bois-le-Duc et à Utrecht, *ib.* — Hiver de 1546 à 1547 : accès de goutte de peu de durée, *ib.* — Combien la vie des camps convenait à Charles V, *ib.* — Diète d'Augsbourg, 16. — État inquiétant de Charles, *ib.* — Instructions qu'il dicte pour son fils, *ib.* — Maux dont il souffrait, indépendamment de la goutte, 17. — Remèdes dont il faisait usage, *ib.* — Retour aux Pays-Bas : salutaire influence du pays natal, *ib.* — Reprise de la goutte, qui le fait cruellement souffrir dans l'hiver de 1548 à 1549, 18. — Médecin napolitain appelé à Bruxelles, *ib.* — Portrait que fait de Charles l'ambassadeur du roi de France, *ib.* — Retour à la santé, 19. — Charles visite avec son fils les provinces méridionales des Pays-Bas, *ib.* — Il se prépare, par un régime rigoureux, à un autre voyage en Allemagne, *ib.* — Nouvelle diète à Augsbourg, 20. — Goutte et hémorroïdes, *ib.* — Relation faite à sa cour par l'ambassadeur de France, 21. — Départ d'Augsbourg pour Inspruck, *ib.* — Amélioration de la santé de Charles V dans cette dernière ville, 22. — Départ secret d'Inspruck : Charles, qui avait trop présumé de ses forces, est obligé de revenir sur ses pas, 23. — Il prend la résolution d'assiéger Metz : son arrivée au camp, 24. — A cause de la goutte, il s'établit à Thionville, *ib.* — Il va visiter le camp et les tranchées, et reste au milieu de ses troupes, 25. — Projet antérieur d'assiéger Metz, repoussé par la reine de Hongrie, 26. — Motifs qui déterminent l'Empereur, 27. — Peu de confiance des seigneurs belges dans le succès, *ib.* — Levée du siége, 28. — Santé de Charles en ce temps, 29. — Il vient à Bruxelles, 30. — Lettre qu'il écrit à son fils, pour lui faire part de ses desseins, l'engager à passer aux Pays-Bas, et approuver ses projets de mariage avec l'infante Marie de Portugal, *ib.* — Reprise de la goutte, 33. — Charles se fait transporter en litière à son quartier général, *ib.* — Souffrances qu'il éprouve durant l'hiver de 1553 à 1554, *ib.* — Craintes pour sa vie, 34. — Rétablissement éphémère, *ib.* — Il va se mettre encore à la tête de ses armées, pour résister à Henri II, 35. — Conclusion de ce paragraphe, 36.

§ III.

Examen du point de savoir quand Charles-Quint résolut de déposer le pouvoir suprême, 36. — Langage de Charles, sur ce point, adressé au P. Francisco de Borja, à Lorenzo Perez de Tavora, aux moines de Yuste, à la reine douairière de Hongrie, aux états généraux des Pays-Bas lors de son abdication, 37. — Premiers actes où se manifeste formellement sa volonté de descendre du trône : lettre au P. Juan de Ortega et billet autographe du prince Philippe, 38. — Deux erreurs du chanoine Gonzalez, 39. — Le mois de janvier 1554 est la date probable de la lettre et du billet : pourquoi, 41. — Contenu de ces deux pièces, 42. — Raisons qui déterminent Charles-Quint à choisir l'Espagne et un couvent d'hiéronymites, pour sa retraite, *ib.* — Il ne connaissait le monastère de Yuste que par les rapports qui lui en avaient été faits, 43. — Lettre au prince, afin qu'il passe par là, en allant s'embarquer pour l'Angleterre, 44. — Secret recommandé et mal observé, *ib.* — Arrivée de Philippe à Yuste, 45. — Ce qu'il y fait, *ib.* — Fonds qu'il assigne pour les premières dépenses de construction de l'habitation de son père, *ib.* — Dispositions prises par le P. Ortega pour l'exécution et la surveillance des travaux, 46. — Plan soumis par ce père à l'Empereur, au cas qu'il faille lui préparer une habitation provisoire, 47. — Incident qui retarde les constructions : innovation que le P. Ortega veut introduire dans son ordre, 48. — Le chapitre général l'exile, et éloigne de Yuste le P. Melchior de Pié de Concha, 49. — La princesse doña Juana écrit au nouveau général, afin que ces mesures soient révoquées, 50. — Elles le sont d'abord, mais le général y revient, *ib.* — Mécontentement que lui expriment le secrétaire Vasquez et la princesse, 51. — Il cède, *ib.* — Achèvement des travaux, *ib.* — Ce qu'ils coûtent, *ib.*

§ IV.

Célébration du mariage du prince Philippe avec Marie Tudor, 52. — Campagne de 1554, où Charles-Quint force Henri II à la retraite, 53. — Lettre de Charles au prince, pour l'engager à y venir prendre part, après qu'il aura passé quelques jours auprès de la reine, 54. — La retraite des Français le fait changer de sentiment, mais il veut qu'on croie à la valeur de son fils, 56. — Retour de l'Empereur à Bruxelles, 57. — Bruits d'un prochain voyage de Philippe aux Pays-Bas : fâcheuses conséquences qu'aurait eues ce voyage ; affaires graves qui y mettent obstacle, *ib.* — Charles désire la venue de son fils, et la sollicite, 58. — Marie, se croyant enceinte, fait promettre à son époux de ne la point quitter, *ib.* — L'erreur de la reine est

partagée par tout le monde, 59. — Elle dure jusqu'à la fin de juillet, 60. — Le manque d'argent retient alors forcément le roi Philippe en Angleterre, 61. — La même pénurie se fait sentir à la cour de Bruxelles, 62. — Réflexion à ce sujet, 63. — Anecdote, *ib.* — Éloge de Charles-Quint, 64. — Départ de Philippe et son arrivée à Bruxelles, 65. — Résolution de l'Empereur d'abdiquer la souveraineté des Pays-Bas, *ib.* — Remarque sur cette résolution, 66. — Convocation des états des Pays-Bas : proposition qui leur est faite, *ib.* — Difficultés soulevées par les états de Hainaut et de Gueldre, ainsi que par la ville de Louvain, 67. — Questions dont la solution est provoquée par les quatre membres de Flandre, 68. — Les états de Brabant réclament le cassation d'un concordat fait avec l'évêque de Liége, 69. — Les états de Hollande se proposent d'abord de toucher un point délicat, mais il y renoncent, *ib.* — Les états d'Overyssel sont les seuls qui ne se font pas représenter à l'assemblée générale, 70. — Charles désire une entrevue avec son frère, *ib.* — Refroidissement des rapports entre les deux branches de la maison d'Autriche, depuis la diète d'Augsbourg, *ib.* — Ferdinand s'excuse de quitter ses États, et envoie un des archiducs à Bruxelles, 72. — Charles annonce aux chevaliers de la Toison d'or l'intention de se démettre de la souveraineté de l'ordre, 73. — Il les convoque en un conseil, où ils reconnaissent le roi Philippe pour leur chef, *ib.* — Communication qu'il leur fait de son dessein de renvoyer l'ordre de Saint-Michel, 74. — Discours qu'il prononce sur plusieurs autres points, 76. — Nomination à un grand nombre de dignités ecclésiastiques et de charges civiles et militaires, *ib.*

§ V.

Charles-Quint établi dans une petite maison, à l'extrémité du Parc, 78. — Description de cette maison, *ib.* — Charles se rend au palais, le 25 octobre 1555, pour son abdication, 80. — Dispositions faites dans la grande salle, 81. — L'Empereur ordonne que plusieurs pièces où le peuple avait pénétré, soient évacuées, 82. — Les députés aux états généraux arrivent et prennent place, *ib.* — Entrée de l'Empereur et de son cortége dans la salle, 83. — Discours du conseiller Bruxelles, 84. — Discours de l'Empereur, 87. — Vive impression que ce dernier produit sur l'assemblée, 92. — Attendrissement de l'Empereur, *ib.* — Réponse du pensionnaire Maes, au nom des états généraux, 93. — Investiture que Charles-Quint donne à son fils : paroles échangées entre eux, 95. — Nouvel attendrissement de Charles, 97. — Lecture des lettres patentes de cession des Pays-Bas, *ib.* — Paroles du roi Philippe aux états, 98. — Discours prononcé, en son nom, par l'évêque d'Arras, *ib.* — La reine Marie de Hongrie, gouver-

nante des Pays-Bas : coup d'œil jeté sur sa régence, 100. — Instances faites par elle à différentes reprises, afin d'en être déchargée, 101. — Discours qu'elle adresse aux états, pour leur annoncer sa retraite, 102. — Remercîments que lui fait l'Empereur, 103 — Assurances de la gratitude du pays, que lui donne le pensionnaire Maes, 104. — Communication aux états, de la part du roi, *ib.* — Fin de la cérémonie, *ib.* — Impressions diverses qu'elle laisse dans l'esprit des assistants, 105.

§ VI.

Préparatifs de Charles-Quint, afin de partir pour l'Espagne avant l'hiver de 1555, 105. — Le manque d'argent s'oppose à son départ, 107. — Il écrit aux quatre membres de Flandre, au sujet d'une aide qui leur avait été demandée, 109. — Ils l'accordent, et leur exemple est suivi par les autres provinces, 110. — Renonciation de l'Empereur aux royaumes de Castille, Léon, etc., 111. — Renonciation aux royaumes d'Aragon, Valence, etc., *ib.* — Renonciation au royaume de Sicile, 112. — Observation sur la prétendue rente que Charles-Quint se serait réservée, *ib.* — Lettre qu'il écrit à l'université de Valladolid, 113. — Trêve de Vaucelles, 115. — L'amiral de Coligny vient à Bruxelles recevoir les serments de l'Empereur et du roi, *ib.* — Curieuse relation de ce voyage, 116. — Motif pour lequel Charles-Quint n'avait pas jusque-là abdiqué la souveraineté du comté de Bourgogne, 116. — Il ordonne la convocation des états du comté à Dôle, et y députe des commissaires, qui les déchargent de leurs serments envers lui, 117. — Les états reconnaissent son fils, 118. — Ils envoient une députation à l'Empereur et au roi, *ib.*

§ VII.

Arrivée de l'argent attendu d'Espagne, 118. — Départ de l'Empereur fixé à la fin de juin : mesures ordonnées en conséquence, 119. — Avis et recommandations que Philippe II transmet à doña Juana, *ib.* — Lettres de Charles au roi des Romains, 120. — Instances de Ferdinand et Maximilien pour qu'il diffère un peu son départ, 121. — Il y consent, 122. — Tentative de Philippe afin de retenir son père à Bruxelles, pendant qu'il passerait lui-même en Espagne, *ib.* — Motifs qu'il allègue, 123. — Examen de ces motifs, *ib.* — Mécontentement que cause à la reine de Hongrie le procédé de son neveu : ce qu'elle écrit à l'évêque d'Arras, 124. — L'Empereur ne consent à différer son départ que jusqu'au mois d'août, 125. — Il licencie sa maison, *ib.* — Comment elle était composée à cette époque,

ib. — Désignation de ceux de ses serviteurs qui doivent le suivre en Espagne, 126. — Instructions qu'il donne au garde-joyaux, 128. — Maladie contagieuse à Bruxelles, *ib.* — Précautions ordonnées par le magistrat, *ib.* — Autres mesures que prescrit le gouvernement, 129. — Charles-Quint s'établit au château de Sterrebeke, *ib.* — État de sa santé, 130. — Arrivée du roi et de la reine de Bohême aux Pays-Bas, 131. — Charles-Quint revient à Bruxelles, *ib.* — Philippe II ne permet pas que le roi de Bohême fasse grâce aux bannis, 132. — Fêtes données en l'honneur de Maximilien et de sa femme, *ib.* — Bon accord entre Maximilien et Philippe, *ib.* — Le roi de Bohême réussit à faire revenir l'Empereur sur ses déterminations relatives à la dignité impériale, 133. — Charles consent à une sorte de transaction, 134. — Ce qu'il écrit à ce sujet à son frère, 135. — Départ du roi et de la reine de Bohême, *ib.* — Départ de l'Empereur pour Gand, après avoir fait retirer son testament de la trésorerie de Rupelmonde, *ib.* — Il se dirige vers la Zélande, 136. — Nouvelles instructions transmises par Philippe II à la princesse doña Juana, *ib.* — Charles-Quint attend à Souburg le vent propice, 138. — Il y signe les dépêches relatives à sa renonciation à l'Empire, *ib.* — Ambassadeurs qu'il nomme, *ib.* — Lettres qu'il écrit aux princes de l'Empire et à la chambre impériale, *ib.* — Lettre à son frère, pour lui manifester encore ses sentiments, 139. — Ordre de livrer au roi d'Espagne les insignes impériaux, 140. — Il constitue Philippe et ses successeurs vicaires perpétuels de l'Empire en Italie, 141. — Caractère irrégulier de cet acte, dont Philippe ne fait pas usage, 142. — Flottes destinées à transporter Charles-Quint et ses sœurs en Espagne, 143. — Détails sur la flotte belge, *ib.* — L'Empereur et les deux reines s'embarquent, 144. — Choix fait par l'Empereur du navire biscayen *el Espiritu Santo*, 145. — Les deux reines montent sur le navire belge *le Faucon*, *ib.* — Les vents contraires retiennent d'abord les flottes à la pointe de Ramekens, 146. — Visite que le roi Philippe y fait à son père, *ib.* — Processions et prières ordonnées dans les Pays-Bas pour le bon succès du voyage de l'Empereur, *ib.* — Prières dites pour le même objet en Espagne, *ib.* — Conclusion, 147.

APPENDICES.

Appendice *A*. — Trois lettres écrites à la reine douairière de Hongrie par Jean de Longueval, seigneur de Vaulx, l'un des maîtres d'hôtel de l'Empereur : 25 octobre, 3 novembre et 3 décembre 1552, p. 151.

Appendice *B*. — Lettre de Charles-Quint au prince Philippe, son fils, écrite de Bruxelles, le 12 avril 1553, p. 154.

Appendice *C.* — Lettre du P. Juan de Ortega, général des hiéronymites, à Charles-Quint, écrite de San Bartolomé de Lupiana, le 9 août 1554, p. 163.

Appendice *D.* — Deux lettres de Charles-Quint à son fils : 28 juin et 2 août 1554, p. 165.

Appendice *E.* — Mandement de Charles-Quint au secrétaire d'État Josse Bave : 22 octobre 1555, p. 170.

Appendice *F.* — Liste des députés des provinces des Pays-Bas qui assistèrent à l'abdication de Charles-Quint, le 25 octobre 1555, p. 184.

Appendice *G.* — Lettre de Charles-Quint à l'université de Valladolid, écrite de Bruxelles, le 16 janvier 1556, p. 201.

Appendice *H.* — Lettre de la princesse doña Juana, gouvernante des royaumes d'Espagne, à Philippe II, écrite de Valladolid le 13 juin 1556, p. 203.

Appendice *I.* — Instruction à messieurs de la ville, pour obvier contre ce que pourroit infecter l'air, et pour l'infection corriger, p. 206.

Appendice *K.* — Inventaire des ornements impériaux qui furent remis à Philippe II, par ordre de Charles-Quint, le 18 septembre 1556, p. 208.

Appendice *L.* — Liste des navires belges qui faisaient partie de la flotte sur laquelle Charles-Quint et les reines douairières de France et de Hongrie passèrent en Espagne, p. 224.

Appendice *M.* — Lettre circulaire de Philippe II aux gouverneurs et conseils de justice des Pays-Bas : 23 septembre 1556, p. 226.

FIN.

ERRATUM.

Page 69, ligne 8 de la note 1 : *vertonnen*, lisez : *vertoeven*.

Page 85, ligne 2. Philibert de Bruxelles avait été nommé conseiller d'État seulement au mois de janvier 1555.

DD180 .6.G12 v.3
Retraite et mort de Charles-Quint au
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00032 0004